

111^e Rapport de gestion
Banque nationale suisse
2018

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



111^e Rapport de gestion
Banque nationale suisse
2018

	Avant-propos	4
	Objectifs et tâches de la Banque nationale suisse	8
Compte rendu d'activité	11	
<hr/>		
	Aperçu	12
1	Politique monétaire	21
2	Mise en œuvre de la politique monétaire	49
3	Approvisionnement en numéraire	62
4	Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire	69
5	Gestion des actifs	76
6	Contribution à la stabilité du système financier	92
7	Participation à la coopération monétaire internationale	103
8	Services bancaires fournis à la Confédération	119
9	Statistique	120
Rapport financier	129	
<hr/>		
	Chiffres clés de l'exercice 2018	130
	Rapport annuel	133
1	Gouvernement d'entreprise	134
2	Ressources	149
3	Changements au sein des organes	153
4	Marche des affaires	155
	Comptes annuels	163
1	Bilan au 31 décembre 2018	164
2	Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2018	166
3	Variation des fonds propres	167
4	Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2018	168
5	Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	200
	Propositions du Conseil de banque	203
	Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale	205
Informations diverses	207	
<hr/>		
1	Chronique monétaire 2018	208
2	Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux	211
3	Organigramme	214
4	Publications et moyens d'information	216
5	Adresses	220
6	Abréviations et différences dans les totaux	222

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le *III^e Rapport de gestion* de la Banque nationale suisse (BNS), qui porte sur l'exercice 2018. Ce rapport comprend, dans sa première partie, le *Compte rendu d'activité* à l'Assemblée fédérale, dans lequel l'institution rend compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale (LBN) au cours de l'année écoulée. La deuxième partie contient le *Rapport financier*. Ce dernier commente l'évolution de la BNS sous l'angle de l'organisation et de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. Il est soumis au Conseil fédéral pour approbation, avant d'être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires.

En 2018, la conjoncture internationale est restée solide. La politique monétaire toujours expansionniste dans les principales zones monétaires et les conditions de financement avantageuses ont soutenu la croissance. Néanmoins, les risques liés aux tendances protectionnistes et aux développements politiques observés dans divers pays ont été au centre des préoccupations durant l'exercice, ce qui s'est aussi reflété dans l'évolution du cours du franc. Alors que la surévaluation du franc en termes pondérés par le commerce extérieur s'était atténuée depuis mi-2017, le franc a connu une nouvelle appréciation face à l'euro au cours de 2018.

En Suisse, la croissance économique s'est poursuivie sur une large assise. L'utilisation des capacités de production s'est améliorée, retrouvant le niveau de sa moyenne de long terme. L'emploi a augmenté, et le chômage a continué à reculer. Au second semestre, la croissance économique a quelque peu perdu de sa vigueur, mais les perspectives sont restées favorables. Le renchérissement s'est légèrement accru jusqu'au milieu de l'année, principalement sous l'influence de la hausse des prix du pétrole. Mais l'inflation est demeurée dans la fourchette que la BNS assimile à la stabilité des prix.

La BNS a maintenu le cap expansionniste de sa politique monétaire. Cette dernière a continué à reposer sur deux piliers: le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers ainsi que la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes. Ces deux piliers restent nécessaires pour garantir des conditions monétaires appropriées dans un contexte marqué par un niveau élevé du franc et une situation toujours fragile sur le marché des changes.

L'émission de la nouvelle série de billets de banque s'est poursuivie selon le calendrier prévu. En août 2018, la Banque nationale a mis en circulation la quatrième coupure, soit celle de 200 francs. La neuvième série de billets de banque sera complète avec la mise en circulation, courant 2019, des nouveaux billets de 1000 francs et de 100 francs.

Sur le plan opérationnel, les grands projets de construction menés aux sièges de Berne et de Zurich ont avancé à grands pas. Fin 2018, les collaborateurs ont pu réintégrer les bureaux du bâtiment principal à Berne à l'issue de trois ans de rénovation. Au siège de Zurich, la transformation de l'immeuble de la Fraumünsterstrasse est en bonne voie. Dans le secteur de l'informatique, le renforcement de la cybersécurité a mobilisé des ressources considérables.

La Banque nationale a clôturé l'exercice 2018 avec une perte de 14,9 milliards de francs, alors qu'elle avait enregistré un bénéfice de 54,4 milliards en 2017. Ce résultat s'explique principalement par une perte sur les positions en valeurs étrangères.

Le montant attribué à la provision pour réserves monétaires s'élève à 5,4 milliards de francs. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 67,3 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 47 milliards de francs. Il permet le versement d'un dividende à hauteur du montant maximal prévu par la loi, soit 15 francs par action, et une distribution de 2 milliards de francs à la Confédération et aux cantons. Après affectation du bénéfice, la réserve pour distributions futures s'élève ainsi à 45 milliards de francs.

Nous remercions nos collaboratrices et nos collaborateurs du grand engagement et du précieux soutien qu'ils nous ont témoigné durant l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 1^{er} mars 2019



JEAN STUDER
Président du Conseil de banque



THOMAS J. JORDAN
Président de la Direction générale

En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse (BNS) conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la Constitution et à la loi, elle doit se laisser guider par l'intérêt général du pays et donner la priorité à la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. Elle établit ainsi une condition fondamentale pour l'évolution de l'économie.

Mandat

La stabilité des prix est une condition essentielle à la croissance et à la prospérité. L'inflation et la déflation entravent par contre le développement de l'économie: elles empêchent les prix de remplir pleinement leur fonction, qui consiste à favoriser une utilisation aussi productive que possible de la main-d'œuvre et du capital, et entraînent une redistribution des revenus et des richesses. La BNS assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle inférieure à 2% des prix à la consommation. La déflation, soit une baisse persistante du niveau des prix, est elle aussi contraire à l'objectif de stabilité des prix. Une prévision d'inflation à moyen terme sert de principal indicateur pour les décisions de politique monétaire.

Stabilité des prix

La BNS met en œuvre sa politique monétaire en influant sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Son taux de référence est le Libor à trois mois pour le franc. La Banque nationale peut agir sur les taux du marché monétaire par ses opérations d'*open market* ou adapter le taux appliqué aux avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent à la BNS. Elle peut également intervenir au besoin sur le marché des changes afin d'influer sur les conditions monétaires.

Mise en œuvre de la politique monétaire

La Banque nationale exerce le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie suisse en billets répondant à des exigences élevées tant sous l'angle de la qualité que de la sécurité. A la demande de la Confédération, elle met également les pièces en circulation.

Approvisionnement en numéraire

Dans le domaine des paiements sans numéraire, la BNS met l'accent sur le système de paiement Swiss Interbank Clearing (SIC). Les paiements exécutés dans ce système sont réglés au moyen des comptes de virement à la BNS.

Paiements sans numéraire

La BNS gère les réserves monétaires, qui constituent la majeure partie de ses actifs. Ces réserves lui permettent de disposer en tout temps de la marge de manœuvre nécessaire sur le plan monétaire. Leur volume résulte essentiellement de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Gestion des actifs

La BNS contribue à la stabilité du système financier. Afin d'accomplir cette tâche, elle analyse les sources de risques pour le système financier et indique si elle estime qu'il est nécessaire d'agir. En outre, elle collabore à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour la place financière et surveille les infrastructures des marchés financiers reconnues d'importance systémique.

Stabilité du système financier

La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec les autorités fédérales. Elle s'associe aux travaux d'institutions multilatérales, prend part à l'aide monétaire internationale de la Confédération et travaille avec d'autres banques centrales et autorités sur une base bilatérale.

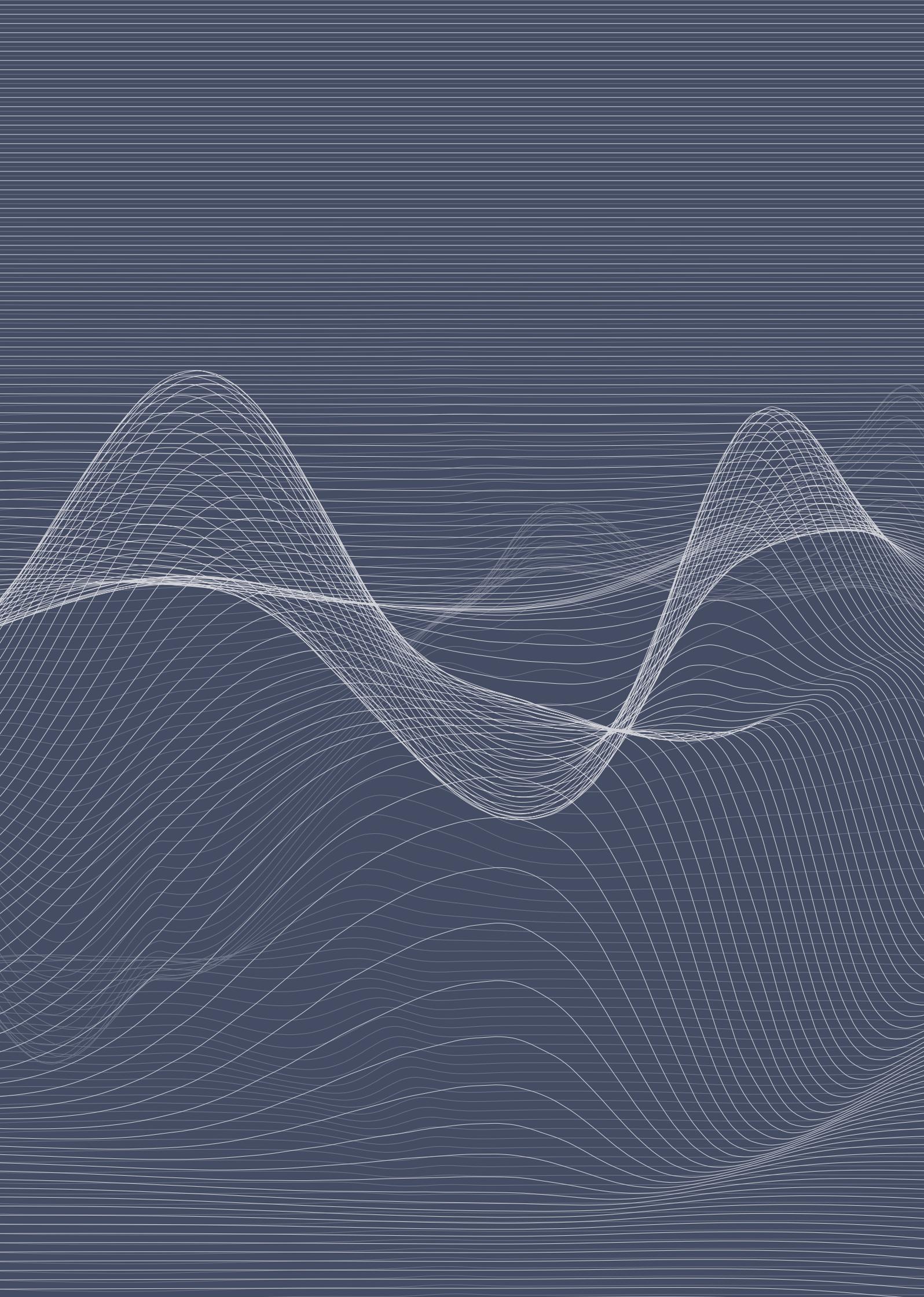
Coopération monétaire internationale

La BNS fournit des services bancaires à la Confédération. Pour le compte de cette dernière, elle exécute et reçoit des paiements, émet des créances comptables à court terme et des emprunts, assure la conservation de titres et passe des opérations sur le marché des changes.

Services bancaires fournis à la Confédération

La BNS dresse des statistiques sur les banques, les marchés financiers, la balance des paiements, les investissements directs, la position extérieure et les comptes financiers de la Suisse.

Statistique



Compte rendu d'activité

Aperçu	12				
1	Politique monétaire	21	6	Contribution à la stabilité du système financier	92
1.1	Mandat et stratégie de politique monétaire	21	6.1	Principes	92
1.2	Evolution économique internationale	25	6.2	Monitoring du système financier	93
1.3	Evolution économique en Suisse	31	6.3	Risques et mesures prises sur les marchés hypothécaire et immobilier	96
1.4	Politique monétaire en 2018	38	6.4	Surveillance des infrastructures des marchés financiers	98
2	Mise en œuvre de la politique monétaire	49	7	Participation à la coopération monétaire internationale	103
2.1	Principes et vue d'ensemble	49	7.1	Principes	103
2.2	Evolution sur le marché monétaire	51	7.2	Coopération multilatérale	103
2.3	Recours aux instruments de politique monétaire	54	7.3	Coopération bilatérale	116
2.4	Réserves minimales	60	8	Services bancaires fournis à la Confédération	119
2.5	Liquidités en monnaies étrangères	61	9	Statistique	120
2.6	Aide extraordinaire sous forme de liquidités	61	9.1	Principes	120
3	Approvisionnement en numéraire	62	9.2	Produits	121
3.1	Principes	62	9.3	Projets	122
3.2	Services de caisse, agences et dépôts de numéraire	62	9.4	Collaboration	123
3.3	Billets de banque	63			
3.4	Pièces	66			
4	Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire	69			
4.1	Principes	69			
4.2	Le système SIC en 2018	70			
4.3	Développements au niveau du SIC	72			
5	Gestion des actifs	76			
5.1	Principes	76			
5.2	Processus de placement et de contrôle des risques	78			
5.3	Evolution et structure des actifs	80			
5.4	Risques sur les actifs	86			
5.5	Résultat des placements	89			

Le 21 mars 2019, la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) a adressé à l'Assemblée fédérale son *Compte rendu d'activité* pour l'année 2018, conformément à l'art. 7, al. 2, de la loi sur la Banque nationale (LBN). Ce *Compte rendu d'activité* présente l'accomplissement des tâches légales de l'institution (art. 5 LBN), en particulier la conduite de la politique monétaire et la contribution de la Banque nationale à la stabilité du système financier. Il est soumis pour information au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

APERÇU

Politique monétaire

La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle doit assurer la stabilité des prix et, ce faisant, tenir compte de l'évolution de la conjoncture. Sa stratégie de politique monétaire comprend les éléments suivants: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation conditionnelle à moyen terme et une marge de fluctuation assignée au taux d'intérêt de référence, le Libor (London Interbank Offered Rate) à trois mois pour le franc.

En 2018, l'économie mondiale a enregistré une croissance robuste, soutenue par la politique monétaire toujours expansionniste dans les principales zones monétaires et par les conditions de financement avantageuses. Alors qu'aux Etats-Unis, l'essor conjoncturel a gagné en vigueur par rapport à 2017, il s'est quelque peu ralenti en Europe. En Chine également, la conjoncture a perdu de son dynamisme, mais la reprise économique s'est poursuivie dans les autres grandes économies émergentes. Durant l'année, les perspectives de l'économie mondiale se sont détériorées d'une part en raison du conflit commercial opposant les Etats-Unis à une série d'autres pays dont la Chine, et, d'autre part, du fait de différents facteurs d'incertitude politique en Europe.

En Suisse, la croissance économique s'est poursuivie sur une large assise. Le taux d'utilisation des capacités de production a augmenté, et la situation a continué de s'améliorer sur le marché du travail: l'emploi a ainsi progressé, et le taux de chômage a nettement diminué jusqu'à la fin de l'année. Durant le second semestre, la dynamique conjoncturelle a perdu de sa vigueur – principalement sous l'effet de facteurs extraordinaires –, mais est demeurée solide. En moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une hausse de 2,5%, contre 1,6% en 2017.

Le renchérissement mesuré par l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) s'est inscrit à 0,9% en moyenne annuelle. La légère progression par rapport à 2017 a surtout découlé de l'augmentation des prix des biens et services importés. Du côté des biens et services suisses, le renchérissement est resté bas.

La Banque nationale a maintenu le cap expansionniste de sa politique monétaire. Cette dernière a continué à reposer sur deux piliers: le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers ainsi que la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes. Ces deux mesures sont demeurées nécessaires pour garantir des conditions monétaires appropriées. D'une part en effet, l'inflation était toujours faible. D'autre part, le franc s'inscrivait à un niveau élevé, et la situation demeurait fragile sur le marché des changes. Ainsi, le franc a connu une nouvelle appréciation face à l'euro au cours de 2018, et sa valeur extérieure en termes réels pondérée par le commerce extérieur était légèrement plus élevée en fin qu'en début d'année. Les prévisions d'inflation de la Banque nationale indiquaient que même avec des taux d'intérêt inchangés les trois prochaines années, on ne devait s'attendre qu'à une hausse modérée du taux de renchérissement.

Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue à la Banque nationale est resté fixé à -0,75%; il a de nouveau contribué à maintenir à bas niveau l'attrait des placements en francs en préservant l'écart de taux entre la Suisse et l'étranger. La marge de fluctuation du Libor à trois mois pour le franc est également demeurée inchangée, à savoir entre -1,25% et -0,25%. Le Libor à trois mois, tout comme les autres taux d'intérêt déterminants sur le marché monétaire en francs, s'est maintenu durant l'ensemble de l'année à un niveau proche du taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue. Il se situait à -0,71% en fin d'année. Le Swiss Average Rate Overnight (SARON), soit le taux des prêts garantis au jour le jour, s'établissait à -0,73%. Les taux d'intérêt à long terme sont aussi demeurés bas; le rendement des obligations fédérales à dix ans s'inscrivait de nouveau légèrement en dessous de zéro en fin d'année. La Banque nationale a acquis des devises à hauteur de 2,3 milliards de francs en 2018. Hormis ces achats de devises, elle n'a procédé à aucune opération d'*open market* à des fins monétaires. Les liquidités sont restées abondantes sur le marché monétaire en francs.

Mise en œuvre de
la politique monétaire

Approvisionnement en numéraire

En moyenne annuelle, l'encours des billets de banque en circulation a atteint 79 milliards de francs en 2018. Il a augmenté de 3,3% par rapport à l'année précédente, soit à un rythme beaucoup plus lent qu'en 2017 (5,9%).

En août, la Banque nationale a mis en circulation la quatrième coupure de la nouvelle série de billets de banque (9^e série), celle de 200 francs. La cinquième coupure, celle de 1000 francs, a suivi en mars 2019. La sixième et dernière coupure de la nouvelle série, celle de 100 francs, sera émise en septembre 2019. Les nouveaux billets font leurs preuves et sont bien accueillis, tant par la population que par les spécialistes.

En mai 2018, la Banque nationale a publié les résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2017. Il en ressort que le numéraire et les moyens de paiement sans numéraire coexistent harmonieusement, et que les ménages sont satisfaits des possibilités de paiement actuelles; l'argent liquide est le moyen de paiement qu'ils utilisent le plus pour les paiements non récurrents; il est suivi des cartes de débit. En revanche, le recours aux nouveaux procédés de paiement, tels que les applications ou le paiement sans contact, est très peu fréquent. Le règlement de petits montants se fait très souvent en espèces, mais le numéraire est aussi régulièrement utilisé pour les montants élevés.

Paiements sans numéraire

En 2018, le système de paiement sans numéraire Swiss Interbank Clearing (SIC) a exécuté en moyenne, par jour, 2,4 millions de transactions, pour un total de 156 milliards de francs. Le nombre de transactions a progressé de 19,5%, et leur montant, reculé de 9,8% par rapport à l'année précédente. L'augmentation du nombre de transactions tient en grande partie au fait que PostFinance a passé progressivement, depuis 2017, au système SIC pour son trafic bilatéral des paiements avec les autres banques.

Le SIC est le système de paiement centralisé pour les transactions en francs, par lequel les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers règlent leurs paiements interbancaires et une part importante des transactions pour la clientèle. La Banque nationale définit le cercle des participants au SIC, approvisionne le système en liquidités et détermine les fonctionnalités de même que les règles applicables aux paiements. Depuis janvier 2019, elle offre l'accès au système SIC également à des entreprises fintech qui disposent d'une autorisation correspondante de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et exploitent un modèle d'affaires important pour le trafic des paiements en francs.

Fin 2018, les actifs de la Banque nationale s'inscrivaient à 817 milliards de francs, contre 843 milliards un an auparavant. Ce recul a principalement résulté de moins-values sur les positions en monnaies étrangères et sur l'or. Au total, les réserves monétaires s'établissaient à 776 milliards de francs fin 2018. Le rendement obtenu sur les réserves monétaires s'est établi à -2,1%. Il était de -0,6% pour l'or et de -2,2% pour les réserves de devises.

La part des actions dans les réserves de devises se montait à 19% en fin d'année. La Banque nationale a une approche aussi neutre et passive que possible dans ses placements en actions. Aussi son portefeuille reproduit-il le marché concerné dans son intégralité, d'où une large diversification. Sa politique de placement est de la sorte à l'abri des considérations d'ordre politique. Dans un petit nombre de cas, la Banque nationale déroge toutefois au principe de couverture intégrale du marché. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, elle renonce à acquérir des actions de banques d'importance systémique de tous les pays ainsi que des titres de banques à moyenne ou à grande capitalisation et d'autres établissements à caractère bancaire de pays industrialisés. Par ailleurs, elle s'abstient d'acheter des actions d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international. Enfin, elle exclut les titres d'entreprises participant à la fabrication d'armes nucléaires pour d'autres pays que les cinq puissances nucléaires légitimes selon le traité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Stabilité du système financier

Dans le cadre de ses tâches de monitoring du système financier, la Banque nationale analyse les développements dans le secteur bancaire suisse et les risques auxquels celui-ci est exposé. Elle présente son évaluation notamment dans son *Rapport sur la stabilité financière*, publié annuellement.

En ce qui concerne les deux grandes banques suisses actives sur le plan international, Credit Suisse Group SA et UBS Group SA, la BNS a constaté en 2018 qu'elles ont pris, depuis le début de la crise financière il y a dix ans, de nombreuses mesures allant dans le sens de la réglementation *too big to fail* (TBTF). Ces mesures renforcent les deux piliers de la réglementation TBTF, que sont, d'une part, la résilience et, d'autre part, la capacité d'assainissement et de liquidation ordonnée. Parallèlement, la Banque nationale a considéré qu'il fallait encore apporter des améliorations au niveau des deux piliers. En effet, les deux grandes banques ne remplissaient pas encore entièrement les exigences en matière de ratio de levier (*leverage ratio*). Pour ce qui est de l'assainissement et de la liquidation ordonnée, la Banque nationale a estimé qu'il y avait notamment lieu de continuer à réduire les dépendances financières et opérationnelles internes. Etant donné l'importance des deux grandes banques pour l'économie suisse, la BNS a souligné la nécessité de mettre en œuvre intégralement la réglementation TBTF.

En ce qui concerne les banques axées sur le marché intérieur, la Banque nationale a constaté que leur exposition sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel s'est de nouveau accrue. L'encours des prêts hypothécaires de ces établissements a continué de croître, et le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs (risque de capacité financière) a augmenté pour les nouveaux prêts hypothécaires; le risque de taux d'intérêt est demeuré à un niveau historiquement élevé, alors que les marges d'intérêt se sont réduites. Les banques axées sur le marché intérieur ont cependant pu maintenir leur résilience, et leur dotation en fonds propres était appropriée dans l'ensemble. En novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé que les banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur devaient elles aussi satisfaire aux exigences en matière d'instruments destinés à absorber des pertes en cas d'assainissement ou de liquidation. Avec les plans d'urgence, ces exigences servent de base à un assainissement ou à une liquidation ordonnée de l'établissement concerné.

Les déséquilibres ont persisté sur les marchés hypothécaire et immobilier. La Banque nationale a noté qu'en raison du prix élevé des immeubles locatifs résidentiels, les prix risquent de subir une correction, en particulier dans ce segment. Le nombre de logements vacants, qui a encore augmenté, indique que l'activité soutenue de construction de logements locatifs pourrait avoir entraîné une offre excédentaire dans ce segment. La Banque nationale a signalé que le risque de capacité financière a continué de croître pour les nouveaux prêts hypothécaires destinés à financer des objets résidentiels de rendement. Eu égard à cette situation, elle a suggéré d'envisager des mesures ciblées en matière d'octroi de crédits dans ce segment.

Pour ce qui est de la surveillance des infrastructures des marchés financiers d'importance systémique, la mise en œuvre de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) a continué d'occuper le premier plan en 2018. SIX x-clear a reçu de la FINMA l'autorisation d'exercer en tant que contrepartie centrale. La Banque nationale avait préalablement confirmé que SIX x-clear respectait les exigences spéciales applicables aux infrastructures des marchés financiers d'importance systémique. En outre, la Banque nationale a examiné si des contreparties centrales ayant leur siège à l'étranger étaient d'importance systémique. Pour deux d'entre elles, Eurex Clearing et LCH, la Banque nationale a confirmé, en 2018, la conclusion qu'elle avait formulée avant l'obligation de reconnaissance, à savoir que ces contreparties centrales sont importantes pour la stabilité du système financier.

En 2018, la Banque nationale s'est intéressée aux répercussions de la nouvelle orientation stratégique de SIX sur les infrastructures des marchés financiers soumises à surveillance. Elle a en outre examiné les conséquences pour SIX x-clear de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit).

La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale. A cet effet, elle s'associe aux travaux de plusieurs institutions et organismes multilatéraux, et travaille, sur une base bilatérale, avec d'autres banques centrales et autorités étrangères. Comptent au nombre de ces institutions internationales le Fonds monétaire international (FMI), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), le Conseil de stabilité financière (CSF), le Finance Track du G20 et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le FMI a accordé davantage de crédits en 2018, notamment à la suite de la conclusion d'un nouvel accord de confirmation avec l'Argentine.

Le FMI a poursuivi ses travaux en vue de la quinzième révision générale des quotes-parts. Aucun consensus n'a encore été trouvé sur les deux questions centrales, à savoir l'étendue du relèvement des quotes-parts et la répartition de celui-ci entre les pays membres. Le FMI a confirmé son intention de conclure la révision des quotes-parts d'ici à 2019 au plus tard. La quote-part détermine le nombre de voix dont dispose un pays, le montant du crédit qu'il est en droit de demander et le montant qu'il doit, si nécessaire, mettre à la disposition du FMI. Dans des situations de crise, le FMI a aussi la possibilité de recourir aux nouveaux accords d'emprunt (NAE) et à des accords de prêts bilatéraux. Le montant maximal que la Suisse était tenue de mettre à la disposition du FMI pour le financement des crédits ordinaires totalisait 24 milliards fin 2018, dont 1,2 milliard de francs ont été effectivement utilisés. Les fonds correspondants sont financés par la Banque nationale, le remboursement des crédits consentis au titre de l'accord de prêt bilatéral étant garanti par la Confédération.

Dans le cadre de son activité de surveillance, le FMI analyse la position extérieure de ses pays membres en tenant compte de la balance des transactions courantes et du cours de change réel. Le FMI a estimé en 2018 que la position extérieure de la Suisse se trouvait à un niveau approprié et a soutenu le maintien du cap de la politique monétaire de la Banque nationale. Il a également accueilli favorablement les progrès réalisés par la Suisse en ce qui concerne le renforcement sa stabilité financière.

Concernant la BRI et le CSF, la BNS a participé à la mise en œuvre des réformes visant à renforcer le système financier mondial. Après l'approbation des derniers éléments du train de mesures de la réforme dite de Bâle III, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui siège à la BRI, a observé de près en 2018 la transposition des nouvelles réglementations dans les pays membres. Il a aussi entrepris d'évaluer l'effet de ces normes afin d'identifier rapidement toute répercussion indésirable et de pouvoir y réagir le cas échéant.

Le CSF a concentré son activité sur la mise en œuvre et l'évaluation des effets des réformes du système financier. En outre, il a relevé dans un rapport que les crypto-actifs ne représentent jusqu'ici aucun risque pour la stabilité financière.

Dans l'édition publiée à l'automne 2018 des *Perspectives économiques*, l'OCDE estime que le taux d'intérêt négatif est un instrument efficace de la politique monétaire suisse pour garantir la stabilité des prix et pour limiter les entrées de capitaux liées au fait que le franc est perçu comme une valeur refuge.

Dans le cadre de la coopération monétaire bilatérale, la BNS apporte une aide technique à d'autres banques centrales. Début 2018, elle a renouvelé sa stratégie en la matière. L'aide technique est ainsi encore plus fortement axée sur les intérêts stratégiques de la Suisse, et son efficacité est accrue par l'intensification de la coordination et de la collaboration avec d'autres prestataires. En février 2018, la Banque nationale et la banque centrale de Corée du Sud ont conclu un accord de swap qui permet l'achat et le rachat de wons et de francs.

Services bancaires fournis à la Confédération

La Banque nationale fournit des services bancaires à la Confédération. Une convention passée entre la Confédération et la Banque nationale en fixe les modalités et la rétribution.

A la demande et pour le compte de la Confédération, la Banque nationale a émis en 2018, selon le système d'appel d'offres, des créances comptables à court terme à hauteur de 19 milliards et des emprunts fédéraux portant sur 2,2 milliards de francs. Les émissions se sont déroulés sur la plate-forme de négoce de SIX Repo SA. La Banque nationale a par ailleurs effectué quelque 146 000 paiements à la demande de la Confédération.

Statistique

La BNS dresse des statistiques sur les banques et les marchés financiers, la balance des paiements, la position extérieure, les investissements directs et les comptes financiers de la Suisse. A cette fin, elle collabore avec les services compétents de la Confédération, avec la FINMA, ainsi qu'avec les autorités d'autres pays et des organisations internationales.

En 2018, la Banque nationale a poursuivi la révision des statistiques sur les stocks de titres et sur les mouvements dans les dépôts de titres. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la participation de la Suisse, prévue à partir de 2020, à la nouvelle norme spéciale de diffusion des données NSDD Plus, définie par le FMI. Ils reflètent aussi la volonté de la Banque nationale de s'adapter aux besoins des utilisateurs. Afin de satisfaire aux exigences de la norme NSDD Plus, la Banque nationale mènera, à partir de 2019, une enquête complémentaire, limitée dans le temps et sur le fond, auprès d'un nombre restreint de banques.

1.1 MANDAT ET STRATÉGIE DE POLITIQUE MONÉTAIRE

En vertu de la Constitution fédérale, la Banque nationale est chargée, en sa qualité de banque centrale indépendante, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays (art. 99 Cst.). La LBN précise ce mandat à l'art. 5, al. 1. Elle assigne à la BNS la tâche d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

Mandat constitutionnel et légal

La stabilité des prix est une condition essentielle à la croissance et à la prospérité. L'inflation (hausse persistante du niveau des prix) comme la déflation (baisse persistante du niveau des prix) entravent le développement de l'économie. Elles empêchent les prix de remplir pleinement leur fonction, qui consiste à favoriser une utilisation aussi productive que possible de la main-d'œuvre et du capital, et entraînent une redistribution des revenus et des richesses.

Importance de la stabilité des prix

Dans sa stratégie de politique monétaire, la Banque nationale détermine le mode d'accomplissement de son mandat légal. Cette stratégie comprend les éléments suivants: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation conditionnelle portant sur les trois prochaines années et une marge de fluctuation assignée au taux d'intérêt de référence, le Libor à trois mois pour le franc.

Stratégie de politique monétaire

La Banque nationale définit la stabilité des prix comme une hausse annuelle de l'IPC inférieure à 2%. La déflation, soit une baisse persistante du niveau des prix, est elle aussi contraire à l'objectif de stabilité des prix. Dans sa définition, la Banque nationale tient compte de deux aspects: d'une part, elle ne peut influencer avec précision sur l'inflation et, d'autre part, l'IPC tend à surestimer quelque peu le renchérissement.

Définition de la stabilité des prix

La prévision d'inflation publiée chaque trimestre par la Banque nationale sert de principal indicateur pour la prise de décisions en matière de politique monétaire et constitue un élément de communication central. La prévision d'inflation porte sur les trois prochaines années, ce qui reflète l'orientation sur le moyen terme de la politique monétaire. La Banque nationale prend ainsi en considération le fait que la production et les prix réagissent avec un décalage souvent important aux impulsions provenant de la politique monétaire. Par ailleurs, la BNS tient compte, dans ses décisions de politique monétaire, de nombreux indicateurs relatifs à l'évolution conjoncturelle et monétaire en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'à la stabilité financière.

Prévision d'inflation conditionnelle

La prévision d'inflation de la Banque nationale repose sur l'hypothèse que le taux d'intérêt de référence communiqué au moment de la publication de la prévision restera constant durant toute la période sur laquelle elle porte. Il s'agit donc d'une prévision conditionnelle, qui reflète l'appréciation de la Banque nationale concernant l'évolution des prix à la consommation si le taux d'intérêt demeure inchangé. La Banque nationale permet ainsi au public de mieux évaluer les mesures de politique monétaire qui pourraient s'avérer nécessaires à l'avenir. La prévision d'inflation publiée par la Banque nationale n'est pas comparable aux prévisions établies par les banques ou les centres de recherche, qui intègrent généralement leurs anticipations en matière d'adaptation des taux d'intérêt.

Marge de fluctuation assignée au Libor à trois mois

La Banque nationale assigne à son taux d'intérêt de référence, le Libor à trois mois pour le franc, une marge de fluctuation dont la largeur est généralement de 1 point. Elle vise en principe à maintenir le Libor dans la zone médiane de cette marge. Les taux Libor correspondent à une moyenne des taux d'intérêt actuels déclarés par d'importantes banques de la place londonienne opérant à l'échelle internationale. Dans le contexte des efforts de réforme déployés au niveau mondial pour les taux d'intérêt de référence utilisés dans les contrats financiers, l'autorité britannique de surveillance avait annoncé en juillet 2017 que la collecte des données afférentes au taux Libor ne serait assurée que jusqu'à fin 2021. La BNS communiquera en temps opportun les changements qui en résulteront pour les modalités de mise en œuvre de sa stratégie de politique monétaire. Ces changements n'auront toutefois pas d'impact sur le cap de la politique monétaire.

Influence sur les taux d'intérêt

La Banque nationale assure la stabilité des prix en influant par ses opérations de politique monétaire sur les taux d'intérêt et en ajustant ces derniers selon la situation économique. Dans ce cadre, les taux d'intérêt réels, à savoir les taux nominaux diminués de l'inflation, jouent un rôle capital. En général, une baisse des taux d'intérêt réels stimule tant la demande que la progression des prix des biens et services, alors qu'une hausse les freine. Les banques centrales agissent certes sur les taux d'intérêt nominaux à court terme. Mais, le niveau des prix n'évoluant que lentement, elles influent, à court terme, également sur les taux d'intérêt réels.

Rôle des cours de change

Une politique monétaire indépendante axée sur l'objectif de stabilité des prix suppose un système de changes flottants. Cela ne signifie pas pour autant que la Banque nationale ne soit pas attentive à l'évolution des cours de change. Ces développements ont en effet des conséquences déterminantes sur l'inflation et les perspectives conjoncturelles et, partant, sur les décisions de politique monétaire de la Banque nationale. Si la BNS adapte les taux d'intérêt ou intervient sur le marché des changes, elle influe sur les cours de change.

Dans le sillage de la crise économique et financière, les taux d'intérêt nominaux ont chuté à des niveaux très bas dans de nombreux pays à partir de 2008, ce qui a réduit peu à peu la marge de manœuvre pour de nouvelles baisses de taux. Aussi de nombreuses banques centrales ont-elles recouru à des mesures non conventionnelles pour pouvoir continuer de mener une politique monétaire appropriée. Parmi les principales mesures non conventionnelles adoptées par la Banque nationale ces dernières années figurent des interventions sur le marché des changes, la mise en œuvre, de septembre 2011 à janvier 2015, d'un cours plancher entre le franc et l'euro, et l'introduction d'un taux d'intérêt négatif sur les avoirs à vue à la BNS (voir chapitre 1.4, encadré «Evolution économique et politique monétaire depuis le début de la crise financière mondiale»).

Mesures non conventionnelles de politique monétaire

En introduisant un taux d'intérêt négatif sur les avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent à la BNS, la Banque nationale a provoqué une baisse du niveau général des taux d'intérêt. Le taux négatif réduit l'attrait des placements en francs et, partant, les pressions à la hausse sur cette monnaie. De plus, il incite à consommer et à investir davantage. Toutefois, la Banque nationale ne peut pas abaisser indéfiniment le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue dans la zone négative, car ces avoirs peuvent être échangés contre des billets de banque. Selon les circonstances, le taux d'intérêt négatif peut par ailleurs constituer une lourde charge pour le secteur bancaire. C'est pourquoi la BNS accorde aux banques un montant exonéré (voir chapitre 2.3, encadré «Modalités d'application du taux d'intérêt négatif»).

Taux d'intérêt négatif sur les avoirs à vue à la BNS

Tout comme le taux d'intérêt négatif, la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes réduit les pressions à la hausse sur le franc. La Banque nationale décide, compte tenu de la situation sur ce marché, si elle doit intervenir et dans quelle ampleur. Le besoin d'intervenir sur le marché des changes apparaît surtout lors de périodes de forte incertitudes, durant lesquelles le franc est particulièrement recherché.

Disposition à intervenir sur le marché des changes

Tout comme la stabilité des prix, la stabilité financière représente une condition essentielle à une croissance économique durable. Les enseignements tirés de la crise financière ont démontré que la stabilité des prix ne garantit pas forcément celle du système financier. C'est pourquoi les autorités doivent disposer d'instruments macroprudentiels utilisables de manière ciblée si des dérives observées sur les marchés du crédit venaient à menacer la stabilité financière (voir chapitre 6).

Instruments macroprudentiels

Initiative Monnaie pleine

Le 10 juin 2018, les citoyens suisses ont rejeté à une grande majorité l'initiative populaire fédérale «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!» (initiative Monnaie pleine). Cette initiative aurait conduit à une profonde transformation du système monétaire. Etant donné qu'elle a été rejetée, le mandat constitutionnel de la BNS et le cadre institutionnel de la politique monétaire de la Banque nationale demeurent inchangés.

Recherche

Afin d'accomplir son mandat, la Banque nationale se consacre à la recherche dans ses domaines d'activités. Cela lui permet d'améliorer la compréhension de mécanismes complexes, d'affiner ses méthodes d'analyse et de disposer d'éléments importants pour ses décisions de politique monétaire.

Les travaux de recherche et les études des collaborateurs de la Banque nationale sont publiés dans les *SNB Working Papers* et les *SNB Economic Studies* ou, pour certains, dans des revues spécialisées. La BNS publie chaque année un aperçu de ses travaux de recherche actuels dans le *SNB Research Report*.

La Banque nationale entretient des relations avec d'autres banques centrales et instituts de recherche, afin d'encourager l'échange des connaissances. A cette fin, elle organise régulièrement des conférences et des séminaires. En 2018, elle a organisé à Zurich la douzième «SNB Research Conference», qui était consacrée aux défis actuels de la politique monétaire.

Depuis 2014, la Banque nationale attribue, conjointement avec la Banque fédérale d'Allemagne et la Banque nationale d'Autriche, un prix récompensant des travaux de recherche remarquables dans le domaine de la macroéconomie monétaire. Le prix, qui porte le nom de l'économiste autrichien Carl Menger, est décerné tous les deux ans à l'occasion de l'assemblée annuelle du Verein für Socialpolitik. Le prix Carl Menger 2018 a été attribué à Silvana Tenreyro, professeure d'économie à la London School of Economics and Political Science.

Dans le cadre du cycle de conférences «Karl Brunner Distinguished Lecture Series», institué en 2016 en l'honneur de Karl Brunner, la Banque nationale a eu le plaisir d'accueillir Otmar Issing, ancien économiste en chef et membre honoraire du directoire de la Banque centrale européenne. Son exposé s'intitulait «Central bank communication – a panacea?».

1.2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

La croissance de l'économie mondiale s'est poursuivie en 2018, demeurant supérieure à sa moyenne de long terme. La politique monétaire toujours expansionniste dans les principales zones monétaires et les conditions de financement avantageuses ont soutenu la conjoncture. Le moral des ménages et des entreprises est ainsi resté bon, même s'il s'est assombri dans le courant de l'année. L'emploi a continué de progresser dans les pays industrialisés, et dans quelques-uns d'entre eux (Etats-Unis, Japon, Allemagne), le chômage est tombé au niveau le plus bas enregistré depuis des décennies. L'évolution conjoncturelle est demeurée contrastée dans les économies émergentes. Alors que la croissance s'est ralentie en Chine, la situation économique s'est encore améliorée au Brésil, en Inde et en Russie. A l'échelle mondiale, l'utilisation des capacités de production a progressé. La croissance des salaires s'est par conséquent raffermie dans différents pays industrialisés. L'évolution des prix à la consommation est par contre restée modérée dans l'ensemble.

Conjoncture mondiale robuste

Durant le second semestre, les inquiétudes relatives aux perspectives de l'économie mondiale ont pesé sur la dynamique conjoncturelle. Le conflit commercial entre les Etats-Unis et une série d'autres pays, dont la Chine, était au centre des préoccupations. En Europe, les perspectives ont été troublées par des impondérables d'ordre politique, relatifs notamment à la sortie imminente du Royaume-Uni (Brexit) de l'Union européenne (UE), à la politique budgétaire du nouveau gouvernement italien ou au mouvement de protestation en France. La volatilité a nettement augmenté à partir d'octobre sur les marchés financiers. La plupart des marchés boursiers ont bouclé sur une perte annuelle marquée.

Risques politiques accrus

Les échanges mondiaux de biens ont crû de 3,8% en 2018, soit à un rythme un peu plus faible qu'en 2017. L'évolution toujours dynamique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a surtout stimulé le commerce extérieur des économies émergentes d'Asie. Le commerce extérieur des pays industrialisés a par contre quelque peu ralenti.

Léger ralentissement du commerce international

Les prix des matières premières ont enregistré de fortes fluctuations. Soutenu par la conjoncture mondiale favorable et par les limitations de la production convenues entre les principaux pays pétroliers, le cours du Brent a augmenté jusqu'à l'automne, pour atteindre 86 dollars des Etats-Unis le baril. Par la suite toutefois, l'extension de la production mondiale de pétrole et les craintes d'un ralentissement de la conjoncture à l'échelle internationale ont conduit à une correction des prix. Fin 2018, le baril se vendait à environ 55 dollars des Etats-Unis, soit légèrement au-dessous du niveau enregistré en début d'année. Les cours des métaux industriels ont eux aussi d'abord poursuivi leur hausse, puis ont fléchi au second semestre.

Volatilité des prix des matières premières

**Forte croissance
aux Etats-Unis**

En 2018, la conjoncture a encore gagné en vigueur aux Etats-Unis. Le PIB a progressé de 2,9% en moyenne annuelle, soit de nouveau à un rythme plus marqué que l'année précédente (2,2%). Les importants allègements fiscaux et l'augmentation des dépenses publiques ont stimulé la croissance. En outre, les entreprises ont encore profité de conditions de financement avantageuses. La consommation privée a continué de jouer un rôle moteur en raison de l'évolution robuste des revenus disponibles et du climat de consommation favorable. Par contre, les investissements en constructions ont reculé à la suite de la hausse des taux hypothécaires. L'embellie s'est poursuivie sur le marché du travail. Le taux de chômage a diminué pour s'inscrire à 3,9% en fin d'année.

**Léger ralentissement de la
croissance dans la zone euro**

Dans la zone euro, l'évolution conjoncturelle n'a pas pu maintenir le rythme soutenu de l'année précédente. Ce ralentissement tient toutefois en partie à des facteurs spéciaux tels que les conditions météorologiques défavorables, des grèves ou une réduction de la production de véhicules en Allemagne du fait de nouvelles normes d'émission. De plus, le moral des consommateurs et des entreprises s'est détérioré au cours de l'année. La demande intérieure est toutefois demeurée bonne dans l'ensemble, et le PIB a enregistré une progression de 1,8% en 2018, contre 2,5% en 2017. La situation a continué de s'améliorer sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage s'inscrivait à 7,9% en fin d'année, soit le plus bas niveau enregistré depuis octobre 2008. La croissance des salaires s'est par conséquent raffermie.

Evolution volatile au Japon

Au Japon, le PIB a enregistré une progression de 0,8% en 2018, ce qui correspond à son potentiel. L'utilisation des capacités de production est ainsi restée bonne dans l'ensemble de l'économie. Des conditions de financement toujours favorables, une conjoncture industrielle solide à l'échelle mondiale et les investissements d'infrastructure liés à l'organisation des jeux olympiques de Tokyo en 2020 ont soutenu l'activité économique. Toutefois, des conditions météorologiques extrêmes ont entraîné une forte volatilité de la croissance dans le courant de l'année, affectant notamment les chaînes d'approvisionnement et la consommation privée, ce qui a conduit à un recul du PIB au premier et au troisième trimestre. La situation a continué de s'améliorer sur le marché du travail, et le taux de chômage s'est établi à 2,4% en fin d'année, soit son niveau le plus bas depuis 1993.

En Chine, la croissance économique est demeurée robuste, s'inscrivant à 6,6%. La dynamique conjoncturelle s'est toutefois ralentie par rapport à l'année précédente, notamment en raison de l'évolution modérée des investissements. L'affaiblissement progressif de la croissance, observé depuis plusieurs années, s'est donc poursuivi au même rythme que la baisse de la croissance potentielle. La hausse des taux d'intérêt sur le marché des capitaux et les mesures macroprudentielles prises par le gouvernement ont atténué la demande de crédits, et le ratio entre la dette des ménages et des entreprises d'une part et la performance économique d'autre part s'est stabilisé. L'accentuation des tensions commerciales avec les Etats-Unis en cours d'année a constitué un risque supplémentaire pour l'économie chinoise. Ainsi, les Etats-Unis ont prélevé, à partir de septembre, des droits de douane additionnels de 10% sur certains produits chinois dont la valeur totale représente quelque 200 milliards de dollars par an.

Ralentissement progressif de la croissance en Chine

Au Brésil et en Russie, la conjoncture a continué à se redresser en 2018, grâce aux conditions monétaires favorables, à la hausse des salaires réels et à une demande étrangère soutenue. L'économie brésilienne a toutefois crû plus lentement que prévu, en partie du fait de l'incertitude politique. En Inde, la conjoncture a également gagné en vigueur en 2018, après un affaiblissement en 2017 imputable à une réforme monétaire et à une réforme de la taxe sur la valeur ajoutée. Le PIB a progressé de 7,3%, soit à un rythme légèrement supérieur au potentiel de croissance. De plus, la recapitalisation amorcée des établissements de crédit affaiblis a commencé à porter ses fruits.

Reprise au Brésil, en Inde et en Russie

Le taux de renchérissement mesuré par l'indice des prix à la consommation a progressé dans la plupart des pays industrialisés par rapport à 2017, ce qui s'explique principalement par la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Aussi l'inflation sous-jacente, qui exclut des catégories de biens et services volatils tels que les produits pétroliers ou les denrées alimentaires, n'a-t-elle que peu varié dans de nombreux pays.

Renchérissement plus marqué dans les pays industrialisés

Objectif d'inflation atteint aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, aussi bien le renchérissement que l'inflation sous-jacente ont augmenté en moyenne annuelle, passant respectivement à 2,5% et à 2,1%. Abstraction faite des prix volatils de l'énergie et des denrées alimentaires, le déflateur de la consommation privée, que la Réserve fédérale (Fed) privilégie en tant qu'indice des prix, était pour la première fois depuis 2012 conforme à la valeur cible de 2% fixée par la Fed.

Inflation sous-jacente modérée dans la zone euro et au Japon

Dans la zone euro, le renchérissement a progressé pour s'établir à 1,7%. L'inflation sous-jacente a par contre fluctué autour de 1%, comme c'est le cas depuis quelques années.

Au Japon, le renchérissement s'est inscrit à 1%, en augmentation, et l'inflation sous-jacente a continué d'évoluer autour de 0%. Malgré une politique monétaire très expansionniste, les anticipations d'inflation à moyen terme sont restées nettement inférieures à l'objectif de 2% visé par la Banque du Japon.

Evolution hétérogène du renchérissement dans les économies émergentes

Dans les économies émergentes, le renchérissement a évolué de façon contrastée. En Chine, il a augmenté en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques pour s'inscrire à 2,1%, tandis que l'inflation sous-jacente est restée pratiquement inchangée. Au Brésil, le renchérissement est demeuré stable (3,7%), mais l'inflation sous-jacente a diminué en raison de l'utilisation toujours faible des capacités de production dans l'ensemble de l'économie. En Inde, le renchérissement est monté à 4%, et l'inflation sous-jacente a également augmenté. En Russie, le renchérissement a continué de fléchir (2,9%).

Poursuite de la normalisation de la politique monétaire aux Etats-Unis

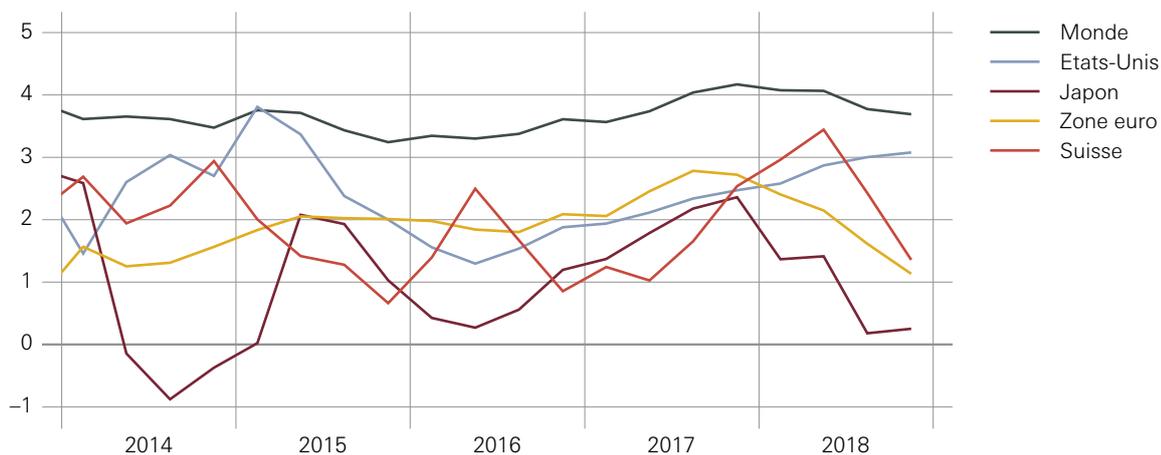
Compte tenu de la dynamique inflationniste solide et de l'amélioration de la situation sur le marché du travail, la Fed a continué de durcir sa politique monétaire. Elle a ainsi procédé en quatre étapes à un relèvement supplémentaire de 1 point de la marge de fluctuation de son taux directeur, la fixant à 2,25%-2,5%. Elle a poursuivi en parallèle la réduction de son bilan. En décembre, elle a souligné que des relèvements supplémentaires dépendraient de l'évolution de l'économie.

Fin du programme d'achat de titres de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE) a maintenu à -0,4% le taux de la facilité de dépôts et à 0% le taux appliqué aux opérations principales de refinancement. Elle a prévu de laisser les taux directeurs inchangés au moins jusqu'à l'été 2019. La BCE est demeurée convaincue que le renchérissement évoluera en direction de son objectif d'inflation d'un peu moins de 2%. Dans ce contexte, elle a mis fin en décembre 2018 à ses achats d'actifs, après avoir fait passer la limite de 60 milliards à 30 milliards d'euros par mois en janvier, puis à 15 milliards en octobre. Elle entend toutefois réinvestir encore pendant une période prolongée les montants provenant du remboursement des titres arrivant à échéance.

CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

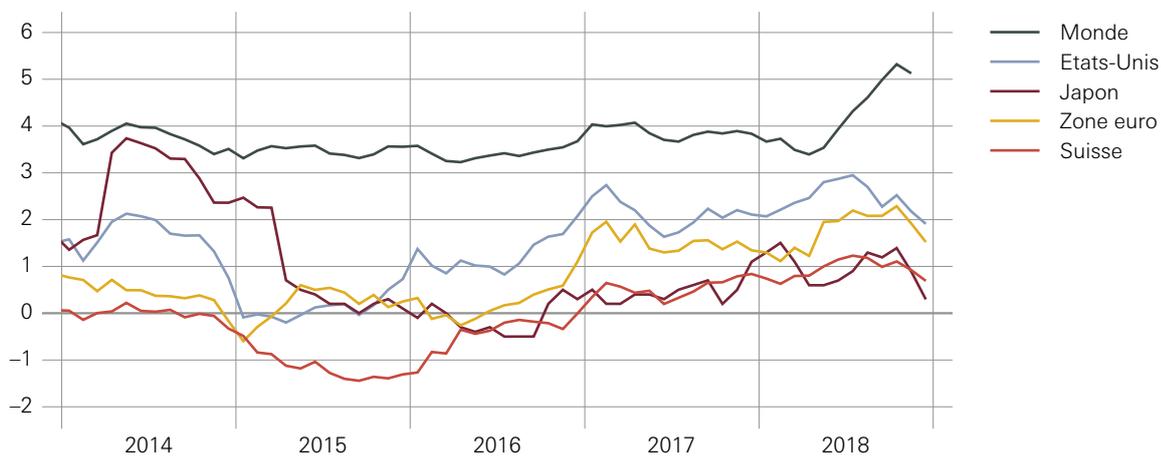
En termes réels, variation en % par rapport à l'année précédente



Sources: BNS, SECO et Thomson Reuters Datastream.

RENCHÉRISSEMENT

Prix à la consommation, variation en % par rapport à l'année précédente



Sources: FMI, OFS et Thomson Reuters Datastream.

Politique monétaire toujours expansionniste au Japon

Depuis septembre 2016, la Banque du Japon place la gestion de la courbe des taux d'intérêt au centre de sa politique monétaire. En 2018, elle a maintenu à environ 0% l'objectif de rendement des obligations d'Etat à dix ans, mais a décidé fin juillet de permettre une fluctuation plus marquée de ce taux. Eu égard à la faible dynamique inflationniste, elle a indiqué envisager de conserver des taux bas pendant une période prolongée.

Assouplissement ciblé en Chine

La banque centrale de Chine a laissé inchangé son taux directeur. Elle a toutefois abaissé en plusieurs étapes son taux des réserves minimales pour les banques commerciales, ce qui a fait diminuer les taux d'intérêt sur le marché monétaire. Par cette mesure, la banque centrale avait pour objectifs de réduire les coûts de financement, d'encourager l'octroi de crédits aux petites entreprises et d'améliorer la structure des liquidités sur le marché interbancaire.

Politiques monétaires divergentes au Brésil, en Inde et en Russie

La banque centrale du Brésil a continué d'abaisser son taux directeur, le faisant passer de 7% à 6,5% début 2018, niveau auquel elle l'a ensuite laissé. En Inde, la banque centrale a réagi à la hausse marquée du renchérissement en relevant le taux directeur en deux étapes, lequel a passé de 6% à 6,5%, alors qu'elle l'avait abaissé l'année précédente. La banque centrale russe a d'abord procédé à un abaissement de 0,5 point de son taux directeur (de 7,75% à 7,25%), avant de faire marche arrière jusqu'à la fin de l'année afin d'endiguer les risques d'inflation liés à la dépréciation du rouble.

1.3 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EN SUISSE

En Suisse, l'évolution de la conjoncture est restée favorable en 2018. Selon l'indice conjoncturel calculé par la BNS, qui offre une vue globale de la dynamique économique, la tendance positive s'est certes atténuée au cours de l'année, mais est restée supérieure à la moyenne. De même, l'indice des directeurs d'achat de l'industrie manufacturière et le baromètre conjoncturel du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) ont signalé une croissance économique ralentie mais robuste jusqu'à la fin de l'année. La situation a continué de se développer de façon positive sur le marché du travail; le nombre de chômeurs a de nouveau diminué, et l'emploi a encore progressé.

Evolution positive de la conjoncture

Selon les premières estimations du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le PIB a progressé de 2,5% en 2018, contre 1,6% en 2017. Il s'agit de la plus forte croissance enregistrée depuis 2010. Après une phase d'expansion vigoureuse qui avait commencé début 2017, le PIB a stagné au second semestre 2018, principalement en raison de facteurs extraordinaires. Ainsi, les recettes provenant de grands événements sportifs internationaux comptabilisées en Suisse ont sensiblement diminué, l'été long et chaud a atténué la propension des ménages à consommer, et la sécheresse exceptionnelle a affecté la production d'énergie.

Croissance du PIB la plus forte depuis 2010

La conjoncture internationale favorable a contribué de façon déterminante à l'évolution positive de l'économie. Ce constat est particulièrement vrai pour l'industrie manufacturière, dans laquelle la valeur ajoutée a fortement augmenté pour la deuxième année consécutive, et qui a ainsi fourni la contribution la plus importante à la croissance du PIB. Les services aux entreprises, la santé et le divertissement ont également soutenu la croissance dans une forte mesure. La valeur ajoutée a aussi nettement progressé dans l'hôtellerie et la restauration, les services financiers et dans l'approvisionnement en énergie et en eau. L'évolution de la valeur ajoutée est par contre demeurée atone dans le commerce de détail et de gros.

Evolution positive de l'activité dans de nombreuses branches

Les exportations de biens se sont accrues sur une large assise en 2018, mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente. Elles ont augmenté le plus pour les produits chimiques et pharmaceutiques ainsi que pour les instruments de précision et les montres, mais ont aussi enregistré une hausse pour les machines et les métaux. Contrairement aux exportations de biens, les exportations de services ont légèrement diminué. Dans l'ensemble, les exportations de biens et de services ont progressé de 3,4%, contre 3,6% en 2017.

Expansion des exportations

La conjoncture vue par les entreprises

La Banque nationale fonde son appréciation de la situation économique sur un large éventail d'informations et d'analyses, comprenant notamment les résultats des quelque 240 entretiens que les délégués de la BNS aux relations avec l'économie régionale mènent chaque trimestre avec des représentants d'entreprises issues de diverses branches. Ces résultats sont analysés dans le chapitre «Signaux conjoncturels» du *Bulletin trimestriel* de la Banque nationale.

En 2018, l'image d'ensemble qui ressort des entretiens est celle d'un affermissement de la conjoncture. Les chiffres d'affaires ont ainsi augmenté de façon continue. La dynamique conjoncturelle était forte en début d'année, puis s'est légèrement ralentie au second semestre. L'utilisation des capacités de production s'est avérée bonne dans la plupart des branches. Des goulets d'étranglement se sont parfois fait sentir dans l'industrie manufacturière. Les marges ont continué de s'améliorer, mais sont restées jusqu'en fin d'année légèrement inférieures au niveau que les interlocuteurs considèrent comme normal, en particulier dans les services. Les attentes relatives à l'évolution des effectifs et des investissements ont présenté une légère tendance à la hausse. La conjoncture internationale favorable et le cours de change relativement stable ont contribué à ce développement. Fin 2018, les interlocuteurs estimaient que les perspectives étaient toujours positives, mais que les risques étaient plus marqués qu'en début d'année. Dans le commerce de détail, les banques et des sous-secteurs de l'industrie manufacturière, les profondes mutations structurelles ont continué à peser sur l'activité.

Accroissement des investissements en biens d'équipement

Portées par l'évolution propice de la conjoncture internationale, par le bas niveau des taux d'intérêt et la bonne utilisation des capacités de production, les dépenses en biens d'équipement ont continué de progresser, mais de façon moins marquée que les deux années précédentes, durant lesquelles elles avaient enregistré une hausse supérieure à la moyenne.

Croissance modérée de la consommation

La consommation des ménages a continué de croître à un rythme modéré dans la plupart des domaines, exception faite de la santé, qui a enregistré une nette progression.

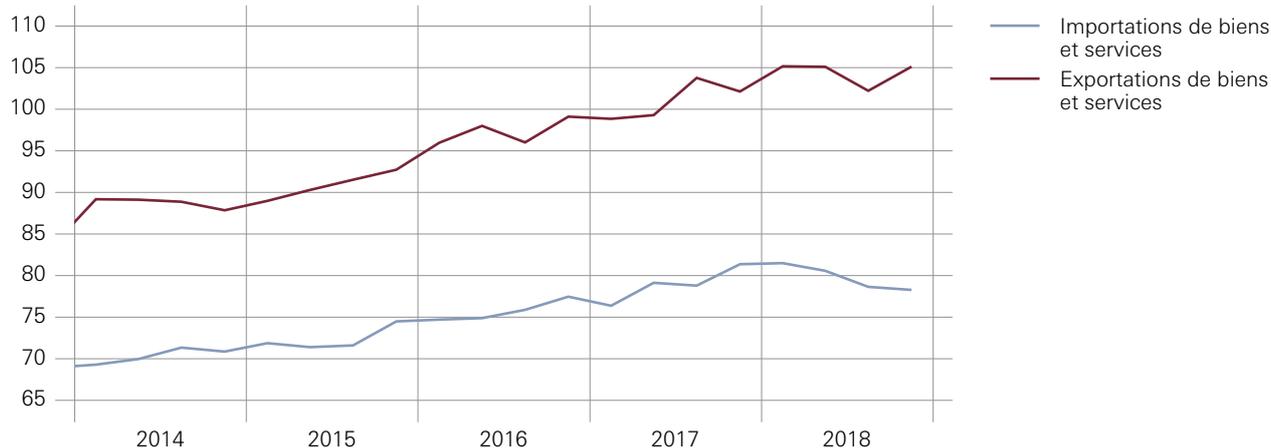
INDICE CONJONCTUREL BNS ET CROISSANCE DU PIB



1 Normalisé en fonction de la croissance du PIB depuis 2002.
Sources: BNS et SECO.

COMMERCE EXTÉRIEUR

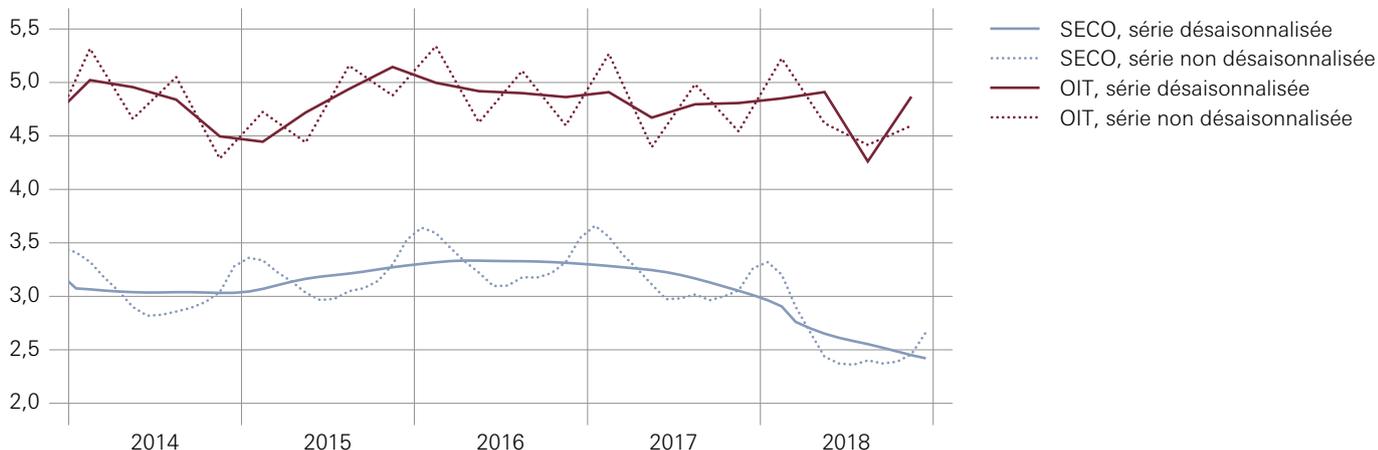
En milliards de francs; en termes réels, séries désaisonnalisées



Source: SECO.

TAUX DE CHÔMAGE

En %



Sources: OFS et SECO.

Légère hausse des investissements en constructions

Les investissements ont légèrement diminué dans la construction résidentielle, après une longue phase de croissance robuste. Le taux de logements vacants, qui a poursuivi sa progression dans le même temps, se montait à 1,6% début juin. La construction résidentielle a surtout porté sur des logements destinés à la location. Les investissements ont poursuivi leur forte croissance dans la construction non résidentielle; ils ont enregistré une hausse dans le génie civil, après un léger recul les deux années précédentes.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN TERMES RÉELS

Variation en % par rapport à l'année précédente

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation privée	2,6	1,3	1,7	1,5	1,1	1,0
Consommation publique	2,3	2,2	1,1	1,2	0,9	1,0
Investissements	0,6	3,0	2,3	3,4	3,3	1,8
Constructions	3,1	3,2	1,6	0,5	1,4	0,7
Biens d'équipement	-1,0	2,9	2,7	5,4	4,5	2,4
Demande intérieure finale¹	2,0	1,9	1,8	2,0	1,7	1,2
Exportations de biens et de services ¹	-0,1	5,2	2,6	7,0	3,6	3,4
Demande globale¹	1,7	2,7	1,8	2,5	2,3	2,1
Importations de biens et de services ¹	1,4	3,3	3,0	4,7	4,1	1,0
Produit intérieur brut	1,9	2,4	1,3	1,6	1,6	2,5

¹ Hors objets de valeur (or non monétaire et autres métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités).

Sources: OFS et SECO.

Recul du chômage

Le marché du travail a continué d'évoluer favorablement. Le nombre de chômeurs enregistrés auprès des offices régionaux de placement (ORP) a constamment diminué (en données corrigées des variations saisonnières). En moyenne annuelle, le taux de chômage désaisonnalisé calculé par le SECO s'inscrivait à 2,6%, contre 3,2% en 2017. Le taux de chômage établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT) a également reculé, quoique légèrement. Sa moyenne annuelle est ainsi passée de 4,8% en 2017 à 4,7% en 2018. Ces chiffres reposent sur une enquête menée chaque trimestre auprès des ménages et qui inclut également les personnes sans emploi qui ne sont pas ou plus inscrites auprès d'un ORP. C'est pourquoi le taux de chômage selon l'OIT est généralement plus élevé que le taux de chômage établi par le SECO.

Le nombre de personnes actives occupées a augmenté de 0,9% en 2018, soit un peu moins fortement que l'année précédente. Aussi bien les services que l'industrie manufacturière et la construction ont créé de nouveaux emplois.

Progression de l'emploi

L'utilisation des facteurs de production a continué de s'améliorer. L'écart de production, qui correspond à l'écart, exprimé en pourcentage, du PIB par rapport au potentiel de production estimé, s'est de nouveau inscrit en zone positive en moyenne annuelle, pour la première fois depuis la crise financière. Le taux d'utilisation s'est montré satisfaisant non seulement pour la main-d'œuvre, mais aussi pour les capacités techniques de production. Dans l'industrie manufacturière, l'utilisation des capacités techniques était proche de sa moyenne de long terme en fin d'année. Dans les différentes branches des services et dans la construction, les enquêtes auprès des entreprises indiquaient une utilisation dans l'ensemble légèrement supérieure à la moyenne.

Ecart de production légèrement positif

Selon l'estimation du PIB effectuée par le SECO, la masse salariale a augmenté de 1,5% en termes réels, contre 0,7% en 2017. Le renforcement de la croissance a reflété une progression plus marquée des salaires réels. La part des revenus du travail dans le PIB a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, mais est demeurée historiquement élevée.

Croissance de la masse salariale

Les prix de l'offre totale (prix à la production et à l'importation) ont enregistré une hausse sensible au premier semestre. Durant le reste de l'année, le renchérissement s'est cependant à nouveau tassé. La moyenne annuelle des prix de l'offre totale a dépassé de 2,4% le niveau de 2017.

Hausse volatile des prix de l'offre totale

Le renchérissement annuel mesuré par l'IPC s'est inscrit à 0,9% en 2018, contre 0,5% l'année précédente. Il a atteint un pic annuel au troisième trimestre (1,1%), puis est redescendu à 0,9% au quatrième trimestre. Cette évolution s'explique principalement par les variations des prix des biens et services importés, et notamment du cours du pétrole. Le taux de renchérissement des biens et services importés est ainsi passé de 1,9% au premier trimestre à 3% au troisième, pour enfin redescendre à 2,1% au quatrième trimestre.

Renchérissement mesuré par l'IPC un peu plus marqué qu'en 2017

Le taux de renchérissement des biens et services suisses a légèrement augmenté. Alors qu'il s'inscrivait à 0,3% en 2017, il se situait à 0,4% en 2018. L'évolution n'a toutefois pas été partout la même: si le taux de renchérissement a augmenté pour les biens et les services privés (hors loyers) d'origine suisse, il a diminué pour les services publics d'origine suisse et les loyers.

Inflation sous-jacente en légère hausse

Le renchérissement global mesuré par l'IPC peut être sensiblement influencé à court terme par les fluctuations de certaines composantes. C'est pourquoi, pour analyser la tendance fondamentale du renchérissement, la Banque nationale calcule l'inflation sous-jacente en recourant à une moyenne tronquée. Celle-ci est obtenue en excluant chaque mois du panier de l'IPC les biens et services dont les prix ont enregistré les plus fortes fluctuations par rapport au mois correspondant de l'année précédente, à la hausse (15% du panier) comme à la baisse (15% également). En 2018, le renchérissement ainsi calculé a légèrement augmenté pour s'inscrire à 0,6%, contre 0,3% en 2017.

INDICE SUISSE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET COMPOSANTES

Variation en % par rapport à l'année précédente

	2017	2018	T1	T2	T3	2018 T4
Indice total	0,5	0,9	0,7	1,0	1,1	0,9
Biens et services suisses	0,3	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5
Biens	-0,2	0,8	0,3	0,8	1,0	1,2
Services	0,5	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Services privés (hors loyers)	0,3	0,7	0,6	0,6	0,9	0,7
Loyers	1,1	0,4	0,6	0,4	0,3	0,4
Services publics	-0,1	-0,8	-0,9	-0,9	-0,8	-0,7
Biens et services importés	1,2	2,4	1,9	2,7	3,0	2,1
Hors produits pétroliers	0,2	1,1	1,5	1,2	1,1	0,6
Produits pétroliers	8,8	11,9	4,9	13,9	16,6	12,5

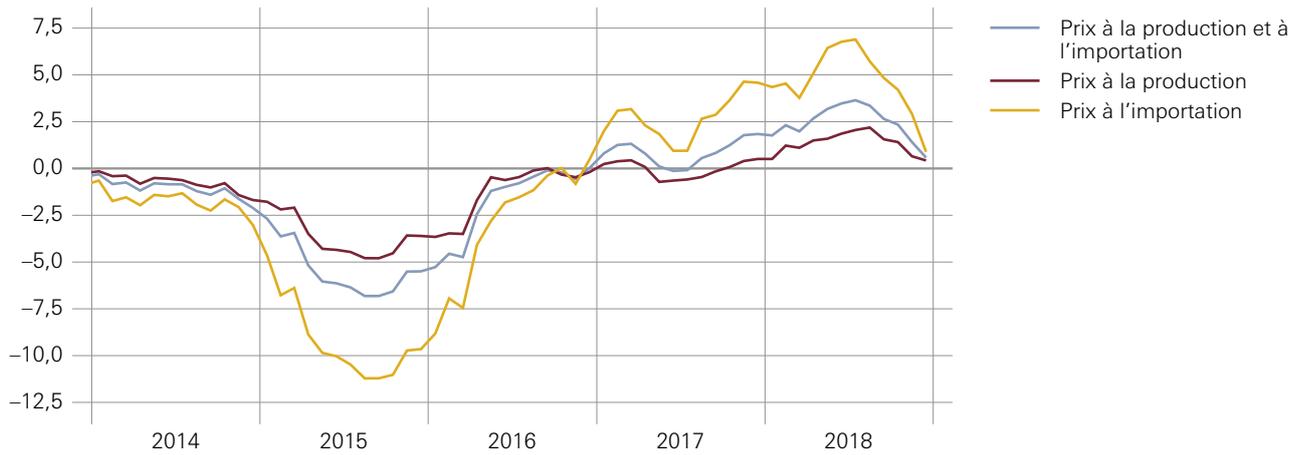
Inflation sous-jacente

Moyenne tronquée	0,3	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5
------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Sources: BNS et OFS.

PRIX À LA PRODUCTION ET À L'IMPORTATION

Variation en % par rapport à l'année précédente



Source: OFS.

PRIX À LA CONSOMMATION

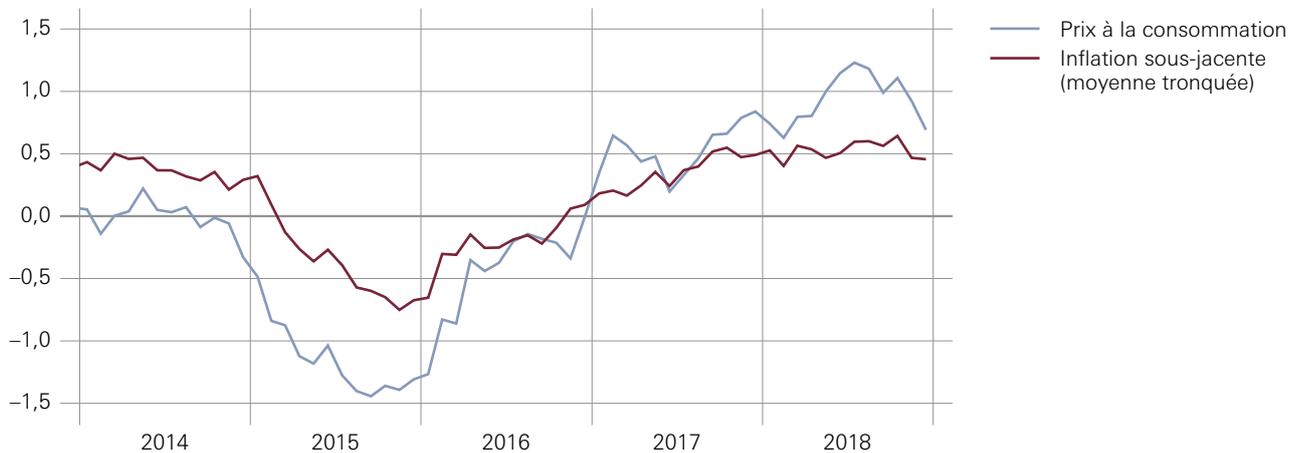
Variation en % par rapport à l'année précédente



Source: OFS.

INFLATION SOUS-JACENTE

Variation en % par rapport à l'année précédente



Sources: BNS et OFS.

1.4 POLITIQUE MONÉTAIRE EN 2018

Poursuite de la politique monétaire expansionniste

La Banque nationale a maintenu le cap expansionniste de sa politique monétaire en 2018. Cette dernière a continué à reposer sur deux piliers: le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers ainsi que la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes. Ces deux mesures sont demeurées nécessaires pour garantir des conditions monétaires appropriées. D'une part en effet, l'inflation était toujours faible. D'autre part, le franc s'inscrivait à un niveau élevé, et la situation demeurait fragile sur le marché des changes. Ainsi, le franc a connu une nouvelle appréciation face à l'euro au cours de 2018, et sa valeur extérieure en termes réels pondérée par le commerce extérieur était légèrement plus élevée en fin qu'en début d'année. Les prévisions d'inflation que la Banque nationale publie chaque trimestre indiquaient que même avec des taux d'intérêt inchangés les trois prochaines années, on ne devait s'attendre qu'à une hausse modérée du taux de renchérissement.

Taux négatif inchangé sur les avoirs à vue

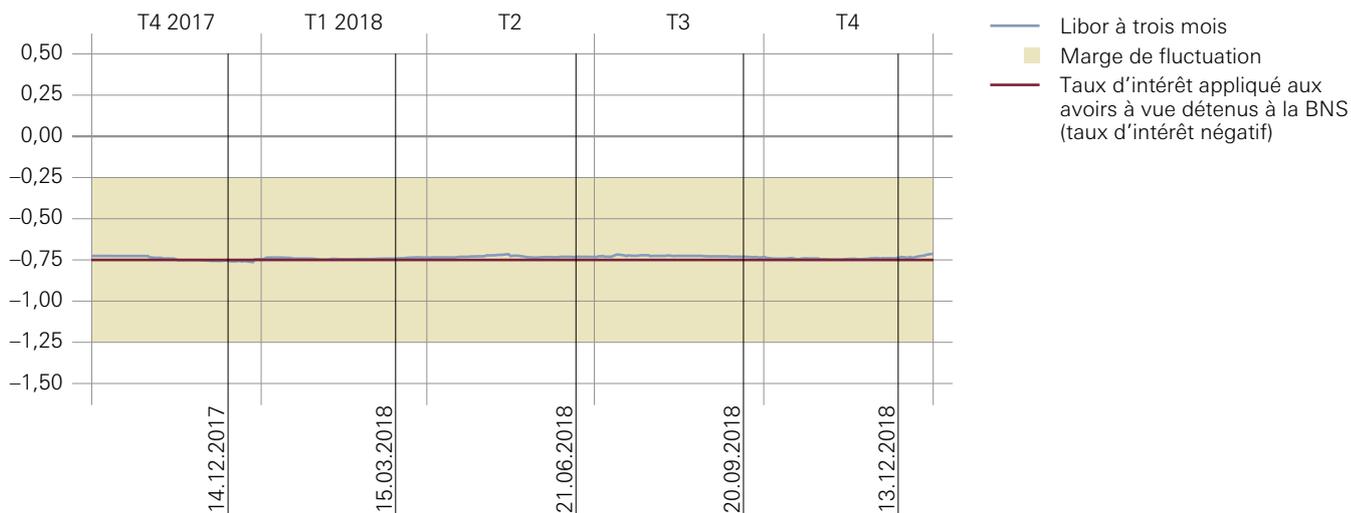
La Banque nationale applique un taux d'intérêt négatif aux avoirs à vue – déduction faite d'un montant exonéré – que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent à la BNS. En 2018, elle a laissé ce taux inchangé à $-0,75\%$ et maintenu la marge de fluctuation assignée au Libor à trois mois entre $-1,25\%$ et $-0,25\%$. Le Libor est constamment demeuré proche du taux d'intérêt négatif, soit dans la zone médiane de la marge de fluctuation.

Ecart de taux d'intérêt constant vis-à-vis de l'euro

Comme la BNS, la BCE a laissé ses taux directeurs inchangés. C'est pourquoi l'écart entre les taux des dépôts à court terme en euros et en francs, mesurés aux taux Libor à trois mois correspondants, avoisinait toujours 0,4 point, comme en 2017. Par contre, la Réserve fédérale des Etats-Unis a poursuivi le relèvement progressif de son taux directeur, commencé fin 2016. L'écart entre les taux des dépôts à court terme en dollars et en francs a donc continué de se creuser. Fin 2018, il était de 3,5 points environ. Les taux suisses, relativement bas en comparaison avec l'étranger, ont atténué en 2018 également les pressions à la hausse sur le franc.

TAUX DE POLITIQUE MONÉTAIRE

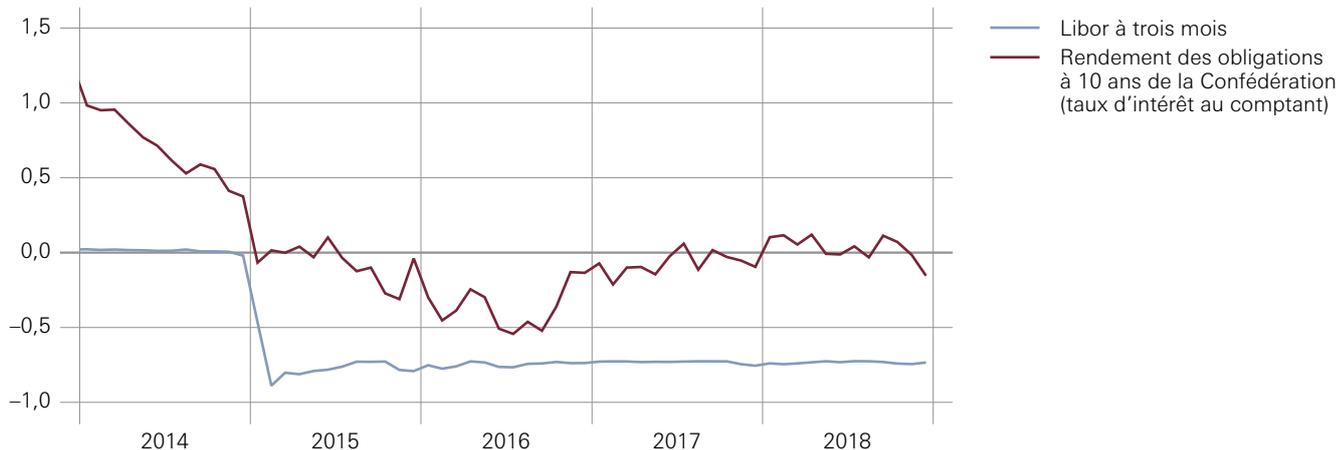
Valeurs journalières en %; dates des examens trimestriels



Source: BNS.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES MARCHÉS MONÉTAIRE ET DES CAPITAUX

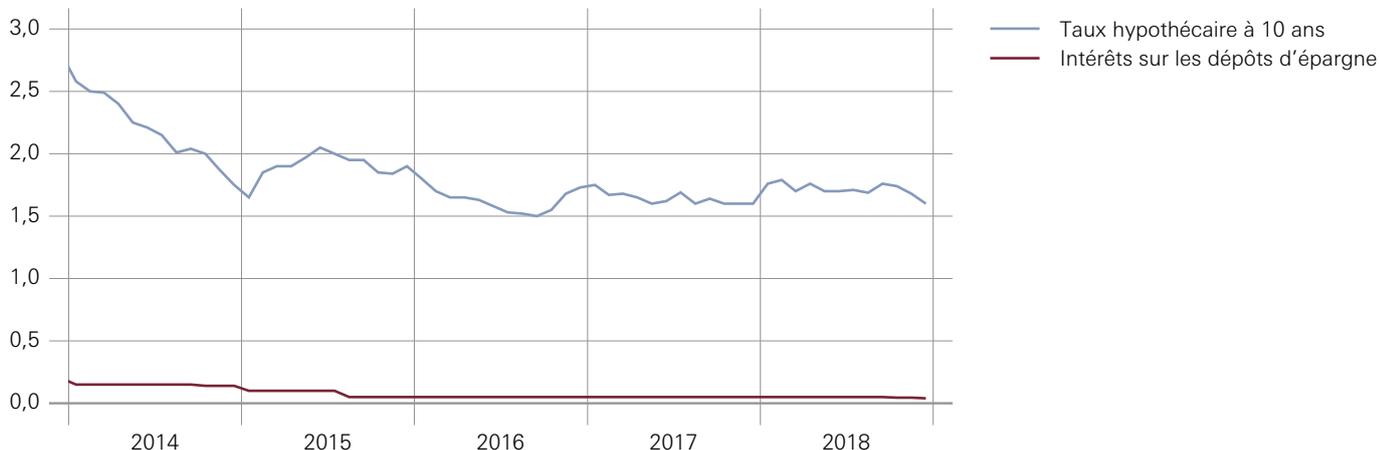
Moyennes mensuelles, en %



Source: BNS.

TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRES

Valeurs en fin de mois, en %



Source: BNS.

Rendements en légère augmentation sur le marché des capitaux

En 2018, les taux d'intérêt à long terme étaient un peu plus élevés que l'année précédente dans tous les pays industrialisés. Le rendement des emprunts fédéraux à dix ans s'est inscrit tout juste dans la zone positive en moyenne annuelle, après avoir été la plupart du temps négatif en 2017. Les rendements sont toutefois restés négatifs toute l'année 2018 pour les emprunts fédéraux d'une durée inférieure ou égale à sept ans. Les taux d'intérêt à long terme sont ainsi demeurés à un niveau très bas, ce qui indique dans l'ensemble que les investisseurs anticipent une persistance du bas niveau des taux d'intérêt à court terme et des taux d'inflation.

Taux d'intérêt stables pour les dépôts bancaires et les crédits

Les taux d'intérêt publiés pour les nouveaux prêts hypothécaires étaient également un peu plus élevés en moyenne annuelle qu'en 2017. Cette hausse était toutefois si modeste que le taux de référence déterminant pour la fixation des loyers, qui correspond à la moyenne des taux d'intérêt des prêts hypothécaires en cours des banques, arrondie au quart de point le plus proche, n'a pas changé depuis mi-2017. La rémunération par les banques des dépôts à vue et des dépôts d'épargne est demeurée inchangée, à un niveau proche de zéro.

Interventions sur le marché des changes

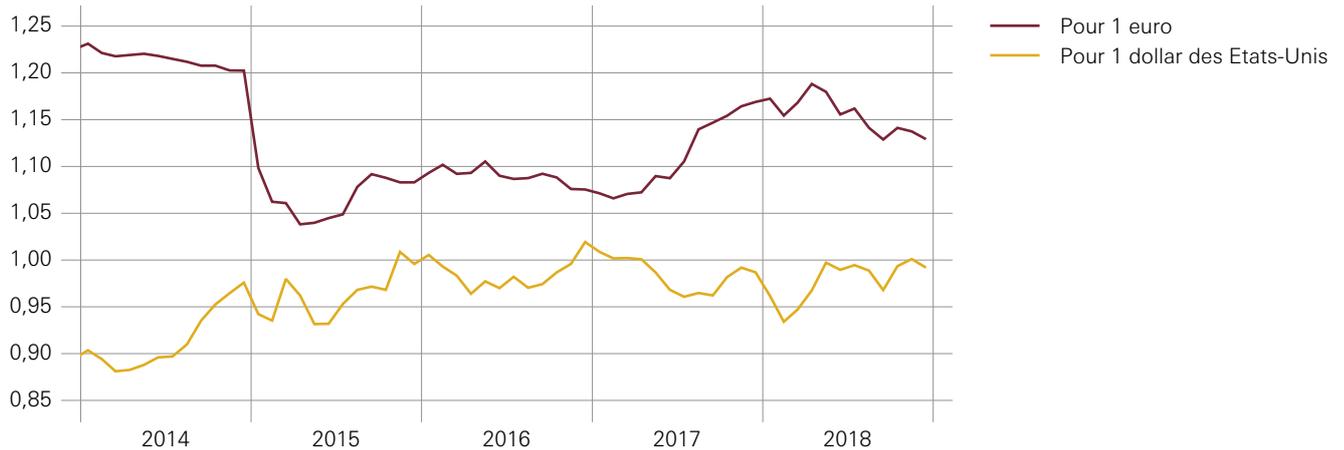
La disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes a constitué le second pilier de la politique monétaire en 2018 également. Avec le taux d'intérêt négatif, elle a permis à la BNS de garantir des conditions monétaires appropriées. Dans ses communiqués de presse relatifs aux examens trimestriels de la situation économique et monétaire, la Banque nationale a rappelé sa disposition à intervenir, en soulignant aussi bien le niveau élevé du franc que la fragilité de la situation sur le marché des changes. En comparaison avec les années précédentes, elle n'a dû acquérir qu'un volume relativement restreint de devises en 2018, soit l'équivalent de 2,3 milliards de francs.

Raffermissement du franc

Le franc s'inscrivait à un niveau plus élevé fin 2018 qu'en début d'année. En termes nominaux, la valeur extérieure du franc pondérée par le commerce extérieur a encore légèrement diminué jusqu'à début mai. Elle a ensuite sensiblement augmenté jusqu'en septembre, puis a de nouveau quelque peu fléchi les derniers mois de l'année. Cette évolution a reflété le cours de l'euro en franc. Fin 2018, le franc était plus fort qu'en début d'année par rapport à l'euro, tandis qu'il s'inscrivait pratiquement au même niveau face au dollar des Etats-Unis. En termes réels pondérés par le commerce extérieur, le franc s'est apprécié de 1,5% entre décembre 2017 et décembre 2018, soit un peu moins qu'en termes nominaux. En effet, le niveau des prix a moins augmenté en Suisse qu'à l'étranger sur cette période.

COURS DU DOLLAR ET DE L'EURO EN FRANC

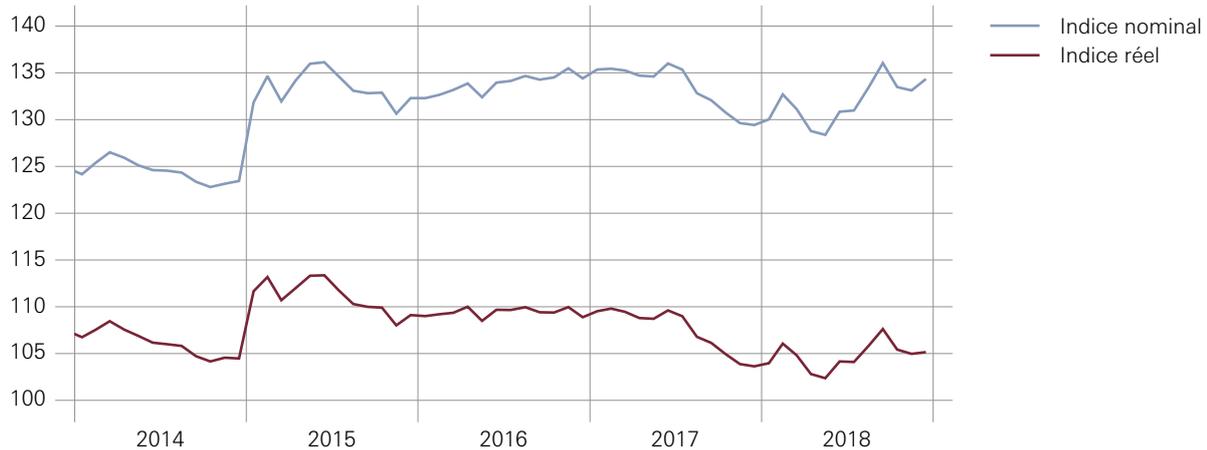
Moyennes mensuelles



Source: BNS.

COURS DU FRANC, PONDÉRÉ PAR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Indice, moyenne depuis 1990 = 100



Source: BNS.

COURS DE DIVERSES MONNAIES, PONDÉRÉS PAR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

En termes réels; 61 pays; indice, moyenne depuis 1990 = 100



Sources: BNS et BRI.

Monnaie centrale et liquidités excédentaires à un niveau toujours élevé

La monnaie centrale, soit les billets en circulation et les avoirs à vue que les banques résidentes détiennent à la BNS, est restée largement stable en 2018. Du fait des achats de devises que la Banque nationale a effectués depuis 2009, elle a continué à évoluer à un niveau très élevé en comparaison historique. Il en a été de même pour les liquidités excédentaires, soit la différence entre les liquidités détenues par les banques (billets, pièces et dépôts à vue à la BNS) et le niveau requis par les dispositions légales en matière de réserves minimales. Tant que l'encours des crédits n'augmente pas de façon disproportionnée, les liquidités excédentaires ne comportent pas de danger d'inflation. La BNS dispose par ailleurs des instruments nécessaires pour résorber ces excédents si le besoin s'en fait sentir.

Hausse modérée des agrégats monétaires et des agrégats de crédit

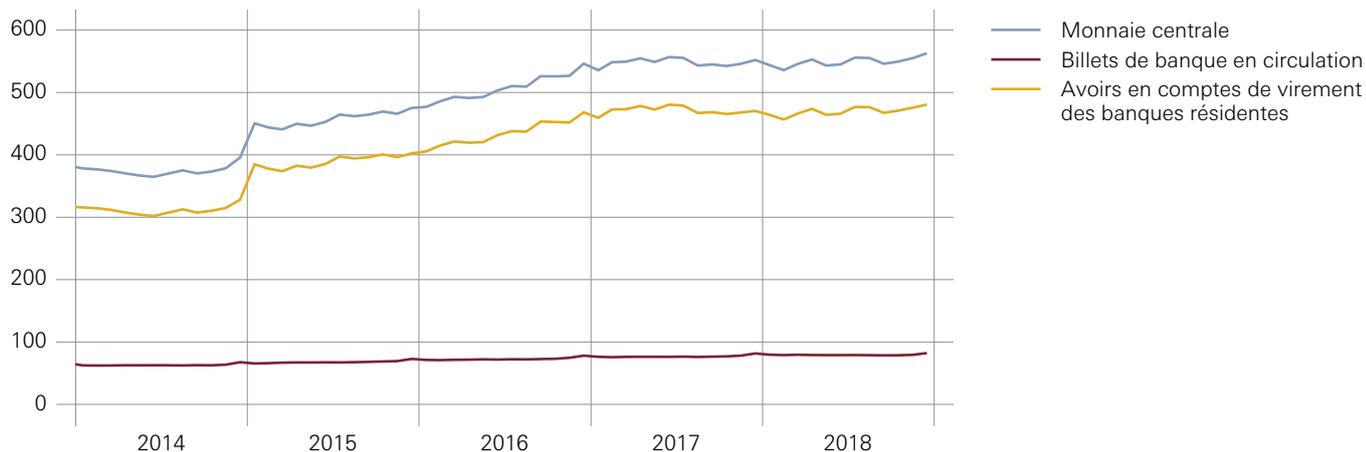
Les agrégats monétaires et les crédits bancaires à la clientèle résidente ont continué de croître à un rythme modéré en 2018. Du côté des crédits bancaires, le taux de croissance des prêts hypothécaires s'est légèrement accru, tandis que celui des autres crédits, nettement plus volatil, a marqué une progression relativement forte. Le taux de croissance était à peu près le même pour l'agrégat monétaire M3 que pour les crédits. Comme les dépôts d'épargne et les dépôts à terme ont légèrement diminué par rapport à 2017, le taux de croissance de M2 et de M3 a été moins fort que celui de M1. En raison du bas niveau des taux d'intérêt et de la faible différence de taux qui en résulte avec les avoirs à vue, le volume des dépôts à terme est minime, et les taux de croissance de M2 et de M3 sont proches depuis des années.

Scénario international retenu pour les prévisions d'inflation

Les prévisions d'inflation publiées par la Banque nationale dans le cadre de ses examens trimestriels de la situation économique et monétaire reposent sur des scénarios relatifs à l'économie mondiale et sur une hypothèse pour le cours du pétrole. En décembre 2017, la Banque nationale avait estimé que la reprise de l'économie mondiale se poursuivrait en 2018 et que la croissance mondiale augmenterait quelque peu par rapport à 2017. Tant la prévision pour 2018 que l'estimation pour 2017 ont été relevées de 0,1 point en mars 2018, puis maintenues en juin, en septembre et en décembre 2018. La Banque nationale a revu sa prévision à la hausse en cours d'année pour le PIB des Etats-Unis; pour la zone euro, elle l'a par contre revue successivement à la baisse en juin, en septembre et en décembre, après un relèvement en mars. La prévision de croissance de l'économie mondiale pour 2019 est restée pratiquement inchangée tout au long de l'année, la Banque nationale tablant sur un léger ralentissement par rapport à 2018.

MONNAIE CENTRALE ET COMPOSANTES

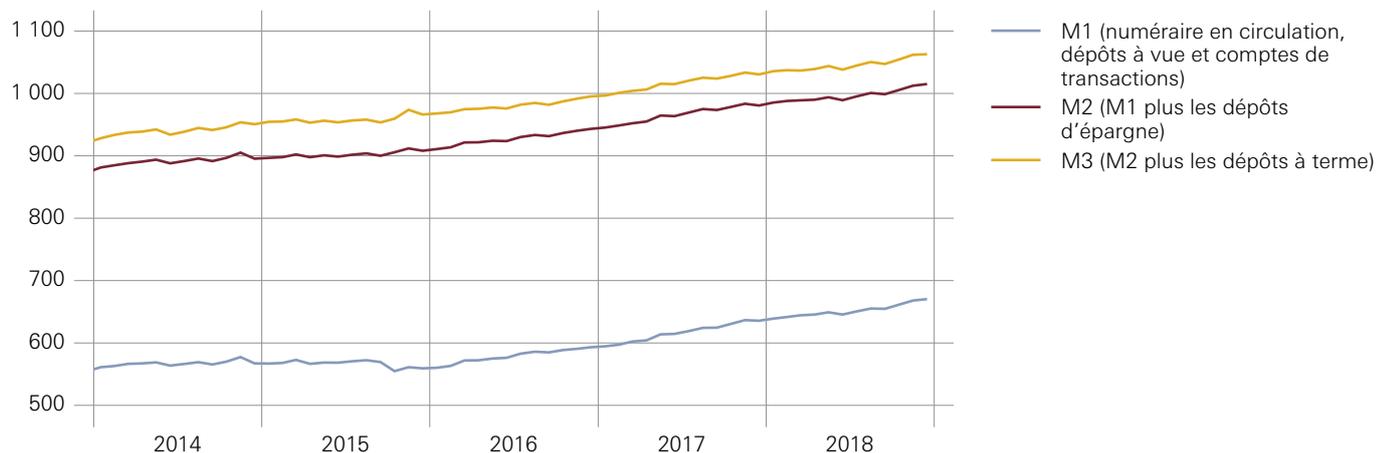
Moyennes mensuelles, en milliards de francs



Source: BNS.

NIVEAU DES AGRÉGATS MONÉTAIRES

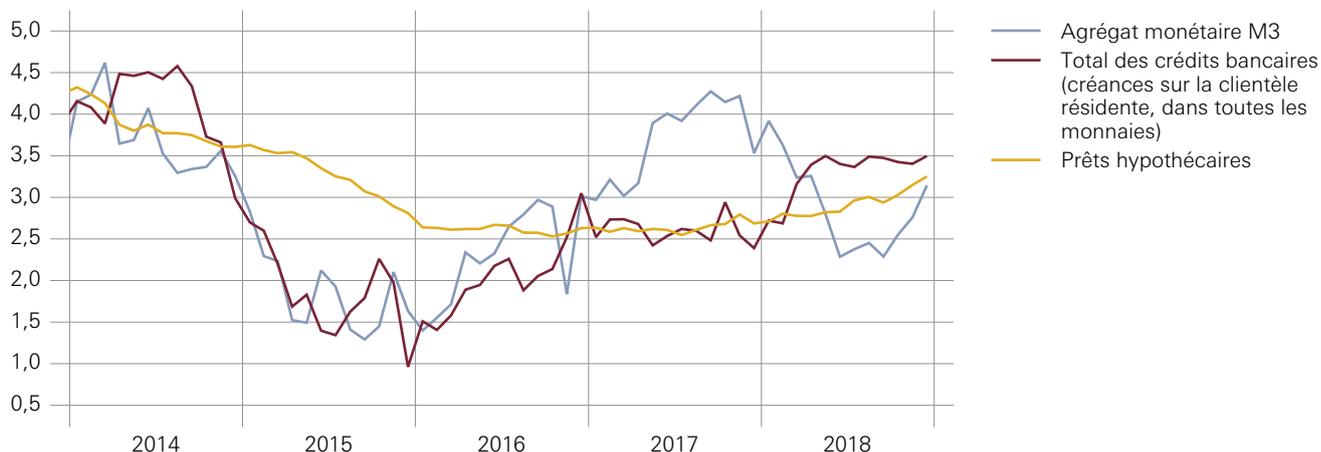
Valeurs en fin de mois, en milliards de francs



Source: BNS.

CROISSANCE DES AGRÉGATS MONÉTAIRES ET DES AGRÉGATS DE CRÉDIT

Variation en % par rapport à l'année précédente



Source: BNS.

Prévision de croissance pour la Suisse

Fin 2017, la Banque nationale avait anticipé une progression de 2% du PIB réel en Suisse pour 2018. Elle avait par conséquent tablé sur une augmentation de la croissance économique par rapport à 2017. Elle a confirmé cette prévision de croissance en mars et en juin 2018. Compte tenu de la révision à la hausse, par le SECO, du taux de croissance du PIB pour les trimestres écoulés, la BNS a adapté sa prévision en septembre pour la porter à 2,5%-3%. En décembre, elle s'attendait finalement à une croissance du PIB de quelque 2,5% en 2018 et d'environ 1,5% en 2019.

Prévision d'inflation conditionnelle

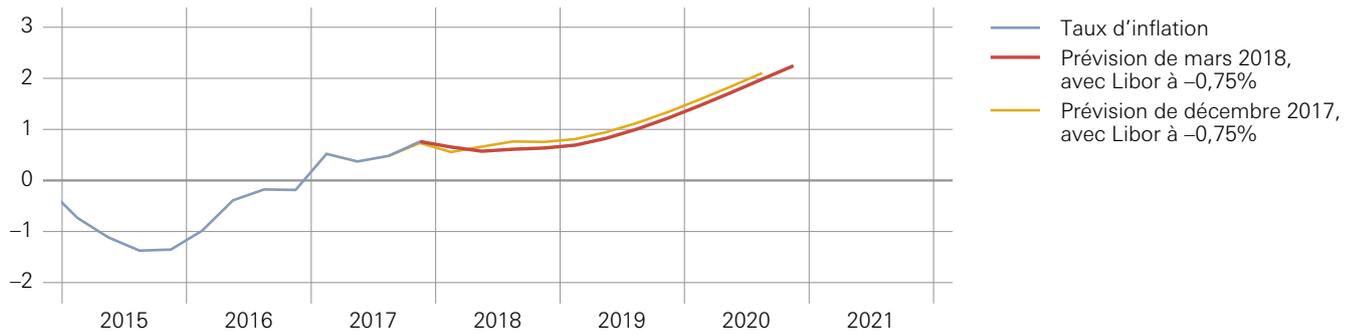
La prévision d'inflation conditionnelle publiée à l'issue de chaque examen de la situation économique et monétaire repose sur l'hypothèse d'un Libor à trois mois maintenu constant durant les trois prochaines années. Le Libor à trois mois ayant continué de s'inscrire à -0,75% sur l'ensemble de 2018, les prévisions ont toutes été établies à partir d'un taux d'intérêt de -0,75%.

Les prévisions d'inflation conditionnelles publiées tout au long de l'année indiquaient une légère hausse du taux d'inflation durant la période de prévision. Cela reflète le fait qu'une politique monétaire basée sur un taux maintenu à -0,75% les trois années suivantes a un effet expansionniste. La hausse prévue de l'inflation est toutefois restée modérée. C'est seulement tout à la fin de la période de prévision que la prévision d'inflation conditionnelle s'établissait parfois quelque peu au-dessus de la fourchette assimilée à la stabilité des prix selon la définition de la BNS.

Les adaptations de la prévision d'inflation conditionnelle effectuées dans le courant de l'année ont été minimales. Au deuxième et au troisième trimestre, la Banque nationale a revu ses prévisions légèrement à la hausse sur le court terme et à la baisse pour la fin de la période de prévision. Elle a justifié la correction au deuxième trimestre par le cours du pétrole plus élevé retenu dans ses hypothèses et par des perspectives de croissance moins optimistes pour la zone euro. Au troisième trimestre, la hausse du renchérissement plus marquée que prévu qui a été enregistrée durant l'été et l'appréciation du franc ont été déterminantes. Au quatrième trimestre, la Banque nationale a revu sa prévision d'inflation à la baisse, pour les premiers trimestres de la période de prévision en raison du recul du cours du pétrole, et pour le moyen terme en raison de perspectives de croissance plus mitigées.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE MARS 2018

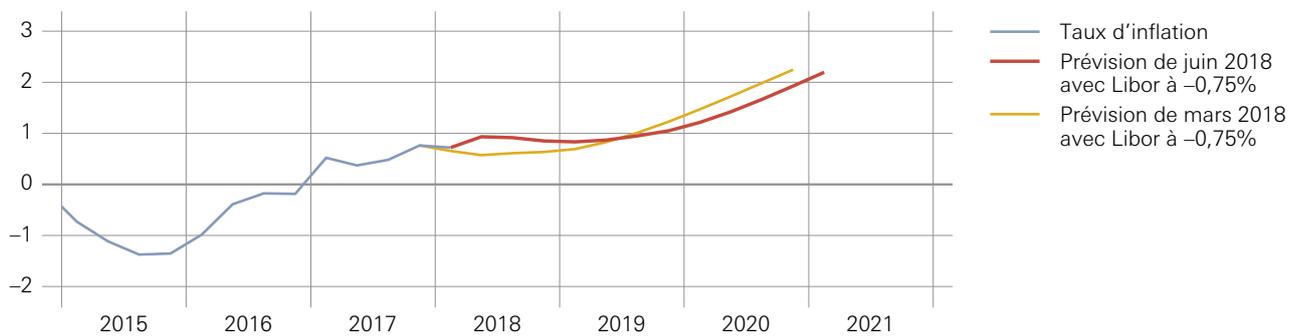
Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Source: BNS.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE JUIN 2018

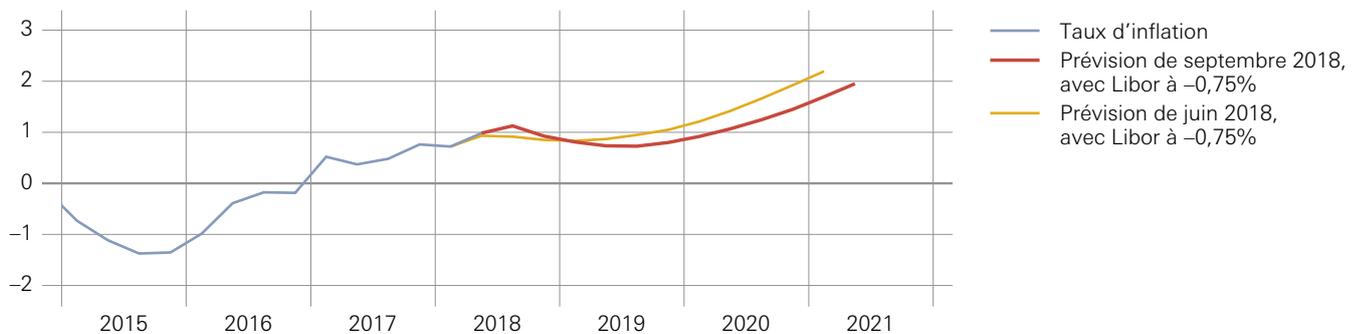
Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Source: BNS.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE SEPTEMBRE 2018

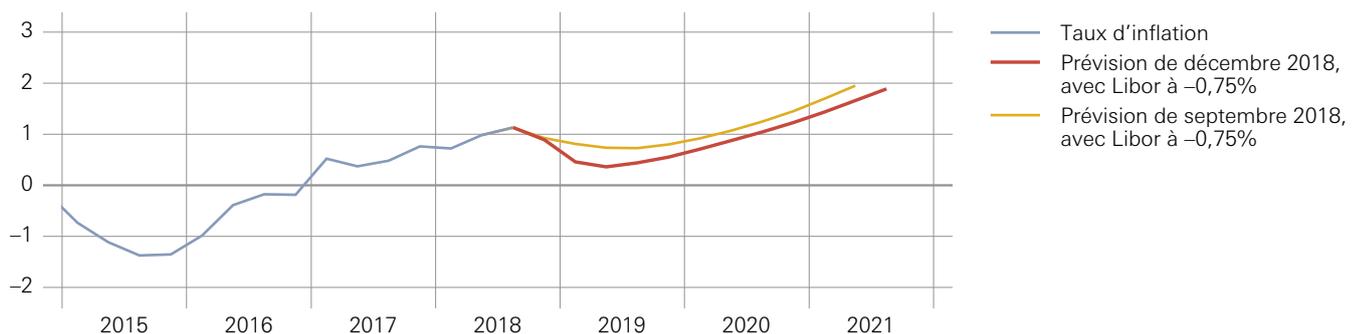
Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Source: BNS.

PRÉVISION D'INFLATION CONDITIONNELLE DE DÉCEMBRE 2018

Variation en % de l'indice suisse des prix à la consommation par rapport à l'année précédente



Source: BNS.

Incertitude persistante

La Banque nationale a régulièrement attiré l'attention sur les risques susceptibles de rendre nécessaires une adaptation des prévisions et une réévaluation de la situation. Le conflit commercial entre les Etats-Unis et une série d'autres pays dont la Chine, ainsi que la forme que le Brexit serait appelé à prendre, faisaient partie des principaux facteurs d'incertitude. Durant le second semestre, le programme budgétaire expansionniste du gouvernement italien et ses conséquences pour l'euro ont également été source d'incertitude.

Evolution économique et politique monétaire depuis le début de la crise financière mondiale

En Suisse comme dans un grand nombre de pays, les dix dernières années ont constitué une période exceptionnellement riche en défis pour l'économie. Après l'éclatement de la crise financière mondiale, la Suisse a enregistré le recul de sa performance économique le plus prononcé depuis les années 1970. Ce mouvement s'est fait sentir de façon encore plus marquée auprès de ses principaux partenaires commerciaux.

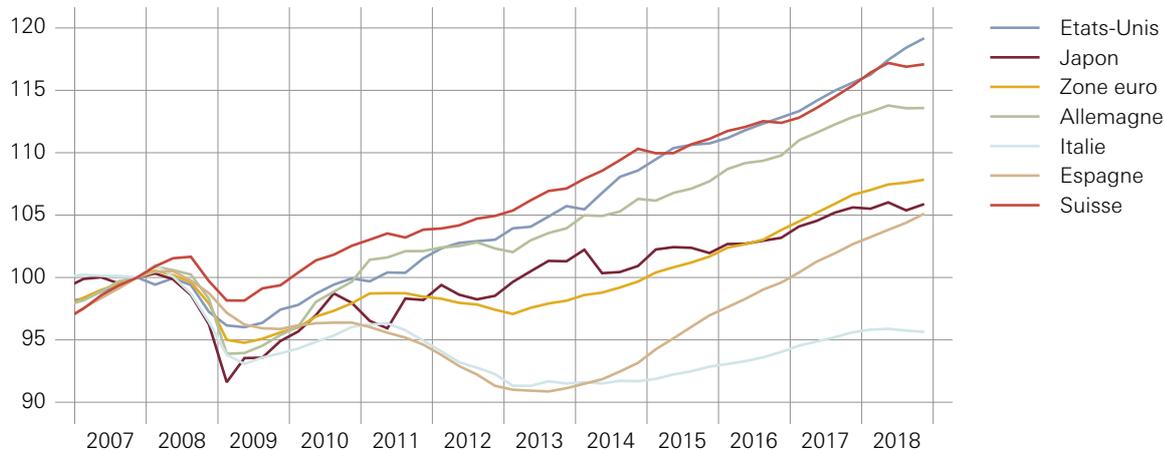
La forte récession a été suivie, entre 2010 et 2012, de la crise de la dette souveraine en Europe, elle-même accompagnée d'une crise bancaire. L'Union monétaire européenne en a ressenti les effets. Aussi la BCE a-t-elle annoncé en 2012 un programme d'achat d'obligations à court terme d'Etats membres, qui a contribué à la cohésion de l'Union monétaire, sans toutefois parvenir à empêcher une seconde récession, tenace, dans la zone euro. La BCE a réagi en prenant des mesures non conventionnelles de politique monétaire, lançant notamment en janvier 2015 un vaste programme d'achat de titres d'émetteurs étatiques et privés. Par la suite, des changements politiques survenus dans plusieurs pays de l'UE, et notamment la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne, ont accru l'incertitude. En Suisse, ces turbulences ont non seulement pesé sur la demande extérieure, mais aussi exercé durablement des pressions à la hausse parfois considérables sur le franc. Celui-ci était en effet une fois de plus très recherché en tant que monnaie refuge en période de grandes incertitudes à l'échelle mondiale.

Ces dix dernières années, la Banque nationale a réagi à cette situation difficile en prenant différentes mesures, conventionnelles ou non, de politique monétaire. L'abaissement rapide des taux d'intérêt a d'abord occupé le premier plan, suivi dès 2009 par des interventions sur le marché des changes. En septembre 2011, la BNS a introduit un cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro, déclarant qu'elle était prête à acheter des devises en quantité illimitée pour le faire prévaloir. Elle a stoppé de la sorte l'appréciation marquée du franc face aux principales monnaies et amorti les effets découlant de la force du franc. Il a ainsi été possible de mettre un terme au durcissement dangereux des conditions monétaires et d'éviter une lourde récession accompagnée d'une baisse persistante des prix. Le cours plancher a aussi permis par la suite de limiter les effets pour la Suisse des nouveaux problèmes survenus dans la zone euro.

En janvier 2015, la Banque nationale a aboli le cours plancher. Elle tenait ainsi compte des rapides changements intervenant dans le contexte monétaire international, qui ont entraîné une dépréciation marquée de l'euro vis-à-vis de monnaies importantes. Dans un tel contexte, il devenait impossible de maintenir le cours plancher plus longtemps. Un tel maintien aurait nécessité des interventions permanentes, pour des montants de plus en plus élevés, sans offrir pour autant la perspective d'une stabilisation de la situation. En continuant de défendre le cours plancher, la BNS aurait perdu le contrôle de la politique monétaire. En l'abolissant à temps, elle a pu préserver pour l'avenir sa capacité d'action en matière de politique monétaire.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN COMPARAISON INTERNATIONALE

En termes réels; indice, T4 2007 = 100



Sources: BNS, SECO et Thomson Reuters Datastream.

Après la suppression du cours plancher, la valeur du franc a d'abord sensiblement augmenté, ce qui a temporairement freiné la croissance économique et demandé une grande souplesse de la part de nombreuses entreprises. L'appréciation du franc est toutefois restée limitée dans l'ensemble, et la situation s'est de nouveau améliorée progressivement à partir de mi-2015. La politique monétaire menée par la Banque nationale y a contribué de façon déterminante. Par l'application du taux d'intérêt négatif et sa disposition à intervenir au besoin sur le marché des changes, elle a réduit l'attrait du franc comme monnaie de placement et atténué les effets, pour la Suisse, du contexte international toujours difficile.

Rétrospectivement, il y a lieu de constater qu'en comparaison avec d'autres pays industrialisés, l'économie suisse a connu une évolution réjouissante durant les quelque dix années qui ont suivi le début de la crise. Fin 2018, le PIB de la Suisse dépassait de 15% son niveau d'avant crise, contre 7% pour la zone euro. De plus, les prix sont restés pratiquement stables ces dix dernières années. La politique monétaire menée par la BNS a largement contribué à ce développement relativement favorable. Elle a empêché que le franc ne s'apprécie de façon incontrôlée dans une phase de fortes perturbations à l'échelle internationale. Une telle appréciation aurait été lourde de conséquences pour l'évolution conjoncturelle et la structure de l'économie. Cependant, la Banque nationale a dû acquérir pour cela de grandes quantités de devises, ce qui a accru en conséquence la somme de son bilan.

2

Mise en œuvre de la politique monétaire

2.1 PRINCIPES ET VUE D'ENSEMBLE

La Banque nationale est chargée d'approvisionner en liquidités le marché monétaire en francs (art. 5, al. 2, let. a, LBN). Elle met en œuvre sa politique monétaire en agissant sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Son taux de référence est le Libor à trois mois pour le franc. La BNS peut influencer sur les taux du marché monétaire au moyen de ses opérations d'*open market* ou adapter la rémunération des avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent auprès d'elle. Elle peut en outre intervenir sur le marché des changes.

Depuis janvier 2015, la politique monétaire est mise en œuvre au moyen du taux d'intérêt négatif et, au besoin, d'interventions sur le marché des changes. En 2018, la marge de fluctuation du Libor à trois mois est restée inchangée, entre $-1,25\%$ et $-0,25\%$. Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS était de $-0,75\%$. De plus, afin de maintenir un cadre monétaire approprié pour l'économie, la Banque nationale a effectué de nouveaux achats de devises.

Mandat

Taux d'intérêt négatif et interventions sur le marché des changes

Avoirs à vue (avoirs en comptes de virement) à la Banque nationale

La Banque nationale tient des comptes à vue pour les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers: les comptes de virement. Les avoirs détenus sur ces comptes sont les actifs les plus liquides des intervenants sur les marchés financiers, car ils sont immédiatement disponibles pour des versements et constituent des moyens de paiement ayant cours légal. Les banques résidentes peuvent prendre en compte ces avoirs pour remplir les exigences en matière de réserves minimales. En outre, elles les utilisent pour le trafic des paiements et comme réserve de liquidités. La Banque nationale agit sur le niveau des avoirs à vue au moyen de ses instruments de politique monétaire. Les avoirs à vue englobent les avoirs à vue des banques résidentes, les engagements à vue envers la Confédération, les avoirs à vue de banques et d'établissements non résidents ainsi que les autres engagements à vue.

L'encours des avoirs à vue influe sur l'activité du marché monétaire. Si l'approvisionnement du système financier en liquidités est restreint, une redistribution entre les intervenants sur les marchés financiers s'opère par le marché monétaire. Les banques qui souhaitent placer des fonds à court terme proposent, au moyen de crédits gagés ou en blanc, des liquidités à d'autres banques qui doivent se refinancer à court terme. Si le système financier dispose de suffisamment de liquidités, la nécessité d'une redistribution diminue, et l'activité baisse sur le marché monétaire. Dans certaines circonstances, l'application d'un taux d'intérêt négatif aux avoirs à vue relance toutefois l'activité sur le marché monétaire si les intervenants bénéficient d'un montant exonéré. En effet, les établissements dont les avoirs à vue dépassent le montant exonéré concluent des opérations sur le marché monétaire avec ceux dont les avoirs à vue sont inférieurs à ce montant.

2.2 ÉVOLUTION SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Fin 2018, les avoirs à vue détenus à la BNS s’inscrivaient à 574 milliards de francs, enregistrant une légère progression en un an.

Faible augmentation de l’encours des avoirs à vue

L’intérêt de $-0,75\%$ prélevé par la Banque nationale sur les avoirs à vue a contribué à maintenir les taux à un bas niveau en Suisse. L’écart de taux entre la Suisse et l’étranger a ainsi pu être maintenu, et l’attrait des placements en francs, limité.

Taux du marché monétaire proches du taux d’intérêt négatif

En 2018, les taux déterminants du marché monétaire sont restés proches du taux appliqué par la BNS aux avoirs à vue. En fin d’année, le SARON, soit le taux des prêts garantis au jour le jour, s’inscrivait à $-0,73\%$, et le Libor à trois mois pour le franc, à $-0,71\%$.

La BNS exonère de l’intérêt négatif une partie des avoirs à vue des titulaires de compte (voir chapitre 2.3, encadré «Modalités d’application du taux d’intérêt négatif»). Comme les années précédentes, l’activité sur le marché des pensions de titres a été marquée par les opérations passées entre titulaires de compte dont les avoirs à vue étaient respectivement supérieurs et inférieurs à leur montant exonéré. Ainsi, des établissements dont les avoirs à vue à la Banque nationale dépassaient leur montant exonéré les ont réduits au moyen notamment de pensions de titres, tandis que d’autres, qui n’avaient pas atteint leur montant exonéré, ont accru leurs avoirs à vue. Le volume quotidien moyen des opérations conclues sur le marché des pensions de titres est passé de 4 milliards de francs en 2017 à environ 4,5 milliards en 2018.

Volume des opérations en légère progression sur le marché des pensions de titres

La Banque nationale a poursuivi en 2018 sa collaboration aux travaux de réforme des taux d’intérêt de référence. Sur le plan national, les échanges ont principalement lieu dans le cadre du groupe de travail national sur les taux d’intérêt de référence, ou NWG (voir encadré «Passage du Libor au SARON»). Sur le plan international, la BNS participe à l’Official Sector Steering Group du CSF, lequel a publié en 2018 un nouveau rapport annuel sur les travaux de réforme en la matière. Le thème est en outre régulièrement discuté au sein du Comité des marchés de la BRI (voir chapitre 7.2). Les travaux de ces deux comités permettent les échanges et la coordination entre différentes zones monétaires.

Réforme des taux d’intérêt de référence

Passage du Libor au SARON

En juillet 2017, l'autorité britannique de surveillance des marchés financiers (Financial Conduct Authority ou FCA) a annoncé qu'elle ne soutiendrait le Libor que jusqu'à fin 2021 et que les banques ne seraient ensuite plus tenues de participer au panel pour la fixation de ce taux. Cette annonce a confirmé le risque de disparition du Libor, favorisant les travaux de réforme sur les plans national et international.

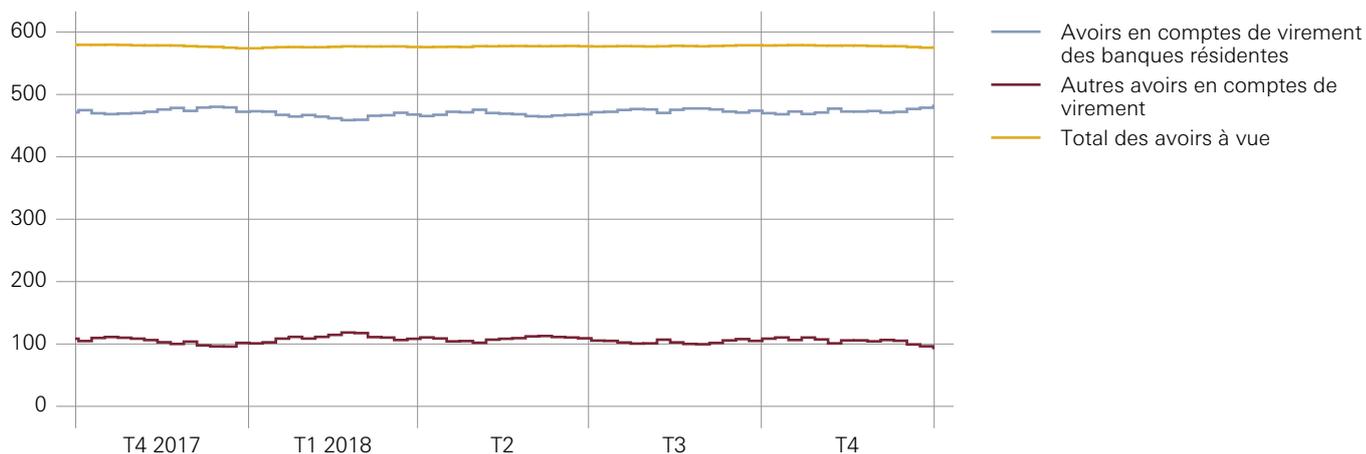
En Suisse, ces questions sont du ressort du groupe de travail national sur les taux d'intérêt de référence (National working group on Swiss franc reference rates, NWG). Celui-ci réunit des représentants de banques, de compagnies d'assurance, de gestionnaires d'infrastructures, d'entreprises non financières, du secteur public et d'organisations faîtières. La BNS soutient les travaux du NWG, principalement en les coordonnant, et présente sur son site Internet des informations à ce sujet.

En 2017, le NWG a recommandé de remplacer le Libor pour le franc par le SARON. Celui-ci est un taux de l'argent au jour le jour pour les prêts gagés reposant sur le segment le plus liquide du marché monétaire en francs. Ces dernières années, il a déjà acquis une certaine importance en tant que taux d'intérêt de référence. Ainsi, il existe depuis 2017 une courbe des taux d'intérêt construite à partir des opérations de swap basées sur le SARON. Le volume de ces opérations s'est accru en 2018, mais il demeure bien inférieur à celui du segment de marché basé sur le Libor. En outre, la Bourse des produits dérivés Eurex a lancé en octobre 2018 un nouvel instrument de couverture, les *futures* à trois mois basés sur le SARON. L'utilisation croissante du SARON dans les produits de prêt entraînera une hausse des besoins de couverture des risques de taux correspondants, et l'importance de la courbe basée sur le SARON devrait donc s'accroître. Cette interaction entre produits de prêts et opérations de couverture du risque de taux d'intérêt favorise le passage du Libor au SARON.

En 2018, le NWG a étudié les modalités du passage du Libor au SARON. L'une des questions centrales porte sur la possibilité de recourir au SARON, taux de l'argent au jour le jour, comme référence pour les contrats de prêt à plus longue échéance. En octobre, le NWG a recommandé d'utiliser comme référence la moyenne des taux SARON enregistrés sur la période d'intérêts déterminante, par exemple pour trois mois. A la différence de ce qui est le cas pour le Libor, les intérêts dus ne seraient alors connus qu'à la fin d'une période d'intérêt. En 2019, le NWG présentera des propositions d'utilisation de ces valeurs moyennes pour les produits financiers, et notamment les contrats de prêt.

AVOIRS À VUE À LA BNS

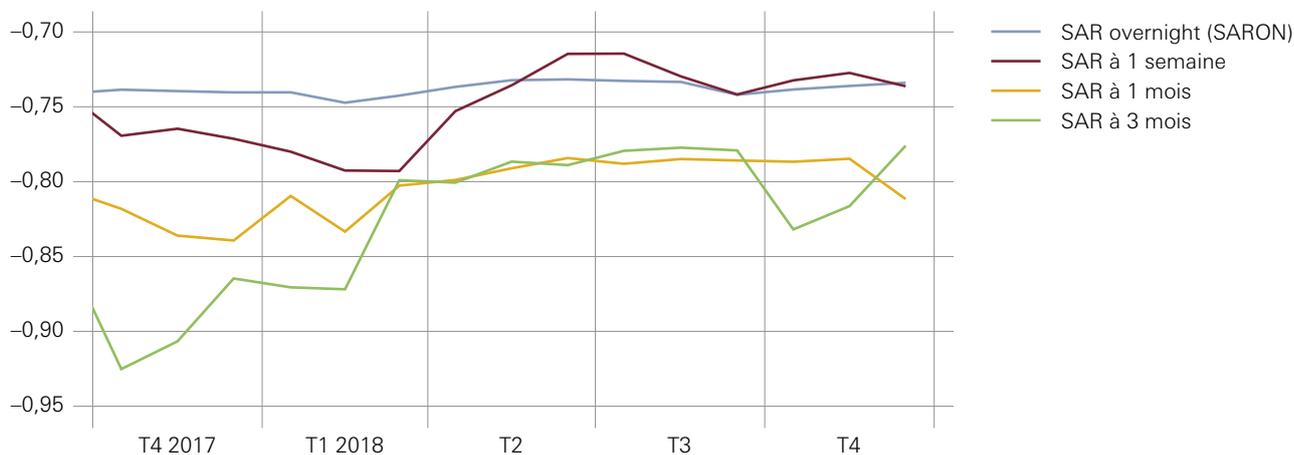
Moyennes hebdomadaires, en milliards de francs



Source: BNS.

TAUX DE RÉFÉRENCE POUR LE FRANC (SWISS AVERAGE RATES, SAR)

Moyennes mensuelles des valeurs journalières, en %



Source: SIX Swiss Exchange SA.

Principes applicables aux titres admis par la BNS

La Banque nationale exige des garanties suffisantes pour ses opérations de crédit avec des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers (art. 9 LBN). Elle se couvre ainsi contre d'éventuelles pertes et assure l'égalité de traitement entre ses contreparties. Les Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire présentent les critères applicables aux titres que la BNS accepte en garantie. Ces critères d'éligibilité sont précisés dans la Note sur les titres admis par la BNS dans ses pensions. Seuls sont acceptés les titres mentionnés dans la Liste des titres admis par la BNS dans ses pensions. Etant donné que la Banque nationale admet aussi des banques ayant leur siège à l'étranger dans ses opérations de politique monétaire et que le volume des titres en francs est limité, elle accepte également des garanties libellées dans des monnaies étrangères. Les exigences minimales de la BNS en termes de négociabilité et de qualité des titres sont élevées. Aussi les banques sont-elles incitées à détenir des titres liquides et de qualité. C'est là également une condition essentielle pour qu'elles puissent se refinancer sur le marché monétaire, y compris dans des circonstances difficiles.

Code global de bonne conduite pour le marché des changes et Comité suisse du marché des changes

En juin 2018, la Banque nationale a signé la Déclaration d'engagement à respecter le Code global de bonne conduite pour le marché des changes (Statement of Commitment to the FX Global Code), s'engageant par là même à en observer les principes dans ses processus internes. La BNS attend de ses contreparties régulières qu'elles mettent le Code en œuvre et observent les règles de conduite convenues. Publié en mai 2017, le Code regroupe les principes relatifs aux pratiques ayant fait leurs preuves sur le marché des changes, définis entre 2015 et 2017 par les banques centrales et les acteurs du marché appartenant aux principaux centres de négoce de devises. En signant la Déclaration, la BNS a également annoncé soutenir la mise en place d'un comité des changes en Suisse. Un tel comité a été créé et s'est réuni une première fois en novembre 2018. Il permet les échanges de vues entre banques et autres acteurs du marché des changes domiciliés en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, ainsi qu'entre ceux-ci et la BNS. Il est membre du Global Foreign Exchange Committee, lequel continue de développer les principes du Code global de bonne conduite et en encourage la diffusion.

2.3 RECOURS AUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Opérations sur devises

La Banque nationale peut échanger des monnaies étrangères contre des francs sur les marchés financiers en vue d'accomplir ses tâches de politique monétaire. Les opérations sur devises de la BNS sont généralement des opérations au comptant ou des swaps. Dans un swap de change, les deux parties concluent simultanément l'achat (ou la vente) de devises au comptant et la vente (ou l'achat) de ces mêmes devises à terme. La Banque nationale effectue des opérations sur devises avec de nombreuses contreparties établies en Suisse et à l'étranger.

En 2018 également, la BNS a influé, lorsque c'était nécessaire, sur l'évolution des cours de change et a acquis des devises pour un montant total de 2,3 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente (48,2 milliards de francs), les interventions de la BNS ont donc fortement reculé. La BNS n'a conclu aucun swap de change à des fins de politique monétaire.

Depuis le 22 janvier 2015, la Banque nationale applique un taux d'intérêt de $-0,75\%$ aux avoirs à vue détenus à la BNS par les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers. Au moyen de ce taux d'intérêt et en fixant d'autres conditions, la Banque nationale influence sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Fin décembre 2018, les avoirs à vue atteignaient au total 574 milliards de francs, dépassant nettement le total des montants pouvant être exonérés, à savoir 291 milliards. Des avoirs à hauteur de 269 milliards de francs étaient soumis au taux d'intérêt négatif. Le prélèvement de l'intérêt négatif en 2018 a généré des revenus à hauteur de 2 milliards de francs, comme en 2017. La redistribution via le marché monétaire des avoirs à vue entre titulaires de comptes a conduit, depuis quelque temps, à une utilisation quasiment complète des montants exonérés.

Taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue à la BNS

Dans une pension de titres visant à injecter des liquidités, la BNS achète des titres à une banque (ou à un autre établissement financier agréé sur le marché des pensions de titres) et crédite la somme correspondante en francs sur le compte de virement de celle-ci à la BNS. Simultanément, il est convenu que la Banque nationale revendra à la contrepartie, à une date ultérieure, une quantité équivalente de titres de même catégorie. Dans une pension de titres visant à résorber des liquidités, les transactions sont inversées. L'emprunteur verse en règle générale un intérêt (taux des pensions de titres) au prêteur pour la durée de l'opération. Les pensions de titres peuvent être conclues avec de nombreuses contreparties par des appels d'offres ou sur une base bilatérale.

Pensions de titres

En 2018, il n'a pas été nécessaire de passer des pensions de titres dans le cadre d'opérations d'*open market*. Comme l'année précédente, la BNS a effectué, à des fins d'évaluation, un petit nombre d'opérations de pensions de titres portant sur de faibles montants. Les tests réalisés doivent permettre de vérifier que les diverses contreparties de la Banque nationale sont constamment en mesure d'effectuer les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la politique monétaire.

Instruments de politique monétaire

Les opérations que la Banque nationale peut effectuer sur les marchés financiers sont définies à l'art. 9 LBN. Les Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire décrivent les instruments et procédures auxquels la BNS a recours pour mettre en œuvre sa politique monétaire. Ces directives sont complétées par des notes qui s'adressent aux contreparties de la Banque nationale. En tant que prêteur ultime (*lender of last resort*), la BNS peut également accorder une aide extraordinaire sous forme de liquidités.

Les instruments de politique monétaire comprennent les opérations d'*open market* et les facilités permanentes. Dans les opérations d'*open market*, l'initiative de conclure revient à la BNS. Dans les facilités permanentes, soit la facilité pour resserrements de liquidités et la facilité intrajournalière, la Banque nationale fixe uniquement les conditions auxquelles ses contreparties peuvent obtenir des liquidités.

Les opérations d'*open market* comprennent les pensions de titres, les émissions, achats et ventes de propres titres de créance (Bons de la BNS) ainsi que les opérations sur devises et les swaps de change. La BNS peut passer des opérations d'*open market* dans le cadre d'appels d'offres ou sur une base bilatérale. Les transactions sur le marché monétaire sont généralement conclues via une plate-forme de négoce électronique.

En principe, toutes les banques domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein sont agréées comme contreparties de la Banque nationale dans les opérations de politique monétaire. D'autres intervenants résidents (par exemple des assurances), mais aussi des banques ayant leur siège à l'étranger, peuvent être agréés comme contreparties si leur participation aux opérations présente un intérêt pour la politique monétaire et s'ils contribuent à la liquidité du marché monétaire gagé en francs.

Au nombre des instruments utilisés par la Banque nationale pour la mise en œuvre de sa politique monétaire figure également l'application d'un taux d'intérêt aux avoirs à vue. En effet, conformément à l'art. 9 LBN, la Banque nationale peut tenir des comptes rémunérés ou non rémunérés dont les titulaires sont des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers. Jusqu'à l'introduction par la BNS du taux d'intérêt négatif en janvier 2015, aucun intérêt n'était appliqué aux avoirs à vue. En fixant le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue et en définissant les autres conditions, la Banque nationale influe sur le niveau des taux du marché monétaire.

La Banque nationale peut résorber des liquidités en émettant ses propres titres de créance libellés en francs (Bons de la BNS). Elle peut également racheter ces Bons sur le marché secondaire en vue d'augmenter les liquidités dans le système financier.

Propres titres de créance

En 2018, la Banque nationale n'a ni émis ni racheté de Bons de la BNS à des fins de politique monétaire. Comme en 2017, elle a effectué un petit nombre d'opérations portant sur de faibles montants à des fins de tests.

Modalités d'application du taux d'intérêt négatif

Lors du calcul des intérêts négatifs prélevés sur les avoirs à vue que les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers détiennent à la Banque nationale, cette dernière octroie à chaque titulaire de compte un montant exonéré, qui est fixé selon les règles suivantes: pour les banques soumises à l'obligation de détenir des réserves minimales, le montant exonéré s'élève à vingt fois le montant des réserves minimales requises pendant la période de référence de novembre 2014, mais au moins à 10 millions de francs. Pour les titulaires qui ne sont pas assujettis à cette obligation (par exemple les banques étrangères), le montant exonéré s'établit aussi, au minimum, à 10 millions de francs. Si le numéraire d'une banque soumise à l'obligation de détenir des réserves minimales progresse ou baisse, le montant exonéré de cet établissement recule ou augmente en conséquence.

Le montant des réserves minimales d'une banque est déterminé selon une méthode uniforme et dépend des engagements à court terme en francs de la banque envers des tiers (voir chapitre 2.4). Les banques dont les avoirs à vue à la BNS atteignent des montants élevés par rapport à leurs réserves minimales sont plus fortement affectées par l'intérêt négatif. L'utilisation des réserves minimales comme base de calcul des montants exonérés permet d'éviter que l'intérêt négatif ne soit prélevé sur la part des avoirs à vue visant à satisfaire à l'obligation de détenir ces réserves. En exonérant un montant égal à vingt fois les réserves minimales, la Banque nationale tient compte du niveau de liquidités très élevé au sein du système bancaire. Ce dernier n'a donc pas à supporter l'intégralité de la charge d'intérêts résultant de l'encours important des avoirs à vue.

Le taux d'intérêt négatif est appliqué à l'échelle la plus large possible, et le nombre de dérogations, restreint au strict minimum, ce qui répond au principe de l'égalité de traitement et accroît l'efficacité de cet instrument. Seuls les comptes de virement de l'administration fédérale centrale et des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG (compenswiss) font exception. La BNS observe toutefois attentivement l'évolution des avoirs sur ces comptes de virement.

Facilité intrajournalière

Afin de faciliter le déroulement du trafic des paiements dans le SIC et le règlement des opérations de change dans le Continuous Linked Settlement System (CLS), la Banque nationale met à la disposition de ses contreparties, sans intérêts, des liquidités au moyen de pensions de titres qui doivent être remboursées au plus tard à la fin du même jour ouvrable bancaire (facilité intrajournalière).

En 2018, le recours moyen à la facilité intrajournalière s'est inscrit à 1,1 milliard de francs, comme l'année précédente.

Facilité pour resserrements de liquidités

La Banque nationale met une facilité pour resserrements de liquidités à la disposition de ses contreparties afin de leur permettre de faire face à un manque inattendu de liquidités. A cet effet, elle ouvre à la contrepartie une limite qui doit être couverte en permanence, à 110% au moins, par des titres que la BNS admet dans ses pensions. La contrepartie peut se procurer des liquidités jusqu'au jour ouvrable bancaire suivant, à hauteur de la limite qui lui a été accordée. La facilité pour resserrements de liquidités est octroyée sous la forme d'une pension de titres au taux spécial. Ce dernier est supérieur de 0,5 point au taux de l'argent au jour le jour et s'élève à 0,5% au minimum. Il est établi sur la base du SARON du jour ouvrable bancaire en cours et s'applique jusqu'à 12 heures le jour ouvrable bancaire suivant.

En 2018, les contreparties n'ont guère utilisé la facilité pour resserrements de liquidités: en moyenne annuelle, l'encours a été proche de zéro. En fin d'année, 79 intervenants sur les marchés financiers disposaient d'une limite pour un total de 39,4 milliards de francs.

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ MONÉTAIRE EN LIQUIDITÉS

Opérations avec incidence sur les liquidités en millions de francs¹

	2018	2017
Durées		
Opérations d'open market		
Pensions de titres ²	-	-
jusqu'à 3 jours	-	-
de 4 à 11 jours	+20	+11
de 12 à 35 jours	-	-
de 36 jours à 1 an	-	-
Swaps de change ²	-	-
jusqu'à 7 jours	-	-
de 8 à 28 jours	-	-
de 29 à 94 jours	-	-
Bons de la BNS ²	-	-
jusqu'à 7 jours	-351	-230
de 8 à 28 jours	-	-
de 29 à 84 jours	-	-
de 85 à 168 jours	-	-
de 169 à 336 jours	-	-
Opérations sur devises	+2 330	+48 154
Total	+1 999	+47 935
Facilités permanentes		
Facilité intrajournalière ³	+1 061	+1 086
Facilité pour resserrements de liquidités ²	0	0
Autres instruments de politique monétaire		
Intérêt appliqué aux avoirs en comptes de virement	-2 048	-2 021

1 Signe +: injection de liquidités; signe -: résorption de liquidités.

2 Encours moyen des opérations en fin de journée. Les pensions de titres et les émissions de Bons de la BNS ont été effectuées à des fins de tests.

3 Volume quotidien moyen.

2.4 RÉSERVES MINIMALES

L'obligation de détenir des réserves minimales (art. 17, 18 et 22 LBN) vise à assurer une demande minimale de monnaie centrale de la part des banques; elle répond, par conséquent, à un objectif de politique monétaire. Les actifs en francs qui entrent dans les réserves minimales sont constitués des pièces de monnaie courantes, des billets de banque et des avoirs à vue (avoirs en comptes de virement) détenus à la BNS. Les exigences en matière de réserves minimales sont actuellement de 2,5% des engagements déterminants, lesquels sont composés de l'ensemble des engagements à court terme (jusqu'à 90 jours) libellés en francs et de 20% des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements.

Lorsqu'une banque ne satisfait pas aux exigences en matière de réserves minimales, elle doit verser à la Banque nationale des intérêts sur le montant manquant pour le nombre de jours de la période d'application concernée. Ces intérêts sont supérieurs de quatre points au taux moyen de l'argent au jour le jour (SARON) durant cette période.

RÉSERVES MINIMALES

En millions de francs

	2018 Encours moyen	2017 Encours moyen
Avoirs en comptes de virement à la BNS	466 680	473 456
Billets de banque	6 205	6 364
Pièces de monnaie courantes	114	118
Actifs pouvant être pris en compte	472 999	479 938
Montant exigé	16 438	15 884
Montant excédentaire	456 561	464 054
Taux de couverture (en %)	2 877	3 021

Du 20 décembre 2017 au 19 décembre 2018, le montant exigé au titre des réserves minimales s'est établi à 16,4 milliards de francs en moyenne, en hausse de 3,5% par rapport à l'année précédente. Les actifs pouvant être pris en compte sont passés en moyenne de 479,9 milliards à 473 milliards de francs. Les banques ont ainsi détenu un montant excédentaire de 456,6 milliards de francs en moyenne annuelle; le taux de couverture moyen était de 2 877% (2017: 3 021%). Les 230 banques ont toutes satisfait aux dispositions légales sur les réserves minimales.

2.5 LIQUIDITÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Depuis octobre 2013, des accords de swap bilatéraux de durée indéterminée sont en vigueur entre la Banque nationale, la Banque du Canada, la Banque d'Angleterre, la Banque du Japon, la BCE et la Réserve fédérale des Etats-Unis. Ce dispositif permanent d'accords de swap permet aux banques centrales participantes de fournir, en cas de besoin, aux établissements bancaires relevant de leur zone monétaire des liquidités dans les monnaies concernées. De ce fait, il constitue un instrument de prévention contre des pénuries de liquidités.

Dispositif permanent d'accords de swap

En 2018, la Banque nationale a proposé, sur une base hebdomadaire, des pensions de titres contre dollars des Etats-Unis d'une durée d'une semaine. Comme l'année précédente, les banques n'ont pas fait usage de cette offre. Il n'a pas non plus été nécessaire de fournir des liquidités libellées dans les autres monnaies étrangères ou en francs.

En février 2018, la Banque nationale a conclu un accord de swap temporaire avec la banque centrale de Corée du Sud (Banque de Corée). Cet accord, qui renforce encore la collaboration entre les deux banques centrales (voir chapitre 7.3.2), leur permet d'échanger des wons et des francs jusqu'à un plafond de 11 200 milliards de wons, soit 10 milliards de francs.

**Autres accords de swap –
Nouvel accord avec la
Banque de Corée**

Un accord de swap lie également la BNS avec la Banque nationale de Pologne depuis 2012, et avec la Banque populaire de Chine (BPC), depuis 2014.

2.6 AIDE EXTRAORDINAIRE SOUS FORME DE LIQUIDITÉS

La Banque nationale peut intervenir en tant que prêteur ultime (*lender of last resort*). Dans ce cadre, elle peut fournir des liquidités à des banques établies en Suisse qui ne sont plus en mesure de s'en procurer en quantité suffisante sur le marché.

**La BNS en tant que
prêteur ultime**

L'aide extraordinaire sous forme de liquidités ne peut être accordée qu'aux banques ou groupes bancaires d'importance systémique qui sont solvables et peuvent couvrir en permanence l'intégralité du montant octroyé par des garanties suffisantes. La BNS fixe les garanties pouvant servir de couverture. Elle consulte la FINMA lorsqu'elle détermine si un établissement ou un groupe est solvable.

Conditions requises

3

Approvisionnement en numéraire

3.1 PRINCIPES

Mandat La Banque nationale suisse exerce le monopole d'émission des billets de banque. Conformément à l'art. 5, al. 2, let. b, LBN, elle a pour tâche d'assurer l'approvisionnement du pays en numéraire (billets et pièces). Elle veille à ce que le trafic des paiements au comptant soit efficace et sûr. A la demande de la Confédération, elle assure également la mise en circulation des pièces.

Rôle de la BNS L'approvisionnement de l'économie en numéraire est assuré par les services de caisse des sièges de Berne et de Zurich ainsi que par les quatorze agences, qui sont gérées par des banques cantonales et opèrent sur mandat de la Banque nationale. Les billets et les pièces sont mis en circulation en fonction des besoins du trafic des paiements. La Banque nationale tient compte des fluctuations saisonnières de la demande de numéraire et remplace les billets et les pièces devant être retirés de la circulation. En aval, les banques, la Poste ainsi que les entreprises spécialisées dans le transport et le tri de numéraire contribuent également à la distribution et à la reprise des billets et des pièces.

3.2 SERVICES DE CAISSE, AGENCES ET DÉPÔTS DE NUMÉRAIRE

Mouvements de caisse Les services de caisse de la Banque nationale à Berne et à Zurich ont enregistré des mouvements de caisse (entrées et sorties) pour un montant de 89,8 milliards de francs en 2018, contre 91,4 milliards l'année précédente. Au total, ils ont réceptionné 362,9 millions de billets (2017: 410,1 millions) et 246,5 millions de pièces (234,4 millions). La Banque nationale a vérifié le nombre, la qualité et l'authenticité des billets et des pièces. Les services de caisse ont en outre enregistré des sorties totalisant 375,6 millions de billets (439,9 millions) et 339,8 millions de pièces (336 millions).

Transfert temporaire du guichet du service de caisse La caisse située dans le bâtiment principal de la Banque nationale à Berne est restée fermée en 2018 du fait des grands travaux de rénovation. Le guichet du service de caisse de Berne ouvert au public se trouve dans les locaux de la Bank EEK, Amthausgasse 14/Marktgasse 19. Pendant la durée des travaux, les opérations concernant les clients versant et retirant des quantités importantes de numéraire (banques et entreprises spécialisées dans le transport et le tri de numéraire) sont effectuées sur un site externe. Les guichets de la BNS à Berne rouvriront dans le bâtiment principal au second semestre 2019.

Mouvements de caisse dans les agences Les quatorze agences secondent les services de caisse de la Banque nationale dans la mise en circulation et la reprise des billets et des pièces. Elles assument une fonction essentielle dans l'approvisionnement de leur région en numéraire. En effet, elles sont ouvertes pour le retrait d'espèces non seulement aux succursales des banques cantonales qui gèrent les agences, mais aussi aux autres banques (établissements locaux ou succursales de grands groupes bancaires).

Les mouvements de caisse (entrées et sorties) dans les agences ont porté sur 11,2 milliards de francs en 2018, contre 11,3 milliards l'année précédente. Ils représentent 12,5% (2017: 12,4%) du total des mouvements de caisse de la Banque nationale.

Les banques, la Poste et les entreprises spécialisées dans le transport et le tri de numéraire sont les principaux partenaires de la Banque nationale. Elles exercent leurs activités sur leurs propres sites en Suisse. Afin d'assurer en tout temps l'approvisionnement du pays en numéraire, la Banque nationale dispose de deux centres logistiques, l'un au siège de Zurich, l'autre à celui de Berne. Elle édicte en outre des dispositions sur la manière dont les livraisons et les retraits de billets et de pièces doivent être effectués, y compris concernant le lieu, le jour et l'heure de ces opérations. Elle se fonde à cet effet sur la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP).

Trafic du numéraire

Les entreprises spécialisées dans le transport et le tri de numéraire peuvent présenter à la Banque nationale une demande en vue de constituer leur propre dépôt de numéraire. Ces dépôts sont en fait des stocks de billets et de pièces appartenant à l'institut d'émission. Les entreprises spécialisées versent dans ces dépôts le numéraire en excédent et en retirent au besoin des billets et des pièces. Les écritures correspondantes sont effectuées via leur compte de virement à la BNS. Les dépôts de numéraire permettent de réduire les entrées et les sorties d'espèces à la Banque nationale et de limiter les transports effectués par les entreprises gérant les dépôts. Ces dépôts contribuent donc à une meilleure efficacité dans l'approvisionnement en numéraire. En 2018, ils étaient toujours au nombre de trois.

Dépôts de numéraire

3.3 BILLETS DE BANQUE

En vertu de l'art. 7 LUMMP, la Banque nationale émet des billets de banque selon les nécessités du trafic des paiements. Elle retire de la circulation les billets usés ou détériorés et reprend les billets qui excèdent les besoins du fait des fluctuations saisonnières. Elle fixe la valeur nominale des coupures et décide de leur graphisme. Les questions de sécurité revêtent une importance particulière.

Mandat

En 2018, l'encours des billets en circulation a atteint 79 milliards de francs en moyenne annuelle. L'encours moyen a ainsi augmenté de 3,3% par rapport à 2017, mais le taux d'accroissement annuel a diminué au fil des mois, passant de 4,5% en janvier à 1% en décembre. La progression de la demande de billets, qui s'était accentuée après l'introduction du taux d'intérêt négatif début 2015, a donc continué de ralentir. Le nombre total de billets en circulation s'est établi à 471,3 millions en moyenne, ce qui représente une augmentation de 4,9% par rapport à 2017.

Billets de banque en circulation

Emission et destruction de billets de banque

En 2018, la Banque nationale a mis en circulation 129 millions de billets neufs (2017: 206,9 millions), d'une valeur nominale totale de 17,4 milliards de francs (13,7 milliards). La forte progression du montant des billets en circulation est due à l'émission du billet de 200 francs de la nouvelle série. La Banque nationale a retiré, afin de les détruire, 101,3 millions (172,8 millions) de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 10,5 milliards de francs (7,1 milliards).

Landqart AG

Après que la Banque nationale a racheté la majorité (90%) des actions de la société Landqart AG en décembre 2017, des mesures de restructuration ont été prises et le conseil d'administration a été renouvelé en 2018. La production du substrat Durasafe, qui est utilisé pour la nouvelle série de billets de banque suisses, représente un élément central du modèle d'affaires de Landqart.

Contrefaçons

En 2018, 1201 fausses coupures ont été saisies en Suisse (2017: 1988), soit 3 (4) contrefaçons par million de billets de banque en circulation. Ces chiffres sont très modestes en comparaison internationale.

Nouvelle série de billets de banque

La nouvelle série de billets de banque que la Banque nationale met en circulation depuis 2016 (9^e série) a pour thème «La Suisse aux multiples facettes». Chaque billet présente un aspect caractéristique de la Suisse, qu'illustrent divers éléments sur le plan graphique. Les coupures montrent une Suisse bien organisée (billet de 10 francs), dédiée à la culture (billet de 20 francs), invitant à l'aventure (billet de 50 francs), empreinte de tradition humanitaire (billet de 100 francs), vouée à la recherche (billet de 200 francs) et axée sur le dialogue (billet de 1000 francs).

Le 22 août 2018, la Banque nationale a mis en circulation le quatrième billet de la 9^e série, soit celui de 200 francs. Les nouveaux billets ont fait leurs preuves et ont été bien accueillis, tant par la population que par les spécialistes. La cinquième coupure, celle de 1000 francs, a suivi le 13 mars 2019. La 9^e série de billets de banque sera complète avec la mise en circulation, à partir du 12 septembre 2019, de la sixième coupure, soit le billet de 100 francs.

BILLETS EN CIRCULATION

Coupures en millions d'unités



10 francs	77
20 francs	89
50 francs	64
100 francs	134
200 francs	59
1000 francs	48

Moyenne annuelle 2018.

Le rappel et l'échange des billets de banque sont régis par l'art. 9 LUMMP. Conformément à l'al. 3 de cet article, les billets rappelés peuvent être échangés à leur valeur nominale dans un délai de 20 ans à la BNS. La contre-valeur des billets qui n'ont pas été présentés pour être échangés pendant ce délai est versée au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

**Rappel et échange
de billets de banque**

Les billets de banque de la 6^e série avaient été rappelés au 1^{er} mai 2000 et ne constituent plus des moyens de paiement ayant cours légal. En vertu de la réglementation actuelle, ils peuvent cependant être échangés à la Banque nationale suisse, à leur valeur nominale, jusqu'au 30 avril 2020. Fin 2018, 18 millions de billets de la 6^e série étaient en circulation, ce qui correspond à un montant de 1,1 milliard de francs.

**Billets de banque
de la 6^e série**

Le Conseil fédéral avait ouvert en 2017 la procédure de consultation relative à la révision partielle de la LUMMP visant à supprimer le délai d'échange des billets de banque à partir de la 6^e série. Le Conseil des Etats s'est prononcé en novembre 2018 pour le maintien du délai d'échange de 20 ans, rejetant ainsi la proposition du Conseil fédéral. Il est prévu que ce dossier soit traité au Conseil national en 2019.

**Révision partielle
de la LUMMP**

En mai 2018, la Banque nationale a publié les résultats de l'enquête sur l'utilisation des différents moyens de paiement en Suisse, qu'elle a menée pour la première fois en 2017 (voir encadré «Résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2017»). A cette fin, les habitudes relatives aux paiements et à l'utilisation du numéraire de 2 000 personnes domiciliées en Suisse et sélectionnées au hasard ont été déterminées à l'aide d'un questionnaire et d'un journal dans lequel ces dernières ont consigné leurs paiements.

**Enquête sur l'utilisation
des moyens de paiement**

CHIFFRES CONCERNANT LA CIRCULATION DES BILLETS ET DES PIÈCES

Moyenne annuelle

	2014	2015	2016	2017	2018
Billets de banque en circulation					
Montant total (en millions de francs)	62 678	67 365	72 201	76 471	78 997
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	5,0	7,5	7,2	5,9	3,3
Nombre de billets (en milliers de billets)	389 798	406 526	425 876	449 221	471 276
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	3,4	4,3	4,8	5,5	4,9
Pièces en circulation					
Montant total (en millions de francs)	2 962	3 018	3 062	3 102	3 144
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	1,9	1,9	1,5	1,3	1,3
Nombre de pièces (en millions de pièces)	5 243	5 352	5 442	5 527	5 617
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	2,3	2,1	1,7	1,6	1,6

3.4 PIÈCES

Mandat

La Banque nationale assure, pour le compte de la Confédération, la mise en circulation des pièces et la reprise de celles-ci. Son rôle est précisé à l'art. 5 LUMMP. La BNS met en circulation le nombre nécessaire de pièces frappées par Swissmint. Elle reprend, à leur valeur nominale, les pièces qui excèdent les besoins. Les prestations fournies par la Banque nationale dans le domaine des pièces ne sont pas facturées à la Confédération, étant donné qu'elles font partie du mandat de la BNS, lequel consiste notamment à approvisionner le pays en numéraire. En vertu des dispositions de l'ordonnance sur la monnaie, la Poste et les Chemins de fer fédéraux secondent la Banque nationale dans l'approvisionnement en pièces.

Pièces en circulation

En 2018, l'encours des pièces en circulation s'est établi en moyenne à 3,1 milliards de francs. Cela correspond à 5,6 milliards de pièces (2017: 5,5 milliards). Le montant des pièces en circulation a progressé de 1,3% par rapport à 2017, soit au même rythme que l'année précédente.

Résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2017

Les résultats de l'enquête sur les moyens de paiement 2017, que la Banque nationale a publiés en mai 2018, donnent l'image d'une utilisation diversifiée des moyens de paiement par les ménages. Le numéraire et les moyens de paiement sans numéraire coexistent harmonieusement, et les ménages sont très satisfaits des possibilités de paiement actuelles. La liberté de choix en matière de moyen de paiement est offerte dans la plupart des cas et permet à la population d'opter pour l'instrument optimal selon la perspective individuelle.

Il ressort de l'enquête que l'argent liquide est le moyen de paiement le plus utilisé par les ménages résidents. Les sondés ont saisi, pendant sept jours consécutifs, les paiements qu'ils ont effectués, à l'exception des dépenses récurrentes (loyers, primes d'assurances, etc.). Sur l'ensemble de ces paiements, ceux en numéraire représentent 70% du nombre des transactions, mais 45% du montant total. Cette différence s'explique par le fait que l'argent liquide joue un rôle particulièrement important pour les dépenses portant sur de faibles montants. Mais le numéraire est aussi régulièrement utilisé pour le paiement de montants élevés: 35% des paiements non récurrents de plus de 1 000 francs sont effectués en espèces. Les deux plus grosses coupures sont également répandues en Suisse: parmi les personnes interrogées, 40% indiquent avoir eu en leur possession un billet de 1000 francs au cours des deux dernières années; pour la coupure de 200 francs, cette part est de 66%. Ces grosses coupures entrent en jeu avant tout pour payer des achats peu fréquents mais coûteux (voitures, appareils électriques ou meubles), mais aussi pour régler des factures aux guichets de la Poste.

La carte de débit (carte Maestro/EC, carte PostFinance) est de loin le moyen de paiement sans numéraire le plus utilisé en Suisse. Parmi les transactions saisies, 22% sont réalisées par ce moyen, tandis que 5% le sont avec une carte de crédit. Par contre, les nouveaux procédés de paiement, tels que les applications ou le paiement sans contact, sont très peu utilisés. Etant donné qu'ils le sont essentiellement pour de petits montants, ils pourraient devenir au fil du temps une alternative intéressante au numéraire. Toutefois, environ la moitié des personnes interrogées ont déclaré vouloir continuer aussi souvent à payer en liquide dans les prochaines années.

Les propriétés de l'argent liquide et de la carte de débit sont considérées comme bonnes, voire très bonnes, tandis que la carte de crédit est nettement moins bien notée que les autres moyens de paiement en matière de coûts. Le numéraire est apprécié avant tout pour sa large acceptation et ses coûts limités, alors que la carte de débit obtient de bons résultats en termes de sécurité, et particulièrement pour ce qui est des éventuels dommages financiers en cas de perte ou de vol. Les sondés estiment que ces deux instruments de paiement sont rapides et faciles à utiliser.

4

Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire

4.1 PRINCIPES

La Banque nationale facilite et assure le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire (art. 5, al. 2, let. c, LBN). Elle peut, en vertu de l'art. 9 LBN, tenir des comptes à vue (comptes de virement) dont les titulaires sont des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers.

Mandat

La BNS remplit son mandat légal dans le domaine du trafic des paiements sans numéraire en assumant le rôle de mandante du SIC, exploité par SIX Interbank Clearing SA. Le SIC est le système de paiement centralisé pour les paiements en francs. La BNS définit le cercle des participants au SIC, approvisionne le système en liquidités et détermine les fonctionnalités de même que les règles applicables aux paiements. Elle assure ainsi l'efficacité de l'infrastructure nécessaire au trafic des paiements sans numéraire. Le système SIC est une infrastructure des marchés financiers reconnue d'importance systémique. A ce titre, il relève de la surveillance de la Banque nationale (voir chapitre 6.4).

Rôle de la BNS dans le trafic des paiements sans numéraire

Le SIC est un système de paiement à règlement brut en temps réel. Les ordres de paiement sont exécutés individuellement et irrévocablement en monnaie centrale. Les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers recourent au SIC pour effectuer leurs paiements interbancaires (paiements entre établissements financiers) et une part croissante des paiements de détail (paiements effectués par la clientèle). Les paiements de détail sont principalement déclenchés par des instruments tels que les virements bancaires et les recouvrements directs. De même, une partie des engagements découlant de paiements par carte est réglée de manière groupée par l'intermédiaire du SIC entre les participants au système.

Mode de fonctionnement du SIC

La Banque nationale veille à ce qu'il y ait des liquidités en quantité suffisante dans le SIC en accordant aux participants, au besoin, des crédits intrajournaliers, couverts par des titres (voir chapitre 2.3). Au début d'une journée de clearing, elle transfère des liquidités à partir des comptes de virement que les participants au SIC détiennent à la BNS vers leurs comptes de compensation dans le SIC. A la fin de la journée de clearing, elle effectue le transfert des liquidités en sens inverse. Juridiquement, les deux comptes n'en forment qu'un.

Exploitation du SIC

SIX Interbank Clearing SA, filiale de SIX Group SA (SIX), est chargée d'exploiter le SIC. Ce mandat, qui consiste à fournir des prestations pour le SIC, est régi par le contrat SIC conclu entre la Banque nationale et SIX Interbank Clearing SA. La BNS siège en outre au conseil d'administration de cette société et dans divers groupes de travail sur le trafic des paiements dans lesquels elle défend les intérêts découlant de son mandat. Quant aux relations d'affaires entre la BNS et les participants au SIC, elles sont réglées par le contrat de virement SIC.

Admission au SIC

En principe, la Banque nationale permet aux banques résidentes d'accéder au SIC. A certaines conditions, elle admet également d'autres catégories de participants suisses qui opèrent à titre professionnel sur les marchés financiers. Il s'agit notamment de négociants en valeurs mobilières, de compagnies d'assurances, de directions de fonds, d'entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire, d'infrastructures des marchés financiers et, depuis janvier 2019, d'entreprises fintech (voir chapitre 4.3). Les banques et les infrastructures des marchés financiers domiciliées à l'étranger ont, à certaines conditions, aussi accès au SIC. Les participants au SIC jouent un rôle important soit pour la mise en œuvre de la politique monétaire, soit pour le trafic des paiements, soit pour la stabilité du système financier.

4.2 LE SYSTÈME SIC EN 2018

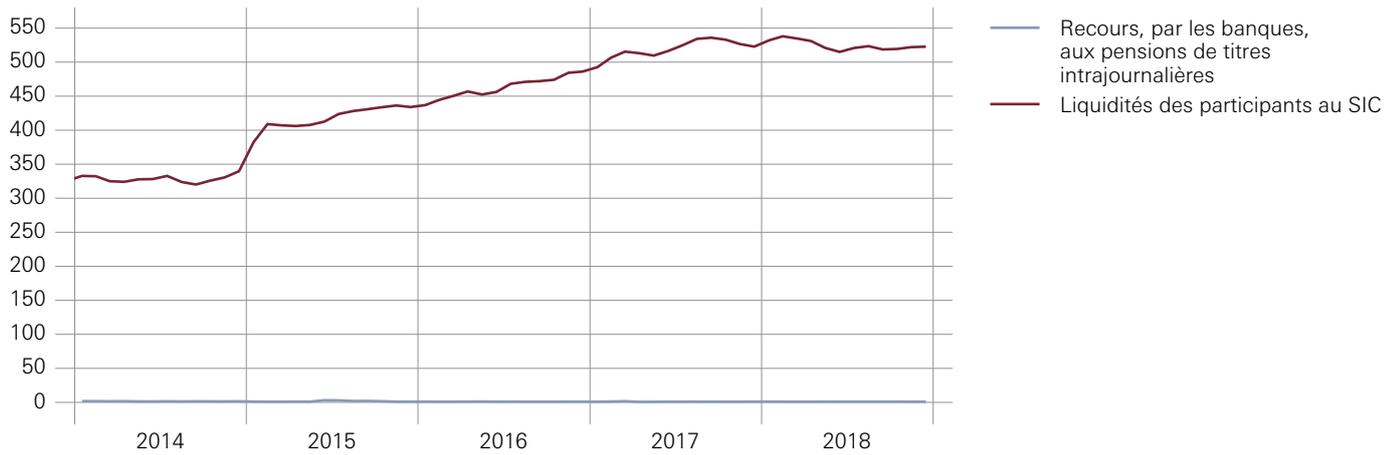
Transactions et montant total

En 2018, le SIC a exécuté en moyenne, par jour, environ 2,4 millions de transactions pour un montant total de 156 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente, le nombre de transactions a progressé en moyenne de 19,5%, et leur montant total, reculé de 9,8%. Les jours de pointe, le SIC a enregistré jusqu'à 7,4 millions de transactions pour une somme totale de 249 milliards de francs. L'augmentation du nombre de transactions tient en grande partie au fait que PostFinance a passé progressivement, depuis 2017, au système SIC pour son trafic bilatéral des paiements avec les autres banques.

En 2018, les paiements de détail ont représenté environ 97% de l'ensemble des transactions exécutées dans le SIC (11% en termes de volume), et les paiements interbancaires, quelque 3% (89%). Par ailleurs, 90,7% des transactions portaient sur un montant inférieur à 5 000 francs, 9,1%, sur un montant compris entre 5 000 et 1 million, et 0,2%, sur un montant supérieur à 1 million.

LIQUIDITÉS DANS LE SIC

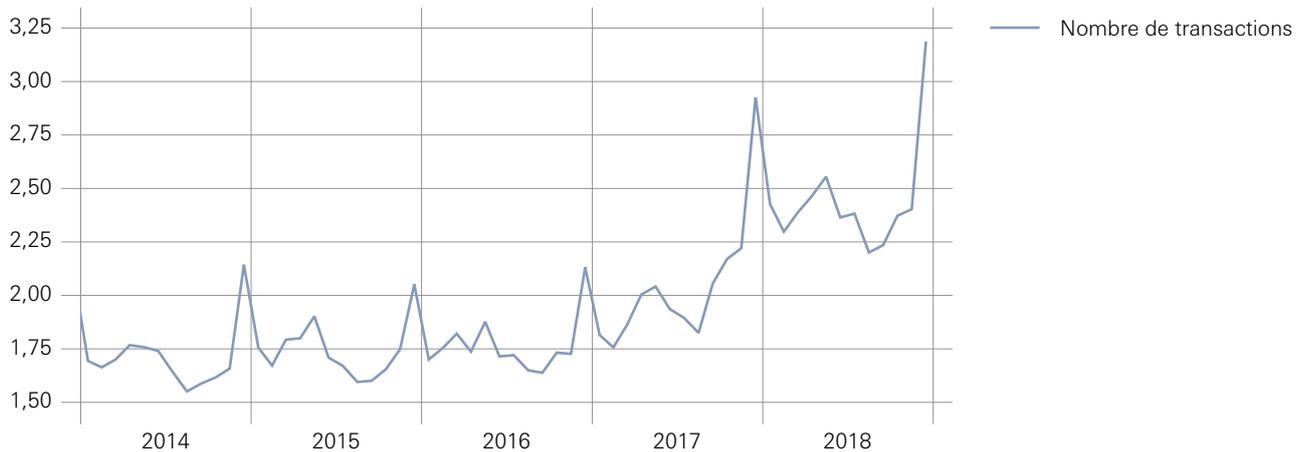
Moyennes mensuelles des valeurs journalières, en milliards de francs



Source: BNS.

NOMBRE DE TRANSACTIONS DANS LE SIC

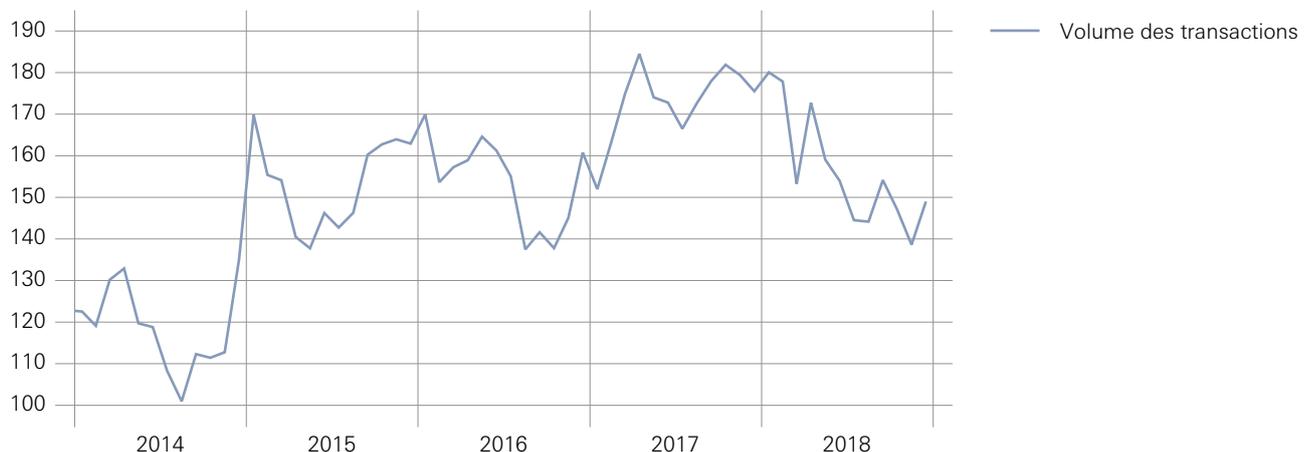
Moyennes mensuelles des valeurs journalières, en millions



Source: BNS.

VOLUME DES TRANSACTIONS DANS LE SIC

Moyennes mensuelles des valeurs journalières, en milliards de francs



Source: BNS.

SYSTÈME SIC – CHIFFRES CLÉS

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de transactions					
Moyenne journalière (en milliers)	1 708	1 742	1 765	2 035	2 432
Valeur journalière la plus élevée de l'année (en milliers)	5 123	5 302	5 670	7 025	7 436
Montants					
Volume journalier des transactions (moyenne, en milliards de francs)	119	154	153	173	156
Volume journalier des transactions le plus élevé de l'année (en milliards de francs)	208	293	266	227	249
Montant par transaction (moyenne, en milliers de francs)	69	88	87	85	64
Détention de liquidités (moyenne)					
Avoirs en comptes de virement en fin de journée (en millions de francs)	328 597	418 144	463 038	519 433	524 801
Liquidités intrajournalières (en millions de francs)	1 547	1 629	1 060	1 086	1 061

Participants au SIC

Le 31 décembre 2018, la Banque nationale comptait 409 titulaires de comptes de virement (fin 2017: 422), dont 325 (333) participaient au SIC. La majorité d'entre eux, soit 234 (237) participants, était établie en Suisse.

4.3 DÉVELOPPEMENTS AU NIVEAU DU SIC

Evolutions du SIC

Les innovations de l'industrie financière touchent particulièrement le trafic des paiements sans numéraire portant sur de petits montants. Elles ont aussi des répercussions sur le SIC, puisque ce dernier permet d'effectuer non seulement des paiements interbancaires, mais aussi des paiements de détail (voir l'encadré «Rôle de la BNS dans le domaine des paiements de détail»). En tant que mandante du SIC, la Banque nationale soutient les innovations dans la mesure où celles-ci n'entravent ni la sécurité ni l'efficacité du système.

L'ordonnance révisée sur les banques et les caisses d'épargne, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, englobe, conformément à la décision du Parlement relative à la loi sur les banques, une nouvelle catégorie d'autorisation, pour les entreprises appartenant au secteur de la fintech (autorisation fintech). Le 11 janvier 2019, la Banque nationale a publié les critères que ces entreprises doivent remplir pour accéder au SIC et détenir un compte de virement à la BNS. Elle autorise l'accès aux entreprises qui fournissent une contribution essentielle à l'accomplissement des tâches légales de la BNS sans constituer de risque significatif. Parmi ces tâches figure notamment la mise en œuvre de dispositions pour faciliter et assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire. C'est dans cette optique que la Banque nationale donne dorénavant accès au SIC aux entreprises titulaires d'une autorisation fintech qui exploitent un modèle d'affaires important pour le trafic des paiements en francs.

**Autorisation pour
les entreprises fintech**

En Suisse, des efforts continuent à être déployés afin d'uniformiser les divers formats, normes et processus qui coexistent pour des raisons historiques dans le trafic des paiements sans numéraire. Cette harmonisation se fonde sur la norme internationale ISO 20022, qui vise à standardiser les messages électroniques utilisés par les participants et constitue ainsi la base d'une numérisation plus étendue des processus de paiement.

**Adaptation du trafic
des paiements à la norme
ISO 20022**

Le renouvellement, en 2016, du système SIC (SIC4) a établi les conditions techniques nécessaires au passage des participants à la norme ISO 20022. En 2017, les participants ont adopté cette norme pour le règlement des paiements via le système SIC. Leurs clients commerciaux y sont également passés en 2018. Ainsi, il sera notamment possible de remplacer le bulletin de versement traditionnel par une facture munie d'un code QR, qui pourra être utilisée à partir de juin 2020. Ce code contiendra toutes les informations relatives au paiement et permettra un règlement plus efficace des transactions.

Rôle de la BNS dans le domaine des paiements de détail

On entend par paiement de détail le transfert d'avoirs effectué par les établissements financiers sur mandat des ménages, des entreprises ou du secteur public. Le bon fonctionnement du trafic des paiements au niveau de cette clientèle finale est essentiel pour toute économie. Dans le sillage de la numérisation, de nouvelles possibilités se sont ouvertes aux clients ainsi qu'aux banques et aux autres prestataires, ce qui accroît l'importance du trafic des paiements sans numéraire portant sur de petits montants.

Le système de paiement suisse SIC a pour particularité de permettre non seulement le traitement des paiements interbancaires, mais aussi le règlement individuel d'une part considérable des paiements de détail intérieurs. Les paiements de détail (virements bancaires, recouvrements directs) sont bien plus nombreux que les paiements interbancaires et représentent environ 97% des transactions (voir chapitre 4.2). Les paiements interbancaires et les paiements de détail sont intégrés dans un même système pour des raisons de sécurité et d'efficacité: le règlement des paiements est plus sûr, car le trafic des paiements de détail est aussi effectué en monnaie centrale, et l'efficacité est accrue parce que les effets d'échelle entraînent une réduction des coûts de transaction. De plus, les participants au SIC peuvent optimiser leur gestion des liquidités et réduire les interfaces techniques puisque tous les paiements sont réglés dans le même système.

Dans cette perspective, la Banque nationale entend, à titre de mandante du SIC, à développer ce système de sorte à ce qu'il reste attrayant pour le règlement des paiements de détail. Parmi ces développements comptent l'introduction de la norme ISO 20022, qui sert de base à l'harmonisation des paiements de détail et à l'utilisation de la facture munie d'un code QR (voir chapitre 4.3), l'adaptation des heures d'exploitation (prolongation de deux heures pour le règlement des paiements de détail avec date de valeur le même jour) ainsi que la participation de la BNS aux travaux visant à fixer un coût de transaction avantageux pour les paiements de détail. Les mesures prises en raison des exigences du règlement des paiements de détail ne doivent cependant pas comporter de risques considérables pour le SIC, ce système étant primordial pour la mise en œuvre de la politique monétaire et pour la stabilité financière.

Le SIC est un élément central de l'infrastructure suisse des marchés financiers, qui est issue d'une entreprise commune des banques suisses et qui est exploitée par SIX. Cette dernière appartient à quelque 130 établissements financiers, qui sont également les utilisateurs principaux des prestations qu'elle fournit.

Le SIC, partie intégrante de l'infrastructure suisse des marchés financiers

La Banque nationale doit disposer d'une infrastructure des marchés financiers performante, sûre et efficace pour accomplir son mandat légal, qui consiste notamment à approvisionner le marché monétaire en liquidités, de même qu'à faciliter et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire. Dans le cadre du dialogue avec SIX et les banques, la BNS s'est donc engagée, en 2018 également, en faveur d'un renforcement de l'infrastructure suisse des marchés financiers.

Importance de l'infrastructure des marchés financiers

5

Gestion des actifs

5.1 PRINCIPES

Mandat	Les actifs de la Banque nationale remplissent d'importantes fonctions sur le plan monétaire. Ils sont formés principalement de placements en monnaies étrangères, d'or et, pour une faible part, d'actifs financiers en francs. Leur montant et leur composition dépendent du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire. La LBN confie à la Banque nationale la tâche de gérer les réserves monétaires (art. 5, al. 2), dont une part doit consister en or, conformément à l'art. 99, al. 3, Cst.
Réserves monétaires	<p>La Banque nationale détient ses réserves monétaires essentiellement sous forme de placements de devises et d'or. Les réserves monétaires englobent également la position de réserve au FMI et les moyens de paiement internationaux.</p> <p>Les réserves monétaires permettent à la BNS de disposer en tout temps de la marge de manœuvre nécessaire sur le plan monétaire. Elles contribuent en outre à renforcer la confiance et servent à prévenir et à surmonter d'éventuelles crises. Dans le contexte actuel, leur volume résulte principalement de la mise en œuvre de la politique monétaire. Les réserves monétaires ont augmenté de 700 milliards depuis le début de la crise financière et de la dette en 2008 et s'inscrivaient à près de 800 milliards de francs fin 2018. Cette évolution s'explique en grande partie par les achats de devises destinés à atténuer l'appréciation du franc.</p>
Actifs financiers en francs	Les actifs financiers en francs se composent principalement d'obligations et, le cas échéant, de créances résultant de pensions de titres.

Principes de la politique de placement

Le placement des actifs est subordonné à la conduite de la politique monétaire. Par sa politique de placement, la Banque nationale poursuit principalement deux objectifs. D'une part, elle doit s'assurer qu'elle peut en tout temps recourir au bilan pour les besoins de la politique monétaire; elle doit notamment être en mesure, au besoin, d'accroître ou de réduire son bilan. D'autre part, elle vise à assurer le maintien à long terme de la valeur des réserves monétaires.

La priorité donnée à la politique monétaire entraîne des restrictions pour la politique de placement. Ainsi, la Banque nationale s'abstient de couvrir les risques de change par rapport au franc. Une telle couverture se traduirait par une demande de francs et, partant, par des pressions à la hausse sur la monnaie suisse (voir chapitre 5.4). En outre, la BNS évite d'influer sur les marchés par sa politique de placement, qu'elle met par conséquent en œuvre en veillant à créer le moins de perturbations possibles.

Le processus de placement est conçu de telle sorte qu'aucune information privilégiée dont dispose la Banque nationale ne puisse être utilisée dans les décisions de placement et qu'aucun signal indésirable ne soit envoyé aux marchés. Pour cette raison, la Banque nationale renonce à acquérir des actions des banques d'importance systémique. De plus, elle n'effectue aucun placement en actions suisses ni en obligations d'entreprises suisses, et le portefeuille d'obligations en francs est géré de manière passive.

La BNS doit disposer de placements très liquides afin de préserver sa marge de manœuvre dans la conduite de la politique monétaire. Elle investit par conséquent une part substantielle de ses réserves monétaires dans des obligations d'Etat étrangères présentant une liquidité élevée. Pour tenir compte de l'aspect relatif à la sécurité, elle structure ses placements de telle sorte que l'on puisse s'attendre au moins au maintien de la valeur réelle à long terme. A cette fin, elle s'appuie, d'une part, sur une large diversification des monnaies de placement. Elle recourt d'autre part, dans ses placements de devises, à des catégories de titres supplémentaires, en plus des obligations d'Etat libellées dans les principales monnaies, en vue d'améliorer le rapport rendement/risque à long terme. Etant donné que toutes les positions sont évaluées en francs, il importe de compenser la tendance à long terme du franc à s'apprécier. Les placements en monnaies étrangères doivent à cet effet générer des rendements suffisamment élevés. En plaçant de manière très diversifiée une partie de ses réserves monétaires en actions et en obligations d'entreprises, la Banque nationale peut bénéficier de la contribution positive de ces catégories de placements au rendement global. Elle conserve en outre la marge de manœuvre nécessaire pour ajuster sa politique monétaire et sa politique de placement en fonction de l'évolution des besoins.

5.2 PROCESSUS DE PLACEMENT ET DE CONTRÔLE DES RISQUES

Compétences du Conseil de banque, du Comité des risques...

La LBN définit les compétences des différents organes et précise la tâche de la BNS en matière de gestion des actifs. Il appartient au Conseil de banque de surveiller l'ensemble des processus de placement et de contrôle des risques. Cet organe évalue les principes sur lesquels reposent ces processus et contrôle leur application. Le Comité des risques, constitué de trois membres du Conseil de banque, l'assiste dans ces tâches. Il surveille en particulier la gestion des risques et évalue la gouvernance du processus de placement. Les rapports internes établis par l'unité d'organisation (UO) Gestion des risques sont adressés à la Direction générale et au Comité des risques.

... de la Direction générale...

La Direction générale définit les principes de la politique de placement. Ces principes portent sur la structure du bilan, les objectifs de placement, la définition de l'univers de placement, les exigences en matière de stratégie de placement et la tolérance aux risques correspondante, de même que la définition du processus de placement et de contrôle des risques. La Direction générale précise en particulier les exigences auxquelles les placements doivent satisfaire en matière de sécurité, de liquidité et de rendement, mais aussi les monnaies, les instruments de placement ainsi que les catégories de placements et de débiteurs entrant en ligne de compte. En outre, elle détermine la composition des réserves monétaires et des autres actifs; elle arrête également la stratégie dans le domaine des placements de devises. Cette stratégie porte sur la répartition des placements entre les différentes catégories de placements et entre les diverses monnaies, et définit la marge de manœuvre à disposition sur le plan opérationnel.

... du Comité de placement...

Au niveau opérationnel, un Comité de placement interne arrête l'allocation tactique des réserves de devises. En tenant compte des limites stratégiques imposées par la Direction générale, il détermine des paramètres tels que les durées des emprunts obligataires ou les parts des différentes monnaies et catégories de placements en fonction de l'évolution des conditions du marché.

... des gestionnaires de portefeuilles...

Les gestionnaires d'actifs assurent la gestion des portefeuilles. La grande majorité des placements est gérée en interne. La Banque nationale fait appel à des gestionnaires de fortune externes afin de permettre une comparaison avec la gestion de portefeuille interne et pour accéder efficacement à de nouvelles catégories de placements. Sur le plan opérationnel, elle répartit les compétences relevant respectivement de la politique monétaire et de la politique de placement de façon à éviter tout conflit d'intérêts.

Des gestionnaires internes gèrent les placements de la région Asie-Pacifique depuis la succursale de Singapour, qui a ouvert ses portes en 2013. Il s'agit de la première et de la seule succursale de la Banque nationale à l'étranger. Sa tâche principale consiste à gérer les réserves monétaires de la BNS provenant de la zone Asie-Pacifique. La présence en Asie est aussi utile pour la mise en œuvre de la politique monétaire sur le marché des changes. Les activités opérationnelles de la succursale (négoce et gestion de portefeuille) sont entièrement intégrées dans les processus de placement et de contrôle des risques en Suisse.

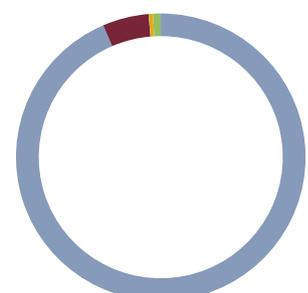
... de la succursale de Singapour...

Une large diversification des placements constitue l'élément clé de la gestion des risques absolus. Les risques sont gérés et restreints à l'aide d'un système de portefeuilles de référence (*benchmarks*), de directives et de limites. Tous les risques financiers déterminants pour les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères usuels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des simulations de crise (*stress tests*) sont effectués régulièrement. Toutes les analyses des risques tiennent compte de l'horizon de placement de la Banque nationale, qui est généralement à long terme.

... et de l'UO Gestion des risques

Afin d'évaluer et de gérer les risques de crédit, on recourt aux notations des principales agences spécialisées, à des indicateurs de marché et à des analyses internes. Les limites de crédit sont fixées sur la base de ces informations et adaptées en cas de modifications dans l'évaluation des risques. La valeur de remplacement des produits dérivés est généralement couverte par des titres afin de restreindre le risque de contrepartie. Les risques de concentration et de réputation sont également pris en considération pour établir les limites relatives aux risques. Les données sur les risques tiennent compte de tous les placements. Le respect des directives et des limites est contrôlé quotidiennement. Les résultats de ces contrôles et les analyses des risques sont consignés dans les rapports trimestriels adressés à la Direction générale et au Comité des risques du Conseil de banque. L'UO Gestion des risques remet en outre son rapport annuel au Conseil de banque.

STRUCTURE DES ACTIFS DE LA BNS



Total: 817 milliards de francs fin 2018.

5.3 ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES ACTIFS

Evolution des actifs

Fin 2018, les actifs de la Banque nationale s'inscrivaient à 817 milliards de francs, soit 26 milliards de moins que fin 2017. Les placements de devises représentaient une part de 764 milliards de francs, l'or une part de 42 milliards, les droits de tirage spéciaux (DTS), de 6 milliards, les obligations en francs, de 4 milliards, et les autres actifs, de 1 milliard.

Réserves monétaires

Le recul de la somme du bilan a découlé principalement de la diminution des placements de devises. Celle-ci s'explique essentiellement par des moins-values. De plus, l'encours des pensions de titres en monnaies étrangères, lesquelles ont pour effet d'accroître le bilan, s'est inscrit fin 2018 à un niveau moins élevé qu'un an auparavant. Les opérations de pensions de titres en monnaies étrangères sont effectuées dans le cadre de la gestion de portefeuille. Elles consistent à échanger temporairement des titres d'émetteurs étrangers contre des avoirs à vue, avec remboursement à l'échéance. Ces titres étant prisés sur le marché, les pensions de titres en monnaies étrangères permettent d'obtenir une prime intéressante. Ces opérations entraînent un accroissement temporaire du bilan. D'un côté, les titres cédés provisoirement via l'opération de pension de titres continuent à figurer au bilan de la BNS; de l'autre, les avoirs à vue reçus en contrepartie et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Ces moyens n'étant pas disponibles sans restrictions, ils sont déduits des placements de devises dans la définition des réserves de devises et des réserves monétaires.

En comparaison annuelle, les réserves de devises ont diminué de 15 milliards de francs. La valeur du stock d'or est demeurée pratiquement inchangée. Au total, les réserves monétaires s'établissaient à 776 milliards de francs fin 2018, soit 15 milliards de moins qu'un an auparavant.

COMPOSITION DES RÉSERVES MONÉTAIRES

En milliards de francs

	31.12.2018	31.12.2017
Or	42	42
Placements de devises	764	790
./ Engagements y relatifs ¹	-35	-46
Produits dérivés (valeurs de remplacement nettes)	0	0
Total des réserves de devises	729	744
Position de réserve au FMI	1	1
Moyens de paiement internationaux	4	4
Total des réserves monétaires	776	791

1 Engagements résultant de pensions de titres en monnaies étrangères.

Fin 2018, les réserves de devises incluaient, dans le portefeuille d'obligations, des titres émis par des Etats, des établissements paraétatiques, des organisations supranationales, des collectivités locales, des établissements financiers (essentiellement des lettres de gage et des titres similaires) et par d'autres entreprises. Dans ce portefeuille, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux (duration) a légèrement reculé pour s'inscrire à 4,4 ans.

Portefeuille d'obligations

Le portefeuille d'actions comprenait principalement des titres d'entreprises à moyenne et à grande capitalisation de pays industrialisés, mais également des actions d'entreprises à faible capitalisation de pays industrialisés et des titres d'entreprises de pays émergents. La Banque nationale gère les actions de manière passive, sur la base d'un indice de référence stratégique (*benchmark*) qui combine différents indices boursiers sur plusieurs marchés et dans différentes monnaies. Il en résulte un portefeuille d'actions largement diversifié, comprenant quelque 6 700 titres (soit environ 1 500 titres d'entreprises à moyenne et à grande capitalisation, quelque 4 350 titres d'entreprises à faible capitalisation de pays industrialisés et environ 850 titres d'entreprises de pays émergents). Le principe de la gestion indicielle garantit que la Banque nationale reste un acteur aussi neutre que possible sur les marchés des actions.

Portefeuille d'actions

Aspects non financiers de la gestion des actifs

Dans la gestion des actifs, la BNS ne poursuit aucun but stratégique ou structurel relatif par exemple à des entreprises ou à des branches. Elle a une approche aussi neutre et passive que possible dans ses placements en actions. Son portefeuille reproduit ainsi le marché concerné dans son intégralité, d'où une diversification maximale de ses placements. La Banque nationale ne procède pas à une sélection active de titres et renonce également à ce que certains secteurs soient surreprésentés ou sous-représentés. Elle est ainsi à l'abri des considérations d'ordre politique dans ses décisions de placement.

Conformément à cette couverture élargie et neutre du marché, la BNS détient des actions des différents secteurs économiques en fonction de leurs parts de marché. Grâce à cette approche, le portefeuille de la BNS est exposé aux divers facteurs de risque plus ou moins dans la même mesure que l'ensemble des entreprises internationales cotées en bourse et reflète les mutations structurelles survenant sur les différents marchés des actions.

La BNS déroge dans des cas isolés au principe de couverture intégrale du marché. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, elle renonce à acquérir, d'une part, des actions de banques d'importance systémique de tous les pays et, d'autre part, des titres de banques à moyenne ou à grande capitalisation ainsi que d'autres établissements à caractère bancaire de pays industrialisés. Des conflits d'intérêts pourraient apparaître si, dans le cadre de la coopération internationale entre banques centrales, la BNS venait à avoir connaissance de problèmes touchant certains systèmes bancaires ou des banques d'importance systémique, alors que ces informations ne sont pas encore accessibles au public. La Banque nationale s'abstient par ailleurs d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international. La BNS entend par armes condamnées sur le plan international les armes biologiques, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel. Sont également exclues les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes nucléaires pour d'autres pays que les cinq puissances nucléaires légitimes selon le traité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes nucléaires (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni et Russie).

Pour déterminer les entreprises concernées, la BNS définit des critères d'exclusion et examine sur cette base l'ensemble de son univers de placement à l'aide d'un processus en deux temps. La première étape comprend l'analyse et le traitement d'informations accessibles au public dans le but d'identifier les entreprises dont les activités répondent très probablement aux critères d'exclusion. La seconde étape consiste à évaluer en détail chaque entreprise ainsi identifiée, afin de déterminer s'il faut l'exclure ou non. Ces deux tâches sont effectuées par des prestataires spécialisés. Pour toute décision concernant l'exclusion de certaines entreprises, la BNS se fonde sur la recommandation de ces prestataires externes. En outre, elle réexamine régulièrement ses propres décisions.

Depuis 2015, la Banque nationale exerce ses droits de vote aux assemblées générales des actionnaires. A cette fin, elle collabore également avec des prestataires externes. Elle se concentre sur des entreprises européennes à moyenne ou à grande capitalisation et se restreint aux aspects relatifs à la bonne gestion d'entreprise. En effet, une bonne gestion contribue à long terme au développement positif de l'entreprise et donc des placements de la Banque nationale. Dans le cas concret, les prestataires externes se basent sur une directive interne de la BNS, qu'ils se chargent d'interpréter sur le plan technique et d'appliquer aux points soumis au vote des actionnaires lors des assemblées générales. La BNS est en contact régulier avec les prestataires externes et surveille l'interprétation correcte de la directive.

Le portefeuille d'obligations en francs, également géré de manière passive, est constitué principalement de titres émis par la Confédération, les cantons, les communes et des débiteurs étrangers, ainsi que de lettres de gage suisses; fin 2018, il portait sur un peu plus de 4 milliards de francs. La durée moyenne de ce portefeuille a légèrement diminué en 2018 pour s'inscrire à un peu plus de huit ans.

Obligations en francs

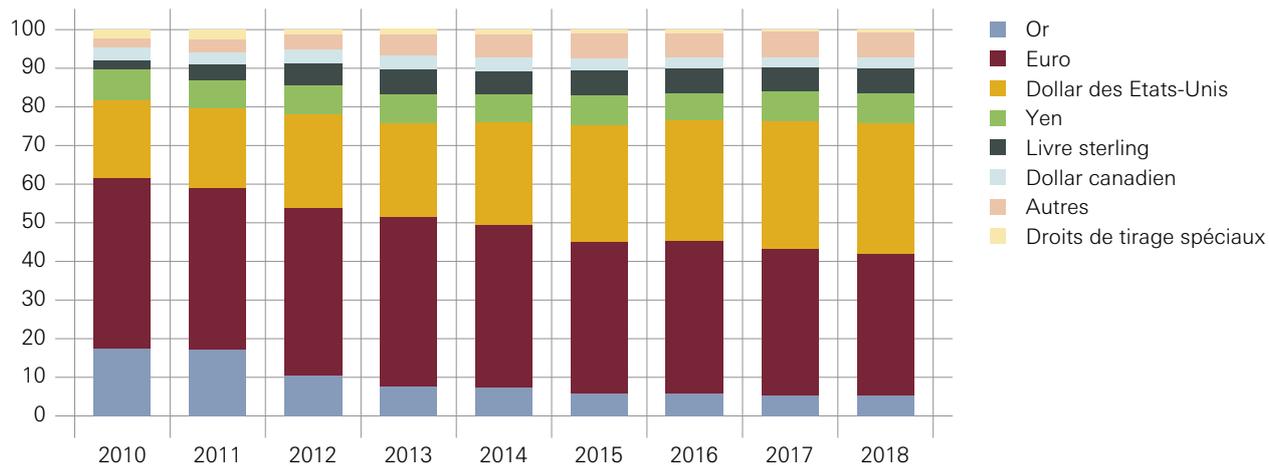
STRUCTURE DES PLACEMENTS: RÉSERVES DE DEVISES ET OBLIGATIONS EN FRANCS, EN FIN D'ANNÉE

	Réserves de devises	2018 Obligations en francs	Réserves de devises	2017 Obligations en francs
Ventilation selon la monnaie, en % (compte tenu des opérations sur produits dérivés)				
Franc		100		100
Euro	39		40	
Dollar des Etats-Unis	36		35	
Yen	8		8	
Livre sterling	7		7	
Dollar canadien	3		3	
Autres ¹	7		7	
Catégories de placements, en %				
Placements bancaires	0		0	-
Obligations d'Etat ²	69	40	68	42
Autres obligations ³	12	60	11	58
Actions	19		21	-
Structure des placements porteurs d'intérêts, en %				
Placements notés AAA ⁴	57	78	59	78
Placements notés AA ⁴	23	22	24	22
Placements notés A ⁴	15	0	12	0
Autres placements	5	0	5	0
Duration des placements (en années)	4,4	8,2	4,7	8,5

- 1 Principalement dollar australien, renminbi, couronnes danoise et suédoise, dollar de Singapour et won sud-coréen; de faibles montants dans d'autres monnaies s'y ajoutent dans les portefeuilles d'actions.
- 2 Obligations d'Etat en monnaies locales, placements auprès de banques centrales et à la BRI et, dans les placements en francs, obligations de cantons et de communes suisses.
- 3 Obligations d'Etat en monnaies non locales, obligations de collectivités locales étrangères et d'organisations supranationales, lettres de gage, obligations d'entreprises, etc.
- 4 Notation moyenne établie sur la base des notations des principales agences.

COMPOSITION DES RÉSERVES MONÉTAIRES EN FIN D'ANNÉE

En %, sans les placements ni les engagements découlant de swaps devises contre francs



Source: BNS.

Evolution de la structure des actifs

La structure des réserves de devises et des obligations en francs n'a que peu changé entre fin 2017 et fin 2018. La part de l'euro a légèrement reculé au profit de celle du dollar des Etats-Unis; quant aux parts des autres monnaies de placement, elles sont demeurées constantes. La répartition des placements selon leur notation a quelque peu évolué en raison d'adaptations dans les parts des différents pays et dans les notations de certains débiteurs. La part des placements notés A s'est accrue de trois points, alors que celle des placements ayant une note plus élevée a diminué. La part des actions dans les réserves de devises se montait à 19% fin 2018, en légère diminution par rapport à fin 2017 (21%).

Dépôt de l'initiative contre le commerce de guerre

L'initiative populaire fédérale «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» (initiative contre le commerce de guerre) du groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) et des Jeunes Vert-e-s a été lancée en 2018. Cette initiative vise à restreindre l'univers de placement de la BNS, des fondations et des institutions de prévoyance en leur interdisant de détenir des titres d'entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires annuel proviennent de la production de matériel de guerre. Le Conseil fédéral rejette l'initiative sans contre-projet. La Banque nationale partage la position du Conseil fédéral et s'exprimera en temps voulu sur les conséquences que l'acceptation de cette initiative aurait sur sa politique de placement.

5.4 RISQUES SUR LES ACTIFS

Profil de risque

Les réserves monétaires déterminent le profil de risque des actifs. Elles sont principalement exposées aux risques de marché, en particulier aux risques découlant de l'évolution des cours de change, du prix de l'or, des cours des actions et des taux d'intérêt, mais aussi, dans une moindre mesure, à des risques de liquidité, de crédit et de pays. Les obligations en francs ne contribuent que faiblement au risque global.

Risques de marché

L'évolution des cours de change constitue le principal facteur de risques pour les réserves monétaires. Ainsi, les risques de change n'étant pas couverts, même de légères variations de la valeur extérieure du franc entraînent des fluctuations substantielles du résultat des placements et, partant, des fonds propres de la Banque nationale. Les fluctuations du prix de l'or et des cours des actions de même que les risques de taux d'intérêt sont eux aussi déterminants. Les risques de change, les risques sur actions et les risques de taux d'intérêt sont limités par l'adoption d'indices de référence stratégiques et par des directives de gestion; ils sont gérés notamment au moyen d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt ou les contrats à terme (*futures*) sur indices boursiers et sur taux d'intérêt. Pour gérer les parts des différentes monnaies étrangères, il est possible de recourir à des produits dérivés sur devises.

La Banque nationale ne couvre pas les risques de change, afin d'éviter toute influence indésirable sur la politique monétaire. Les opérations de couverture – par exemple la vente à terme de devises contre des francs – créeraient en effet une demande supplémentaire de francs et accentueraient ainsi les pressions à la hausse sur cette monnaie. Elles auraient en définitive les mêmes conséquences qu'une intervention sur le marché des changes visant à renforcer le franc. C'est pourquoi il convient d'accepter les risques de change comme une composante inhérente aux réserves monétaires.

La Banque nationale est également exposée à des risques de liquidité: en effet, il se peut qu'elle doive vendre des placements en monnaies étrangères mais ne le puisse pas, ou ne le puisse que partiellement ou uniquement au prix d'une forte décote. Un volume important d'obligations souveraines parmi les plus liquides et libellées dans les principales monnaies (euro et dollar des Etats-Unis) a permis, en 2018 également, de garantir le degré de liquidité élevé des réserves de devises. Les risques de liquidité sont évalués régulièrement.

Risques de liquidité

Les risques de crédit découlent de la possibilité que des contreparties ou des émetteurs de titres ne remplissent pas leurs engagements. De tels risques concernent les opérations de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques, mais aussi les titres de toutes les catégories de débiteurs. Dans ses réserves de devises, la Banque nationale détient des obligations de collectivités publiques et d'organisations supranationales, des lettres de gage et des titres similaires, ainsi que des obligations d'entreprises. Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige au moins la notation *investment grade*. Elle contient les risques qui découlent des différents émetteurs en recourant à des limites de concentration. Vis-à-vis des banques, elle n'a encouru en 2018 que peu de risques de crédit résultant d'instruments non négociables. Les valeurs de remplacement des produits dérivés ont été compensées et couvertes dans le cadre des contrats ISDA (International Swaps and Derivatives Association) conclus avec les contreparties. La Banque nationale passe une grande partie de ses swaps de taux d'intérêt par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale, ce qui permet, d'une part, de compenser les positions opposées (*netting*) et, d'autre part, de gagner en efficacité dans la gestion quotidienne des titres déposés en garantie.

Risques de crédit

En 2018 également, les placements étaient détenus en majeure partie sous forme d'obligations d'Etat, dont une part substantielle consistait en obligations très liquides émises par des pays européens présentant une très bonne solvabilité et par les Etats-Unis. Les avoirs de la BNS dans d'autres banques centrales et à la BRI se montaient à près de 32 milliards de francs en fin d'année. Au total, 80% des obligations étaient notées AA ou plus.

Risques-pays

Le risque-pays porte sur le fait qu'un Etat peut bloquer sur son territoire les paiements de débiteurs qui y sont domiciliés, ou a le pouvoir de disposer d'éléments de patrimoine qui y sont conservés. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs dépositaires et plusieurs pays. Les réserves d'or sont elles aussi stockées selon ce principe. Dans le choix des lieux de stockage, la Banque nationale cherche à assurer une diversification géographique appropriée, mais aussi un bon accès au marché. Environ 70% des 1 040 tonnes d'or continuent d'être stockées en Suisse, quelque 20% à la Banque d'Angleterre et près de 10% à la Banque du Canada. Le stockage décentralisé des réserves d'or en Suisse et à l'étranger garantit que la Banque nationale peut recourir à ses réserves d'or même en période de crise.

Attribution aux provisions

En vertu de la Constitution, la Banque nationale est tenue de constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes (art. 99, al. 3, Cst.). Selon la loi sur la Banque nationale, la BNS doit constituer à cette fin des provisions en se fondant sur l'évolution de l'économie suisse (art. 30, al. 1, LBN). Les provisions pour réserves monétaires constituent l'élément central des fonds propres de la Banque nationale. Ceux-ci sont alimentés par les bénéfices non distribués et servent en particulier à absorber des pertes. La réserve pour distributions futures, qui sert à assurer la constance des versements, fait également partie des fonds propres auxquels la BNS peut recourir pour absorber des pertes. L'augmentation des réserves monétaires ces dernières années, due aux mesures de politique monétaire, s'est traduite par une croissance du bilan de la Banque nationale. Il en a résulté un recul du rapport des provisions aux réserves monétaires et une progression des risques de pertes en termes absolus. Les pertes réduisent les fonds propres. Les attributions annuelles à la provision pour réserves monétaires sont nécessaires pour assurer une dotation saine en fonds propres.

Le double du taux de croissance moyen, en termes nominaux, du PIB des cinq dernières années sert de base pour le calcul du montant attribué. Depuis 2016, une disposition prescrit que l'attribution annuelle doit s'élever à 8% au moins du solde de la provision pour réserves monétaires à la fin de l'exercice précédent. Cette règle garantit une alimentation suffisante de la provision et un renforcement du bilan, même dans des périodes de faible croissance du PIB nominal. Elle s'applique à l'exercice 2018, au titre duquel un montant de 5,4 milliards de francs est attribué.

En vertu de l'art. 31, al. 2, LBN, la part du bénéfice qui dépasse le dividende revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Le montant annuel du bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons est fixé dans une convention conclue entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale. La BNS et le DFF ont signé, en novembre 2016, une convention portant sur les exercices 2016 à 2020. En vertu de cette convention, la BNS procède à une distribution du bénéfice à hauteur de 1 milliard de francs à la Confédération et aux cantons si sa réserve pour distributions futures présente un solde positif. A condition que la réserve pour distributions futures le permette, les distributions ayant été suspendues ou réduites sont compensées au cours des années suivantes. De plus, une distribution supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1 milliard est effectuée si le solde de la réserve pour distributions futures dépasse 20 milliards de francs. La distribution supplémentaire est réduite si, de ce fait, le solde de la réserve pour distributions futures devait passer en dessous de 20 milliards de francs.

Convention concernant
la distribution du bénéfice

En 2018, la Banque nationale a enregistré une perte de 15 milliards de francs. En raison du bénéfice élevé de 54 milliards réalisé en 2017, la réserve pour distributions futures s'est établie à un peu plus de 67 milliards de francs, ce qui permet une distribution ordinaire de 1 milliard de francs et une distribution supplémentaire de 1 milliard malgré la perte. Après l'attribution de quelque 5,4 milliards de francs à la provision pour réserves monétaires et la distribution à la Confédération et aux cantons d'un montant total de 2 milliards au titre de l'exercice 2018, les fonds propres s'inscriront à 118 milliards de francs (provision pour réserves monétaires de 73 milliards plus réserve pour distributions futures de 45 milliards). Les fonds propres reculeront ainsi de 17 milliards de francs par rapport à l'année précédente et représenteront 14% de la somme du bilan, contre 16% pour 2017.

Evolution des fonds propres

5.5 RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements résulte de celui des réserves de devises, de l'or et des obligations en francs.

Résultat des placements

En 2018, les réserves monétaires ont affiché, dans l'ensemble, un rendement de -2,1%, découlant aussi bien de l'or (-0,6%) que des réserves de devises (-2,2%). Avant conversion en francs, les réserves de devises ont généré un rendement de -0,7%. Du fait de l'appréciation du franc, le rendement de change a été lui aussi négatif (-1,5%). Après conversion en francs, le rendement annuel moyen des réserves monétaires sur les quinze dernières années s'est établi à 3,3%.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

En %

	Total	Or	Réserves monétaires ¹			Obligations en francs Total
			Total	Gain ou perte de change	Réserves de devises Rendement avant conversion en francs	
2004	0,5	-3,1	2,3	-3,2	5,7	3,8
2005	18,9	35,0	10,8	5,2	5,5	3,1
2006	6,9	15,0	1,9	-1,1	3,0	0,0
2007	10,1	21,6	3,0	-1,3	4,4	-0,1
2008	-6,0	-2,2	-8,7	-8,9	0,3	5,4
2009	11,0	23,8	4,8	0,4	4,4	4,3
2010	-5,4	15,3	-10,1	-13,4	3,8	3,7
2011	4,9	12,3	3,1	-0,8	4,0	5,6
2012	2,3	2,8	2,2	-2,3	4,7	3,7
2013	-2,5	-30,0	0,7	-2,4	3,2	-2,2
2014	8,0	11,4	7,8	2,6	5,1	7,9
2015	-4,7	-10,5	-4,4	-5,6	1,3	2,3
2016	3,8	11,1	3,3	-0,4	3,7	1,3
2017	7,2	7,9	7,2	2,9	4,2	-0,1
2018	-2,1	-0,6	-2,2	-1,5	-0,7	0,2
2014-2018 ²	2,3	3,5	2,2	-0,4	2,7	2,3
2009-2018 ²	2,1	3,2	1,1	-2,2	3,4	2,6
2004-2018 ²	3,3	6,2	1,3	-2,1	3,5	2,6

1 Sans les DTS du FMI.

2 Rendement annuel moyen sur les cinq, dix et quinze dernières années.

Les réserves monétaires sont essentiellement constituées d'obligations, d'actions et d'or. Les actions ont été introduites en 2005. Les avantages que présentent les actions en termes de diversification par rapport aux obligations et à l'or, de même que leur haut degré de liquidité, rendent cette catégorie de placements attrayante pour la Banque nationale. De plus, les perspectives de rendement à long terme sont meilleures que pour les obligations, ce qui contribue au maintien de la valeur réelle des réserves monétaires. Par contre, les actions sont sujettes à de plus fortes fluctuations. Les avantages qu'elles présentent en termes de diversification par rapport aux obligations et à l'or contrebalancent toutefois en partie cet inconvénient dans le portefeuille global.

Contributions des différentes catégories de placements au résultat des placements

Fin 2018, la part des actions s'établissait à 19%. La taille actuelle du portefeuille d'actions permet d'améliorer le rapport rendement/risque pour les réserves de devises. Depuis 2005, le rendement annuel moyen, calculé en francs, s'est élevé à 3,2% pour les actions, contre 0,9% pour les obligations. Entre 2005 et 2018, les obligations comprises dans les réserves de devises ont généré un bénéfice de 11,3 milliards de francs, et les actions ont dégagé un rendement de 51,7 milliards. Les placements en actions ont donc contribué de manière déterminante, ces dernières années, à l'accroissement des fonds propres de la Banque nationale.

RENDEMENT, APRÈS CONVERSION EN FRANCS, DES PLACEMENTS DES RÉSERVES DE DEVISES

En %

	Total	Obligations	Actions
2005	10,8	10,6	24,6
2006	1,9	1,3	11,1
2007	3,0	3,3	0,6
2008	-8,7	-3,1	-44,9
2009	4,8	3,7	20,4
2010	-10,1	-11,0	-2,6
2011	3,1	4,0	-6,8
2012	2,2	0,8	12,7
2013	0,7	-2,4	20,4
2014	7,8	6,9	12,7
2015	-4,4	-5,2	0,6
2016	3,3	1,5	9,2
2017	7,2	4,5	18,4
2018	-2,2	-1,1	-7,1
2005-2018 ¹	1,2	0,9	3,2

1 Rendement annuel moyen sur les quatorze dernières années.

6

Contribution à la stabilité du système financier

6.1 PRINCIPES

Mandat

Conformément à la loi qui la régit, la Banque nationale a également pour tâche de contribuer à la stabilité du système financier (art. 5, al. 2, let. e, LBN).

Un système financier est stable lorsque ses diverses composantes, à savoir les intermédiaires financiers (notamment les banques) et les infrastructures des marchés financiers, sont en mesure de remplir leurs fonctions et de résister aux dysfonctionnements auxquels elles peuvent être exposées. La stabilité financière constitue une importante condition du développement de l'économie et de l'efficacité de la politique monétaire.

Afin de remplir son mandat dans le domaine de la stabilité financière, la Banque nationale analyse les sources de risques pour le système financier et indique si elle estime qu'il est nécessaire d'intervenir. En outre, elle participe activement à l'instauration et à la mise en œuvre du cadre réglementaire pour la place financière, et surveille les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique.

Approche de prévention des crises

Dans le domaine de la stabilité financière, les banques centrales privilégient depuis quelques années une approche de prévention et non plus de résolution des crises. Depuis 2012, la Banque nationale possède, sur le plan réglementaire, deux compétences macroprudentielles pour prévenir les risques: désigner les banques d'importance systémique et proposer au Conseil fédéral d'activer ou d'adapter le volant anticyclique de fonds propres. Le cadre réglementaire relatif aux banques d'importance systémique vise les risques structurels, tandis que le dispositif du volant anticyclique concerne les risques cycliques.

En cas de crise, la Banque nationale remplit son mandat en faisant office, si nécessaire, de prêteur ultime (*lender of last resort*). Dans ce cadre, elle fournit une aide extraordinaire sous forme de liquidités aux banques établies en Suisse qui ne parviennent plus à se refinancer sur le marché et dont l'insolvabilité constituerait une grave menace pour la stabilité du système financier (voir chapitre 2.6).

Afin de créer un cadre réglementaire favorable à la stabilité du système financier, la Banque nationale collabore étroitement, sur le plan national, avec la FINMA et le DFF. Ce faisant, elle se place avant tout dans une perspective systémique et se concentre en conséquence sur les aspects macroprudentiels de la réglementation. La FINMA, quant à elle, est notamment responsable de la surveillance des établissements pris individuellement, c'est-à-dire au niveau microprudentiel. Les principes de cette collaboration sont respectivement fixés dans deux *memorandums of understanding*: l'un bilatéral avec la FINMA et l'autre trilatéral avec la FINMA et le DFF.

Collaboration avec la FINMA, le DFF et des autorités étrangères

A l'échelle internationale, la Banque nationale participe activement à l'aménagement du cadre réglementaire au sein du CSF, du CBCB, du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) et du Comité sur le système financier mondial (CSFM); voir chapitres 7.2.2 et 7.2.3. En vue de la surveillance des infrastructures des marchés financiers actives également au-delà des frontières nationales, elle entretient des contacts suivis avec la FINMA et des autorités étrangères.

6.2 MONITORING DU SYSTÈME FINANCIER

Dans le cadre de ses tâches de monitoring du système financier, la Banque nationale analyse les développements dans le secteur bancaire suisse et les risques auxquels celui-ci est exposé. Elle publie son évaluation notamment dans son rapport annuel sur la stabilité financière.

6.2.1 GRANDES BANQUES

En ce qui concerne les deux grandes banques suisses actives sur le plan international, Credit Suisse Group SA (CS) et UBS Group SA (UBS), la BNS a constaté en 2018 qu'elles ont pris, depuis la crise financière il y a dix ans, de nombreuses mesures allant dans le sens de la réglementation TBTF et des normes internationales révisées, dans le domaine des fonds propres, des liquidités ainsi que de la capacité d'assainissement et de liquidation. Le Credit Suisse et UBS ont ainsi accru leur résilience et réduit les risques auxquels ils exposeraient l'économie suisse en cas de situation financière critique. Dans le même temps, la Banque nationale a souligné qu'il était important d'achever comme prévu la mise en œuvre de la réglementation TBTF révisée (TBTF2). Etant donné l'importance des deux grandes banques pour l'économie suisse, il est nécessaire d'appliquer la totalité des mesures pour résoudre la problématique du *too big to fail*. A l'avenir, il ne faudrait plus que l'Etat se voie contraint d'engager des fonds pour sauver une banque.

Mise en œuvre de la réglementation TBTF révisée

Exigences de résilience

Concernant l'évolution de la résilience, qui constitue le premier pilier de la réglementation TBTF, la Banque nationale a globalement constaté, depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, une nouvelle amélioration au niveau des grandes banques. Celles-ci étaient donc en voie de satisfaire aux exigences de fonds propres qui s'appliqueront au terme des différents délais transitoires. Elles remplissaient d'ores et déjà l'ensemble des exigences pondérées en fonction des risques en termes de capacité d'absorption des pertes dans une perspective de continuité de l'activité (*going concern*). En revanche, elles ne satisfaisaient pas encore entièrement à celles en matière de ratio de levier (*leverage ratio*).

Progrès dans l'assainissement et la liquidation ordonnée

Le second pilier de la réglementation TBTF porte sur l'assainissement et la liquidation ordonnée d'une banque en cas de crise, lorsque l'activité ne peut plus être poursuivie (*gone concern*). La planification et la mise en œuvre de l'assainissement et de la liquidation incombent à la FINMA.

Ces dernières années, les grandes banques ont réalisé des progrès considérables dans le domaine de l'assainissement et de la liquidation ordonnée: elles ont d'une part émis de nouveaux instruments pouvant absorber les pertes et être transformés en fonds propres en cas de menace d'insolvabilité. D'autre part, elles ont adopté des dispositions organisationnelles. Elles ont ainsi créé des filiales suisses, auxquelles elles ont transféré les fonctions d'importance systémique, notamment les opérations de dépôt et de crédit en comptes suisses. Elles ont par ailleurs mis en place des sociétés de services autonomes afin de renforcer l'indépendance opérationnelle au sein du groupe.

La Banque nationale a constaté que l'assainissement ou la liquidation ordonnée d'une banque, et en particulier d'une grande banque internationale s'avère, selon les expériences faites, extrêmement complexe. C'est pourquoi il convient de définir de manière détaillée et prudente les plans d'assainissement et de liquidation. D'ici à fin 2019, les grandes banques doivent apporter à la FINMA la preuve qu'elles disposent de plans d'urgence crédibles et réalisables.

La Banque nationale estime que des progrès supplémentaires sont nécessaires, notamment dans trois domaines: premièrement, il est important qu'une banque dispose de suffisamment de liquidités pour mettre en œuvre l'assainissement ou la liquidation. En 2018, la FINMA, en sa qualité d'autorité compétente, a commencé à élaborer des plans en la matière (*resolution funding*). Deuxièmement, il convient de garantir que la capacité totale d'absorption des pertes soit appropriée, non seulement au niveau du groupe, mais aussi à celui de chaque unité de la banque concernée. Troisièmement, les deux grandes banques doivent continuer à réduire leurs dépendances financières et opérationnelles internes.

6.2.2 BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En ce qui concerne les banques axées sur le marché intérieur, qui effectuent principalement des opérations de crédit ou de dépôt, la Banque nationale a constaté que leur exposition sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel s'est à nouveau accrue. La croissance de l'encours des prêts hypothécaires est restée forte dans ces banques, et le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs (risque de capacité financière) a continué d'augmenter pour les nouveaux prêts hypothécaires. Dans le même temps, l'exposition au risque de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances est demeurée à un niveau historiquement élevé, et les marges d'intérêt déjà faibles de ces banques se sont encore réduites. Ces dernières ont cependant pu maintenir leur résilience. Leur dotation en fonds propres a été en moyenne bien supérieure aux exigences réglementaires, et les simulations de crise (*stress tests*) de la BNS ont fait apparaître qu'elle est appropriée dans l'ensemble.

Exposition accrue sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel

En 2018, la Banque nationale a toutefois souligné sa préoccupation croissante à l'égard du segment des immeubles locatifs résidentiels. Elle a suggéré d'envisager dans ce domaine des mesures ciblées (voir chapitre 6.3).

En novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé que les banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur devaient elles aussi satisfaire, à compter de janvier 2019, à des exigences applicables aux instruments destinés à absorber les pertes en cas d'assainissement ou de liquidation (*gone concern*). En présence d'une menace d'insolvabilité, ces instruments peuvent être utilisés ou transformés en fonds propres. Ils servent ainsi de base à l'assainissement ou à la liquidation ordonnée de l'établissement concerné. La Banque nationale, qui avait participé à l'élaboration des paramètres correspondants, a souligné qu'elle considère que ces exigences sont nécessaires.

Banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur: exigences *gone concern* définies...

Par ailleurs, les banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur devront avoir établi, au plus tard trois ans après leur désignation en tant que telles, des plans d'urgence pouvant être mis en œuvre afin que le maintien de leurs fonctions d'importance systémique puisse être garanti, sans interruption, en présence d'une menace d'insolvabilité. Il incombera à la FINMA d'évaluer ensuite ces plans. La fixation des exigences *gone concern* et l'approbation des plans d'urgence créeront les conditions d'une meilleure capacité de liquidation. Fin 2018, aucune des banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur ne disposait encore d'un plan d'urgence approuvé.

... mais plans d'urgence non encore approuvés

6.3 RISQUES ET MESURES PRISES SUR LES MARCHÉS HYPOTHÉCAIRE ET IMMOBILIER

Evolution de la situation
jusqu'à fin 2017...

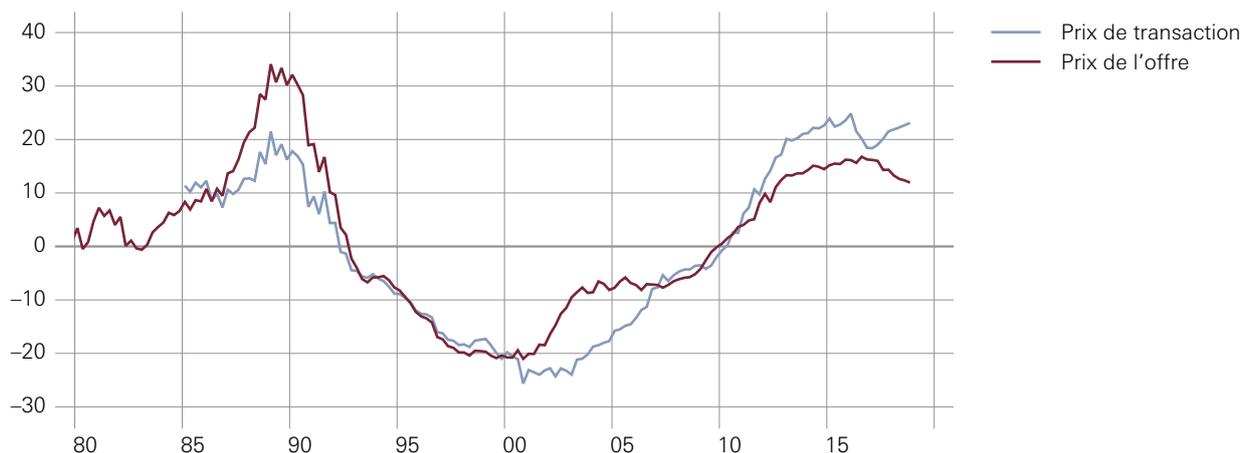
Sur les marchés hypothécaire et immobilier, des déséquilibres se forment lorsque le volume des prêts hypothécaires ou les prix de l'immobilier résidentiel augmentent, sur la durée, plus fortement que les fondamentaux tels que les revenus ou les loyers. Etant donné la forte croissance du volume des prêts hypothécaires et des prix de l'immobilier, la Banque nationale estime que les déséquilibres avaient atteint, en 2012, une ampleur qui présentait un risque pour la stabilité du système bancaire, et par là même pour l'ensemble de l'économie. Différentes mesures ont donc été mises en œuvre entre 2012 et 2014: révision de l'autoréglementation en matière d'octroi de prêts hypothécaires, activation puis relèvement, sur proposition de la Banque nationale, du volant anticyclique de fonds propres appliqué aux prêts hypothécaires destinés à financer les objets d'habitation situés en Suisse, et augmentation des pondérations-risques définies dans l'ordonnance sur les fonds propres pour les prêts hypothécaires à quotité de financement élevée. Ces mesures ont contribué, entre 2014 et 2017, à contenir les déséquilibres sur le marché hypothécaire ainsi que sur celui des maisons individuelles et des appartements en propriété par étage. De nouveaux déséquilibres se sont en revanche constitués en raison de la forte hausse des prix dans le segment des immeubles locatifs résidentiels, et le risque de capacité financière a augmenté pour les nouveaux prêts hypothécaires.

... et en 2018

Les déséquilibres ont persisté en 2018 sur les marchés hypothécaire et immobilier. Tant les prêts hypothécaires que les prix des maisons individuelles et des appartements en propriété par étage ont encore affiché une hausse modérée. La Banque nationale a souligné qu'en raison du prix élevé des immeubles locatifs résidentiels, les prix risquent de subir une correction, en particulier dans ce segment. Le nombre de logements vacants, qui a encore augmenté, indique que l'activité soutenue de construction de logements locatifs pourrait avoir entraîné une offre excédentaire. La Banque nationale a par ailleurs constaté que le risque de capacité financière a continué de croître pour les nouveaux prêts hypothécaires destinés à financer des objets résidentiels de rendement. Eu égard à cette situation, elle a suggéré d'envisager des mesures ciblées en matière d'octroi de crédits dans le segment des objets résidentiels de rendement.

APPARTEMENTS EN PROPRIÉTÉ PAR ÉTAGE: RAPPORT PRIX/LOYERS

Ecart en % par rapport à la moyenne 1970-2018



Sources: BNS, OFS et Wüest Partner.

IMMEUBLES LOCATIFS RÉSIDENTIELS: INDICE DES PRIX

En termes nominaux; indice, T1 2005 = 100



Source: Wüest Partner.

Pas de proposition d'adaptation du volant sectoriel de fonds propres

La Banque nationale observe attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier, et examine régulièrement si le volant anticyclique de fonds propres doit être adapté. En 2018, après avoir procédé à une évaluation approfondie, elle a renoncé à proposer au Conseil fédéral d'adapter le volant anticyclique de fonds propres sectoriel, qui s'applique aux prêts hypothécaires destinés à financer des objets d'habitation situés en Suisse. Celui-ci est donc demeuré égal à 2% des positions concernées pondérées en fonction des risques. Au regard des déséquilibres existants sur les marchés en question, ce niveau semble toujours approprié.

6.4 SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

Mandat

6.4.1 PRINCIPES

En vertu des art. 5 et 19 à 21 LBN, la Banque nationale est chargée de la surveillance des contreparties centrales, dépositaires centraux et systèmes de paiement d'importance systémique au sens de l'art. 22 LIMF. La BNS collabore à cette fin avec la FINMA et avec des autorités de surveillance étrangères. Les modalités de la surveillance des infrastructures des marchés financiers d'importance systémique sont fixées dans l'ordonnance de la Banque nationale (OBN).

Concentration sur les infrastructures d'importance systémique

Actuellement, les infrastructures des marchés financiers qui peuvent entraîner des risques pour la stabilité du système financier sont la contrepartie centrale SIX x-clear, le dépositaire central SIX SIS et le système de paiement SIC. Elles sont toutes exploitées par des filiales de SIX, à savoir respectivement SIX x-clear SA, SIX SIS SA et SIX Interbank Clearing SA (SIC SA).

Trois autres infrastructures sont essentielles pour la stabilité du système financier suisse: le système CLS, ainsi que les contreparties centrales LCH Limited (LCH) et Eurex Clearing. Les exploitants de ces infrastructures sont respectivement domiciliés aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Collaboration avec la FINMA...

La contrepartie centrale SIX x-clear et le dépositaire central SIX SIS sont soumis à la surveillance de la FINMA (surveillance microprudentielle) et à celle de la Banque nationale (surveillance macroprudentielle). Ces dernières remplissent leurs tâches de surveillance indépendamment l'une de l'autre, mais coordonnent leurs activités. Pour ce qui concerne la surveillance du système de paiement SIC, la BNS est seule compétente.

Afin d'assurer la surveillance des infrastructures suisses actives au-delà des frontières nationales, la BNS collabore avec des autorités étrangères, et notamment avec l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), les autorités néerlandaises et norvégiennes ainsi que la Banque d'Angleterre. Pour la surveillance des infrastructures CLS, Eurex Clearing et LCH, qui ont leur siège à l'étranger, la BNS coopère avec les autorités compétentes. De plus, elle participe à la surveillance de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), entreprise établie en Belgique qui exploite un réseau mondial servant à la transmission de messages afférents à des opérations financières.

... et avec des autorités étrangères

6.4.2 MISE EN ŒUVRE DE LA LIMF

La LIMF, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, met notamment en place un nouveau cadre réglementaire et prudentiel pour les infrastructures suisses des marchés financiers. SIX x-clear et SIX SIS, jusque-là soumises à la réglementation bancaire, ont dû déposer, pour se conformer à la LIMF, une nouvelle demande d'autorisation d'exercer respectivement en tant que contrepartie centrale et dépositaire central. Dès 2017, la FINMA avait octroyé à SIX SIS l'autorisation d'exploiter un organe dépositaire central et un système de règlement des opérations sur valeurs mobilières au sens de l'art. 61 LIMF. En mars 2018, la FINMA a octroyé à SIX x-clear l'autorisation d'exercer en tant que contrepartie centrale au sens de l'art. 48 LIMF. La Banque nationale a préalablement confirmé, par voie de décision, que les deux infrastructures remplissent les exigences spéciales qui leur sont applicables.

Conclusion de la procédure d'autorisation applicable aux infrastructures suisses des marchés financiers d'importance systémique

Conformément à la LIMF, toute contrepartie centrale ayant son siège à l'étranger doit obtenir la reconnaissance de la FINMA avant de fournir des services à des infrastructures des marchés financiers ou à des participants suisses, ou avant de procéder à des opérations de compensation, sur un ou plusieurs marchés, de concert avec une contrepartie centrale suisse (art. 60 LIMF). Dans le cadre de cette procédure, la Banque nationale examine si la contrepartie centrale étrangère est d'importance systémique. Jusqu'à fin 2018, quatorze contreparties centrales ont sollicité une demande de reconnaissance auprès de la FINMA. Pour deux d'entre elles, Eurex Clearing et LCH, la Banque nationale a confirmé, en 2018, la conclusion qu'elle avait formulée avant l'obligation de reconnaissance, à savoir que ces contreparties centrales sont importantes pour la stabilité du système financier. Pour les douze autres demandes, la BNS a estimé que les contreparties centrales concernées n'étaient pas d'importance systémique.

Désignation des contreparties centrales étrangères d'importance systémique

Prise de position concernant le respect des exigences spéciales

6.4.3 SURVEILLANCE CONTINUE

Sur la base de leur activité de surveillance continue, la FINMA et la Banque nationale prennent chaque année position vis-à-vis des infrastructures des marchés financiers d'importance systémique, concernant leur respect des exigences réglementaires. Si la FINMA se prononce sur le respect des exigences générales mentionnées dans la LIMF, les prises de position de la BNS concernent le respect des exigences spéciales figurant dans l'ordonnance de la Banque nationale.

Dans ses prises de position formulées en août 2018 vis-à-vis des exploitants d'infrastructures des marchés financiers d'importance systémique, la Banque nationale n'a relevé aucune exigence spéciale que ceux-ci n'auraient pas respectée. Elle a néanmoins exprimé différentes attentes qui doivent être prises en compte pour le développement des infrastructures des marchés financiers. Elle a ainsi demandé à leurs exploitants de poursuivre leurs efforts pour améliorer la cybersécurité. En ce qui concerne SIX x-clear et SIX SIS, ses préoccupations étaient par ailleurs centrées sur la gestion des risques de crédit et de liquidités ainsi que sur les risques opérationnels, de même que sur les procédures applicables en cas de défaillance d'un participant; pour le système SIC, il s'agissait de la gestion des risques opérationnels alors que pour SIC SA, l'attention portait sur les aspects liés à la gouvernance d'entreprise et à l'organisation.

Prise de position concernant le plan de stabilisation de SIC SA

Chaque infrastructure des marchés financiers d'importance systémique doit établir un plan de stabilisation. Elle y fixe les mesures qu'elle entend prendre en cas de crise pour maintenir ses processus opérationnels d'importance systémique. La Banque nationale a pris position sur la mise à jour du plan de stabilisation de SIC SA. Elle a constaté que ce plan remplit en grande partie les exigences applicables, tant au niveau de la structure que du contenu. Elle a néanmoins exprimé différentes attentes à prendre en compte pour le développement du plan de stabilisation, en particulier pour ce qui concerne les scénarios de risque qu'il contient.

Accompagnement de projets importants

La Banque nationale entretient des échanges réguliers avec les exploitants des infrastructures des marchés financiers soumises à sa surveillance. Ces échanges concernent des projets qui peuvent avoir une incidence sur l'activité ou le profil de risque, et par là même sur l'accomplissement des exigences spéciales. En 2018, elle s'est intéressée aux répercussions de la nouvelle orientation stratégique de SIX sur les infrastructures surveillées ainsi qu'à différents changements dans la gestion du risque de crédit par SIX x-clear et SIX SIS. Elle a par ailleurs accompagné le projet lancé par SIX x-clear pour l'introduction d'une nouvelle plate-forme de compensation.

La Banque nationale a examiné les conséquences pour SIX x-clear d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit). Elle s'est intéressée aux possibles répercussions sur l'accord d'interopérabilité entre SIX x-clear, LCH et European Central Counterparty N.V., contrepartie centrale domiciliée aux Pays-Bas. Dans le cadre des mesures annoncées en décembre 2018 en vue de prévenir des risques importants pour la stabilité, la Commission européenne a notamment précisé qu'en cas d'absence d'accord lors du Brexit (*no deal*), les contreparties centrales domiciliées au Royaume-Uni continueraient, dans un premier temps, à être reconnues par l'AEMF. L'accord d'interopérabilité peut donc être maintenu en l'état.

**Conséquences du Brexit
pour SIX x-clear**

Contreparties centrales

Les contreparties centrales compensent les opérations effectuées sur les marchés financiers en intervenant entre les deux contreparties de négoce lors de la conclusion d'une opération. Elles se substituent ainsi, respectivement, au vendeur vis-à-vis de l'acheteur et à l'acheteur vis-à-vis du vendeur. De ce fait, elles assument le risque de contrepartie pour les contreparties de négoce et garantissent l'exécution des différentes obligations au cas où une contrepartie devait faire défaut entre la conclusion de l'opération et le règlement de la transaction. De plus, elles gèrent, évaluent et compensent les positions de négoce puis déclenchent, à l'échéance fixée, l'exécution des ordres de paiement et de livraison correspondants.

Afin qu'une contrepartie centrale contribue à la stabilité du système financier, il lui incombe de gérer de manière adéquate les risques auxquels elle s'expose et de disposer de procédures fiables permettant de gérer les cas de défaillance d'un participant. La gestion des risques doit lui permettre de disposer en tout temps de moyens financiers suffisants pour pouvoir couvrir la perte susceptible de résulter, dans des conditions de marché très défavorables mais plausibles, de la défaillance des deux principaux participants. C'est pourquoi elle exige de la part de ces derniers des garanties sous forme de marges et de contributions au fonds de défaillance; en cas de défaillance d'un participant, la contrepartie centrale essaie de réduire autant que possible ses pertes en vendant les positions ouvertes du participant défaillant, soit sur le marché, soit par des appels d'offres. Si une perte devait tout de même survenir, elle essaie d'abord de la couvrir en utilisant les marges et la contribution du participant au fonds de défaillance. Si cela ne suffit pas, elle recourt à la contribution des autres participants.

Il existe dans le monde plus de 50 contreparties centrales. Certaines sont actives à l'échelle internationale et effectuent la compensation de multiples produits, d'autres se limitent à un nombre restreint de marchés financiers locaux. Domiciliée en Suisse, la contrepartie centrale SIX x-clear compense surtout des opérations portant sur des actions négociées notamment à la SIX Swiss Exchange, à la London Stock Exchange ainsi qu'à la Bourse d'Oslo et au Nasdaq Nordic. Dans une moindre mesure, SIX x-clear compense aussi des fonds indiciels négociés en Bourse (*exchange traded funds*, ETF), des obligations et des prêts de titres ainsi que des produits dérivés sélectionnés.

Participation à la coopération monétaire internationale

7.1 PRINCIPES

La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière (art. 5, al. 3, LBN). La coopération monétaire internationale vise à assurer le bon fonctionnement et la stabilité du système financier et monétaire international, et à contribuer à la résolution de crises. La Suisse, dotée d'une économie fortement intégrée dans le monde, d'une place financière importante et de sa propre monnaie, tire un avantage particulier de la stabilité du système financier et monétaire international.

Mandat

Dans le cadre de la coopération monétaire internationale, la Banque nationale s'associe aux travaux de plusieurs institutions multilatérales: le FMI, la BRI, le CSF, l'OCDE et, à l'invitation du pays président le G20, le Finance Track du G20. En ce qui concerne les activités du FMI, du CSF, de l'OCDE et du Finance Track, elle collabore avec la Confédération et, pour les questions relevant du CSF, également avec la FINMA. De plus, la Banque nationale participe à l'aide monétaire internationale de la Confédération. Enfin, elle travaille, sur une base bilatérale, avec d'autres banques centrales et avec des autorités étrangères. Cette collaboration l'amène notamment à fournir une aide technique, en premier lieu aux banques centrales des pays qui constituent avec la Suisse un groupe de vote au FMI.

Coopération monétaire dans diverses institutions

7.2 COOPÉRATION MULTILATÉRALE

7.2.1 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

De concert avec la Confédération, la Banque nationale participe aux travaux et aux décisions du FMI, lequel est l'institution centrale pour la coopération monétaire internationale. Le FMI encourage la stabilité du système monétaire et financier au niveau mondial ainsi que la stabilité économique de ses 189 Etats membres. Ses activités principales sont la surveillance des politiques économiques, l'aide financière à des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements et l'aide technique. La Suisse exerce son influence par l'intermédiaire de ses représentants au sein du Conseil des gouverneurs, du Comité monétaire et financier international (CMFI) et du Conseil d'administration.

Participation aux activités du FMI

Défis de la politique économique mondiale

Lors des Assemblées annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale organisées en 2018 en Indonésie, les ministres des finances et les gouverneurs de banques centrales se sont penchés comme de coutume sur les défis de la politique économique mondiale. Les membres du CMFI ont rappelé que des risques, notamment des tensions commerciales grandissantes, menaçaient de plus en plus la croissance mondiale. Ils ont proposé des mesures destinées à réduire les risques et à renforcer la capacité de résistance de l'économie mondiale. La Suisse a soutenu le FMI dans sa volonté d'améliorer la résilience de l'économie mondiale et d'intensifier les réformes visant à stimuler la croissance. Elle a en particulier souligné l'urgence de reconstituer des volants de sécurité budgétaires. Elle s'est également prononcée en faveur d'une mise en œuvre cohérente et complète des réformes touchant les marchés financiers mondiaux. De plus, elle a insisté sur la nécessité de résoudre les conflits commerciaux sur une base multilatérale.

Volume des crédits du FMI en hausse

Face aux risques qui pèsent sur la croissance économique mondiale et à la poursuite de la normalisation de la politique monétaire américaine, les flux de capitaux vers les pays émergents sont devenus plus volatils. En conséquence, le volume des programmes de prêts ordinaires – c'est-à-dire les prêts financés au moyen des ressources habituelles du FMI – a augmenté en 2018, notamment à la suite de la conclusion d'un nouvel accord de confirmation avec l'Argentine. A la fin de l'année, des programmes de prêts ordinaires étaient en cours dans 19 pays, pour un montant total de 129,1 milliards de DTS (2017: 106,3 milliards), dont 61,3 milliards (73,1 milliards) correspondaient à des lignes de crédit ouvertes à des fins d'assurance (principalement des lignes de crédit modulables). Celles-ci permettent aux Etats de bénéficier à titre préventif de crédits du FMI. L'encours des crédits a augmenté dans l'ensemble pour s'inscrire à 55,4 milliards de DTS (39,6 milliards).

Evolution en Argentine, en Grèce et en Ukraine

Fin 2018, l'encours des crédits portait essentiellement sur l'Argentine, la Grèce et l'Ukraine. En juin 2018, le FMI a conclu un accord de confirmation sur trois ans en faveur de l'Argentine, pour un montant d'environ 35 milliards de DTS. Ce programme entend stabiliser et assainir à moyen terme les finances publiques, protéger les couches les plus vulnérables de la population tout au long du processus de réformes et rétablir la crédibilité de la banque centrale dans la lutte contre l'inflation. Face à la détérioration de la situation du pays, il a été porté à environ 40 milliards de DTS en octobre. Trois tranches de crédit d'un montant total de quelque 20 milliards de DTS avaient été versées à l'Argentine fin 2018.

L'accord de confirmation conclu en 2017 avec la Grèce est arrivé à échéance en août 2018 sans avoir été activé. Compte tenu des montants que la Grèce a déjà obtenus dans le cadre de l'accord de crédit conclu en 2012, elle reste le deuxième débiteur du FMI.

En décembre, le FMI a conclu avec l'Ukraine un nouvel accord de confirmation portant sur 2,8 milliards de DTS. D'une durée de 14 mois, cet accord remplace l'accord élargi conclu en mars 2015. Ce nouveau programme vise à soutenir la politique économique des autorités ukrainiennes et à assurer la pérennité des progrès accomplis dans le cadre du programme précédent, qui s'attachait à remédier aux faiblesses macroéconomiques.

La Suisse et le FMI

Le DFF et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Le président de la Direction générale de la BNS représente la Suisse au Conseil des gouverneurs, qui est l'organe suprême de décision du FMI et compte un représentant par pays membre. Le chef du DFF est l'un des 24 membres du CMFI, qui est l'organe de pilotage du FMI.

La Suisse est membre du FMI depuis 1992. Elle constitue un groupe de vote avec l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, la Serbie, le Tadjikistan et le Turkménistan; en novembre 2018, l'Ouzbékistan a réintégré, après huit ans, le groupe de vote dirigé par la Suisse.

La Suisse et la Pologne occupent alternativement pour deux ans le siège d'administrateur du groupe de vote. L'administrateur représente le groupe de vote au sein du Conseil d'administration, qui compte 24 membres et constitue le principal organe opérationnel de l'institution. Lorsque l'administrateur du groupe de vote est désigné par la Suisse, il s'agit en alternance d'un représentant du DFF et d'un représentant de la Banque nationale. Le DFF et la BNS arrêtent la politique de la Suisse au FMI et apportent leur soutien à l'administrateur dans la conduite des affaires.

Droit de tirage spécial

Le droit de tirage spécial (DTS) est une monnaie de réserve internationale, créée par le FMI en 1969 pour accroître les avoirs de réserve des pays membres. Il sert de moyen de paiement et d'unité de compte pour les transactions financières entre le FMI et ses membres. Les DTS sont émis par le FMI en fonction des besoins et alloués aux pays membres proportionnellement à leur quote-part. Les pays membres peuvent utiliser les DTS pour s'acquitter de leurs obligations envers le FMI. En outre, les DTS constituent un droit permettant d'utiliser les réserves monétaires d'autres pays membres. Pour garantir le bon exercice de ce droit, le FMI conclut des accords d'échange volontaires avec plusieurs pays membres, dont la Suisse. La valeur du DTS est calculée sur la base d'un panier de monnaies que le FMI revoit régulièrement. Le dollar des Etats-Unis, l'euro, le renminbi, le yen et la livre sterling composent ce panier. Fin 2018, le DTS valait 1,36 franc ou 1,39 dollar des Etats-Unis.

Financement et capacité de prêt du FMI

Pour financer ses prêts, le FMI recourt en premier lieu aux quotes-parts de ses membres (voir l'encadré «Quote-part»). Pour l'octroi de nouveaux prêts, il ne dispose toutefois que des parts non utilisées des quotes-parts des pays n'ayant pas de problèmes de balance des paiements. Fin 2018, le FMI détenait 189 milliards de DTS qu'il pouvait effectivement utiliser pour l'attribution de nouveaux prêts lors des douze prochains mois. Au besoin, le FMI peut activer une deuxième ligne de défense et engager des fonds pour un montant de 182 milliards de DTS au titre des nouveaux accords d'emprunt (NAE; voir l'encadré «NAE et AGE»). Les accords de prêts bilatéraux, limités dans le temps, représentent une troisième ligne de défense. Les 40 accords portant sur un montant total de 316 milliards de DTS, dont celui conclu avec la Banque nationale, sont en vigueur depuis septembre 2018 dans le cadre fixé par le FMI en 2016. Tous les accords de prêts arriveront à échéance le 31 décembre 2019. Leur durée peut toutefois être prolongée d'une année avec l'assentiment des créanciers.

Quote-part

Lors de son adhésion, chaque pays se voit attribuer par le FMI une quote-part qui reflète son importance relative dans l'économie mondiale. Cette quote-part se fonde sur une formule qui intègre le PIB, le degré d'ouverture économique et financière, la volatilité des flux commerciaux et des flux de capitaux, ainsi que le niveau des réserves monétaires.

La quote-part remplit trois fonctions importantes. D'abord, elle détermine le volume maximal de moyens financiers qu'un pays membre doit, si nécessaire, mettre à la disposition du FMI. Ensuite, elle permet de calculer le nombre de voix dont ce pays dispose. Enfin, elle a une influence sur le montant du crédit que le pays membre est en droit de demander au FMI.

Les quotes-parts font l'objet d'une révision périodique et peuvent, au besoin, être adaptées. La dernière réforme des quotes-parts a pris effet en janvier 2016. Les travaux pour la prochaine révision des quotes-parts sont en cours et devraient se terminer en 2019.

En 2018, le FMI a poursuivi ses travaux en vue de la quinzième révision générale des quotes-parts. Aucun consensus n'a encore été trouvé sur les deux questions centrales, à savoir l'étendue du relèvement des quotes-parts et la répartition de celui-ci entre les pays membres. En automne 2018, le CMFI a confirmé son intention de conclure la révision des quotes-parts d'ici à l'assemblée annuelle 2019 au plus tard. La Suisse a également encouragé la conclusion de la procédure de révision selon ce calendrier, de sorte que le FMI, doté d'un financement solide et approprié basé sur les quotes-parts, puisse continuer à assumer son rôle stabilisateur au cœur du système financier et monétaire international. De plus, la Suisse a encore souligné la nécessité de considérer les éléments de cette révision dans leur globalité afin de parvenir à un consensus largement soutenu par les pays membres.

Révision des quotes-parts

NAE et AGE

Les nouveaux accords d'emprunt (NAE) constituent un filet de sécurité financier pour le FMI. Celui-ci dispose ainsi d'un montant maximal de 182 milliards de DTS, qui s'ajoute à ses ressources ordinaires. Les NAE sont activés en cas de besoin pour une durée ne pouvant excéder six mois et à hauteur d'un montant déterminé sur la base d'une estimation des engagements conditionnels attendus par le FMI. Les pays participant aux NAE sont actuellement au nombre de 38. Pour la Suisse, la Banque nationale a qualité d'institution participante.

Les accords généraux d'emprunt (AGE) sont arrivés à échéance à la fin de la période contractuelle, le 25 décembre 2018. Ayant perdu de leur importance, ils n'ont pas été reconduits. Les AGE permettaient au FMI, dans une situation de crise exceptionnelle et lorsque ses propres ressources financières étaient insuffisantes, d'obtenir des crédits des pays du Groupe des Dix (G10) pour un montant maximal de 17 milliards de DTS, selon une clé de répartition convenue. Ils n'ont toutefois plus été utilisés depuis l'entrée en vigueur des NAE en novembre 1998.

Contribution de la Suisse au financement du FMI

Fin 2018, la Suisse était tenue de mettre à la disposition du FMI des fonds pour un volume maximal de 24 milliards de francs permettant à l'institution de financer ses crédits ordinaires. Elle était liée par trois formes d'engagements: la quote-part, les NAE et les accords de prêts bilatéraux (voir le tableau «Relations financières entre la BNS et le FMI»). La Banque nationale finance les montants correspondants; en ce qui concerne les crédits consentis au titre de l'accord de prêt bilatéral, leur remboursement est garanti par la Confédération. En 2018, la contribution maximale de la BNS s'élevait à 7,9 milliards de francs au titre de la quote-part, à 7,6 milliards de francs au titre des NAE, et à 8,5 milliards de francs au titre de la ligne de crédit bilatérale. Jusqu'à fin 2018, le FMI a recouru à 1,2 milliard de francs au total au titre de la quote-part et des NAE. La ligne de crédit bilatérale entrée en vigueur en janvier 2018 n'a jusqu'à présent pas été utilisée.

Dans les pays à bas revenus, le FMI intervient à l'aide d'accords de prêt à taux concessionnel, qui sont financés au moyen du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC). A la fin de l'année, les programmes de prêts à taux concessionnel bénéficiaient à 17 pays et portaient sur un montant total de 3 milliards de DTS. La participation de la Suisse au FFRPC englobe des prêts et des réductions sur les taux d'intérêt. Les prêts en faveur du FFRPC sont octroyés par la Banque nationale et garantis par la Confédération. Cette dernière finance les réductions sur les taux d'intérêt. Trois accords de prêts conclus par la Banque nationale étaient en vigueur fin 2018. Le montant maximal pouvant être utilisé au titre de ces accords était de 1 384 millions de francs, tandis que l'encours des crédits s'élevait à 160 millions de francs.

Accords de prêt à taux concessionnel et contribution de la Suisse

RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA BNS ET LE FMI

En milliards de francs

	Maximum	Fin 2018 Montant utilisé
Position de réserve ¹		1,186
Quote-part	7,875	0,546
NAE	7,560	0,641
Accord de prêt bilatéral ²	8,500	0,000
FFRPC ²	1,384	0,160
DTS ³	2,243	-0,046

1 Le montant de la quote-part qui a été versé et les ressources des NAE et de l'accord d'emprunt bilatéral qui ont été utilisées par le FMI forment la position de réserve de la Suisse au FMI. Cette position constitue une créance liquide de la Banque nationale sur le FMI et fait donc partie des réserves monétaires de la BNS.

2 Avec garantie de la Confédération.

3 Dans le cadre de l'accord d'échange volontaire avec le FMI, la Banque nationale s'est engagée à acheter (+) ou à vendre (-) des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du plafond convenu, soit 1,644 milliard de DTS (2,243 milliards de francs).

Consultation au titre de l'article IV

Le FMI examine régulièrement la politique économique de ses membres dans le cadre de la consultation au titre de l'article IV et formule des recommandations à cet égard. En juin 2018, le Conseil d'administration du FMI a approuvé le rapport sur la consultation menée avec la Suisse. Le FMI a estimé que grâce à sa capacité d'adaptation, la Suisse avait su relever les défis liés au cours de change ces dernières années. Si l'essor conjoncturel s'est poursuivi, le FMI a identifié des risques découlant des tensions commerciales internationales, de la possibilité d'une nouvelle pression à la hausse sur le franc perçu comme une valeur refuge et des déséquilibres sur les marchés immobilier et hypothécaire suisse. Le FMI a de nouveau estimé que la position extérieure de la Suisse était à un niveau approprié et a donc soutenu le maintien du cap de la politique monétaire de la Banque nationale. Dans le document «Switzerland: selected issues» daté de mai 2018, le FMI a souligné que la démarche de la BNS reposant sur un taux d'intérêt négatif et des interventions sur le marché des changes a permis d'empêcher une appréciation excessive du franc et de stabiliser le niveau des prix. Le FMI a également accueilli favorablement les progrès réalisés par la Suisse en ce qui concerne le renforcement de sa stabilité financière. Face à la faiblesse des taux d'intérêt, il a recommandé une surveillance constante des risques sur les marchés hypothécaire et immobilier de même que des mesures supplémentaires aptes à réduire ces risques.

Examen du secteur financier suisse

En 2018, le FMI a en outre procédé à un examen approfondi du secteur financier suisse. Les pays possédant des places financières d'importance mondiale doivent obligatoirement se soumettre, tous les cinq ans, à cet examen mené dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). A cette occasion, le FMI examine et évalue la stabilité du secteur financier ainsi que les questions de réglementation et de surveillance qui y sont liées. Les résultats de l'examen seront disponibles au printemps 2019. Le rapport établi dans le cadre du PESF pour la Suisse doit être présenté au Conseil d'administration du FMI et adopté en juin 2019, en même temps que le rapport sur la consultation au titre de l'article IV.

Conférence sur le système monétaire international

En mai 2018, la Banque nationale a, pour la huitième fois, organisé conjointement avec le FMI une conférence consacrée au système monétaire international. De hauts représentants de banques centrales et de ministères des finances ainsi que des économistes et commentateurs économiques reconnus y ont participé. Cette édition était consacrée aux défis liés à une économie mondialisée («Challenges for monetary policy and the global financial safety net in an evolving global economy»).

7.2.2 BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

La BRI, dont le siège se trouve à Bâle, est une organisation qui œuvre à la coopération monétaire et financière entre les Etats. Elle fait office de banque des banques centrales et de forum pour celles-ci. Depuis la création de la BRI en 1930, la Banque nationale siège au Conseil d'administration de cette dernière.

Banque des banques
centrales et forum pour
celles-ci

Un assouplissement de la composition du Conseil d'administration a été décidé lors de l'Assemblée générale de la BRI de juin 2017 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le Conseil d'administration de la BRI compte désormais 18 administrateurs, au lieu de 21 auparavant. Parallèlement, le nombre d'administrateurs élus est passé de neuf à onze. La Banque nationale reste représentée au Conseil d'administration.

Les gouverneurs des banques centrales membres de la BRI se réunissent tous les deux mois pour s'entretenir des développements économiques et financiers intervenus à l'échelle internationale, mais aussi pour diriger et surveiller les travaux des différents comités. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du Comité économique consultatif, de la Réunion sur l'économie mondiale et de la Réunion de tous les gouverneurs.

La Banque nationale participe aux activités des quatre comités permanents qui siègent à la BRI, à savoir le CBCB, le CPIM, le CSFM et le CM. La BNS s'implique en outre dans les travaux de divers organes spécialisés.

Le CBCB regroupe des représentants de haut rang des instances de surveillance bancaire et des banques centrales de 28 juridictions, dont la Suisse. Il émet des recommandations et édicte des normes internationales dans le domaine de la surveillance bancaire.

Comité de Bâle sur
le contrôle bancaire

Achèvement des travaux et mise en œuvre de Bâle III

Après l'approbation des derniers éléments du train de mesures de la réforme dite de Bâle III, le Comité de Bâle s'est consacré en 2018 non plus à l'élaboration de nouvelles réglementations, mais à leur mise en œuvre. A cet effet, il a observé de près les efforts déployés par les pays membres pour appliquer les nouvelles normes de manière complète, ponctuelle et cohérente. Il a également mis en place une série d'évaluations destinées à vérifier l'effet de ces normes et à identifier rapidement d'éventuelles répercussions indésirables. L'une de ces évaluations a révélé que certaines banques effectuaient délibérément des transactions dans le but de faire paraître leur ratio de levier sous un jour plus avantageux aux dates de clôture de bilan («habillage de bilan»). Le Comité de Bâle a ouvert une consultation sur les mesures pouvant contrecarrer de telles transactions. Enfin, il a clarifié les dernières questions en suspens relatives à la révision de la couverture des risques de marché par des fonds propres.

Comité sur les paiements et les infrastructures de marché

Le CPIM a pour tâche de promouvoir la sécurité et l'efficacité du trafic des paiements sans numéraire et des infrastructures servant à la compensation et au règlement des opérations sur les marchés financiers. Le CPIM est composé de hauts représentants de 28 banques centrales.

En 2018, le CPIM s'est consacré à trois priorités. Tout d'abord, il a publié, en collaboration avec le CM, un rapport sur la création possible de monnaies numériques par les banques centrales et leurs répercussions sur le trafic des paiements, la politique monétaire et la stabilité financière. Ensuite, il a continué à déployer des efforts pour renforcer la capacité de résistance opérationnelle des infrastructures des marchés financiers face à l'accroissement des cyberrisques. Il a également publié une stratégie visant à réduire les risques de fraude dans les systèmes de paiement pour gros montants. Enfin, le CPIM a poursuivi ses travaux destinés à renforcer la capacité de résistance financière des contreparties centrales.

Comité sur le système financier mondial

Le CSFM surveille l'évolution des marchés financiers mondiaux et en analyse l'impact sur la stabilité financière. Parmi les membres du Comité figurent des sous-gouverneurs et d'autres hauts représentants de 23 banques centrales.

En 2018, le CSFM s'est intéressé à l'influence des incertitudes politiques et des différends commerciaux sur les marchés financiers. Il a en outre discuté des développements observés dans les pays émergents et analysé l'influence de la politique monétaire sur les conditions de financement. De plus, il a publié deux rapports. Le premier aborde les modifications structurelles dans le secteur bancaire depuis la crise financière. Il y apparaît que les grandes banques des pays développés ont réduit leurs activités transfrontalières et leurs opérations de négoce tout en renforçant leur résilience. Le deuxième rapport est consacré aux répercussions de la longue période de taux d'intérêt bas sur la stabilité financière. Il avance des éléments tendant à montrer que les périodes prolongées de taux bas présentent des risques pour la stabilité financière.

Le CM s'intéresse aux questions relatives à l'évolution des marchés (marché monétaire et marché des changes, marchés des capitaux et des matières premières) ainsi qu'au fonctionnement de ces derniers. Il est constitué de hauts représentants de 22 banques centrales.

Comité des marchés

En 2018, les effets des mesures non conventionnelles de politique monétaire ont continué d'occuper le Comité des marchés. Celui-ci s'est également penché sur la normalisation des conditions monétaires et sur les conséquences qui en découlent pour les marchés financiers, compte tenu notamment de la poursuite du relèvement des taux et de la réduction du bilan de la Réserve fédérale des Etats-Unis. La réforme des taux d'intérêt de référence est restée à l'ordre du jour. Le CM a en particulier abordé les répercussions de cette dernière sur le bon fonctionnement des segments du marché qui seraient concernés par un remplacement du Libor. Après la parution du rapport sur la monnaie centrale numérique (voir le paragraphe consacré au CPIM), le CM a publié, en septembre, le rapport du groupe de travail dédié à la surveillance des marchés électroniques à croissance rapide («Monitoring of fast-paced electronic markets»).

7.2.3 CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Le CSF rassemble les autorités nationales (banques centrales, autorités de surveillance, ministères des finances), les organisations internationales et les instances internationales de réglementation responsables de la stabilité financière. Dans l'assemblée plénière du CSF, la Suisse est représentée par la Banque nationale et le DFF. La Banque nationale est en outre membre du Comité de pilotage et du Comité d'évaluation des risques. La représentation de la Suisse dans d'autres comités est assumée soit par la FINMA, soit par le DFF, soit par la BNS, qui définissent conjointement la position suisse.

Représentation de la Suisse
au sein du CSF

Risques pesant sur le système financier

Le CSF examine les risques pesant sur le système financier et les mesures permettant d’y faire face. Il a ainsi participé à l’élaboration de plusieurs réformes du système financier. Maintenant que la plupart de ces réformes ont été adoptées, le CSF a focalisé son attention en 2018 sur la mise en œuvre de ces réformes et sur l’évaluation de leurs répercussions. Par ailleurs, il a analysé les éventuels effets des crypto-actifs sur la stabilité financière et s’est penché sur la liquidation de banques d’importance systémique.

Répercussions des réformes réglementaires

En 2017, le CSF a adopté une stratégie en vue d’évaluer l’utilité et les éventuels inconvénients des réformes réglementaires. En 2018, il a réalisé sur cette base une étude consacrée à l’évaluation de l’impact de ces réformes sur le financement de projets d’infrastructure. L’étude conclut que d’autres facteurs tels que l’environnement macroéconomique et politique ou encore des facteurs institutionnels ont des répercussions plus importantes.

Impact des crypto-actifs sur la stabilité financière

Le CSF a continué d’examiner les conséquences de la numérisation sur le secteur financier et s’est intéressé tout particulièrement à l’impact éventuel des crypto-actifs sur la stabilité financière. Il a relevé dans un rapport que ces actifs ne représentaient actuellement aucun risque pour la stabilité financière. Il recommande toutefois de continuer à observer ce marché qui affiche un développement très rapide. Les risques que représentent les crypto-actifs en termes de blanchiment d’argent et de financement du terrorisme, mais aussi du point de vue de la protection du consommateur, ne faisaient pas l’objet de ce rapport.

Liquidation de banques d’importance systémique

Depuis quelques années, le CSF œuvre à la concrétisation de plans d’assainissement et de liquidation pour les banques d’importance systémique mondiale. Dans ce contexte, un groupe de travail du CSF a élaboré des directives assurant la prise en compte d’aspects liés aux liquidités dans les plans d’assainissement et de liquidation définis par les autorités de surveillance à l’intention des banques. Ces plans visent à garantir qu’une banque dispose de suffisamment de liquidités pour effectuer une liquidation sans recourir à des fonds publics. Les directives ont été finalisées et publiées en 2018.

7.2.4 OCDE

La Suisse est l'un des membres fondateurs de l'OCDE. Elle est active au sein des comités intergouvernementaux favorisant les relations de politique économique, de politique sociale et de politique de développement entre les 36 pays membres.

Participation

En collaboration avec la Confédération, la Banque nationale représente la Suisse au Comité de politique économique (CPE), au Comité des marchés financiers (CMF) et au Comité des statistiques et de la politique statistique (CSSP). Le CPE et les groupes de travail qui en relèvent traitent de l'évolution de l'économie mondiale ainsi que de questions concernant la politique structurelle. Le CMF analyse les développements sur les marchés financiers internationaux et s'occupe de questions de réglementation. Enfin, le CSSP élabore, en coordination avec diverses autres organisations internationales, des normes applicables aux comptes nationaux.

Chaque semestre, l'OCDE publie les *Perspectives économiques*, un rapport qui contient pour chaque pays membre des recommandations actualisées en matière de politique économique et une appréciation de l'évolution conjoncturelle. Dans le rapport publié en automne 2018, l'OCDE estime que le taux d'intérêt négatif est un instrument efficace pour garantir la stabilité des prix et limiter les entrées de capitaux liées au fait que le franc est perçu comme une valeur refuge.

Recommandations de l'OCDE à la Suisse

Tous les deux ans, l'OCDE procède à une analyse approfondie de la situation économique de chaque Etat membre. Fin 2019, la Suisse fera l'objet d'un tel examen. Les travaux préparatoires ont été lancés en 2018 et se déroulent, comme toujours, en étroite collaboration avec la Confédération et la Banque nationale.

7.2.5 G20

Le G20, qui regroupe les vingt principaux pays industrialisés et émergents, est un important forum pour la coopération internationale en matière financière et économique. Ces dernières années, la Suisse a été invitée aux réunions des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales (Finance Track) organisées dans le cadre du G20. Elle a aussi participé aux réunions préparatoires au niveau des suppléants et à celles des groupes de travail. Les intérêts de la Suisse sont représentés conjointement par la Confédération et la Banque nationale.

Participation de la Suisse au Finance Track

Thèmes principaux en 2018

En 2018, l'Argentine, qui assumait la présidence du G20, a invité la Suisse à participer au Finance Track. Elle avait choisi l'évolution technologique sur le marché du travail et le financement des projets d'infrastructure comme thèmes principaux. La Confédération et la Banque nationale ont soutenu ces priorités. Elles ont par ailleurs estimé qu'il était nécessaire d'entreprendre des réformes structurelles, de consolider l'architecture financière internationale et d'améliorer la réglementation du marché financier. Le Japon, qui assume la présidence du G20 en 2019, a lui aussi invité la Suisse à prendre part au Finance Track.

7.3 COOPÉRATION BILATÉRALE

Principes

7.3.1 AIDE MONÉTAIRE

La répartition des tâches entre la Confédération et la Banque nationale en matière d'octroi de crédits d'aide monétaire est définie dans la loi fédérale du 19 mars 2004 sur l'aide monétaire internationale (loi sur l'aide monétaire, LAMO). Le Conseil fédéral peut charger la BNS d'accorder des prêts ou des garanties pour prévenir ou lever des perturbations importantes du système monétaire international. Un crédit-cadre de 10 milliards de francs est prévu à cet effet. La Banque nationale peut participer également à des fonds spéciaux ou à d'autres mécanismes mis sur pied par le FMI ou fournir à certains pays des crédits bilatéraux d'aide monétaire. La Confédération peut alors demander à la Banque nationale de procéder à l'octroi de prêts. En contrepartie, elle lui donne dans ces cas une garantie portant sur le paiement des intérêts et le remboursement du capital.

Prêt à la Banque nationale d'Ukraine

A la demande de la Confédération, la BNS a conclu en avril 2016, avec la Banque nationale d'Ukraine, un contrat de prêt portant sur un montant maximal de 200 millions de dollars des Etats-Unis. Ce prêt bilatéral fait partie d'une importante action d'aide internationale. Organisée en vue de la stabilisation financière du pays, elle intègre un programme du FMI et des contributions bilatérales de plusieurs Etats. La base légale du contrat de prêt entre la BNS et la Banque nationale d'Ukraine est constituée par la LAMO. La Confédération garantit à la BNS le remboursement du prêt dans les délais et le paiement des intérêts. Le prêt dépend de la mise en œuvre de l'accord élargi passé en 2015; les fonds alloués ne doivent pas servir à alimenter le budget militaire. Le contrat de prêt prévoit un versement échelonné, sur la base de celui des tranches du prêt consenti par le FMI dans le cadre de l'accord élargi. La première tranche a été versée début mars 2017. Toutefois, plus aucune tranche ne sera versée puisque l'accord élargi a été remplacé par un nouvel accord fin décembre 2018 (voir chapitre 7.2.1).

7.3.2 COLLABORATION AVEC D’AUTRES BANQUES CENTRALES ET DES AUTORITÉS ÉTRANGÈRES

La Banque nationale entretient des relations bilatérales avec d’autres banques centrales et des autorités étrangères. Dans ce cadre, elle débat avec d’autres banques centrales des thèmes liés à la coopération monétaire internationale et participe aux dialogues financiers avec d’autres pays. Les dialogues financiers permettent d’approfondir les relations avec d’importants pays partenaires et notamment de procéder à des échanges de vues sur des thèmes financiers pertinents. Ils sont dirigés par le Secrétariat d’Etat aux questions financières internationales (SFI) avec le concours de diverses institutions de la Confédération et entreprises proches de celle-ci.

Depuis quelques années, la Banque nationale collabore étroitement avec la Banque populaire de Chine dans le domaine financier. L’objectif principal est d’établir un marché du renminbi en Suisse. L’accord de swap bilatéral signé en 2014 a représenté une étape importante à cet égard.

Collaboration avec la BPC...

En janvier 2018, l’Industrial and Commercial Bank of China a débuté ses activités à Zurich. Il s’agit de la deuxième banque chinoise, après la China Construction Bank, à opérer en Suisse.

La Banque nationale et la Banque centrale de Corée du Sud entretiennent une bonne collaboration depuis de nombreuses années. Les deux établissements ont signé un accord bilatéral de swap en février 2018. Aux termes de cet accord, les deux banques centrales peuvent acheter et racheter des wons sud-coréens et des francs jusqu’à un plafond de 11 200 milliards de wons, soit 10 milliards de francs.

... et avec la BOK

7.3.3 PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN

La Suisse et la Principauté de Liechtenstein sont liées par un accord monétaire depuis 1980. Une union monétaire de fait avait déjà lié les deux pays pendant près de 60 ans, sans toutefois être étayée par un accord international. En vertu de l’accord monétaire, le franc suisse est devenu le moyen de paiement ayant cours légal dans la Principauté de Liechtenstein, et la Banque nationale exerce les fonctions de banque centrale de ce pays. Ainsi, certaines prescriptions légales et administratives suisses concernant la politique monétaire, en particulier la LBN et l’OBN, s’appliquent également à la Principauté de Liechtenstein. La Banque nationale exerce donc les mêmes compétences à l’égard des banques et des personnes physiques et morales au Liechtenstein qu’en Suisse. Celles-ci ont les mêmes droits et obligations que les banques et les personnes physiques et morales domiciliées en Suisse. La Banque nationale et les autorités compétentes de la Principauté collaborent activement. Le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein et la Direction générale de la Banque nationale se réunissent régulièrement.

Accord monétaire et collaboration

7.3.4 AIDE TECHNIQUE

Principes

La Banque nationale apporte une aide technique aux banques centrales qui en font la demande. Il s'agit d'un transfert de connaissances techniques en rapport avec les banques centrales, réalisé en général sous la forme de conseils individuels fournis sur place ou en Suisse par des experts de la Banque nationale. L'aide technique de la BNS est axée sur les pays d'Asie centrale et du Caucase qui sont membres du groupe de vote dirigé par la Suisse au FMI et membres de la Banque mondiale.

Renouvellement de la stratégie

Début 2018, la Banque nationale a renouvelé sa stratégie en matière d'aide technique en vue de l'adapter à la situation actuelle. A cette occasion, elle a veillé en particulier à intensifier la coordination et la collaboration avec d'autres prestataires d'aide technique tels que le SECO ou le FMI. Elle a encore renforcé son orientation vers les pays qui constituent un groupe de vote avec la Suisse.

Activités en 2018

La BNS a accordé une attention particulière à l'Ouzbékistan, qui a réintégré le groupe de vote de la Suisse au FMI en 2018 après huit ans d'absence. Une délégation de la Banque centrale d'Ouzbékistan a notamment rendu visite à la Banque nationale afin de bénéficier de conseils dans l'analyse et la mise en œuvre de la politique monétaire. Par ailleurs, des économistes de la BNS ont conseillé la Banque centrale d'Azerbaïdjan dans la mise en œuvre de la politique monétaire, et la Banque nationale du Kazakhstan dans le domaine des achats. La BNS a poursuivi sa collaboration avec la Banque nationale de la République kirghize dans le domaine de la politique monétaire et du numéraire.

Manifestations internationales

Outre les projets bilatéraux, la Banque nationale a mis sur pied deux manifestations destinées aussi bien à des économistes des banques centrales des pays qui forment avec la Suisse un groupe de vote au FMI qu'à des économistes des banques centrales des pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale. En collaboration avec le FMI, la BNS a organisé, en mars 2018, le cinquième atelier «Peer to Peer» des «Caucasus and Central Asia Central Bank Practitioners», qui s'est tenu au Joint Vienna Institute à Vienne. La mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre du passage des cours de change fixes au régime des changes flottants était au cœur du programme. En juin, la Banque nationale a organisé un séminaire, conjointement avec la Banque nationale de Pologne. Cette manifestation, qui a eu lieu pour la quinzième fois et s'est déroulée à Varsovie, était consacrée aux *stress tests* macroprudentiels.

Cours de banques centrales au Centre d'études de Gerzensee

La Banque nationale gère le Centre d'études de Gerzensee depuis 1984. Ce centre est non seulement destiné à la recherche au niveau universitaire, mais sert aussi de lieu de formation pour les spécialistes des banques centrales. Les six cours de banques centrales organisés en 2018 ont été suivis au total par 148 personnes venant de 80 pays.

8

Services bancaires fournis à la Confédération

La Banque nationale fournit des services bancaires à la Confédération (art. 5, al. 4, et art. 11 LBN).

Mandat

Les services sont fournis contre une rétribution raisonnable; ils sont cependant gratuits s'ils facilitent la mise en œuvre de la politique monétaire. Les services à caractère onéreux concernent la tenue des comptes, le trafic des paiements, la gestion des liquidités, la garde de titres ainsi que l'émission de créances comptables à court terme (CCCT) et d'emprunts fédéraux. Une convention passée entre la Confédération et la Banque nationale fixe les modalités des services à fournir et de la rétribution.

Rétribution des services bancaires

A la demande et pour le compte de la Confédération, la Banque nationale a émis, en 2018, des CCCT et des emprunts fédéraux. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 84,8 milliards de francs (2017: 126,2 milliards), et 19 milliards (24,7 milliards) ont été attribués. Du côté des emprunts fédéraux, les souscriptions ont porté sur 4,8 milliards de francs (7,6 milliards), et 2,2 milliards (3,9 milliards) ont été attribués. Les émissions se sont déroulées selon le système d'appels d'offres sur la plate-forme de négoce électronique de SIX Repo SA.

Activité sur le marché des émissions

Dans un contexte de taux d'intérêt toujours bas, les taux sur le marché monétaire sont restés à un faible niveau. Les rendements des CCCT se sont ainsi maintenus dans la zone négative. Durant toute l'année, les rendements des CCCT à trois mois ont fluctué entre -0,84% et -1,02%. Le rendement le plus bas a donc été supérieur à celui enregistré en 2017 (-1,2%).

Rendements négatifs des CCCT

La Banque nationale tient des comptes à vue en francs et en monnaies étrangères pour la Confédération. Fin 2018, les engagements envers la Confédération atteignaient 15,6 milliards, contre 14,8 milliards de francs fin 2017. La Banque nationale a effectué, à la demande de la Confédération, environ 121 000 paiements en francs (2017: 89 000) et 25 000 paiements en monnaies étrangères (21 000).

Tenue des comptes et trafic des paiements

9

Statistique

9.1 PRINCIPES

But	Se fondant sur l'art. 14 LBN, la Banque nationale recueille les données statistiques dont elle a besoin pour accomplir les tâches que la loi lui assigne. Elle collecte les données nécessaires à la conduite de la politique monétaire, à la surveillance des infrastructures des marchés financiers, au maintien de la stabilité du système financier et à l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure de la Suisse. En outre, elle transmet à des organisations internationales les données recueillies au titre de la coopération monétaire internationale. Les modalités des activités de la BNS dans le domaine de la statistique sont fixées dans l'OBN.
Personnes tenues de fournir des données	Les banques, les infrastructures des marchés financiers, les négociants en valeurs mobilières et les titulaires d'une autorisation au sens de l'art. 13, al. 2, de la loi sur les placements collectifs (LPCC) sont tenus de fournir à la Banque nationale des données statistiques sur leurs activités (art. 15 LBN). La Banque nationale peut également mener des enquêtes statistiques auprès d'autres personnes physiques et morales dans la mesure où les données ainsi collectées sont nécessaires pour analyser l'évolution des marchés financiers, pour acquérir une vue d'ensemble du trafic des paiements ou pour établir la balance des paiements et la position extérieure. Participent notamment à ces enquêtes les émetteurs d'instruments de paiement, les gestionnaires de systèmes de traitement, de compensation et de règlement du trafic des paiements, les assurances, les institutions de prévoyance professionnelle, les sociétés de placement et les sociétés holdings.
Limitation au strict nécessaire	La Banque nationale limite au strict nécessaire le nombre d'enquêtes et de modes de collecte des données. Elle veille à maintenir à un niveau aussi bas que possible la charge imposée aux personnes physiques et morales soumises à l'obligation de renseigner.
Obligation de garder le secret et échange de données	Conformément à l'art. 16 LBN, la Banque nationale garde le secret sur les données collectées et ne les publie que sous forme agrégée. Ces données peuvent toutefois être mises à la disposition des autorités suisses chargées de la surveillance des marchés financiers.

9.2 PRODUITS

La Banque nationale mène des enquêtes statistiques sur les banques, les placements collectifs, la balance des paiements, la position extérieure et le trafic des paiements. L'annexe de l'OBN et le site Internet de la BNS en donnent une vue d'ensemble. La Banque nationale publie les résultats de ses enquêtes sous forme de statistiques. Elle entretient en outre une base de données de quelque 12 millions de séries chronologiques afférentes aux banques, aux marchés financiers et à l'économie nationale.

Enquêtes et statistiques

La Banque nationale publie ses statistiques sur papier, sur son site Internet et sur son portail de données (<https://data.snb.ch>). Les publications portant sur les banques en Suisse, les investissements directs et les comptes financiers de la Suisse paraissent sous forme imprimée. Les publications statistiques de la Banque nationale sont disponibles en français, en allemand et en anglais.

Publication de données statistiques

Depuis début 2018, le portail de données propose également des graphiques, qui peuvent être téléchargés et utilisés en l'état.

Portail de données de la BNS

La Banque nationale publie sur son site Internet des données mensuelles, en se conformant à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) définie par le FMI. Il s'agit notamment de données afférentes aux agrégats monétaires et aux réserves monétaires.

Norme spéciale de diffusion des données

9.3 PROJETS

Révision des statistiques portant sur les titres

La révision des statistiques sur les stocks de titres et sur les mouvements dans les dépôts de titres, commencée en 2016, a été poursuivie en 2018. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la participation de la Suisse, prévue à partir de 2020, à la norme spéciale de diffusion des données NSDD Plus créée par le FMI. Ils reflètent aussi la volonté de la Banque nationale de s'adapter aux besoins des utilisateurs. La Banque nationale a achevé l'examen des différents types d'enquêtes envisageables. La mise en œuvre de ces derniers prendra encore un certain temps. Afin de satisfaire aux exigences de la NSDD Plus, la Banque nationale va mener, à partir de 2019, une enquête complémentaire, limitée dans le temps et sur le fond, auprès d'un nombre restreint de banques.

Extension de la plateforme de transmission des relevés eSurvey

La plateforme eSurvey permet aux établissements tenus de fournir des données à la BNS de le faire d'une manière aisée et sécurisée. Depuis 2018, cette plateforme peut également recevoir les données de la statistique bancaire.

9.4 COLLABORATION

La Banque nationale permet aux personnes soumises à l'obligation de renseigner et à leurs associations de prendre position en ce qui concerne l'introduction ou la modification d'une enquête, mais aussi au sujet de l'organisation et de la procédure des enquêtes.

La Banque nationale est secondée par la Commission de statistique bancaire pour ce qui a trait au contenu des enquêtes correspondantes. Cette commission comprend des représentants des banques, de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de la FINMA. En 2018, elle a notamment travaillé à la révision de la statistique des taux d'intérêt appliqués aux crédits et de l'enquête sur les taux d'intérêt publiés en fin de mois pour les nouvelles opérations. La balance des paiements est établie avec le concours d'un groupe d'experts dirigé par la Banque nationale. Ce groupe d'experts est formé de représentants de l'industrie, des banques, des compagnies d'assurances, de diverses administrations fédérales et de chercheurs.

Groupes d'experts

Dans le domaine de la collecte de données statistiques, la Banque nationale collabore avec les services concernés de la Confédération, notamment l'OFS, avec la FINMA, les autorités étrangères correspondantes et des organisations internationales.

Organes officiels

La Banque nationale entretient d'étroites relations avec l'OFS. Un accord sur l'échange de données fixe, pour chacune des deux autorités, les modalités d'accès aux données de l'autre; il règle en outre leur collaboration lors de l'établissement des comptes financiers de la Suisse. De plus, la Banque nationale est membre de divers organes dont l'activité est liée à la statistique fédérale, notamment la Commission de la statistique fédérale et le groupe d'experts de statistique économique.

Office fédéral de la statistique

La Banque nationale recueille chaque trimestre, auprès d'environ 80 banques, des données sur les taux hypothécaires pour le compte de l'Office fédéral du logement (OFL). Ce dernier les utilise pour le calcul du taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail. L'OFL assume la responsabilité du contenu de cette enquête et se charge également de publier le taux de référence.

Office fédéral du logement

FINMA	<p>Dans le cadre d'un <i>memorandum of understanding</i> conclu avec la FINMA pour régler les questions portant sur la collecte et l'échange de données, la Banque nationale mène notamment des enquêtes sur la dotation en fonds propres, les liquidités et les risques de taux d'intérêt auxquels sont exposés les banques et les négociants en valeurs mobilières. Le <i>memorandum of understanding</i> a été signé en novembre 2018 et remplace la convention conclue avec la Commission fédérale des banques (aujourd'hui FINMA) sur l'échange de données dans le secteur financier. L'année 2018 a été marquée par les travaux de révision totale de l'enquête sur l'annonce du risque de taux d'intérêt, l'introduction prévue du reporting sur la répartition des risques (<i>large exposure reporting</i>, LER) ainsi que la révision du reporting sur les paramètres d'observation (<i>liquidity monitoring tools</i>, LMT).</p>
Principauté de Liechtenstein	<p>En vue de dresser la balance des paiements et la position extérieure de la Suisse, la Banque nationale recueille aussi des données auprès d'entreprises liechtensteinoises. A cet effet, elle collabore avec les autorités compétentes de la Principauté (Amt für Volkswirtschaft et Finanzmarktaufsicht Liechtenstein).</p>
Union européenne	<p>La collaboration de la Banque nationale avec l'UE se fonde sur l'accord bilatéral dans le domaine statistique, qui est entré en vigueur en 2007. Cet accord englobe les comptes financiers, certains éléments de la statistique bancaire et, depuis 2010, la balance des paiements et la position extérieure. La Banque nationale participe aux travaux de plusieurs organes d'Eurostat, l'office de la statistique de l'UE.</p>
Autres organes internationaux	<p>La Banque nationale collabore étroitement avec la BRI, l'OCDE et le FMI dans le domaine de la statistique, afin d'harmoniser les méthodes d'enquête et les analyses.</p>

Investissements directs

Aux fins de son mandat légal d'établir la balance des paiements et la position extérieure de la Suisse, la Banque nationale collecte des données sur les relations d'investissements directs existant entre la Suisse et l'étranger. Ces données constituent un élément important des deux statistiques. En outre, la Suisse s'est engagée à fournir à des organisations internationales comme l'OCDE et le FMI des données sur les investissements directs.

On entend par investissements directs les relations financières transfrontières qui permettent à une entité d'exercer, directement ou indirectement, une influence durable sur l'activité d'une entreprise domiciliée dans un pays tiers. Ainsi, on parle par exemple d'un investissement direct suisse à l'étranger lorsqu'une entreprise domiciliée en Suisse (entreprise résidente) crée une filiale dans un pays étranger pour y vendre ou y produire des marchandises. A l'inverse, il y a, par exemple, investissement direct étranger en Suisse lorsqu'une entreprise non résidente accorde un crédit à sa filiale établie en Suisse.

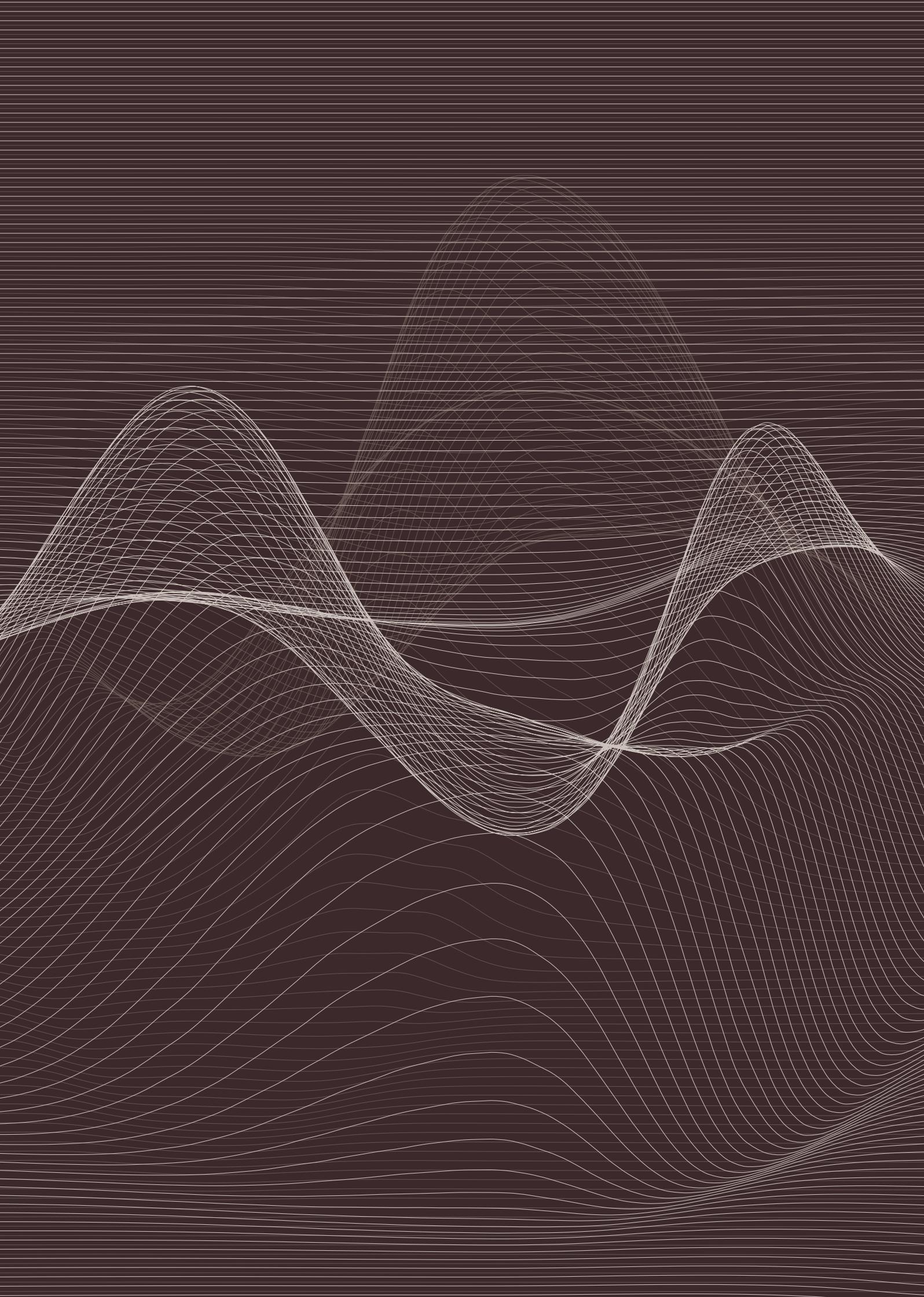
Les investissements directs sont un indicateur important de la mondialisation économique. La Suisse compte parmi les dix premiers investisseurs directs au monde, ce qui confirme son intégration élevée dans l'économie mondiale. Cela s'explique notamment par l'implantation sur son territoire de nombreux sièges de grands groupes internationaux et par l'attrait qu'exerce le pays sur les sociétés financières et holdings en mains étrangères.

Depuis les années 1980, la Banque nationale publie, tous les ans, des données sur les investissements directs suisses à l'étranger et les investissements directs étrangers en Suisse. Elle présente les différents types de flux et de stocks d'investissements directs, les revenus de capitaux et des éléments sur la répartition des investissements directs par pays et par branches.

Les entités non résidentes qui réalisent des investissements directs en Suisse passent souvent par une société intermédiaire domiciliée dans un pays tiers. Afin de représenter les chaînes d'investissements qui découlent de cette situation, la BNS publie des données ventilées non seulement en fonction du pays de domiciliation de l'investisseur immédiat, mais aussi de celui de l'investisseur ultime. Elle publie en outre séparément des données sur les sociétés financières et holdings en mains étrangères et sur les entités à vocation spéciale. Enfin, elle présente également des données opérationnelles sur les entreprises multinationales, notamment les effectifs de ces dernières.

Les données sur les investissements directs proviennent d'enquêtes trimestrielles ou annuelles menées par la BNS auprès d'environ 1 100 entreprises et groupes domiciliés en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. La Banque nationale veille à tenir à jour la liste des entreprises participant à ses enquêtes et à représenter de manière appropriée des structures d'entreprises souvent très complexes. Dans le même temps, elle s'attache à maintenir au strict minimum la charge pesant sur les entreprises tenues de lui fournir des données. C'est pourquoi l'obligation de renseigner ne concerne que les entreprises dont les stocks d'investissements directs transfrontières dépassent 10 millions de francs à l'échelle du groupe.

La BNS élabore cette statistique en observant les directives de l'OCDE (*Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux*, 4^e édition) et du FMI (*Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*, 6^e édition). Elle participe aux travaux des organes compétents de l'OCDE, du FMI, de la Banque centrale européenne et d'Eurostat, dans lesquels elle présente ses souhaits concernant le développement futur de cette statistique. Ces travaux sont intégrés dans la mise à jour des deux publications susmentionnées.



Rapport financier

Chiffres clés de l'exercice 2018	130	Comptes annuels	163
Rapport annuel	133	1 Bilan au 31 décembre 2018	164
1 Gouvernement d'entreprise	134	2 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2018	166
1.1 Principes	134	3 Variation des fonds propres	167
1.2 Actionnaires	135	4 Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2018	168
1.3 Structure et organisation	137	4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation	168
1.4 Organes et attributions	137	4.2 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat	176
1.5 Rapport sur les rémunérations	141	4.3 Commentaire sur les opérations hors bilan	196
1.6 Système de contrôle interne	142	5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	200
1.7 Gestion des risques	144	Propositions du Conseil de banque	203
1.8 Références	146	Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale	205
2 Ressources	149		
2.1 Evolution de l'organisation	149		
2.2 Personnel	150		
2.3 Immeubles	150		
2.4 Informatique	151		
2.5 Environnement	152		
3 Changements au sein des organes	153		
4 Marche des affaires	155		
4.1 Résultat de l'exercice 2018	155		
4.2 Provision pour réserves monétaires	157		
4.3 Distribution du dividende et du bénéfice	159		
4.4 Comparaison pluriannuelle de l'actif et du passif	161		

Chiffres clés de l'exercice 2018

BILAN – POSTES CHOISIS

En milliards de francs

	31.12.2017	31.03.2018	30.06.2018	30.09.2018	31.12.2018
Billets de banque en circulation	81,6	79,6	79,0	78,6	82,2
Comptes de virement des banques résidentes	470,4	466,2	466,1	467,4	480,6
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes	54,1	57,5	49,6	55,0	37,1
Autres engagements à vue	34,4	36,9	33,5	36,4	41,5
Créances en francs résultant de pensions de titres	-	-	-	-	-
Engagements en francs résultant de pensions de titres	-	-	-	-	-
Propres titres de créance en francs	-	-	-	-	-
Or	42,5	42,3	41,6	38,8	42,2
Placements de devises	790,1	768,4	783,8	763,0	763,7
dont en euros	339,5	314,3	312,9	305,3	305,1
dont en dollars des Etats-Unis	268,5	269,0	284,5	264,7	262,8
dont dans d'autres monnaies	182,1	185,1	186,4	193,0	195,8
Provision pour réserves monétaires ¹	62,8	62,8	67,8	67,8	67,8
Réserve pour distributions futures ²	20,0	20,0	67,3	67,3	67,3

1 La provision pour réserves monétaires est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Après l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'un montant qui s'inscrira à 5,4 milliards de francs, cette provision atteindra 73,2 milliards (voir page 167).

2 La réserve pour distributions futures varie en fonction de l'affectation du bénéfice. Après affectation du bénéfice au titre de l'exercice 2018, elle s'établira à 45 milliards de francs (voir page 167).

COMPTE DE RÉSULTAT – POSTES CHOISIS

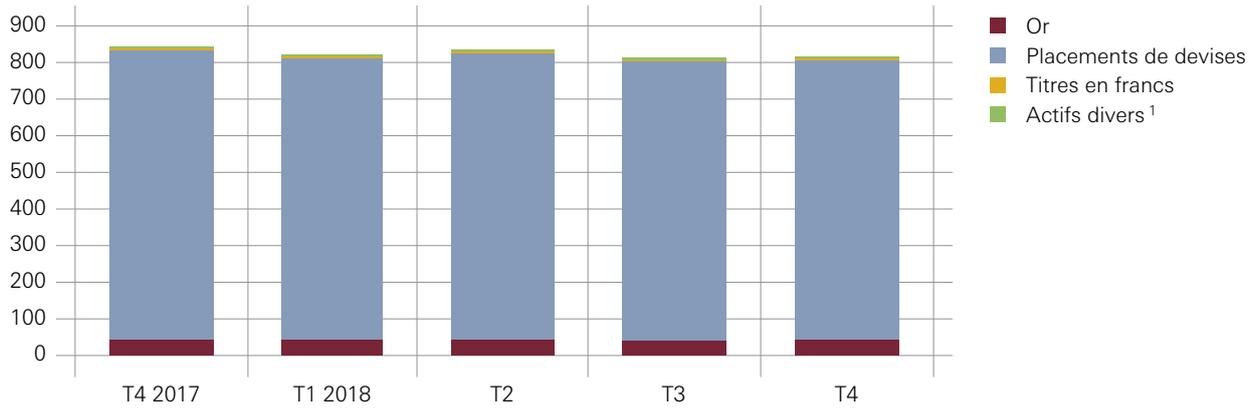
En milliards de francs

	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	Exercice 2018
Résultat ¹	-6,8	12,0	-12,9	-7,1	-14,9
dont résultat de l'or	-0,2	-0,7	-2,8	3,5	-0,3
dont résultat des positions en monnaies étrangères	-7,0	12,2	-10,5	-11,1	-16,3
dont résultat des positions en francs	0,5	0,5	0,5	0,6	2,0

1 Concernant l'affectation du bénéfice, voir page 166.

ACTIFS EN FIN DE TRIMESTRE

En milliards de francs



1 Position de réserve au FMI, moyens de paiement internationaux, crédits d'aide monétaire, immobilisations corporelles, participations et autres actifs.
Source: BNS.

PASSIFS EN FIN DE TRIMESTRE

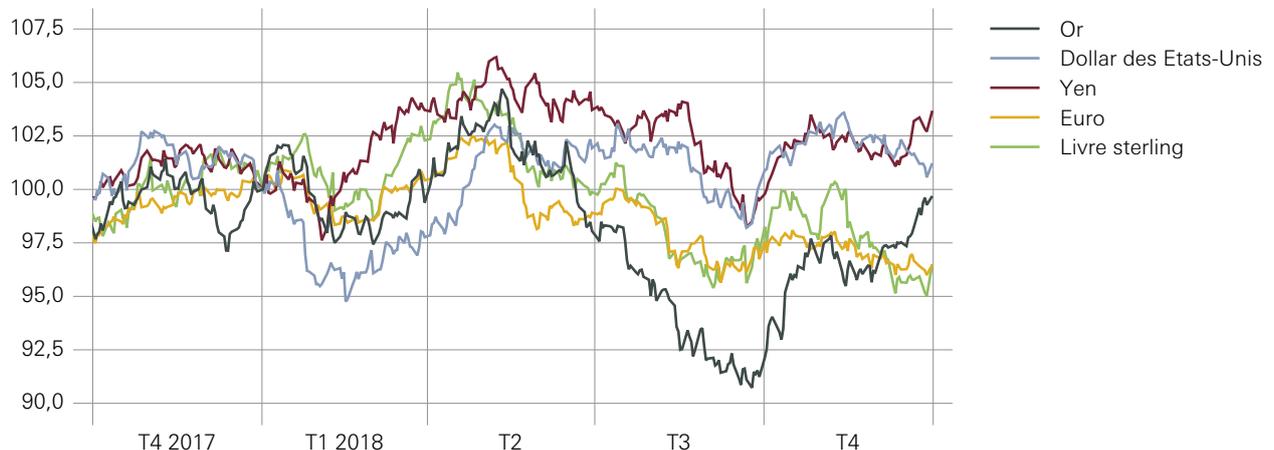
En milliards de francs



1 Engagements en monnaies étrangères, contrepartie des DTS alloués par le FMI et autres passifs.
2 Provision pour réserves monétaires, capital-actions, réserve pour distributions futures (avant affectation du bénéfice) et résultat de l'exercice.
Source: BNS.

COURS DE CHANGE ET PRIX DE L'OR EN FRANCS

Indice, 1^{er} janvier 2018 = 100



Source: BNS.

Rapport annuel

Le rapport annuel décrit l'évolution de la Banque nationale suisse (BNS), sous l'angle de l'organisation comme sous celui de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. En tant qu'entreprise cotée en Bourse, la Banque nationale publie par ailleurs des informations sur le gouvernement d'entreprise (directive Corporate Governance de SIX Swiss Exchange SA).

Le rapport annuel constitue, avec les comptes annuels, le *Rapport financier* de la Banque nationale suisse, c'est-à-dire le rapport de gestion tel qu'il est défini par le droit de la société anonyme, à l'art. 958 du code des obligations (CO). Le rapport annuel est établi conformément à l'art. 961c CO.

L'exécution du mandat légal de la Banque nationale est décrite dans le *Compte rendu d'activité*.

1

Gouvernement d'entreprise

1.1 PRINCIPES

La Banque nationale est une société anonyme régie par une loi spéciale et administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération. L'organisation et les attributions revenant aux divers organes sont définies dans la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale suisse (LBN; état le 1^{er} janvier 2016) et dans le Règlement d'organisation du 14 mai 2004 de la Banque nationale (ROrg; état le 15 juillet 2016). La LBN et le ROrg font office de statuts de la Banque nationale.

Mandat

Le mandat de la Banque nationale découle directement de la Constitution fédérale (Cst.). L'art. 99 Cst. dispose que la Banque nationale mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Cet article inscrit en outre dans le droit constitutionnel l'indépendance de la Banque nationale et fait obligation à celle-ci de constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une partie en or. Enfin, conformément à la Constitution, la BNS doit verser au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.

Loi sur la Banque nationale et dispositions d'exécution

Le cadre légal dans lequel la Banque nationale exerce son activité est fixé en premier lieu par la LBN. Celle-ci concrétise le mandat constitutionnel (art. 5) et l'indépendance de la BNS (art. 6). En contrepartie, elle prévoit une obligation d'informer et de rendre compte au Conseil fédéral, au Parlement et au public (art. 7). Les opérations de la Banque nationale sont précisées aux art. 9 à 13 de la LBN. Les instruments auxquels la Banque nationale a recours pour la mise en œuvre de la politique monétaire et le placement des réserves monétaires sont définis dans les Directives générales de la BNS sur ses instruments de politique monétaire et dans les Directives générales sur la politique de placement.

La LBN fournit également une base légale pour l'établissement de statistiques portant sur les marchés financiers, pour l'obligation faite aux banques de détenir des réserves minimales et pour la surveillance des infrastructures des marchés financiers. La Direction générale a adopté dans l'ordonnance de la Banque nationale (OBN; état le 1^{er} janvier 2018) des dispositions d'exécution dans ces trois domaines relevant de l'exercice de la puissance publique.

Enfin, la LBN établit les bases de l'organisation de la Banque nationale (art. 2 et 33 à 48).

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ne s'applique pas à la Banque nationale, qui n'est pas une société anonyme au sens des art. 620 à 763 CO. Dans les domaines où la LBN laisse une marge d'appréciation, la BNS se conforme néanmoins aux prescriptions de l'ORAb. Il s'agit en particulier de l'interdiction pour les organes de la société et les dépositaires d'exercer les droits de vote des actionnaires, ainsi que des exigences posées au représentant indépendant des actionnaires et des compétences de celui-ci.

1.2 ACTIONNAIRES

Le capital-actions de la Banque nationale est de 25 millions de francs. Il est constitué de 100 000 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 250 francs, qui sont cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), au Swiss Reporting Standard.

Actions nominatives cotées
en Bourse

Fin 2018, les cantons et les banques cantonales possédaient 49,6% du capital-actions, contre 50,6% fin 2017, ce qui correspond à 988 actions en moins. Les autres actions inscrites au registre, soit 26,3% du capital-actions, sont pour la plupart en main d'actionnaires privés. La proportion des actions non inscrites au registre (actions «dispo») a passé en un an de 21,6% à 24,1%.

Fin 2018, 25 cantons (2017: 26) et 21 banques cantonales (21) détenaient 77,4% des actions conférant le droit de vote (75,8%). La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers a ainsi diminué, passant de 23,6% à 22,0%. La Confédération n'est pas actionnaire.

Fin 2018, les actionnaires les plus importants étaient le canton de Berne (6,63% du capital-actions, soit 6 630 actions), Theo Siegert, Düsseldorf (5,24%, soit 5 240 actions), le canton de Zurich (5,20%, soit 5 200 actions), le canton de Vaud (3,40%, soit 3 401 actions) et le canton de Saint-Gall (3%, soit 3 002 actions).

Conformément au Code de conduite qui leur est applicable, les membres du Conseil de banque ne sont pas autorisés à détenir des actions de la Banque nationale. En 2018, aucun d'entre eux ne se trouvait dans ce cas. Un membre de la Direction générale élargie ainsi qu'un proche d'un membre de la Direction générale étaient chacun détenteurs d'une action de la BNS au 31 décembre 2018 (voir le tableau «Rémunération des membres des organes de direction (avec cotisations sociales de l'employeur)», page 194).

Droits des actionnaires

Les droits des actionnaires sont définis dans la LBN; les dispositions du CO sur la société anonyme ne sont applicables qu'à titre subsidiaire. Etant donné que la Banque nationale assume un mandat public et qu'elle est administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération, les droits de ses actionnaires sont restreints par rapport à ceux des actionnaires d'une société anonyme de droit privé. Ainsi, le droit de vote est limité à cent actions pour tout actionnaire qui n'est ni une collectivité ni un établissement suisse de droit public. Le dividende ne peut dépasser 6% du capital-actions; le bénéfice distribuable restant revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons.

Le rapport annuel et les comptes annuels sont soumis au Conseil fédéral pour approbation avant d'être présentés à l'Assemblée générale. Plusieurs dispositions régissant l'Assemblée générale – convocation, ordre du jour et prise de décisions – s'écartent elles aussi du droit de la société anonyme. Les propositions signées par vingt actionnaires au moins peuvent être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, pour autant qu'elles aient été soumises au président du Conseil de banque par écrit et suffisamment tôt avant l'envoi de la convocation (voir page 146, Actionnaires, Droits de participation).

Information des actionnaires

Les actionnaires sont informés par courrier envoyé à l'adresse figurant au registre des actions et par une publication unique dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les actionnaires ne reçoivent que les informations qui sont également communiquées au public.

Représentation indépendante

La Banque nationale permet à ses actionnaires de donner, par courrier postal ou par e-mail, des procurations et des instructions au représentant indépendant.

1.3 STRUCTURE ET ORGANISATION

La Banque nationale a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Elle est subdivisée en trois départements. Les unités des 1^{er} et 3^e départements sont pour la plupart à Zurich, alors que celles du 2^e département sont en majorité à Berne. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale et son suppléant.

Départements

La succursale de Singapour permet à la Banque nationale de gérer efficacement les réserves de devises dans la région Asie-Pacifique. La proximité géographique des marchés sur lesquels la Banque nationale investit et de leurs acteurs améliore par ailleurs la compréhension de ces marchés et des zones économiques de cette région. Le site de Singapour permet aussi d'effectuer plus facilement des opérations sur le marché des changes à toutes les heures de négoce.

Succursale

Les délégués aux relations avec l'économie régionale sont chargés d'observer l'évolution économique et d'expliquer la politique menée par la Banque nationale dans les différentes régions. La Banque nationale dispose de représentations aux deux sièges de Berne et de Zurich, ainsi qu'à Bâle, à Genève, à Lausanne, à Lucerne, à Lugano et à Saint-Gall. Les délégués sont secondés par des conseils consultatifs régionaux. Ces derniers évaluent, à l'intention de la Direction générale de la Banque, la situation économique ainsi que les répercussions de la politique monétaire dans leur région, et procèdent à des échanges d'informations réguliers avec les délégués.

Représentations

Pour la mise en circulation et la reprise des billets et des pièces, la Banque nationale dispose de quatorze agences gérées par des banques cantonales.

Agences

1.4 ORGANES ET ATTRIBUTIONS

Les organes de la Banque nationale sont l'Assemblée générale, le Conseil de banque, la Direction générale et l'organe de révision. Leur composition figure aux pages 211 et 212.

L'Assemblée générale élit cinq des onze membres du Conseil de banque au scrutin individuel ainsi que l'organe de révision. Elle approuve le rapport annuel et les comptes annuels, et donne décharge au Conseil de banque. Dans le cadre de l'affectation du bénéfice, elle décide de la fixation du dividende. Celui-ci représente au maximum 6% du capital-actions.

Assemblée générale

Conseil de banque

Le Conseil de banque est l'organe de surveillance et de contrôle de la Banque nationale. Six de ses membres, dont le président et le vice-président, sont nommés par le Conseil fédéral, et cinq sont élus par l'Assemblée générale. Le Conseil de banque surveille et contrôle la gestion des affaires de la BNS. Les tâches du Conseil de banque sont précisées à l'art. 42 LBN et à l'art. 10 ROrg. Le Conseil de banque définit notamment les grandes lignes de l'organisation interne de la Banque nationale (y compris l'organisation de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière) et approuve le budget ainsi que le montant des provisions nécessaires aux réserves monétaires (art. 30 LBN). De plus, il évalue la gestion des risques et les principes de placement, et prend connaissance des stratégies opérationnelles en matière de gestion des ressources. Il soumet au Conseil fédéral des propositions pour la nomination des membres de la Direction générale et de leurs suppléants, et fixe, dans un règlement, la rétribution de ses membres ainsi que la rémunération des membres de la Direction générale et de leurs suppléants. Enfin, le Conseil de banque approuve la convention conclue avec le Département fédéral des finances (DFF) concernant la distribution du bénéfice de la BNS, valide le graphisme des billets de banque et nomme les membres des conseils consultatifs régionaux. Le Conseil de banque ne possède pas de compétence dans le domaine de la politique monétaire, qui est du seul ressort de la Direction générale.

Activités du Conseil de banque

En 2018, le Conseil de banque a tenu, en présence de la Direction générale, six séances d'une demi-journée chacune (mars, avril, juin, septembre, octobre et décembre).

Le Conseil de banque a pris connaissance du *Compte rendu d'activité* de l'exercice 2017 adressé à l'Assemblée fédérale et approuvé le *Rapport financier* pour 2017, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires. De plus, il a pris connaissance des rapports de l'organe de révision à l'intention du Conseil de banque et de l'Assemblée générale, des rapports annuels sur les risques financiers et les risques opérationnels, du rapport annuel de l'UO Compliance ainsi que du rapport de gestion 2017 de la Caisse de pensions. Il a également préparé l'Assemblée générale 2018 et approuvé le décompte relatif à l'utilisation du budget 2017 ainsi que le budget 2019.

Le Conseil de banque a proposé au Conseil fédéral la nomination d'un nouveau membre suppléant de la Direction générale.

Par ailleurs, le Conseil de banque a nommé les nouveaux membres des conseils consultatifs régionaux de la Suisse orientale, de la Suisse italienne et de Zurich. Il a aussi fixé la composition des comités du Conseil de banque pour la période administrative 2018-2019.

Le Conseil de banque a révisé le Règlement régissant les rapports de mandat et de travail des membres de la Direction générale de la Banque nationale suisse et de leurs suppléants (Règlement de la Direction générale) ainsi que les Conditions d'engagement de la BNS.

Par ailleurs, le Conseil de banque a mené une discussion sur la politique de placement et s'est renseigné sur la mise en œuvre de la Stratégie de cybersécurité. Il s'est en outre intéressé à l'état des lieux qui lui a été présenté des tâches et de l'exploitation de la succursale de la BNS à Singapour, laquelle a ouvert ses portes en 2013.

De même, le Conseil de banque a pris connaissance du rapport sur l'avancement des travaux de rénovation du bâtiment principal de Berne. Il a aussi donné son feu vert pour l'extension du projet concernant la rénovation et la transformation de l'immeuble Kaiserhaus au siège de Berne et a approuvé le crédit y afférent.

Enfin, le Conseil de banque a approuvé le montant à attribuer à la provision pour réserves monétaires.

Le Conseil de banque a constitué en son sein un Comité d'audit, un Comité des risques, un Comité de rémunération et un Comité de nomination. Chaque comité se compose de trois membres.

Comités

Le Comité d'audit assiste le Conseil de banque dans la surveillance (monitoring) de la comptabilité et des rapports financiers, et surveille l'activité de l'organe de révision et de la Révision interne. Il évalue en outre l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne (SCI), et notamment des processus mis en œuvre pour gérer les risques opérationnels et pour garantir le respect des lois, des règlements et des directives (compliance).

Le Comité des risques apporte son soutien au Conseil de banque concernant la surveillance (monitoring) de la gestion des risques et l'évaluation de la gouvernance des processus de placement. Le Comité d'audit et le Comité des risques coordonnent leurs activités et coopèrent lorsque leurs tâches se recoupent.

Le Comité de rémunération prépare, à l'intention du Conseil de banque, les principes régissant la politique de la Banque nationale en matière de rétributions et de salaires. Il soumet au Conseil de banque une proposition concernant la rémunération des membres de la Direction générale et de leurs suppléants.

Le Comité de nomination établit à l'intention du Conseil de banque les propositions afférentes aux membres de ce dernier qui doivent être élus par l'Assemblée générale, ainsi que celles relatives aux membres de la Direction générale et de leurs suppléants, qui sont nommés par le Conseil fédéral.

Séances	<p>En 2018, le Comité d’audit a tenu quatre séances en présence de l’organe de révision. Le Comité des risques, le Comité de rémunération et le Comité de nomination ont siégé chacun deux fois.</p>
Organes de direction	<p>La Direction générale est l’organe exécutif suprême de la Banque nationale. Ses trois membres sont nommés par le Conseil fédéral sur proposition du Conseil de banque, pour une période administrative de six ans. Il appartient notamment à la Direction générale de prendre les décisions de politique monétaire, de fixer la stratégie pour le placement des actifs, de contribuer à la stabilité du système financier et d’œuvrer à la coopération monétaire internationale.</p> <p>La Direction générale élargie se compose des membres de la Direction générale et de leurs suppléants. Elle arrête les directives stratégiques se rapportant à la gestion des affaires de la Banque nationale.</p> <p>La planification et la mise en œuvre de ces directives relèvent de la compétence du Collège des suppléants. Celui-ci assure la coordination dans toutes les affaires de portée interdépartementale relatives à l’exploitation.</p>
Organe de révision	<p>L’organe de révision vérifie si la comptabilité, les comptes annuels et la proposition d’affectation du bénéfice porté au bilan sont conformes aux exigences légales; à cet effet, il a le droit de prendre connaissance en tout temps de la marche des affaires de la Banque nationale. Cet organe est élu pour un an par l’Assemblée générale. Les réviseurs doivent posséder les qualifications nécessaires à l’accomplissement de leur tâche au sens de l’art. 727b CO et être indépendants du Conseil de banque, de la Direction générale et des principaux actionnaires.</p> <p>KPMG SA, organe de révision de la Banque nationale depuis 2015, a été réélu pour la période administrative 2018-2019 lors de l’Assemblée générale de 2018. Depuis 2015, Philipp Rickert en est le réviseur responsable. Conformément aux dispositions du CO sur la durée des mandats, celui de réviseur responsable doit être renouvelé au plus tard après sept ans. Pour l’exercice 2018, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs, comme pour l’exercice précédent. De même qu’en 2017, KPMG SA n’a fourni aucune prestation de conseil en 2018.</p>
Révision interne	<p>La Révision interne est un instrument indépendant de surveillance et de contrôle des activités de la Banque nationale. Elle est subordonnée au Comité d’audit du Conseil de banque.</p>

1.5 RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

En ce qui concerne la rétribution des membres du Conseil de banque et la rémunération des membres de la Direction générale élargie, le Conseil de banque doit observer, par analogie, les principes édictés par le Conseil fédéral au sujet de la rémunération ainsi que les autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et établissements de la Confédération (art. 6a de la loi sur le personnel de la Confédération, LPers). Le Conseil de banque a fixé les principes de rémunération dans le Règlement du 14 mai 2004 régissant la rémunération des organes de surveillance et de direction de la Banque nationale suisse (Règlement régissant la rémunération).

Rémunérations

Les rétributions et rémunérations au titre de 2018 figurent dans les tableaux aux pages 193 et 194.

Les membres du Conseil de banque reçoivent une rétribution annuelle fixe et des indemnités journalières pour des tâches spéciales et pour la participation aux séances de comité. Aucune indemnité n'est allouée pour les séances de comité ayant lieu le même jour que les séances du Conseil de banque.

Conseil de banque

La rémunération des membres de la Direction générale élargie se compose d'un salaire et d'une indemnité forfaitaire de représentation. Elle est conforme aux pratiques en usage dans d'autres établissements de taille et de complexité comparables du secteur financier et dans les grandes entreprises de la Confédération.

Organes de direction

Les informations relatives aux montants perçus par les membres des conseils consultatifs régionaux sont présentées à la page 193.

Conseils consultatifs régionaux

La Banque nationale ne verse aucune indemnité de départ aux membres du Conseil de banque. Le Règlement de la Direction générale prescrit que pour les membres de la Direction générale et leurs suppléants, les rapports de travail se poursuivent pendant six mois après la fin du mandat, le membre concerné étant exempté de ses obligations au cours de ces six derniers mois. Les restrictions auxquelles les membres de la Direction générale sont soumis à la fin de leur mandat sont indemnisées par le versement d'un salaire durant la période d'exemption du travail. Enfin, en cas de non-renouvellement du mandat d'un membre de la Direction générale élargie ou à la suite de sa révocation, le Conseil de banque peut lui octroyer une indemnité de départ correspondant au maximum à un an de salaire. Cette réglementation s'applique aussi en cas de résiliation des rapports de travail ou de départ à la retraite dans l'intérêt de la Banque.

Indemnités pour restrictions à la fin des rapports de travail

1.6 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

But	<p>Le SCI englobe l'ensemble des structures et des processus qui garantissent le bon déroulement des activités de l'entreprise et participent ainsi à la réalisation des objectifs stratégiques.</p> <p>Ce système contribue de manière déterminante au respect des prescriptions légales et des dispositions internes, ainsi qu'à la protection prudentielle du patrimoine de l'entreprise. Il permet de prévenir, de réduire et, le cas échéant, de déceler des erreurs et des irrégularités, mais aussi de garantir une comptabilité fidèle et complète ainsi que l'établissement, dans les délais, de rapports fiables. Il permet en outre la possibilité d'assurer une gestion des risques appropriée et efficace.</p>
Éléments	<p>Le SCI comprend la gestion des risques financiers et opérationnels, des risques de compliance ainsi que le reporting financier au sens de l'art. 728a CO.</p>
Organisation	<p>Le SCI comporte trois niveaux, ou lignes de défense, structurellement indépendants: la ligne hiérarchique (les directions des départements et les supérieurs hiérarchiques), les instances de contrôle des risques et la Révision interne.</p>
Premier niveau	<p>La ligne hiérarchique assume le premier niveau du SCI et atteste le respect de l'obligation de diligence et la conformité aux règles. Les UO définissent leur organisation structurelle et fonctionnelle de manière à pouvoir accomplir efficacement leurs tâches et atteindre les objectifs fixés. Elles arrêtent des objectifs opérationnels et des mesures de contrôle afin de gérer les risques auxquels elles sont exposées dans l'exercice de leurs activités.</p>
Deuxième niveau	<p>Le deuxième niveau du SCI est constitué par les instances de contrôle des risques. Les services spécialisés compétents (UO Risques opérationnels et sécurité, UO Compliance et UO Gestion des risques) offrent aide et conseils aux directions des départements et aux supérieurs hiérarchiques pour la gestion des risques, surveillent l'adéquation et l'efficacité de cette dernière et rédigent un rapport à ce sujet. De plus, ils se livrent à une analyse indépendante de la situation sous l'angle des risques. Ils élaborent des dispositions et des mesures susceptibles de limiter les risques et les soumettent aux organes de direction.</p>
Troisième niveau	<p>Le troisième niveau est constitué par la Révision interne, qui, en tant qu'instance indépendante, examine l'adéquation et l'efficacité du SCI au premier chef sous l'angle des risques.</p>

Le Conseil de banque évalue, par l'intermédiaire de son Comité d'audit et de son Comité des risques, l'adéquation et l'efficacité du SCI, et s'assure de la sécurité et de l'intégrité des processus opérationnels.

Compétences du Conseil de banque et des organes de direction de la Banque nationale

La Direction générale élargie approuve les stratégies afférentes à la gestion des affaires de la Banque nationale.

Le Collège des suppléants approuve les principes relatifs au SCI et contrôle leur application. A cette fin, il édicte des directives et des principes se rapportant à la gestion opérationnelle.

Chaque année, les rapports sur le SCI concernant les risques financiers, les risques opérationnels et les risques de compliance sont établis à l'intention des organes de direction et du Conseil de banque. En outre, au moins chaque semestre, la Révision interne communique aux organes de direction et au Comité d'audit du Conseil de banque le résultat de ses audits relatifs à l'adéquation et à l'efficacité du SCI.

Rapports

La Banque nationale dispose de nombreux mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt toute erreur en matière de reporting financier (tenue de la comptabilité, clôture des comptes). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L'ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le SCI relatif au reporting financier. L'UO Comptabilité est responsable de ce volet du SCI.

SCI relatif au reporting financier

Dans ses audits relatifs à l'établissement conforme de la comptabilité et du reporting financier, la Révision interne vérifie, en procédant par sondages, que les contrôles clés correspondants sont appropriés et qu'ils ont été exécutés. Les observations éventuelles de la Révision interne sur le SCI relatif au reporting financier sont communiquées chaque semestre au Collège des suppléants, à la Direction générale élargie et au Comité d'audit du Conseil de banque. L'organe de révision en prend compte pour la confirmation à donner au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO.

1.7 GESTION DES RISQUES

Risques	Dans l'accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques, en particulier financiers, qui prennent la forme de risques de marché, de risques de crédit, de risques-pays et de risques de liquidité. Elle est également exposée à des risques opérationnels ainsi qu'à des risques de compliance, qui comprennent notamment les dommages causés à des personnes, les préjudices financiers ou encore des atteintes à la réputation pouvant découler de processus inadéquats, de rapports inexacts, de l'absence ou du non-respect des consignes ou des règles de comportement, d'un manque de surveillance, de défaillances techniques ou de facteurs extérieurs.
Evaluation des risques	Le Conseil de banque surveille et contrôle la gestion des affaires de la Banque nationale. Il évalue la gestion des risques et surveille sa mise en œuvre. Le Comité des risques et le Comité d'audit sont chargés de la préparation des dossiers et aident le Conseil de banque à surveiller la gestion des risques.
Stratégie en matière de risques	<p>La Direction générale édicte les Directives générales de la Banque nationale suisse sur la politique de placement et définit chaque année la stratégie de placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre de la gestion des risques financiers.</p> <p>La Direction générale élargie approuve les stratégies afférentes à la gestion des affaires et assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels et des risques de compliance. Elle définit les exigences dans ce domaine.</p>
Organisation en matière de risques financiers	Les risques financiers découlant des placements sont sous la surveillance constante de l'UO Gestion des risques. La Direction générale passe en revue les rapports trimestriels relatifs aux activités de placement et à la gestion des risques. Le Comité des risques du Conseil de banque examine les rapports de la Gestion des risques, et le Conseil de banque lui-même examine le rapport annuel sur les risques. Le chapitre 5 du <i>Compte rendu d'activité</i> fournit de plus amples informations sur les processus de placement et de contrôle des risques qui interviennent dans la gestion des actifs financiers.
Organisation en matière de risques opérationnels	Les directions des départements veillent à la mise en œuvre, au sein de leurs UO, des directives afférentes aux risques opérationnels édictées par la Direction générale élargie. Les supérieurs hiérarchiques sont responsables de la gestion de ces risques.

Les risques opérationnels sont sous la surveillance de l'UO Risques opérationnels et sécurité, y compris notamment la sécurité de l'information et la cybersécurité, le Business Continuity Management (BCM) ainsi que la sécurité de l'exploitation. Le Collège des suppléants est chargé de la gestion et du contrôle de ces risques. Il prépare les directives correspondantes, dont il assure la mise en œuvre à l'échelle de la Banque, et veille à ce que les rapports soient transmis à la Direction générale élargie. Le rapport annuel sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit pour délibération, puis porté à la connaissance du Conseil de banque. Le Comité des risques est chargé, avec le Comité d'audit, de la surveillance des risques opérationnels découlant des placements.

Les directions des départements veillent à la mise en œuvre, au sein de leurs UO, des directives de la Direction générale élargie et du Conseil de banque en matière de risques de compliance. Les supérieurs hiérarchiques sont responsables de la gestion des risques de compliance.

Organisation en matière de risques de compliance

Les risques de compliance relèvent de la surveillance de l'UO Compliance et de l'UO Risques opérationnels et sécurité. L'UO Compliance établit un inventaire des principaux risques de compliance, qu'elle met à jour régulièrement. Elle conseille et assiste les directions des départements, les supérieurs hiérarchiques et les collaborateurs en matière de gestion des risques de compliance. Elle vérifie, en procédant par sondages, que les prescriptions et les règles de conduite sont appropriées et observées. En outre, elle rend compte, en temps opportun et selon les besoins des niveaux hiérarchiques, de l'état des risques de compliance découlant du non-respect des prescriptions et des règles de conduite. Elle peut enfin s'adresser en tout temps, si elle le juge nécessaire, au président du Comité d'audit ou, le cas échéant, au président du Conseil de banque. L'UO Compliance remet chaque année un rapport sur ses activités à la Direction de la Banque, au Comité d'audit et au Conseil de banque.

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de la gestion des risques.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

	Directives	Gestion des risques (1 ^{er} niveau)	Contrôle indépendant (2 ^e niveau)	Organes de surveillance du Conseil de banque
Risques financiers	Direction générale	Ligne hiérarchique	UO Gestion des risques	Comité des risques
Risques opérationnels	Direction générale élargie, Collège des suppléants	Ligne hiérarchique	UO Risques opérationnels et sécurité	Comité d'audit, Comité des risques
Risques de compliance	Conseil de banque et Direction générale élargie, Collège des suppléants	Ligne hiérarchique	UO Compliance, UO Risques opérationnels et sécurité	Comité d'audit

1.8 RÉFÉRENCES

De plus amples informations sur le gouvernement d'entreprise sont notamment publiées dans le présent *Rapport de gestion*, sur le site Internet de la Banque nationale, dans la LBN et dans le ROrg (voir références suivantes).

LBN (RS 951.11)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Constitution et lois
ROrg (RS 951.153)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Actionnaires	www.snb.ch, Actionnaires
Droits de participation	www.snb.ch, Actionnaires/Assemblée générale/ Conditions d'admission
Inscription au registre des actions	www.snb.ch, Actionnaires/Assemblée générale/ Conditions d'admission
Quorum	Art. 38 LBN; art. 9 ROrg
Assemblée générale	Art. 34 à 38 LBN; art. 8 et 9 ROrg
Règlement régissant la reconnaissance et la représentation d'actionnaires de la Banque nationale suisse	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Conseil de banque	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque
Membres	<i>Rapport de gestion</i> , page 211
Nationalité	Art. 40 LBN
Liens d'intérêts	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque
Nomination et durée du mandat	Art. 39 LBN
Première et dernière élection/nomination	<i>Rapport de gestion</i> , page 211
Organisation interne	Art. 10 ss ROrg
Comités	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque
Règlements Comité d'audit Comité des risques Comité de rémunération Comité de nomination	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement régissant la rémunération des organes de surveillance et de direction de la Banque nationale suisse (Règlement régissant la rémunération)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Délimitation des compétences	Art. 42 LBN; art. 10 ss ROrg
Système de contrôle interne	<i>Rapport de gestion</i> , pages 142 et 143; art. 10 ss ROrg
Transmission d'informations	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Rétribution	<i>Rapport de gestion</i> , page 193
Code de conduite	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements

Organes de direction	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction générale et Direction générale élargie
Membres	<i>Rapport de gestion</i> , page 212
Liens d'intérêts	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction générale et Direction générale élargie
Nomination et durée du mandat	Art. 43 LBN
Organisation interne	Art. 18 à 24 ROrg
Règlement régissant les rapports de mandat et de travail des membres de la Direction générale de la Banque nationale suisse et de leurs suppléants (Règlement de la Direction générale)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement régissant la rémunération des organes de surveillance et de direction de la Banque nationale suisse (Règlement régissant la rémunération)	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement relatif aux placements financiers et aux opérations financières à titre privé des membres des organes de direction de la Banque	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlement concernant les cadeaux, les invitations et les prestations financières de tiers à l'intention des membres de la Direction générale élargie	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Loi sur le personnel de la Confédération	www.admin.ch, Droit fédéral/Recueil systématique/ Droit interne/1 Etat – Peuple – Autorités/ 17 Autorités fédérales/172.220 Rapports de travail/ 172.220.1 Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)
Rémunération	<i>Rapport de gestion</i> , page 194
Code de conduite	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Collaborateurs	
Charte	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Code de conduite	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Placements financiers et opérations financières à titre privé	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Principes régissant les achats	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Organe de révision	
Election et conditions	Art. 47 LBN
Tâches	Art. 48 LBN

Politique en matière d'information	<i>Rapport de gestion</i> , pages 136 et 216 ss; informations de la BNS destinées aux actionnaires sous www.snb.ch , Actionnaires/Communications ad-hoc – Service de messagerie
Structure et actionnariat	<i>Rapport de gestion</i> , pages 134 ss, 187 et 188.
Sièges	Art. 3, al. 1, LBN
Symbole de valeur/ISIN	SNBN/CH0001319265
Structure du capital	<i>Rapport de gestion</i> , page 187
Normes comptables	<i>Rapport de gestion</i> , page 168

2

Ressources

2.1 ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

Les départements sont constitués de divisions et d'unités qui leur sont directement rattachées. Chaque division englobe un vaste domaine d'activités assumées par différentes UO, et est placée sous la responsabilité d'un chef de division, qui dépend directement de la direction de son département.

Le 1^{er} département comprend les divisions Secrétariat général, Affaires économiques, Coopération monétaire internationale et Statistique. Les UO Affaires juridiques, Compliance, Ressources humaines ainsi qu'Immeubles et services sont rattachées à la direction du département. La Révision interne relève du 1^{er} département sur le plan administratif.

Le 2^e département regroupe les deux divisions Stabilité financière et Billets et monnaies, ainsi que les quatre UO Comptabilité, Controlling, Gestion des risques et Risques opérationnels et sécurité, qui dépendent directement de la direction du département.

Le 3^e département englobe les divisions Marchés monétaire et des changes, Gestion des actifs, Opérations bancaires et Informatique, ainsi que les UO Analyse des marchés financiers et Singapour, directement rattachées à la direction du département.

L'organigramme figure aux pages 214 et 215.

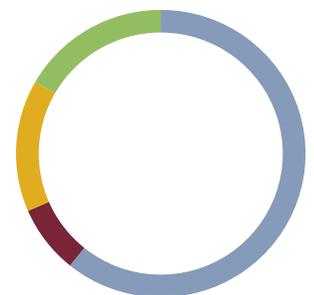
Les trois initiatives stratégiques pluriannuelles – Gestion des ressources et des prestations, Achats ainsi que Gestion de projet et du portefeuille de projets – sont suffisamment abouties en ce qui concerne leur mise en œuvre pour être intégrées dans les activités quotidiennes. Un mécanisme de contrôle annuel assure un développement systématique et continu des solutions adoptées.

La Banque nationale a publié en ligne, pour la première fois en mars 2019, un *Rapport de durabilité*, portant sur l'année 2018. Ce rapport présente dans trois chapitres la manière dont la Banque nationale applique le principe de durabilité dans les domaines touchant au personnel, à la société et à l'environnement. Il remplace le *Rapport sur l'environnement* que la Banque nationale a publié chaque année depuis 2010.

Organisation

PERSONNEL

Effectifs



- Hommes à plein temps **561**
- Hommes à temps partiel **71**
- Femmes à plein temps **137**
- Femmes à temps partiel **154**

Total: 923.
Fin 2018.

Révision des Conditions générales

En 2018, la Banque nationale a révisé ses Conditions générales applicables aux opérations qu'elle conclut en vertu des art. 9 ss LBN. Dorénavant, elle se réserve le droit de renoncer temporairement à exécuter un ordre en cas de soupçon fondé de fraude. En outre, les dommages susceptibles de résulter de l'inexécution ou de l'exécution retardée sont à la charge du titulaire du compte de virement si la BNS a agi avec le soin requis par les circonstances.

2.2 PERSONNEL

Effectifs

Fin 2018, la Banque nationale employait 923 personnes, soit 21 de plus qu'un an auparavant (+2,3%). En équivalents plein temps, les effectifs ont augmenté de 2,7% pour se chiffrer à 848,7. La Banque nationale employait en outre 21 personnes en formation. En moyenne annuelle, le nombre d'équivalents plein temps a atteint 837,4. Le taux global de rotation du personnel, qui comprend notamment les départs à la retraite, a légèrement progressé, s'inscrivant à 6,5%.

L'augmentation des effectifs correspond à la planification à moyen terme des ressources et des prestations, approuvée par le Conseil de banque. Cet accroissement intervient au niveau des tâches principales de la Banque ainsi que dans le domaine de l'informatique.

De plus amples informations concernant le développement du personnel ainsi que les chiffres clés correspondants figurent dans le chapitre «Collaborateurs» du *Rapport de durabilité 2018*.

2.3 IMMEUBLES

La Banque nationale possède, aux sièges de Berne et de Zurich, des immeubles pour son usage propre, qui sont gérés selon une stratégie à long terme. Dans les deux villes, certains de ces immeubles sont en cours de rénovation et de transformation, conformément à cette stratégie.

Projets de construction au siège de Berne

Au siège de Berne, les travaux de rénovation et de transformation ont commencé début 2015. En ce qui concerne le bâtiment principal sur la Place fédérale, il a été possible de réintégrer les bureaux des étages supérieurs en décembre 2018. Les guichets de la BNS, qui se trouvent au rez-de-chaussée, rouvriront au second semestre 2019.

En 2018, les premiers travaux de démantèlement ont été effectués au Kaiserhaus, situé sur la Marktgasse; la planification des opérations a été poursuivie en parallèle. La rénovation et la transformation dureront probablement jusqu'à fin 2022.

Au siège de Zurich, la rénovation et la transformation de l'immeuble sis à la Fraumünsterstrasse ont débuté en août 2016. En 2018, le gros œuvre a été terminé, et les travaux liés aux installations techniques du bâtiment ainsi que les travaux d'aménagement ont été poursuivis. Il est prévu que l'immeuble soit à nouveau utilisé à partir de 2019.

Projets de construction
au siège de Zurich

Des travaux de rénovation s'imposent pour certains éléments de l'enveloppe du bâtiment du Metropol, du côté Börsenstrasse/Fraumünsterstrasse. En avril 2018, la Banque nationale a donc commandé, en vue de la planification ultérieure, une étude de faisabilité portant sur la rénovation des façades et de la toiture concernées. Les travaux devraient se dérouler en trois étapes, de 2019 à 2021.

2.4 INFORMATIQUE

Les systèmes et applications informatiques de la BNS ont fonctionné de manière fiable et stable en 2018. Il n'y a eu que peu d'incidents, et ceux-ci ont été résolus dans les plus brefs délais.

Exploitation informatique

Un éventail de mesures, applicables sur un horizon de plusieurs années, a été défini en vue de la mise en œuvre de la stratégie en matière de cybersécurité. Il s'en est suivi un accroissement des effectifs dans les fonctions informatiques centrales liées à la sécurité.

Projets informatiques

La Banque nationale a continué à participer au projet SCION, mené par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. SCION est une technique permettant d'augmenter la sécurité d'une connexion Internet. La Banque nationale l'utilise depuis 2018 pour la communication entre Zurich et Singapour.

La mise en œuvre d'une architecture informatique de haute disponibilité (*high availability*) et de reprise après sinistre (*disaster recovery*) est achevée. La simplification et la standardisation des procédés utilisés ont diminué les ressources nécessaires à la maintenance des infrastructures ainsi que les risques opérationnels.

Une plate-forme centrale dédiée à l'obtention de données externes et au contrôle qualité de ces dernières a été créée afin de garantir, à l'échelle de la banque, une cohérence maximale des données financières ainsi que des données de marché et de référence.

En outre, un nouvel environnement de données a été développé pour faciliter l'analyse portant sur la gestion des actifs de la BNS.

Certaines applications informatiques ainsi que le matériel du poste de travail électronique étant arrivés à la fin de leur cycle de vie, L'informatique a procédé au renouvellement du système d'exploitation, de tous les programmes standard et de certains programmes spécialisés, ainsi que de tous les ordinateurs, accessoires compris. La sécurité a ainsi encore pu être renforcée, et le nombre d'appareils par collaborateur, réduit. En outre, les processus opérationnels ont pu être optimisés.

Le site Internet de la Banque nationale a été remanié de sorte que son contenu s'adapte automatiquement à l'écran de l'appareil utilisé (site dit adaptatif).

2.5 ENVIRONNEMENT

Gestion environnementale

Dans sa Charte, la Banque nationale s'engage à ménager les ressources naturelles dans l'exercice de ses activités et à soumettre ses processus d'achats à des critères économiques, écologiques et sociaux.

Rapport

Pour les exercices 2009 à 2016, la Banque nationale a publié chaque année un *Rapport sur l'environnement*. Les informations en la matière portant sur l'année 2018 figurent dans le chapitre «Environnement» du *Rapport de durabilité 2018*.

3

Changements au sein des organes

La composition du Conseil de banque est restée inchangée en 2018.

Conseil de banque

Jean Studer, président du Conseil de banque, et Daniel Lampart, membre de cet organe, quitteront leurs fonctions fin avril 2019, car ils auront atteint la durée de mandat réglementaire maximale. La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institution.

Elle tient à remercier tout particulièrement Jean Studer, qui a assumé la présidence du Conseil de banque. Le Conseil fédéral a nommé Jean Studer membre du Conseil de banque au printemps 2007 avant de le désigner vice-président de cet organe tout juste un an plus tard. Il l'a appelé à la présidence du Conseil de banque au printemps 2012. Le début de sa présidence a été marqué par le renforcement de la compliance et la révision des règlements relatifs à ce domaine. Puis les répercussions sur la Banque nationale de la crise financière, de la dette et de l'euro ont été au centre des préoccupations. Dirigé par Jean Studer, le Conseil de banque, dans sa fonction d'organe de surveillance, a accompagné étroitement les développements qui en ont résulté pour la Banque nationale. Jean Studer a rempli son mandat présidentiel avec brio, discernement et un grand engagement, rendant ainsi d'éminents services à l'institution.

La Banque nationale tient à exprimer aussi ses vifs remerciements à Daniel Lampart pour les précieux services qu'il lui a rendus en tant que membre du Conseil de banque. Daniel Lampart s'est notamment distingué en sa qualité de membre et président du Comité des risques. Ces dernières années, le travail de ce comité a gagné en importance, mais aussi en complexité, étant donné le fort accroissement du bilan de la Banque nationale.

Le 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a nommé

Barbara Janom Steiner, Scuol, Conseillère d'Etat et cheffe du Département des finances et des communes du canton des Grisons, à la présidence du Conseil de banque de la Banque nationale, avec entrée en fonction le 1^{er} mai 2019; elle prendra la succession de Jean Studer;

Christoph Ammann, Meiringen, membre du Conseil-exécutif et directeur de l'économie publique du canton de Berne, membre du Conseil de banque, avec entrée en fonction le 1^{er} mai 2019.

Il appartient à l'Assemblée générale d'élire la personne qui succédera à Daniel Lampart.

Organe de révision

L'Assemblée générale du 27 avril 2018 a élu KPMG SA organe de révision pour la période administrative 2018-2019, avec Philipp Rickert comme réviseur responsable.

Direction générale élargie

Thomas Wiedmer, membre suppléant de la Direction générale, a quitté la Banque nationale fin juin 2018 pour relever de nouveaux défis professionnels. Depuis sa nomination en tant que membre suppléant de la Direction générale en 2000, il a œuvré au 2^e département. Il y était responsable des divisions Billets et monnaies et Stabilité financière, ainsi que des unités Controlling, Comptabilité et Gestion des risques. A la suite de la crise financière, Thomas Wiedmer a aussi largement participé aux efforts visant à améliorer la réglementation bancaire en Suisse et sur le plan international. Il a également représenté la Banque nationale au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire entre 2007 et 2012. En outre, Thomas Wiedmer a dirigé la conception de la 9^e série de billets de banque. La Banque nationale adresse à Monsieur Wiedmer ses vifs remerciements pour les précieux services qu'il a rendus à l'institution et lui souhaite plein succès pour l'avenir.

Le 4 juillet 2018, le Conseil fédéral a, sur proposition du Conseil de banque, nommé Martin Schlegel membre suppléant de la Direction générale pour remplacer Thomas Wiedmer au 1^{er} septembre 2018.

Martin Schlegel, jusqu'alors chef de la succursale de la BNS à Singapour, a pris à cette date ses fonctions de suppléant du chef du 1^{er} département à Zurich. Parallèlement, les deux autres membres suppléants de la Direction générale ont changé de département. Thomas Moser, jusque-là suppléant du chef du 1^{er} département, a passé au 3^e département à la place de Dewet Moser. Dewet Moser est devenu membre suppléant de la Direction générale pour le 2^e département et occupe le poste devenu vacant depuis le départ de Thomas Wiedmer.

4.1 RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

La Banque nationale a enregistré une perte de 14,9 milliards de francs en 2018, contre un bénéfice de 54,4 milliards en 2017.

Résumé

Une perte de 16,3 milliards de francs a résulté des positions en monnaies étrangères. Le stock d'or a généré une moins-value de 0,3 milliard de francs. Les positions en francs ont quant à elles dégagé un bénéfice de 2 milliards.

La BNS a fixé à 5,4 milliards de francs le montant à attribuer à la provision pour réserves monétaires au titre de l'exercice 2018. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 67,3 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 47 milliards de francs. Il est ainsi possible de procéder au versement d'un dividende de 15 francs par action, ce qui correspond au maximum prévu par la loi, ainsi qu'à la distribution de 1 milliard de francs à la Confédération et aux cantons. En outre, la Confédération et les cantons ont droit à un montant supplémentaire de 1 milliard de francs, étant donné que le solde de la réserve pour distributions futures excède 20 milliards de francs après affectation du bénéfice. Le montant à distribuer, soit 2 milliards de francs au total, revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. A l'issue de ces versements, le solde de la réserve pour distributions futures s'établira à 45 milliards de francs.

Au 31 décembre 2018, le prix du kilogramme d'or s'inscrivait à 40 612 francs, contre 40 859 francs un an auparavant. Il a ainsi fléchi de 0,6% par rapport à fin 2017. Le stock d'or, qui est resté inchangé à 1 040 tonnes, a généré une moins-value de 0,3 milliard de francs en 2018 (2017: plus-value de 3,1 milliards).

Moins-value sur le stock d'or

Les positions en monnaies étrangères ont généré une perte de 16,3 milliards de francs (2017: bénéfice de 49,7 milliards). Une perte de 5,6 milliards de francs a été enregistrée sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt. En outre, le contexte boursier défavorable a entraîné des pertes de 12,4 milliards de francs sur les titres de participation et les instruments de participation. Les pertes de change se sont élevées à 11,3 milliards de francs au total. Le produit des intérêts et le produit des dividendes se sont quant à eux inscrits à respectivement 9,6 milliards et 3,4 milliards de francs.

Perte sur les positions en monnaies étrangères

Les positions en francs ont dégagé un bénéfice de 2 milliards de francs en 2018 (2017: 2 milliards également). Ce montant se compose pour l'essentiel des intérêts négatifs prélevés sur les avoirs en comptes de virement.

Bénéfice sur les positions en francs

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges afférentes aux billets de banque, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les amortissements sur les immobilisations corporelles de la Banque nationale.

Les charges d'exploitation ont diminué de 33 millions, s'établissant à 381,3 millions de francs. Ce recul s'explique essentiellement par la baisse des charges afférentes aux billets de banque en 2018.

Perspectives

Le résultat de la Banque nationale dépend principalement de l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux. Il faut donc s'attendre à de très fortes fluctuations des résultats trimestriels et annuels. Etant donné la grande volatilité des résultats de la Banque nationale, il n'est pas exclu que, certaines années, la distribution du bénéfice puisse être effectuée uniquement dans une mesure réduite ou qu'elle doive être interrompue totalement.

4.2 PROVISION POUR RÉSERVES MONÉTAIRES

Conformément à la loi (art. 30, al. 1, LBN), la Banque nationale constitue des provisions pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Indépendamment de cet objectif de financement, la provision pour réserves monétaires a une fonction de réserve générale et sert ainsi de fonds propres. Elle fait office de volant de sécurité pour tous les types de risques de pertes encourus par la Banque nationale.

Objet

Pour déterminer le montant attribué à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale se fonde sur l'évolution de l'économie suisse (art. 30, al. 1, LBN).

Niveau de la provision

Etant donné les risques de marché considérables qui pèsent sur le bilan de la Banque nationale, le double du taux de croissance moyen du PIB nominal des cinq dernières années sert en principe de base de calcul pour fixer l'augmentation en pourcentage de la provision. Toutefois, depuis l'exercice 2016, l'attribution annuelle doit s'élever à 8% au moins du solde de la provision pour réserves monétaires à la fin de l'exercice précédent. Cette règle garantit une alimentation suffisante de la provision et un renforcement du bilan, et ce même dans des périodes de faible croissance du PIB nominal.

Attribution au titre du résultat de l'exercice 2018

La croissance du PIB nominal s'étant inscrite, en moyenne, à seulement 1,2% au cours des cinq dernières années, le taux minimal de 8% doit être pris en compte pour l'exercice 2018. Il en résulte un montant de 5,4 milliards de francs attribué à la provision pour réserves monétaires au titre de l'exercice 2018 (2017: 5 milliards). Le niveau de la provision pour réserves monétaires passera ainsi de 67,8 milliards de francs à 73,2 milliards.

Comparaison pluriannuelle
de la provision pour réserves
monétaires

NIVEAU DE LA PROVISION POUR RÉSERVES MONÉTAIRES

	Croissance du PIB nominal En % (moyenne de la période) ¹	Attribution annuelle En millions de francs	Solde En millions de francs
2014 ²	1,8 (2008-2012)	1 972,3	56 759,3
2015 ²	1,2 (2009-2013)	1 362,2	58 121,5
2016 ³	1,9 (2010-2014)	4 649,7	62 771,2
2017 ³	1,4 (2011-2015)	5 021,7	67 792,9
2018 ³	1,2 (2012-2016)	5 423,4	73 216,3

1 La croissance moyenne du PIB en termes nominaux est calculée sur la base des cinq dernières années pour lesquelles des données définitives sont disponibles. Les chiffres du PIB sont révisés régulièrement. Les derniers taux de croissance disponibles peuvent donc différer des chiffres indiqués dans le tableau. La révision n'a pas d'incidence sur l'attribution.

2 Doublement de l'attribution.

3 Attribution correspondant à 8% au moins du solde de la provision pour réserves monétaires à la fin de l'exercice précédent.

Résultat annuel distribuable
et bénéfice porté au bilan

Le résultat de l'exercice qui subsiste après l'attribution à la provision pour réserves monétaires représente le bénéfice annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN). Cumulé au solde de la réserve pour distributions futures, il constitue le bénéfice (ou la perte) porté(e) au bilan (art. 31 LBN). Le bénéfice porté au bilan est déterminant pour la distribution.

Le résultat annuel distribuable au titre de l'exercice 2018 s'inscrit à -20,4 milliards de francs, et le bénéfice porté au bilan, à 47 milliards.

4.3 DISTRIBUTION DU DIVIDENDE ET DU BÉNÉFICE

L'art. 31, al. 1, LBN précise que, sur le bénéfice porté au bilan, un dividende représentant au maximum 6% du capital-actions est versé. L'Assemblée générale décide du dividende à verser sur proposition du Conseil de banque.

Dividende

En vertu de l'art. 31, al. 2, LBN, la part du bénéfice porté au bilan qui dépasse le dividende revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons.

Répartition à la Confédération et aux cantons

Le montant annuel du bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons est fixé dans une convention conclue entre le DFF et la Banque nationale. Etant donné la forte fluctuation des revenus de la BNS, la LBN prévoit d'assurer une répartition constante. Aux termes de la convention, les versements font donc l'objet d'un lissage sur plusieurs années. A cet effet, une réserve pour distributions futures figure au bilan de la Banque nationale.

Convention concernant la distribution du bénéfice

La convention actuelle porte sur la distribution du bénéfice au titre des exercices 2016 à 2020. La distribution annuelle s'élève à 1 milliard de francs et peut être effectuée uniquement si la réserve pour distributions futures ne devient pas négative du fait de ce versement. A condition que la réserve pour distributions futures le permette, les distributions ayant été suspendues ou réduites sont compensées au cours des années suivantes. De plus, le montant versé peut être relevé jusqu'à 2 milliards si le solde de la réserve pour distributions futures dépasse 20 milliards de francs.

Après attribution à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale distribuera 2 milliards de francs à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2018.

Distribution au titre de l'exercice 2018

Réserve pour distributions futures

Après l'affectation du bénéfice de l'exercice précédent, la réserve pour distributions futures présentait un solde de 67,3 milliards de francs. Avec le résultat annuel 2018, et après affectation de celui-ci, elle s'inscrira à 45 milliards de francs.

ÉVOLUTION DE LA DISTRIBUTION DU BÉNÉFICE ET DE LA RÉSERVE POUR DISTRIBUTIONS FUTURES

En millions de francs

	2014	2015	2016	2017	2018 ²
Résultat de l'exercice	38312,9	-23250,6	24476,4	54371,6	-14934,0
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-1972,3	-1362,2	-4649,7	-5021,7	-5423,4
= Résultat annuel distribuable	36340,6	-24612,8	19826,7	49349,9	-20357,4
+ réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice ¹	-6820,2	27518,8	1904,5	20000,0	67348,4
= Bénéfice porté au bilan	29520,3	2906,0	21731,2	69349,9	46991,0
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons	-2000,0	-1000,0	-1729,7	-2000,0	-2000,0
= Réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice	27518,8	1904,5	20000,0	67348,4	44989,5

1 Etat en fin d'année, selon bilan.

2 D'après la proposition d'affectation du bénéfice.

4.4 COMPARAISON PLURIANNUELLE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution des postes du bilan au cours des cinq dernières années.

Postes du bilan en fin d'année en millions de francs

	2014	2015	2016	2017	2018
Or	39 630	35 467	39 400	42 494	42 237
Placements de devises	510 062	593 234	696 104	790 125	763 728
Position de réserve au FMI	2 037	1 608	1 341	871	1 188
Moyens de paiement internationaux	4 414	4 707	4 406	4 496	4 441
Crédits d'aide monétaire	213	170	155	210	260
Créances en francs résultant de pensions de titres	–	–	–	–	–
Titres en francs	3 978	3 972	3 998	3 956	3 977
Immobilisations corporelles	417	397	375	396	435
Participations	134	136	137	157	151
Autres actifs	316	461	585	601	651
Total de l'actif	561 202	640 152	746 502	843 306	817 069
Billets de banque en circulation	67 596	72 882	78 084	81 639	82 239
Comptes de virement des banques résidentes	328 006	402 317	468 199	470 439	480 634
Engagements envers la Confédération	9 046	10 931	7 230	14 755	15 613
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes	17 487	25 621	24 585	54 086	37 102
Autres engagements à vue	33 127	30 166	30 036	34 399	41 479
Engagements en francs résultant de pensions de titres	–	–	–	–	–
Propres titres de créance	–	–	–	–	–
Engagements en monnaies étrangères	14 753	32 521	49 096	45 934	34 812
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	4 727	4 548	4 493	4 573	4 487
Autres passifs	155	114	252	315	472
Fonds propres					
Provision pour réserves monétaires ¹	54 787	56 759	58 122	62 771	67 793
Capital-actions	25	25	25	25	25
Réserve pour distributions futures ¹	–6 820	27 519	1 905	20 000	67 348
Résultat de l'exercice	38 313	–23 251	24 476	54 372	–14 934
Total des fonds propres	86 305	61 053	84 527	137 168	120 232
Total du passif	561 202	640 152	746 502	843 306	817 069

¹ Avant affectation du bénéfice, voir page 166.

1

Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Or	01	42 237,3	42 494,0	-256,7
Placements de devises	02, 25	763 727,9	790 124,8	-26 396,9
Position de réserve au FMI	03, 23	1 188,4	871,3	+317,1
Moyens de paiement internationaux	04, 23	4 440,6	4 495,5	-54,9
Crédits d'aide monétaire	05, 23	260,3	210,3	+50,0
Créances en francs résultant de pensions de titres	22	-	-	-
Titres en francs	06	3 977,1	3 956,2	+20,9
Immobilisations corporelles	07	435,5	396,3	+39,2
Participations	08, 24	151,0	156,9	-5,9
Autres actifs	09, 26	650,7	601,1	+49,6
Total		817 068,8	843 306,4	-26 237,6

PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Billets de banque en circulation	10	82 238,8	81 638,9	+ 599,9
Comptes de virement des banques résidentes		480 634,3	470 439,4	+ 10 194,9
Engagements envers la Confédération	11	15 612,6	14 754,8	+ 857,8
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes		37 101,7	54 085,6	- 16 983,9
Autres engagements à vue	12	41 478,6	34 398,8	+ 7 079,8
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	-	-
Propres titres de créance		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	13, 25	34 811,8	45 933,6	- 11 121,8
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	04	4 486,5	4 572,7	- 86,2
Autres passifs	14, 26	472,2	314,8	+ 157,4

Fonds propres

Provision pour réserves monétaires ¹		67 792,9	62 771,2	+ 5 021,7
Capital-actions	15	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ¹		67 348,4	20 000,0	+ 47 348,4
Résultat de l'exercice		- 14 934,0	54 371,6	- 69 305,6
Total des fonds propres		120 232,3	137 167,8	- 16 935,5
Total		817 068,8	843 306,4	- 26 237,6

1 Avant affectation du bénéfice, voir page 166.

2

Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2018

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2018	2017	Variation
Résultat de l'or		-256,7	3 093,7	-3 350,4
Résultat des positions en monnaies étrangères	16	-16 337,5	49 672,0	-66 009,5
Résultat des positions en francs	17	2 046,2	2 007,0	+39,2
Autres résultats	18	-4,8	13,1	-17,9
Résultat brut		-14 552,7	54 785,8	-69 338,5
Charges afférentes aux billets de banque		-56,8	-97,8	+41,0
Charges de personnel	19, 20	-174,5	-165,6	-8,9
Autres charges d'exploitation	21	-122,9	-120,3	-2,6
Amortissements sur les immobilisations corporelles	07	-27,1	-30,6	+3,5
Résultat de l'exercice		-14 934,0	54 371,6	-69 305,6

AFFECTATION DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

En millions de francs

	2018	2017	Variation
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-5 423,4	-5 021,7	-401,7
= Résultat annuel distribuable	-20 357,4	49 349,9	-69 707,3
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	67 348,4	20 000,0	+47 348,4
= Bénéfice porté au bilan	46 991,0	69 349,9	-22 358,9
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-1,5	-
- distribution à la Confédération et aux cantons	-2 000,0	-2 000,0	-
= Report aux comptes de l'exercice suivant (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	44 989,5	67 348,4	-22 358,9

3

Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2017	25,0	58 121,5	1 904,5	24 476,4	84 527,4
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		4 649,7		-4 649,7	
Attribution à la réserve pour distributions futures			18 095,5	-18 095,5	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 729,7	-1 729,7
Résultat de l'exercice				54 371,6	54 371,6
Fonds propres au 31 décembre 2017 (avant affectation du bénéfice)	25,0	62 771,2	20 000,0	54 371,6	137 167,8
Fonds propres au 1^{er} janvier 2018	25,0	62 771,2	20 000,0	54 371,6	137 167,8
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 021,7		-5 021,7	
Attribution à la réserve pour distributions futures			47 348,4	-47 348,4	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
Résultat de l'exercice				-14 934,0	-14 934,0
Fonds propres au 31 décembre 2018 (avant affectation du bénéfice)	25,0	67 792,9	67 348,4	-14 934,0	120 232,3
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 423,4		-5 423,4	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-22 358,9	22 358,9	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	73 216,3	44 989,5	-	118 230,8

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2018

4.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

GÉNÉRALITÉS

Principes

La Banque nationale suisse est une société anonyme régie par une loi spéciale. Elle a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Les comptes annuels 2018 ont été établis en conformité avec les dispositions de la LBN et du CO ainsi qu'avec les principes d'établissement des comptes figurant dans la présente annexe. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes), sauf si une disposition dérogatoire a été définie. Ils s'écartent des Swiss GAAP RPC lorsque ces recommandations sont en contradiction avec la LBN ou s'il s'agit de tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale. Ainsi, en dérogation aux Swiss GAAP RPC, la Banque nationale ne dresse pas de tableau des flux de trésorerie. La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2019, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2018, qui doit être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Modifications d'une année à l'autre

Par rapport à l'exercice 2017, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés.

Tableau des flux de trésorerie

Selon l'art. 29 LBN, la Banque nationale est dispensée de dresser un tableau des flux de trésorerie.

Dettes financières

Selon la Swiss GAAP RPC 31, les conditions afférentes aux dettes financières doivent être indiquées dans l'annexe. Compte tenu du statut particulier d'une banque centrale, la pertinence d'une telle publication reste toutefois limitée. La majeure partie des passifs de la Banque nationale reflète directement la mise en œuvre de la politique monétaire, à savoir l'injection ou la résorption de liquidités sur le marché monétaire. Les dettes en francs ne font courir aucun risque de liquidité ni de refinancement à la BNS puisque celle-ci dispose du monopole d'émission des billets de banque. La BNS peut en tout temps faire face à ses obligations, car elle est en mesure de créer elle-même les liquidités dont elle a besoin et de déterminer le niveau ainsi que la structure de son financement. Dans ces circonstances, on a renoncé à mentionner en détail les conditions afférentes aux dettes financières.

Comptes consolidés

La Banque nationale ne détient aucune participation importante soumise à l'obligation de consolidation. Par conséquent, elle ne dresse pas de comptes consolidés.

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations déjà conclues avec valeur postérieure au 31 décembre 2018 figurent dans les opérations hors bilan.

Saisie des opérations

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Délimitation des résultats dans le temps

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Impôts sur les bénéfices

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres des organes de direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire. Les transactions significatives avec les entreprises dans lesquelles la Banque nationale détient une participation prépondérante sont publiées dans les Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat (voir chiffre 08, page 184, et chiffre 18, page 192).

Transactions avec des parties liées

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Conversion en francs de monnaies étrangères

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le stock d'or est constitué de lingots et de pièces. L'or est stocké pour environ 70% en Suisse et pour quelque 30% à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus; les avoirs et les créances résultant de pensions de titres le sont à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les intérêts négatifs sont portés en déduction du produit des intérêts.

Placements de devises

Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, les intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent sous le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale, ainsi que des créances découlant des NAE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). La part non transférée de la quote-part est maintenue sur un compte à vue à la BNS. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux NAE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée par le FMI est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan de la Banque nationale.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus inclus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur les avoirs à vue en DTS au FMI. Ces avoirs à vue résultent de l'allocation de DTS ainsi que de l'achat et de la vente de DTS dans le cadre de l'accord d'échange volontaire conclu avec le FMI pour les moyens de paiement internationaux. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est inscrit au passif du bilan, sous le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI*.

En vertu de la loi sur l'aide monétaire, la Suisse peut participer à des actions d'aide multilatérales en vue de prévenir ou d'éliminer de graves perturbations du système monétaire international. Le cas échéant, la Confédération peut charger la Banque nationale d'octroyer les prêts correspondants. La Suisse peut participer également à des fonds spéciaux ou à d'autres mécanismes mis sur pied par le FMI, notamment pour soutenir des pays à faible revenu ou fournir à certains pays des crédits bilatéraux d'aide monétaire. La Confédération peut alors demander à la Banque nationale de procéder à l'octroi de prêts. En contrepartie, elle lui donne une garantie portant sur les intérêts et le capital.

Crédits d'aide monétaire

Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant des prêts au FFRPC ainsi que du prêt accordé à la Banque nationale d'Ukraine. Administré par le FMI, le FFRPC permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays à faible revenu. Ces créances sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale peut fournir des liquidités au marché monétaire en francs, mais aussi résorber des liquidités excédentaires.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Fin 2018, la BNS ne détenait aucune créance en francs résultant de pensions de titres.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts figurent dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Immobilisations corporelles

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si ce réexamen révèle une diminution de valeur, on procède à un amortissement non planifié. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés au compte de résultat, sous le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont enregistrés sous *Autres résultats*.

Participations

Les participations figurent en principe au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding SA, Zurich, est toutefois évaluée au prorata de la valeur comptable des fonds propres. Le résultat des participations est saisi sous le poste *Autres résultats*.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses placements de devises, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 5.4). Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation à la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Comptes de régularisation

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Tous les billets de banque en circulation – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables, des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Billets de banque en circulation

Les comptes de virement des banques en Suisse, libellés en francs, jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale. La Banque nationale peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou leur appliquer un taux d'intérêt négatif si ces avoirs excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Jusqu'à l'introduction, le 22 janvier 2015, d'un taux d'intérêt de $-0,75\%$ pour les avoirs en comptes de virement, aucun taux d'intérêt n'était appliqué à ces avoirs. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Comptes de virement des banques en Suisse

La Banque nationale tient des comptes à vue en francs pour la Confédération. Ces comptes n'ont pas été rémunérés en 2017, ni en 2018. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale.

Engagements envers la Confédération

La Banque nationale tient des comptes de virement pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes servent au trafic des paiements en francs. Les principes de comptabilisation et d'évaluation ainsi que les conditions en matière de taux d'intérêt correspondent à ceux qui sont appliqués aux comptes de virement des banques en Suisse.

Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères

Les autres engagements à vue, en francs, comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire, le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ainsi que les comptes des collaborateurs actifs et retraités de la BNS.

Autres engagements à vue

Les comptes de virement du secteur non bancaire sont régis par les mêmes principes de comptabilisation et d'évaluation, et soumis aux mêmes conditions de taux d'intérêt que les comptes de virement des banques en Suisse. Seul le compte de virement des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG n'est pas rémunéré.

Le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel de la BNS figure au bilan à sa valeur nominale. Il est soumis au taux d'intérêt négatif au même titre que les comptes de virement des banques en Suisse. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Les comptes des collaborateurs actifs et retraités de la BNS figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Un taux d'intérêt positif leur est appliqué. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

**Engagements en francs
résultant de pensions
de titres**

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2018, la BNS n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

Propres titres de créance

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins découlant de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2018, l'encours des propres titres de créance s'inscrivait à zéro.

**Engagements en
monnaies étrangères**

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres à court terme conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Passées aux conditions du marché, ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) entraînent momentanément une expansion du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Les intérêts négatifs sont portés en déduction des charges d'intérêts.

Ce poste englobe l'engagement de la Banque nationale envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux avoirs en DTS figurant à l'actif du bilan. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS alloués par le FMI

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable à des fonds propres et figure dans le tableau de variation des fonds propres (voir page 167). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque approuve chaque année le montant de cette provision.

Provision pour réserves monétaires

Abstraction faite du dividende, qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le DFF et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Réserve pour distributions futures

Les plans de prévoyance sont regroupés dans une institution avec primauté des cotisations. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Institution de prévoyance

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la date du bilan devant être mentionné ou pris en considération dans les comptes annuels 2018.

Événements postérieurs à la date du bilan

Cours de conversion

**COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES
ET PRIX DE L'OR**

	31.12.2018 En francs	31.12.2017 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,1283	1,1711	-3,7
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9868	0,9765	+1,1
100 yens (JPY)	0,8969	0,8678	+3,4
1 livre sterling (GBP)	1,2630	1,3205	-4,4
1 dollar canadien (CAD)	0,7232	0,7775	-7,0
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0888	0,0914	-2,8
1 dollar australien (AUD)	0,6955	0,7629	-8,8
100 couronnes danoises (DKK)	15,1095	15,7284	-3,9
100 renminbis (CNY)	14,3463	15,0138	-4,4
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7238	0,7306	-0,9
100 couronnes suédoises (SEK)	11,0267	11,9051	-7,4
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,3645	1,3907	-1,9
1 kilogramme d'or	40612,43	40859,28	-0,6

**4.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN
ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Chiffre 01

OR**Ventilation selon le genre**

	En tonnes	31.12.2018 En millions de francs	En tonnes	31.12.2017 En millions de francs
Lingots	1 001,0	40 652,0	1 001,0	40 899,1
Pièces	39,0	1 585,3	39,0	1 594,9
Total	1 040,0	42 237,3	1 040,0	42 494,0

PLACEMENTS DE DEVICES

Chiffre 02

Ventilation selon la catégorie de placements en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	32 802,2	18 527,4	+ 14 274,8
Créances résultant de pensions de titres	34 982,5	45 933,7	- 10 951,2
Papiers monétaires	13 625,2	6 136,3	+ 7 488,9
Obligations ¹	550 247,9	566 121,6	- 15 873,7
Titres de participation	132 070,1	153 405,8	- 21 335,7
Total	763 727,9	790 124,8	- 26 396,9

1 Dont 590,6 millions de francs mobilisés pour des prêts de titres (2017: 686,9 millions).

Ventilation selon la catégorie d'émetteurs et de débiteurs en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Etats	540 507,8	563 412,7	- 22 904,9
Institutions monétaires ¹	37 092,5	23 450,4	+ 13 642,1
Entreprises	186 127,6	203 261,7	- 17 134,1
Total	763 727,9	790 124,8	- 26 396,9

1 Banque des Règlements Internationaux (BRI), banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie¹ en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
EUR	305 138,6	339 523,5	- 34 384,9
USD	262 764,5	268 485,3	- 5 720,8
JPY	69 733,2	59 531,3	+ 10 201,9
GBP	52 935,3	50 400,9	+ 2 534,4
CAD	20 864,8	20 944,8	- 80,0
KRW	13 241,5	11 376,5	+ 1 865,0
AUD	11 313,0	11 522,3	- 209,3
DKK	7 353,1	7 732,8	- 379,7
CNY	5 530,8	4 607,6	+ 923,2
SGD	3 271,0	3 350,9	- 79,9
SEK	2 935,0	3 265,4	- 330,4
Autres monnaies	8 646,9	9 383,5	- 736,6
Total	763 727,9	790 124,8	- 26 396,9

1 Hors produits dérivés sur devises.

POSITION DE RÉSERVE AU FMI

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	7 874,7	8 025,9	- 151,2
. /. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ²	- 7 329,0	- 8 007,8	+ 678,8
Créance résultant de la participation au FMI	545,7	18,1	+ 527,6
Prêt découlant des nouveaux accords d'emprunt (NAE) ³	642,7	853,2	- 210,5
Total position de réserve au FMI	1 188,4	871,3	+ 317,1

1 5771,1 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Correspond à la part non transférée de la quote-part.

3 Intérêts courus inclus.

Précisions sur les nouveaux accords d'emprunt (NAE)¹

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Lignes de crédit ²	7 560,2	7 705,4	- 145,2
Montant utilisé	642,7	853,2	- 210,5
Montant non utilisé	6 917,5	6 852,2	+ 65,3

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des NAE pour un montant maximal de 5 540,7 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, renouvelables et sans garantie de la Confédération (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Chiffre 04

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
DTS alloués par le FMI ¹	4 486,5	4 572,7	-86,2
DTS achetés/vendus (valeur nette)	-45,9	-77,2	+31,3
Total	4 440,6	4 495,5	-54,9

1 Soit 3 288 millions de DTS alloués par le FMI. L'engagement découlant de l'allocation est porté au bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (*voluntary trading arrangement*)¹

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagement d'achat ou de vente ²	2 243,2	2 286,3	-43,1
DTS achetés	-	-	-
DTS vendus	45,9	77,2	-31,3
Engagement total ³	2 289,2	2 363,5	-74,3

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 1 644 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Engagement maximal d'achat.

CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Crédit au FFRPC ^{1,2}	140,6	62,3	+ 78,3
Crédit au FFRPC intérimaire ^{1,2}	19,7	50,3	- 30,6
Crédits bilatéraux ²	100,0	97,7	+ 2,3
Total	260,3	210,3	+ 50,0

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

2 Intérêts courus inclus.

Précisions sur les montants utilisés des lignes de crédit

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Ligne de crédit au FFRPC ^{1,2}	1 364,5	1 390,7	- 26,2
Montant utilisé	139,9	62,1	+ 77,8
Montant remboursé	-	-	-
Créances ³	140,6	62,3	+ 78,3
Montant non utilisé	1 224,6	1 328,6	- 104,0
Ligne de crédit au FFRPC intérimaire ^{1,2}	341,1	347,7	- 6,6
Montant utilisé	341,1	347,7	- 6,6
Montant remboursé	321,4	297,3	+ 24,1
Créances ³	19,7	50,3	- 30,6
Montant non utilisé	-	-	-
Ligne de crédit résultant des prêts bilatéraux ^{2,4}	197,4	195,3	+ 2,1
Montant utilisé	98,7	97,7	+ 1,0
Montant remboursé	-	-	-
Créances ³	100,0	97,7	+ 2,3
Montant non utilisé	98,7	97,7	+ 1,0

1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; lignes de crédit en faveur du compte de fiducie du FMI, limitées dans le temps et non renouvelables, assorties d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts. FFRPC: 1 000 millions de DTS; FFRPC intérimaire: 250 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Intérêts courus inclus.

4 Ligne de crédit en faveur de la Banque nationale d'Ukraine pour un montant maximal de 200 millions de dollars des Etats-Unis, non renouvelable, assortie d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts.

TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Etats	1 688,3	1 776,4	-88,1
Entreprises	2 288,8	2 179,7	+ 109,1
Total	3 977,1	3 956,2	+ 20,9

Ventilation de la catégorie *Etats* en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Confédération	989,4	1 060,0	-70,6
Cantons et communes	507,9	517,4	-9,5
Etats étrangers ¹	191,0	199,0	-8,0
Total	1 688,3	1 776,4	-88,1

1 Y compris les collectivités de droit public.

Ventilation de la catégorie *Entreprises* en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	1 685,6	1 541,4	+ 144,2
Autres entreprises suisses ¹	56,7	51,1	+ 5,6
Entreprises étrangères ²	546,5	587,3	-40,8
Total	2 288,8	2 179,7	+ 109,1

1 Principalement des organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobi- lisations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2018	584,3	39,0	72,4	69,7	765,4
Entrées	2,1	49,0	7,7	7,6	66,3
Sorties	-	-	-6,9	-2,7	-9,6
Reclassements	52,2	-52,2	-	-	
Au 31 décembre 2018	638,5	35,8	73,2	74,6	822,1
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2018	249,8		64,4	54,8	369,1
Amortissements planifiés	12,4		6,5	8,2	27,1
Sorties	-		-6,9	-2,7	-9,5
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2018	262,2		64,0	60,4	386,6
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2018	334,5	39,0	8,0	14,9	396,3
Au 31 décembre 2018	376,3	35,8	9,1	14,3	435,5

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 632,9 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 63,7 millions de francs.

Immobilisations corporelles, année précédente en millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobili- sations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2017	584,1	5,9	72,4	66,5	728,9
Entrées	0,3	34,8	7,2	9,4	51,8
Sorties	-1,9	-	-7,2	-6,2	-15,3
Reclassements	1,8	-1,8	-	-	
Au 31 décembre 2017	584,3	39,0	72,4	69,7	765,4
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2017	239,6		62,3	51,9	353,8
Amortissements planifiés	12,1		9,3	9,1	30,6
Sorties	-1,9		-7,2	-6,2	-15,3
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2017	249,8		64,4	54,8	369,1
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2017	344,5	5,9	10,1	14,6	375,1
Au 31 décembre 2017	334,5	39,0	8,0	14,9	396,3

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 632,9 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 60,9 millions de francs.

Chiffre 08

PARTICIPATIONS

En millions de francs

	BRI ¹	Orell Füssli ²	Landqart ³	Divers	Total
Part détenue	3%	33%	90%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2017	90,2	46,9	–	0,0	137,2
Investissements	–	–	19,4	–	19,4
Désinvestissements	–	–	–	–	–
Variation de valeur	–	0,4	–	–	0,4
Valeur comptable au 31 décembre 2017	90,2	47,3	19,4	0,0	156,9
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018	90,2	47,3	19,4	0,0	156,9
Investissements	–	–	–	–	–
Désinvestissements	–	–	–	–	–
Variation de valeur	–	–5,9	–	–	–5,9
Valeur comptable au 31 décembre 2018	90,2	41,4	19,4	0,0	151,0

- 1 La participation dans la BRI, domiciliée à Bâle, est détenue pour des raisons de coopération monétaire.
- 2 Orell Füssli Holding SA, domiciliée à Zurich, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, également domiciliée à Zurich, qui produit les billets de banque suisses.
- 3 Participation dans la société Landqart AG, domiciliée à Landquart, qui produit le papier spécial utilisé pour les billets de banque de la nouvelle série. Au cours de l'exercice sous revue, la Banque nationale a injecté un montant de 9 millions de francs dans cette société (voir chiffre 18, page 192).

Chiffre 09

AUTRES ACTIFS

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Pièces ¹	215,6	228,5	– 12,9
Espèces en monnaies étrangères	1,3	1,0	+0,3
Autres créances	97,7	69,4	+ 28,3
Comptes de régularisation (actifs)	178,9	177,8	+ 1,1
Valeurs de remplacement positives ²	157,1	124,4	+ 32,7
Total	650,7	601,1	+ 49,6

- 1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.
- 2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 198).

BILLETTS DE BANQUE EN CIRCULATION

Chiffre 10

Ventilation selon la série en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
9 ^e série	10 400,3	3 691,6	+ 6 708,7
8 ^e série	70 762,1	76 851,6	- 6 089,5
6 ^e série ¹	1 076,5	1 095,8	- 19,3
Total	82 238,8	81 638,9	+ 599,9

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette série à l'échange jusqu'au 30 avril 2020 (concernant le rappel et le délai d'échange des anciennes séries de billets de banque, voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 3.3). La 7^e série, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

Chiffre 11

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagements à vue	14 612,6	13 754,8	+ 857,8
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
Total	15 612,6	14 754,8	+ 857,8

AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

Chiffre 12

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire ¹	41 084,2	34 037,3	+ 7 046,9
Comptes de dépôts ²	394,4	361,4	+ 33,0
Total	41 478,6	34 398,8	+ 7 079,8

1 Centrales de clearing, assurances, etc.

2 Essentiellement des comptes de collaborateurs actifs et retraités ainsi que de l'institution de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2018, les engagements en comptes courants envers l'institution de prévoyance s'élevaient à 65,9 millions de francs (2017: 48,3 millions).

Chiffre 13

ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagements à vue	12,3	4,5	+ 7,8
Engagements résultant de pensions de titres ¹	34 799,4	45 929,1	- 11 129,7
Total	34 811,8	45 933,6	- 11 121,8

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Chiffre 14

AUTRES PASSIFS

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Autres engagements	68,8	86,7	- 17,9
Comptes de régularisation (passifs)	24,0	28,2	- 4,2
Valeurs de remplacement négatives ¹	379,3	200,0	+ 179,3
Total	472,2	314,8	+ 157,4

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 198).

CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 15

Action¹

	2018	2017	2016
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole/ISIN ²	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	4 150	3 889	1 750
Capitalisation boursière, en francs	415 000 000	388 900 000	175 000 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	9 760	4 724	2 120
Cours le plus bas de l'année, en francs	3 900	1 615	1 028
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	177	150	101

1 La Swiss GAAP RPC 31 requiert l'indication du résultat par action. Au regard des dispositions légales spéciales qui régissent la Banque nationale, cette information n'est pas pertinente pour celle-ci. La LBN définit les droits des actionnaires. Le dividende versé y est notamment limité à 6% au plus du capital-actions (soit au maximum 15 francs par action d'une valeur nominale de 250 francs). Le solde du bénéfice distribuable revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Pour cette raison, il n'est pas fait mention d'un résultat par action.

2 L'action de la BNS est cotée au Swiss Reporting Standard de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2018

	Cantons	Banques cantonales	Autres collectivités et établissements de droit public ¹	Total des actionnaires de droit public	Actionnaires privés	Total
Actionnaires inscrits au registre	25	21	24	70	2 191	2 261
Actions conférant le droit de vote	38 797	10 839	362	49 998	14 095	64 093
en %	60,53%	16,91%	0,56%	78,01%	21,99%	100,00%
Actions sans droit de vote					35 907	35 907
dont actions «dispo» ²					24 108	24 108
dont actions inscrites à titre fiduciaire ³					2 599	2 599
dont actions avec restriction légale du droit de vote ⁴					9 200	9 200
Total des actions	38 797	10 839	362	49 998	50 002⁵	100 000

1 Parmi les collectivités de droit public figurent 21 communes.

2 On entend par actions «dispo» les actions nominatives qui ne sont pas inscrites dans le registre des actions.

3 Les actions inscrites à titre fiduciaire sont des actions pour lesquelles une banque ou un gestionnaire de fortune est inscrit à titre fiduciaire, sans droit de vote, dans le registre des actions à la place de leur véritable propriétaire.

4 Le droit de vote est limité au maximum à 100 actions. Cette restriction ne s'applique ni aux collectivités ni aux établissements suisses de droit public, ni aux banques cantonales au sens de l'art. 3a de la loi du 8 novembre 1934 sur les banques (art. 26, al. 2, LBN). En 2018, 22 actionnaires détenaient chacun plus de 100 actions et étaient concernés par cette restriction.

5 Dont 9 821 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 2,96%).

Actionnaires de droit public importants

	Nombre d'actions	31.12.2018 Quote-part de participation	Nombre d'actions	31.12.2017 Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Actionnaires privés importants¹

	Nombre d'actions	31.12.2018 Quote-part de participation	Nombre d'actions	31.12.2017 Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	5 240	5,24%	6 070	6,07%

1 N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 16

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2018	2017	Variation
Placements de devises	-16 328,1	49 648,9	-65 977,0
Position de réserve au FMI	-15,5	25,0	-40,5
Moyens de paiement internationaux	2,2	-4,8	+ 7,0
Crédits d'aide monétaire	3,9	3,0	+ 0,9
Total	-16 337,5	49 672,0	-66 009,5

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2018	2017	Variation
Produit des intérêts	9 622,9	9 267,0	+ 355,9
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-5 617,4	-5 460,9	- 156,5
Charges d'intérêts	-17,2	145,7	-162,9
Produit des dividendes	3 424,5	3 203,3	+ 221,2
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	-12 377,6	21 516,3	-33 893,9
Gains/pertes de change	-11 335,8	21 030,9	-32 366,7
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-36,9	-30,2	-6,7
Total	-16 337,5	49 672,0	-66 009,5

Ventilation du résultat global selon la monnaie en millions de francs

	2018	2017	Variation
EUR	-11 464,9	27 188,7	-38 653,6
USD	1 921,5	9 539,5	-7 618,0
JPY	-332,0	2 460,8	-2 792,8
GBP	-2 614,9	3 582,3	-6 197,2
CAD	-1 538,3	932,0	-2 470,3
KRW	-19,8	1 233,9	-1 253,7
AUD	-677,2	999,4	-1 676,6
DKK	-280,2	873,0	-1 153,2
CNY	136,6	89,5	+47,1
SGD	-30,8	256,3	-287,1
SEK	-322,1	310,1	-632,2
DTS	-10,4	26,1	-36,5
Autres monnaies	-1 105,0	2 180,4	-3 285,4
Total	-16 337,5	49 672,0	-66 009,5

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie en millions de francs

	2018	2017	Variation
EUR	-10 610,3	25 284,9	-35 895,2
USD	3 465,0	-9 055,5	+12 520,5
JPY	1 994,6	-313,9	+2 308,5
GBP	-2 079,0	2 371,2	-4 450,2
CAD	-1 473,6	567,6	-2 041,2
KRW	-294,4	830,0	-1 124,4
AUD	-1 073,9	372,4	-1 446,3
DKK	-302,7	625,0	-927,7
CNY	-244,2	113,4	-357,6
SGD	-31,3	118,9	-150,2
SEK	-297,9	183,1	-481,0
DTS	-23,8	16,8	-40,6
Autres monnaies	-364,4	-83,0	-281,4
Total	-11 335,8	21 030,9	-32 366,7

RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS

Chiffre 17

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2018	2017	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	2 048,0	2 020,7	+ 27,3
Titres en francs	0,7	- 11,9	+ 12,6
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-	-	-
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-	-	-
Engagements envers la Confédération	-	-	-
Propres titres de créance	-	-	-
Autres positions en francs	- 2,5	- 1,8	- 0,7
Total	2 046,2	2 007,0	+ 39,2

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2018	2017	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	2 048,0	2 020,7	+ 27,3
Produit des intérêts	49,6	54,7	- 5,1
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	- 40,2	- 57,0	+ 16,8
Charges d'intérêts	- 2,5	- 1,8	- 0,7
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	- 8,7	- 9,6	+ 0,9
Total	2 046,2	2 007,0	+ 39,2

Chiffre 18

AUTRES RÉSULTATS

En millions de francs

	2018	2017	Variation
Produit des commissions	3,2	4,2	-1,0
Charges de commissions	-3,6	-4,6	+1,0
Résultat des participations ¹	-6,6	9,9	-16,5
Produit des immeubles	1,7	2,9	-1,2
Autres produits	0,5	0,7	-0,2
Total	-4,8	13,1	-17,9

¹ Englobe, pour 2018, un montant de 9 millions de francs injecté dans la société Landqart AG (voir chiffre 08, page 184).

Chiffre 19

CHARGES DE PERSONNEL¹

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2018	2017	Variation
Salaires, traitements et allocations	133,5	127,7	+5,8
Assurances sociales	32,0	28,9	+3,1
Autres charges afférentes au personnel ²	8,9	9,0	-0,1
Total	174,5	165,6	+8,9

¹ En 2018, le nombre d'équivalents plein temps s'est élevé en moyenne à 837 personnes (2017: 811).

² Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement, à la formation et au recrutement du personnel, à des rencontres organisées pour les collaborateurs, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque¹ (hors cotisations sociales de l'employeur)

En milliers de francs

	2018	2017	Variation
Jean Studer, président ^{2, 3, 4}	173,4	167,8	+ 5,6
Olivier Steimer, vice-président ^{3, 4}	83,2	74,8	+ 8,4
Monika Bütler ³	50,6	47,8	+ 2,8
Barbara Janom Steiner	45,0	45,0	–
Heinz Karrer ⁵	56,2	59,0	– 2,8
Daniel Lampart ⁶	50,6	50,6	–
Christoph Lengwiler ⁵	65,2	68,0	– 2,8
Shelby Robert du Pasquier ⁶	59,6	59,6	–
Ernst Stocker ⁵	56,2	59,0	– 2,8
Cédric Pierre Tille ^{4, 6}	56,2	50,6	+ 5,6
Christian Vitta	45,0	45,0	–
Total	741,2	727,2	+ 14,0

1 Conformément au Règlement régissant la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Sans les cotisations de 23 478 francs versées par l'employeur pour des prestations de prévoyance (2017: 47 392 francs).

3 Membre du Comité de rémunération.

4 Membre du Comité de nomination.

5 Membre du Comité d'audit.

6 Membre du Comité des risques.

Rétribution des membres des conseils consultatifs régionaux

En milliers de francs

	2018	2017	Variation
Présidents ¹	60,0	60,0	–
Membres ²	110,0	114,0	– 4,0

1 Rétribution par président ou présidente (8 personnes au total): 7 500 francs par an.

2 Rétribution par membre (19 personnes au total, dont une personne ne souhaitant pas recevoir de rétribution depuis son entrée en fonction à la date de l'Assemblée générale 2018): 6 000 francs par an.

La liste des Conseils consultatifs régionaux figure à la page 213.

Rémunération des membres des organes de direction¹ (hors cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Traitement	Divers ²	2018 Rémunération totale	2017 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 668,9	90,9	2 759,8	2 829,9	- 70,1
Thomas J. Jordan, président ³	889,6	30,3	919,9	979,8	- 59,9
Fritz Zurbrügg, vice-président	889,6	30,3	919,9	943,3	- 23,4
Andréa M. Maechler	889,6	30,3	919,9	906,8	+ 13,1
Trois membres suppléants de la Direction générale ^{4, 5}	1 535,3	70,5	1 605,8	1 428,2	+ 177,6
Total	4 204,2	161,4	4 365,6	4 258,2	+ 107,4

Rémunération des membres des organes de direction¹ (avec cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	2018 Total	2017 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 759,8	864,3	3 624,1	3 604,1	+ 20,0
Thomas J. Jordan, président ³	919,9	300,4	1 220,3	1 226,3	- 6,0
Fritz Zurbrügg, vice-président	919,9	300,4	1 220,3	1 228,6	- 8,3
Andréa M. Maechler	919,9	263,6	1 183,5	1 149,2	+ 34,3
Trois membres suppléants de la Direction générale ^{4, 5}	1 605,8	492,9	2 098,7	1 850,0	+ 248,7
Total	4 365,6	1 357,2	5 722,8	5 454,2	+ 268,6

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, page 141.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 67 165 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 En raison d'un changement de personne au sein du Collège des suppléants, les chiffres de l'exercice sous revue comprennent non seulement les rétributions des membres actifs du Collège, mais également une indemnité pour restrictions à la fin des rapports de travail versée à un membre sortant dès juillet 2018. Une indemnité correspondant à trois mois de salaire est par ailleurs versée à ce membre sur l'exercice 2019. De plus amples informations figurent dans le *Rapport annuel* (voir le chapitre 1.5, Rapport sur les rémunérations, page 141).

5 Sans les honoraires de 36 846 francs perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du Conseil d'administration d'Orell Füssli Holding SA.

Comme tous les collaborateurs, les membres des organes de direction ont droit à des prêts hypothécaires accordés à taux réduit par l'institution de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a été versé aucune autre indemnité au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres des organes de direction, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2018 (pas de changement par rapport à l'année précédente). En outre, une personne proche de Thomas J. Jordan, président de la Direction générale, détenait une action de la Banque nationale au 31 décembre 2018 (pas de changement par rapport à l'année précédente).

Conformément au Code de conduite pour les membres du Conseil de banque, ces derniers ne sont pas autorisés à détenir des actions de la Banque nationale.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE^{1, 2}

Chiffre 20

Part dans l'excédent de couverture/le découvert issu des plans de prévoyance³ en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Excédent de couverture/découvert selon la Swiss GAAP RPC 26 ^{3, 4}	-	-	-
Part économique de la Banque nationale selon la Swiss GAAP RPC 16	-	-	-

1 L'institution de prévoyance ne dispose d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 Les statuts de l'institution de prévoyance contiennent une clause d'assainissement. Celle-ci est activée s'il est prévisible que le taux de couverture de l'institution de prévoyance passe en dessous de 100%. Dans ce cas, un plan d'assainissement doit être développé afin de remédier au découvert dans un délai approprié, avec le concours de la Banque nationale. La clause d'assainissement garantit une solution durable au problème que poserait un éventuel découvert.

3 Le chiffre publié au 31 décembre 2018 concernant l'excédent de couverture/le découvert, à savoir zéro, n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

4 Le taux de couverture, calculé selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 (ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) s'établissait à 115,9% au 31 décembre 2018 et n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance en millions de francs

	2018	2017	Variation
Cotisations de l'employeur	22,3	19,7	+2,6
Variation de la part économique dans l'excédent de couverture/le découvert	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	22,3	19,7	+2,6

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 21

En millions de francs

	2018	2017	Variation
Locaux	22,9	21,7	+1,2
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	18,9	18,7	+0,2
Conseil et soutien fournis par des tiers ¹	39,3	41,1	-1,8
Frais administratifs	21,8	21,0	+0,8
Contributions ²	5,8	7,0	-1,2
Divers	14,1	10,8	+3,3
Total	122,9	120,3	+2,6

1 En 2018, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs (2017: 0,3 million). L'organe de révision n'a fourni aucune prestation de conseil (2017: aucune prestation non plus).

2 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

4.3 COMMENTAIRE SUR LES OPÉRATIONS HORS BILAN

Chiffre 22

FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Limites de crédit	39382,5	39582,5	-200,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	39382,5	39582,5	-200,0

Chiffre 23

ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

Part non utilisée des lignes de crédit et accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux en millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹	6917,5	6852,2	+ 65,3
Crédit au FFRPC ²	1 224,6	1 328,6	- 104,0
Accord bilatéral de prêt avec la Banque nationale d'Ukraine ²	98,7	97,7	+ 1,0
Accord bilatéral de prêt avec le FMI ³	8 500,0	8 500,0	-
Total des parts non utilisées	16 740,8	16 778,5	-37,7

Accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux (*voluntary trading arrangement*)⁴

2 289,2	2 363,5	- 74,3
---------	---------	--------

1 Voir aussi chiffre 03, page 178.

2 Voir aussi chiffre 05, page 180.

3 Accord bilatéral de prêt avec le FMI pour un montant maximal de 8,5 milliards de francs, renouvelable, assorti d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

4 Voir aussi chiffre 04, page 179.

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffre 24

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	88,1	89,8	-1,7
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing ²	67,1	71,6	-4,5
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	10,1	20,2	-10,1
Total	165,3	181,5	-16,2

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris les intérêts découlant du droit de superficie relatif à l'immeuble Metropol, à Zurich.

ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Chiffre 25

En millions de francs

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en euros	20786,2	19075,9	40531,4	39380,7
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	10625,5	10606,8	5932,7	5937,1
Placements de devises en livres sterling	5121,8	5116,8	146,4	146,4
Placements de devises en dollars canadiens	-	-	464,9	464,9
Total¹	36533,5	34799,4	47075,5	45929,1

1 Garanties fournies principalement pour des pensions de titres et des *futures*.

Chiffre 26

INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS¹

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2018		Valeur des contrats	31.12.2017	
		Valeur de remplacement positive	négative		Valeur de remplacement positive	négative
Instruments sur taux d'intérêt	89 137,6	83,6	21,0	26 811,3	92,4	26,8
Pensions de titres contre francs ²	1 023,0	–	–	1 000,0	–	–
Contrats à terme ¹	1 231,3	0,1	0,1	487,9	0,0	0,1
Swaps de taux d'intérêt	48 688,0	78,3	15,2	9 375,1	91,6	26,3
<i>Futures</i>	38 195,3	5,3	5,6	15 948,3	0,8	0,5
Devises	19 255,3	49,6	346,7	3 844,7	25,8	172,7
Contrats à terme ¹	18 370,4	49,6	345,4	3 524,6	25,8	172,1
Options	884,9	–	1,3	320,1	–	0,7
Titres de participation/indices	10 086,6	17,1	3,5	9 759,1	6,3	0,0
Contrats à terme ¹	45,1	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0
<i>Futures</i>	10 041,5	17,0	3,4	9 757,7	6,2	–
Instruments de crédit	396,4	6,9	8,2	21,5	0,0	0,4
<i>Credit default swaps</i>	396,4	6,9	8,2	21,5	0,0	0,4
Total	118 875,9	157,1	379,3	40 436,7	124,4	200,0

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement des opérations avec exécution l'année suivante.

PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Chiffre 27

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque nationale effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus inclus.

En millions de francs

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	790,6	691,0	+ 99,6
Autres placements fiduciaires	4,9	6,5	- 1,6
Total	795,5	697,6	+ 97,9

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe, des pages 163 à 199 du *Rapport financier*, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de banque

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes d'établissement des comptes figurant dans l'annexe, incombe au Conseil de banque. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC, sauf si une disposition dérogatoire a été définie pour tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale suisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation figurant dans l'annexe.

Opinion d'audit

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT AU TITRE DE LA CIRCULAIRE 1/2015 DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Élément clé: les placements de devises représentent la position la plus importante du bilan de la Banque nationale suisse au niveau numérique. En raison de leur composition et de leur montant, même de légères modifications du prix des titres négociables et du cours du franc peuvent avoir un impact considérable sur l'évaluation dans le bilan ainsi que sur le résultat brut et, par conséquent, sur les fonds propres de la Banque nationale suisse. C'est pourquoi l'évaluation des titres négociables dans les placements de devise sa constitué un élément important de notre audit.

Placements de devises

Lors de l'audit des placements de devises, nous avons réalisé entre autres les opérations d'audit significatives suivantes: nous avons comparé l'évaluation des titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) contenus dans les placements de devises avec les valeurs de référence que nous avons calculées au moyen d'une procédure d'évaluation propre. La méthode d'évaluation que nous avons utilisée tient compte notamment de la liquidité du marché et d'autres caractéristiques pertinentes pour l'évaluation des différents titres négociables. De plus, nous avons testé la procédure d'évaluation dans les applications informatiques pertinentes.

De plus amples informations sur les placements de devises figurent aux chiffres 02 et 25 de l'annexe aux comptes annuels.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 47 LBN en combinaison avec les art. 728 CO et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'affectation du bénéfice au bilan est conforme à la loi sur la Banque nationale, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

PHILIPP RICKERT
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

PIETRO DI FLURI
Expert-réviser agréé

Zurich, le 1^{er} mars 2019

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2019, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2018, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 1^{er} mars 2019, et le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 15 mars 2019.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

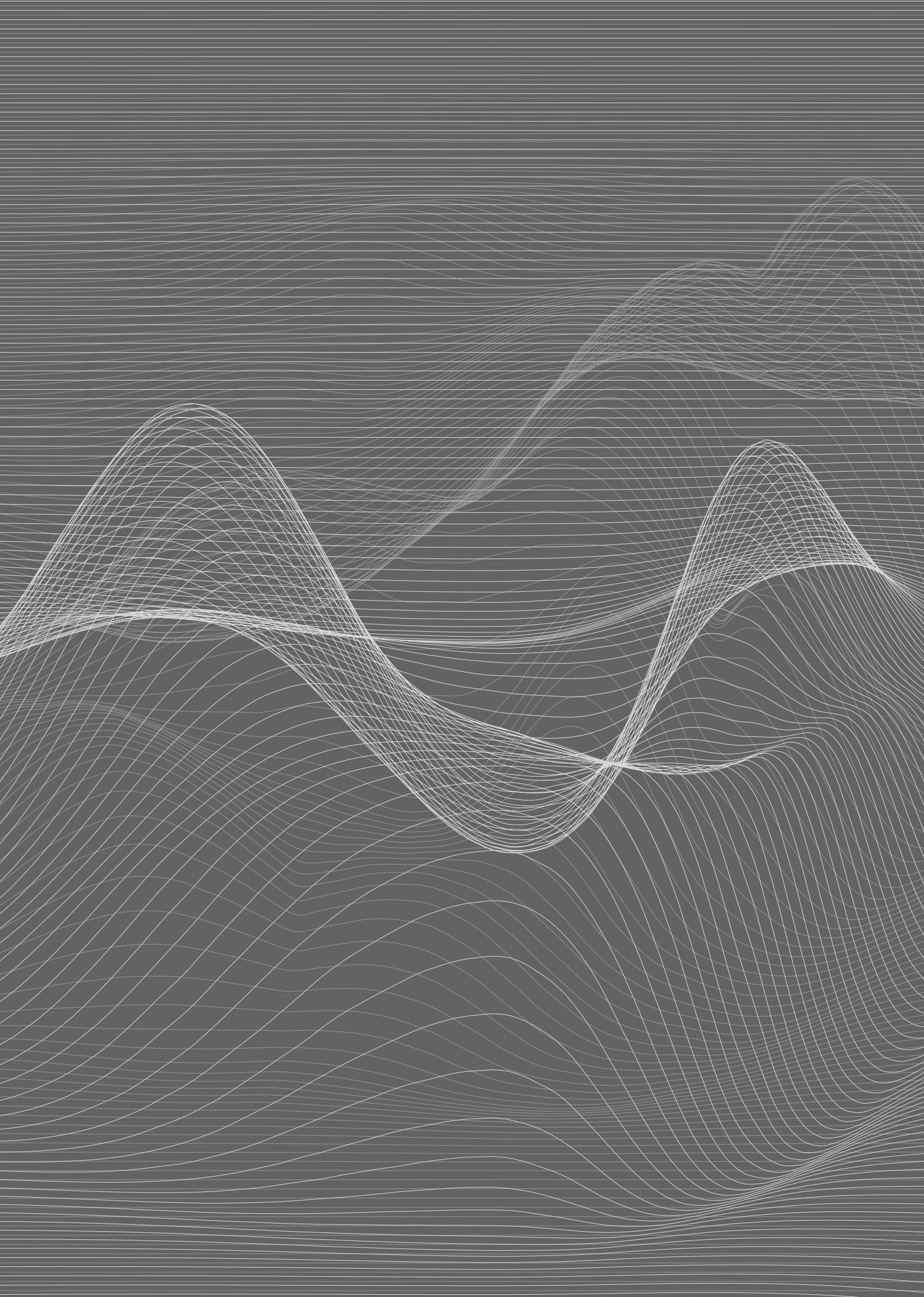
1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2018;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Madame Vania Alleva, vice-présidente de l'Union syndicale suisse et présidente du syndicat Unia, comme membre du Conseil de banque pour le reste de la période administrative 2016-2020;
5. d'élire KPMG SA comme organe de révision pour la période administrative 2019-2020

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2018
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	- 14 934,0
- attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	- 5 423,4
= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	- 20 357,4
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	67 348,4
= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	46 991,0
- versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	- 1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) ¹	- 2 000,0
= Report aux comptes annuels 2019 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	44 989,5

1 Convention du 9 novembre 2016 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.



Informations diverses

1	Chronique monétaire 2018	208
2	Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux	211
3	Organigramme	214
4	Publications et moyens d'information	216
5	Adresses	220
6	Abréviations et différences dans les totaux	222

1

Chronique monétaire 2018

Février Le 9 février, la Banque nationale annonce la conclusion d'un accord de swap de change avec la Banque de Corée, devant être signé le 20 février (voir page 61).

Mars Le 5 mars, la Banque nationale annonce un bénéfice de 54,4 milliards de francs pour l'exercice 2017. Elle fixe à 5 milliards de francs le montant à attribuer à la provision pour réserves monétaires au titre de l'exercice 2017. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 20 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 69,3 milliards de francs. Il est ainsi possible de procéder au versement d'un dividende de 15 francs par action, ce qui correspond au maximum prévu par la loi, ainsi qu'à la distribution de 1 milliard de francs à la Confédération et aux cantons. En outre, la Confédération et les cantons ont droit à un montant supplémentaire de 1 milliard de francs, étant donné que le solde de la réserve pour distributions futures excède 20 milliards de francs après affectation du bénéfice. Le montant à distribuer, soit 2 milliards de francs au total, revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons (voir *Rapport de gestion 2017*, pages 157 ss).

Lors de l'examen du 15 mars de la situation économique et monétaire, la Banque nationale maintient le cap expansionniste de sa politique monétaire. Elle vise ainsi à stabiliser l'évolution des prix et à soutenir l'activité économique. La marge de fluctuation du Libor à trois mois demeure comprise entre $-1,25\%$ et $-0,25\%$, et le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS reste fixé à $-0,75\%$. Depuis l'examen de décembre 2017, le franc s'est légèrement apprécié dans l'ensemble, du fait de l'affaiblissement du dollar des Etats-Unis. Il se situe toujours à un niveau élevé. La situation demeure fragile sur le marché des changes, et les conditions monétaires sont susceptibles d'évoluer rapidement. C'est pourquoi le taux d'intérêt négatif et la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes restent nécessaires. Ils permettent de maintenir à bas niveau l'attrait des placements en francs et de réduire les pressions sur la monnaie suisse (voir pages 38 ss).

Mai Comme elle l'a annoncé le 3 mai dans un communiqué de presse conjoint avec le Musée d'Histoire de Berne, la Banque nationale va mettre en place un Centre d'accueil des visiteurs dans le passage du Kaiserhaus, un site central de la ville de Berne. En vue de la conception et de la réalisation de ce centre, la BNS a noué une collaboration avec le Musée d'Histoire de Berne, qui en assurera également la gestion. Le centre devrait être opérationnel fin 2022, pour la réouverture du passage du Kaiserhaus.

Le 31 mai, la Banque nationale présente les résultats de l'enquête sur les moyens de paiement qu'elle a menée pour la première fois à l'automne 2017 dans le but d'obtenir des informations représentatives sur les habitudes de paiement et sur l'utilisation du numéraire par les ménages résidents. Il ressort des résultats que le numéraire et les moyens de paiement sans numéraire coexistent harmonieusement, et que les ménages sont satisfaits des possibilités de paiement actuelles (voir pages 67 et 68).

Le 10 juin, la Banque nationale prend connaissance du résultat de la votation populaire concernant l'initiative Monnaie pleine. Le rejet de cette dernière lui permet de poursuivre aux mêmes conditions que jusqu'ici sa politique monétaire axée sur la stabilité des prix (voir page 24).

Juin

Le 12 juin, la Banque nationale annonce avoir signé la Déclaration d'engagement à respecter le Code global de bonne conduite pour le marché des changes (Statement of Commitment to the FX Global Code). Ce dernier regroupe les principes relatifs aux pratiques ayant fait leurs preuves sur le marché des changes, définis entre 2015 et 2017 par les banques centrales et les acteurs du marché appartenant aux principaux centres de négoce de devises. Par la signature de cette déclaration, la Banque nationale s'engage à appliquer les principes du Code global de bonne conduite à ses processus internes. Par ailleurs, la BNS est favorable à la création d'un comité des changes en Suisse, qui doit constituer un forum de discussion pour les acteurs du marché des changes (voir page 54).

Lors de l'examen du 21 juin de la situation économique et monétaire, la Banque nationale maintient le cap expansionniste de sa politique monétaire. De cette manière, elle stabilise l'évolution des prix et soutient l'activité économique. Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS reste fixé à $-0,75\%$, et la marge de fluctuation du Libor à trois mois demeure comprise entre $-1,25\%$ et $-0,25\%$. Le franc s'inscrit toujours à un niveau élevé. Après l'examen de mars, il s'est d'abord légèrement déprécié face au dollar des Etats-Unis et à l'euro. Toutefois, étant donné les incertitudes politiques en Italie, il a depuis amorcé temporairement un mouvement inverse, essentiellement vis-à-vis de l'euro. La situation sur le marché des changes demeure fragile, et le taux d'intérêt négatif ainsi que la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes restent nécessaires. Ces mesures permettent de maintenir à bas niveau l'attrait des placements en francs et de réduire les pressions exercées sur la monnaie suisse (voir pages 38 ss).

Dans son *Rapport sur la stabilité financière*, qui est également présenté chaque année dans le cadre de l'examen de juin, la Banque nationale constate que les deux grandes banques sont en voie de satisfaire aux exigences en matière de résilience. En ce qui concerne l'assainissement et la liquidation ordonnée, des progrès restent néanmoins nécessaires. Les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'augmenter leur exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier, mais la plupart des établissements présentent toujours une résilience appropriée. Compte tenu des risques accrus dans le segment des objets résidentiels de rendement, des mesures ciblées devraient être envisagées concernant l'octroi de prêts hypothécaires (voir pages 93 ss).

- Août** Le 15 août, la Banque nationale présente la nouvelle coupure de 200 francs, la quatrième de la 9^e série. Cette coupure, qui présente une Suisse vouée à la recherche scientifique, est mise en circulation le 22 août 2018 (voir page 64).
- Septembre** Lors de l'examen du 20 septembre de la situation économique et monétaire, la Banque nationale maintient le cap expansionniste de sa politique monétaire. Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS reste fixé à $-0,75\%$, et la marge de fluctuation du Libor à trois mois demeure comprise entre $-1,25\%$ et $-0,25\%$. Depuis l'examen de juin, le franc s'est sensiblement apprécié, aussi bien face aux principales monnaies que vis-à-vis des monnaies des économies émergentes. Il s'inscrit à un niveau élevé, et la situation sur le marché des changes demeure fragile. Le taux d'intérêt négatif et la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes restent nécessaires pour maintenir à bas niveau l'attrait des placements en francs et, partant, réduire les pressions à la hausse sur le franc (voir pages 38 ss).
- Décembre** Lors de l'examen du 13 décembre de la situation économique et monétaire, la Banque nationale maintient le cap expansionniste de sa politique monétaire. Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS reste fixé à $-0,75\%$, et la marge de fluctuation du Libor à trois mois demeure comprise entre $-1,25\%$ et $-0,25\%$. Depuis l'examen de septembre, le franc s'est légèrement déprécié en valeur pondérée par le commerce extérieur, notamment en raison du renforcement du dollar des Etats-Unis. Face à l'euro, le franc n'a pratiquement pas varié. Dans l'ensemble, il s'inscrit toujours à un niveau élevé, et la situation sur le marché des changes demeure fragile. Le taux d'intérêt négatif et la disposition de la Banque nationale à intervenir au besoin sur le marché des changes sont toujours nécessaires. Ils maintiennent à un bas niveau l'attrait des placements en francs et réduisent les pressions à la hausse sur la monnaie suisse (voir pages 38 ss).

2

Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux

Etat le 1^{er} janvier 2019

CONSEIL DE BANQUE

(Période administrative 2016-2020)

Jean Studer	avocat, président du Conseil de banque, président du Comité de nomination, membre du Comité de rémunération, 2007/2016 ^{1,2}
* Olivier Steimer	membre de différents conseils d'administration, vice-président du Conseil de banque, président du Comité de rémunération, membre du Comité de nomination, 2009/2016 ¹
* Monika Bütler	professeure à l'Université de Saint-Gall, membre du Comité de rémunération, 2010/2016 ¹
Barbara Janom Steiner	ancienne conseillère d'Etat et cheffe du Département des finances et des communes du canton des Grisons, 2015/2016 ¹
* Heinz Karrer	président d'économiesuisse (Fédération des entreprises suisses), membre du Comité d'audit, 2014/2016 ¹
* Daniel Lampart	économiste en chef et premier secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS), membre du Comité des risques, 2007/2016 ^{1,2}
Christoph Lengwiler	professeur à la Haute école de Lucerne, président du Comité d'audit, 2012/2016 ¹
Shelby R. du Pasquier	avocat et associé de Lenz & Staehelin, président du Comité des risques, 2012/2016 ¹
Ernst Stocker	conseiller d'Etat et chef de la Direction des finances du canton de Zurich, membre du Comité d'audit, 2010/2016 ¹
* Cédric Pierre Tille	professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, membre du Comité de nomination et du Comité des risques, 2011/2016 ¹
Christian Vitta	conseiller d'Etat et directeur du Département des finances et de l'économie du canton du Tessin, 2016 ¹

Conformément à l'art. 40, al. 1, LBN, les membres du Conseil de banque sont de nationalité suisse.

* Elu/e par l'Assemblée générale.

1 Année de la première nomination ou élection et année de la nomination ou de l'élection la plus récente au Conseil de banque.

2 Elu/e jusqu'à écoulement de la durée de mandat réglementaire maximale imposée aux membres du Conseil de banque.

PRINCIPAUX LIENS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE BANQUE

Les informations relatives aux principaux liens d'intérêts des membres du Conseil de banque sont disponibles sur Internet à l'adresse www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque.

ORGANE DE RÉVISION

(Période administrative 2018-2019)

KPMG SA

DIRECTION GÉNÉRALE

(Période administrative 2015-2021)

Thomas J. Jordan	président de la Direction générale, chef du 1 ^{er} département, Zurich
Fritz Zurbrügg	vice-président de la Direction générale, chef du 2 ^e département, Berne
Andréa M. Maechler	membre de la Direction générale, cheffe du 3 ^e département, Zurich

Conformément à l'art. 44, al. 1, LBN, les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse et ont leur domicile en Suisse.

DIRECTION GÉNÉRALE ÉLARGIE

(Période administrative 2015-2021)

Thomas J. Jordan	président de la Direction générale, chef du 1 ^{er} département, Zurich
Fritz Zurbrügg	vice-président de la Direction générale, chef du 2 ^e département, Berne
Andréa M. Maechler	membre de la Direction générale, cheffe du 3 ^e département, Zurich
Martin R. Schlegel	membre suppléant de la Direction générale, 1 ^{er} département, Zurich
Dewet Moser	membre suppléant de la Direction générale, 2 ^e département, Berne
Thomas Moser	membre suppléant de la Direction générale, 3 ^e département, Zurich

Conformément à l'art. 44, al. 1 et 3, LBN, les membres de la Direction générale et leurs suppléants sont de nationalité suisse et ont leur domicile en Suisse.

PRINCIPAUX LIENS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ÉLARGIE

Les informations relatives aux principaux liens d'intérêts des membres de la Direction générale élargie sont disponibles sur Internet à l'adresse www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction générale élargie.

DIRECTION

Liste des membres de la direction:
www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction.

CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX

(Période administrative 2016-2020)

Fribourg, Valais et Vaud	Hélène Béguin, associée, membre du conseil d'administration de KPMG Holding SA et responsable du marché pour la Suisse romande, présidente
	Alain Métrailler, président et directeur de Dénériaz SA, Sion
	Aude Pugin, Chief Executive Officer d'Apco Technologies S.A.
Genève, Jura et Neuchâtel	Carole Hubscher Clements, présidente du conseil d'administration de Caran d'Ache SA, présidente
	Pierre Aebischer, cofondateur et directeur général de blue-infinity (Switzerland) SA
	Jean-Marc Thévenaz, directeur général d'easyJet Switzerland SA
Mittelland	Stephan Maeder, président du conseil d'administration de Bernensis Hotel AG et directeur de l'hôtel Carlton-Europe, Interlaken, président
	Josef Maushart, président du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Fraisa Holding AG
	Peter Schmid, directeur de la Région de vente Nord-Ouest de la Suisse, Suisse centrale et Zurich, de Coop
Suisse centrale	Thomas Herbert, Chief Executive Officer des Grands Magasins Globus SA, président
	Alain Grossenbacher, président du conseil d'administration et Chief Executive Officer d'Eberli Sarnen AG
	Norbert Patt, Chief Executive Officer de Bergbahnen Engelberg-Trübsee-Titlis AG
	Adrian Steiner, membre du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Thermoplan AG
Suisse du Nord-Ouest	Stefano Patrignani, directeur de la coopérative Migros Bâle, président
	Thomas Ernst, délégué du conseil d'administration et Chief Executive Officer de VINCI Energies Suisse SA
	Thomas Knopf, Chief Executive Officer d'ULTRA-BRAG SA
	Monika Walser, Chief Executive Officer et copropriétaire de l'entreprise de Sede AG
Suisse italienne	Roberto Ballina, membre du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Tensol Rail SA, président
	Riccardo Biaggi, Managing Partner de Fiduciaria Mega SA
	Enzo Lucibello, président de DISTI (Distributori Ticinesi)
Suisse orientale	Andreas Schmidheini, copropriétaire et Chief Executive Officer de Varioprint SA, président
	Christoph Schmidt, membre de la direction générale du groupe Weisse Arena, membre du conseil d'administration de l'hôtel Schweizerhof Flims-Waldhaus AG
	Christoph Tobler, membre du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Sefar Holding SA
	Franziska A. Tschudi Sauber, déléguée du conseil d'administration et Chief Executive Officer de Weidmann Holding AG
Zurich	Valentin Vogt, président du conseil d'administration de Burckhardt Compression Holding SA, président
	Patrick Candrian, directeur de SV Suisse et membre de la direction de SV Group (Suisse) SA
	Marianne Janik, Chief Executive Officer de Microsoft Suisse Sàrl

3 Organigramme

Etat le 1^{er} janvier 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORGANE DE RÉVISION

CONSEIL DE BANQUE

RÉVISION INTERNE

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION GÉNÉRALE ÉLARGIE

COLLÈGE DES SUPPLÉANTS

1^{er} DÉPARTEMENT

Secrétariat général

Secrétariat des organes de la banque

Communication

Documentation

Coordination de la recherche et éducation économique

Affaires économiques

Analyses de politique monétaire

Prévisions d'inflation

Conjoncture

Coopération monétaire internationale

Coordination multilatérale

Analyses de politique économique internationale

Coopération bilatérale

Statistique

Balance des paiements et Comptes financiers de la Suisse

Statistique bancaire

Publications et banques de données

Affaires juridiques

Compliance

Ressources humaines

Immeubles et services

2^e DÉPARTEMENT

Stabilité financière

Système bancaire
Banques d'importance systémique
Surveillance

Billets et monnaies

Assistance technique des opérations
Approvisionnement et logistique
Circulation de numéraire Est
Circulation de numéraire Ouest

Comptabilité

Controlling

Gestion des risques

Risques opérationnels et sécurité

3^e DÉPARTEMENT

Marchés monétaire et des changes

Marché monétaire
Devises et or

Gestion des actifs

Gestion de portefeuille
Négoce de portefeuille

Opérations bancaires

Analyses des opérations bancaires
Middle office
Back office

Informatique

Applications de banque centrale
Systèmes d'informations statistiques et économiques
Gestion interne
Infrastructure
Services informatiques centraux

Analyse des marchés financiers

Singapour

Sauf mention contraire, les publications et autres moyens d'information sont aussi disponibles sur le site www.snb.ch, à la rubrique Publications.

RAPPORT DE GESTION

Le *Rapport de gestion* paraît fin mars sous forme électronique et début avril sous forme imprimée, en français, en allemand, en italien et en anglais.

BULLETIN TRIMESTRIEL

Le *Bulletin trimestriel* comprend le rapport sur la politique monétaire, destiné à la Direction générale pour l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire, et la partie *Signaux conjoncturels – Résultats des entretiens menés par la BNS avec les entreprises*. Il est publié à la fin des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre en français, en allemand et en italien (sous forme imprimée et électronique); la version anglaise paraît uniquement en ligne.

RAPPORT SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Le *Rapport sur la stabilité financière* contient une appréciation de la stabilité du secteur bancaire suisse. Il paraît chaque année en anglais au mois de juin, puis en français et en allemand au mois d'août (sous forme imprimée et électronique).

DONNÉES IMPORTANTES DE POLITIQUE MONÉTAIRE

La Banque nationale publie chaque semaine sur son site les *Données importantes de politique monétaire* en français, en allemand, en italien et en anglais. Il s'agit des taux d'intérêt de référence de la BNS, des Swiss Average Rates ainsi que de données portant sur les avoirs à vue à la BNS et sur les réserves minimales.

DONNÉES STATISTIQUES

La Banque nationale publie ses données statistiques sur son portail de données, accessible à l'adresse <https://data.snb.ch>.

PUBLICATIONS STATISTIQUES

Les publications *Les banques en Suisse*, *Comptes financiers de la Suisse* et *Investissements directs* paraissent chaque année en français, en allemand et en anglais (sous forme imprimée et électronique).

LES BANQUES EN SUISSE

La publication *Les banques en Suisse* commente la structure et l'évolution du secteur bancaire suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur les enquêtes que la BNS mène auprès des banques. Cette publication paraît chaque année au mois de juin, en français, en allemand et en anglais (sous forme imprimée et électronique).

COMPTES FINANCIERS DE LA SUISSE

Les *Comptes financiers de la Suisse* présentent les relations financières (volume et structure des actifs et passifs financiers) entre les différents secteurs institutionnels de l'économie helvétique et entre ces secteurs et l'étranger. Cette publication comprend en outre le compte de patrimoine des ménages. Elle paraît chaque année à l'automne, en français, en allemand et en anglais (sous forme imprimée et électronique).

INVESTISSEMENTS DIRECTS

La publication *Investissements directs* commente l'évolution des investissements directs suisses à l'étranger et des investissements directs étrangers en Suisse. Elle paraît chaque année au mois de décembre, en français, en allemand et en anglais (sous forme imprimée et électronique).

SÉRIES CHRONOLOGIQUES HISTORIQUES

Les *Séries chronologiques historiques* approfondissent différents thèmes de politique monétaire sur une longue période et fournissent les données y relatives. Cette publication comprend cinq brochures qui sont parues à l'occasion du centenaire de la BNS en français, en allemand et en anglais (sous forme imprimée et électronique).

SNB ECONOMIC STUDIES, SNB WORKING PAPERS ET SNB RESEARCH REPORT

La Banque nationale publie des articles et travaux de recherche économiques dans ses *Swiss National Bank Economic Studies* et ses *Swiss National Bank Working Papers*. La langue de parution est en général l'anglais (sous forme imprimée et électronique, ou seulement sous forme électronique). Le *Swiss National Bank Research Report* présente une rétrospective des travaux de recherche menés par la Banque nationale au cours de l'année écoulée (publication en anglais, sous forme électronique).

RAPPORT DE DURABILITÉ

Le *Rapport de durabilité* expose la manière dont la Banque nationale applique le principe de durabilité dans les domaines touchant au personnel, à la société et à l'environnement. Il remplace le *Rapport sur l'environnement* que la Banque nationale a publié de 2010 à 2017. Ce rapport paraît chaque année en français, en allemand, en italien et en anglais (sous forme électronique).

BANQUE NATIONALE SUISSE 1907-2007

L'ouvrage commémoratif paru à l'occasion du centenaire de la Banque nationale retrace l'histoire de cette dernière et traite de différents sujets portant sur la politique monétaire. Les versions électroniques peuvent être consultées en ligne dans les quatre langues sur www.snb.ch, La BNS/Histoire/Publications. Les ouvrages commémoratifs précédents y sont aussi disponibles, en français et en allemand.

LA BANQUE NATIONALE SUISSE À BERNE – UNE CHRONIQUE ILLUSTRÉE

L'ouvrage *La Banque nationale suisse à Berne – Une chronique illustrée* a été publié en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) à l'occasion du centenaire de l'inauguration du bâtiment principal sis Place fédérale 1, à Berne. La version électronique de cette publication bilingue (allemand/français) peut être consultée sur www.snb.ch, La BNS/Histoire/Publications.

MONETARY ECONOMIC ISSUES TODAY

Cet ouvrage publié par la Banque nationale à l'occasion du 75^e anniversaire d'Ernst Baltensperger réunit 27 contributions, qui proposent un tour d'horizon de l'économie monétaire et une synthèse de l'état actuel de la recherche. Il est disponible en librairie.

EXPOSÉS

Les membres de la Direction générale prennent position sur des questions de politique monétaire dans des *exposés*. Ceux-ci sont publiés sur www.snb.ch, Pages recommandées/Conférences. Ils paraissent généralement en français, en allemand ou en anglais, avec un résumé dans ces trois langues et en italien.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Tous les *communiqués de presse* de la Banque nationale publiés depuis mi-1997 sont disponibles en français, en allemand et en anglais sur le site www.snb.ch. Depuis l'automne 2016, les communiqués de presse sont aussi publiés en italien.

NOTRE BANQUE NATIONALE

Notre Banque nationale, moyen d'information destiné aux écoles et à un large public, explique de façon simple et claire le monde de la Banque nationale, la politique monétaire, l'importance de la stabilité des prix, l'histoire du cours plancher et d'autres thèmes. Cette documentation dispose d'un propre site internet (<http://our.snb.ch>) en français, en allemand, en italien et en anglais. Elle est par ailleurs disponible dans ces quatre langues sous la forme d'une brochure (en version imprimée et électronique).

CHAÎNE YOUTUBE, OFFRE DE VIDÉOS

La Banque nationale propose une offre étendue de vidéos sur sa *chaîne YouTube*. De nombreux films présentent les éléments graphiques et de sécurité dont sont dotés les nouveaux billets de banque ainsi que leur processus de fabrication. Le film «La Banque nationale suisse – Son action et son fonctionnement», d'une durée de 15 minutes, donne un aperçu de l'institution et de la conduite de la politique monétaire. Les films sont disponibles en français, en allemand, en italien et en anglais. Cette chaîne YouTube propose en outre les enregistrements vidéo des conférences de presse et des assemblées générales («Web TV»), ainsi que ceux des événements organisés par la Recherche de la BNS («TV-Recherche»). La chaîne YouTube et les différents films sont disponibles sur le site Internet de la BNS.

TWITTER

La Banque nationale annonce en quatre langues sur *Twitter* les informations et publications disponibles dans son offre en ligne.

ICONOMIX

Iconomix est une offre de formation proposée en ligne par la Banque nationale. Elle comprend un matériel d'enseignement varié, à télécharger ou à commander. Elle s'adresse principalement aux enseignants du degré secondaire II (gymnases et écoles professionnelles) qui donnent des cours portant sur l'économie et la société, mais est aussi accessible au grand public. Cette offre est disponible en français, en allemand et en italien; certains contenus sont également proposés en anglais. Le site est accessible librement sur www.iconomix.ch.

LA BANQUE NATIONALE SUISSE EN BREF

La brochure *La Banque nationale suisse en bref* décrit les tâches, l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle paraît en français, en allemand, en italien et en anglais (sous forme imprimée et électronique).

GLOSSAIRE

Le *Glossaire* explique les principaux termes du monde de la finance et de la politique monétaire. Il peut être consulté sur www.snb.ch en français, en allemand, en italien et en anglais.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Les *Questions et réponses*, qui peuvent être consultées sur www.snb.ch, à la rubrique Grand Public, traitent de thèmes qui concernent la Banque nationale. Elles sont disponibles en français, en allemand, en italien et en anglais.

COMMANDES

Banque nationale suisse, Bibliothèque

E-mail: library@snb.ch

Téléphone: +41 58 631 11 50

Courrier postal: Case postale, 8022 Zurich

Adresse: Börsenstrasse 10, 8001 Zurich

5 Adresses

SIÈGES

Berne	Place fédérale 1 Case postale 3003 Berne	Téléphone: +41 58 631 00 00 Fax: +41 58 631 50 00 E-mail: snb@snb.ch
	Guichet de la BNS pendant la rénovation: Bank EEK, Amthausgasse 14; du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00	
Zurich	Börsenstrasse 15 Case postale 8022 Zurich	Téléphone: +41 58 631 00 00 Fax: +41 58 631 50 00 E-mail: snb@snb.ch

REPRÉSENTATIONS

Bâle	Freie Strasse 27 Case postale 4001 Bâle	Téléphone: +41 58 631 40 00 E-mail: basel@snb.ch
Genève	Rue de la Croix-d'Or 19 Case postale 1211 Genève 3	Téléphone: +41 58 631 40 20 E-mail: geneve@snb.ch
Lausanne	Avenue de la Gare 18 Case postale 1001 Lausanne	Téléphone: +41 58 631 40 10 E-mail: lausanne@snb.ch
Lugano	Via Giovan Battista Pioda 6 6900 Lugano	Téléphone: +41 58 631 40 60 E-mail: lugano@snb.ch
Lucerne	Münzgasse 6 Case postale 6007 Lucerne	Téléphone: +41 58 631 40 40 E-mail: luzern@snb.ch
Saint-Gall	Neugasse 43 Case postale 9004 Saint-Gall	Téléphone: +41 58 631 40 70 E-mail: st.gallen@snb.ch

AGENCES

La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes: Altdorf, Appenzell, Coire, Fribourg, Genève, Glaris, Liestal, Lucerne, Sarnen, Schaffhouse, Schwyz, Sion, Stans et Zoug.

SUCCURSALE

Singapour	8 Marina View #35-02 Asia Square Tower 1 Singapore 018960 UEN T13FC0043D	Téléphone: +65 65 80 8888 E-mail: singapore@snb.ch
------------------	---	---

BIBLIOTHÈQUE

Zurich	Börsenstrasse 10 8001 Zurich	Téléphone: +41 58 631 11 50 Fax: +41 58 631 50 48 E-mail: library@snb.ch
---------------	---------------------------------	--

SITE INTERNET

www.snb.ch

6

Abréviations et différences dans les totaux

CHIFFRES ARRONDIS

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

Un zéro (0 ou 0,0) représente une valeur arrondie. Il signifie une valeur inférieure à la moitié de l'unité utilisée (zéro arrondi).

Un tiret (-) signifie une valeur rigoureusement nulle (néant).

ABRÉVIATIONS

AEMF	Autorité européenne des marchés financiers
AGE	accords généraux d'emprunt
al.	alinéa
art.	article
ASB	Association suisse des banquiers
AUD	dollar australien
BPC	Banque populaire de Chine
BCE	Banque centrale européenne
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CAD	dollar canadien
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CCCT	créance comptable à court terme
CLS	Continuous Linked Settlement
CM	Comité des marchés
CMF	Comité des marchés financiers
CMFI	Comité monétaire et financier international
CNY	renminbi
CO	code des obligations
CPE	Comité de politique économique
CPIM	Comité sur les paiements et les infrastructures de marché
CSF	Conseil de stabilité financière
CSFM	Comité sur le système financier mondial
CSSP	Comité des statistiques et de la politique statistique
Cst.	Constitution fédérale
DFF	Département fédéral des finances
DKK	couronne danoise
DTS	droit de tirage spécial
ETF	<i>exchange traded fund</i>
EUR	euro
Eurostat	office de la statistique de l'Union européenne

FCA	Financial Conduct Authority (autorité britannique de surveillance des marchés financiers)
Fed	Réserve fédérale (banque centrale des États-Unis)
FFRPC	Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FMI	Fonds monétaire international
G10	Groupe des Dix
G20	Groupe des vingt principaux pays industrialisés et émergents
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
GBP	livre sterling
IPC	indice suisse des prix à la consommation
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
JPY	yen
KOF	Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFL
KRW	won sud-coréen
LAMO	loi sur l'aide monétaire
LBN	loi sur la Banque nationale
LER	<i>large exposure reporting</i> (annonce des gros risques)
let.	lettre
Libor	London Interbank Offered Rate
LIMF	loi sur l'infrastructure des marchés financiers
LMT	<i>liquidity monitoring tools</i> (reporting sur les paramètres d'observation)
LPCC	loi sur les placements collectifs
LSR	loi sur la surveillance de la révision
LUMMP	loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
MoU	<i>memorandum of understanding</i>
NAE	nouveaux accords d'emprunt
NSDD	norme spéciale de diffusion des données
NWG	National working group on Swiss franc reference rates (groupe de travail national sur les taux d'intérêt de référence)
OBN	ordonnance de la Banque nationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFL	Office fédéral du logement
OFS	Office fédéral de la statistique
OIT	Organisation internationale du travail
OPP	ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
ORAb	ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse
ORP	offices régionaux de placement
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	produit intérieur brut
ROrg	Règlement d'organisation de la Banque nationale suisse
RPC	Recommandations relatives à la présentation des comptes

RS	Recueil systématique du droit fédéral
SARON	Swiss Average Rate Overnight
SCI	système de contrôle interne
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEK	couronne suédoise
SFI	Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales
SGD	dollar de Singapour
SIC	Swiss Interbank Clearing
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TBTF	<i>too big to fail</i>
UE	Union européenne
UO	unité d'organisation
USD	dollar des Etats-Unis

Editeur

Banque nationale suisse
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00

Langues

Français, allemand, italien et anglais

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition et impression

Neidhart+Schön Group AG, Zurich

Copyright

La reproduction et l'utilisation des chiffres
à des fins non commerciales sont autorisées
avec indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les
données proviennent manifestement de
sources tierces, il appartient à l'utilisateur
de ces informations et de ces données
de respecter d'éventuels droits d'auteur et
de se procurer lui-même, auprès des
sources tierces, les autorisations en vue
de leur utilisation.

Publication

Mars 2019

ISSN 1421–5500 (version imprimée)

ISSN 1662–1743 (version électronique)





SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

